TEMPERATURE
AUJOURD'HUI
Max — — 9
Min. — — 9
PRONOSTICS

La Patrie

Journal du Peuple

34e ANNEE—No 9 — QUATORZE PAGES | MONTREAL, MERCREDI 6 MARS 1912 | LE NUMERO : UN CENTIN

ON A BESOIN DU CHARBON AMERICAIN

Le gouvernement anglais achète aux Etats-Unis des milliers de tonnes de charbon bitumineux

L'ESPERANCE D'UN PROCHAIN REGLEMENT

Sir George Askwith rencontre aujourd'hui les propriétaires de mines. Qu'en résultera-t-il ?

(Service spécial de la PATRIE)

NEW-YORK, 6 — Des milliers de tonnes de charbon bitumineux ont été achetés par le gouvernement anglais, d'après une déclaration faite par l'un des plus grands commerçants de charbon.

Une compagnie s'est engagée à livrer 15,000 tonnes de charbon à la station navale de Gibraltar pour les navires de guerre anglais. Une autre compagnie expédie des milliers de tonnes chaque jour, en Angleterre. D'autres compagnies ont aussi reçu de fortes commandes du gouvernement ou des chemins de fer anglais.

LES GREVISTES MOINS EXIGEANTS

(Service spécial de la PATRIE)

LONDRES, 6 — Les réunions continuelles qui ont lieu chez les grévistes comme chez les patrons, indiquent le désir des deux parties de trouver un moyen de sortir d'embarras. Les rapports officiels ne donnent aucune nouvelle rassurante, mais la croyance générale est que le comité de la grève a reçu des pouvoirs plus étendus de la part des grévistes, les autorisant à traiter avec le gouvernement au sujet du salaire minimum.

Si les mineurs commencent à se montrer moins exigeants, la fin de la grève est proche.

NOUVEL EFFORT DE SIR GEORGE ASKWITH

LONDRES, 6 — Sir George Askwith, de la commission du commerce, le "briseur de grève officiel" rencontrera, aujourd'hui, les représentants des mineurs en grève et des patrons et fera un nouvel effort pour les réconcilier. Toutes les entreprises de conciliation ont jusqu'ici échoué, mais on espère que la démarche de sir George Askwith, dont l'habileté et l'influence sont grandes, aura plus de succès.

Il semble, au reste, que les deux parties ont adopté une attitude plus conciliante depuis quelque temps et l'espoir commence à renaître. On dit que le gouvernement espère voir se terminer la crise avant la fin de la semaine.

Le "Chronicle" annonce que le gouvernement présentera, demain, un projet de loi pour établir un salaire minimum en faveur des ouvriers des houillères. Si le bill est accepté en première lecture par les députés ouvriers et s'il convient à la fédération des mineurs, des conférences auront lieu dans chaque district pour fixer le minimum de salaire par district.

Les fonds des unions ouvrières obligées de soutenir leurs membres sans emploi, en conséquence de la grève des houillères, sont déjà presque épuisés. "C'est très bien pour les mineurs qui ont des fonds, a dit un chef ouvrier, mais nous, nous sommes déjà saignés à blanc."

L'union des employés des hauts fourneaux débourse $4,000 par semaine en indemnité de chômage normalement. Cette semaine, elle a déjà déboursé $35,000. La dépense normale de l'union des mécaniciens pour le même objet est de $5,000 et ces jours derniers elle a sauté à $15,000.

LE BILL DES TRAMWAYS

Le "Canada" continue à critiquer la politique du gouvernement Gouin. — La "Presse", muette sur le bill des Tramways, abandonne les intérêts des ouvriers.

Notre confrère le "Canada" affirme qu'il n'a jamais voulu prendre parti pour ou contre le bill des tramways et qu'il est ridicule de prétendre qu'il s'est mis en contradiction avec la politique de Sir Lomer Gouin. Ces affirmations prouvent à quel danger on s'expose en défendant quand même une mauvaise cause et en cherchant noise aux confrères qui veulent protéger les intérêts du peuple.

En avouant qu'il n'a pris parti ni pour ni contre le bill, le "Canada" justifie le ton de la campagne de la PATRIE.

A quoi peut être utile un journal qui ne prend, qui ne veut prendre aucun parti dans une affaire aussi importante, aussi grave que celle du bill des tramways ? Le "Canada" n'est du reste pas seul dans son coin; en dehors de la PATRIE et du "Herald" les autres journaux montréalais ont fait sur le bill des tramways

LA CONSPIRATION DU SILENCE

Voici un bill qui affecte au plus haut degré les intérêts publics, duquel dépend les conditions matérielles, et on pourrait également dire morales, de la population et le "Canada" fait son petit Ponce-Pilate en nous apprenant qu'il s'en lave les mains.

Lui, passe encore; mais que dire de la "Presse" dont les ouvriers ont fait la fortune et qui, elle aussi, est d'un mutisme complet sur la question ?

Si la presse de Montréal avait pris parti pour ou contre le bill, on aurait pu causer tranquillement; mais en face d'un mur, d'un mur qui protège des iniquités, d'un obstacle brutal, il n'y avait qu'un parti à prendre: cogner fort, dur et longtemps; c'est ce que la PATRIE a fait, fait et fera.

* * *

Le "Canada" est l'organe officiel du gouvernement Gouin; il aurait dû le premier s'élever contre le bill des tramways attaquant la politique sage et protectrice inaugurée l'an dernier par Sir Lomer Gouin contre l'envahissement, les exactions des monopoles et le mouillage de leurs stocks. Non seulement il n'a pas dénoncé et encore moins combattu le bill des tramways, mais il prétend aujourd'hui que ce bill est sujet à discussion "qu'on doit examiner en hommes d'affaires une question essentiellement d'affaires et que ses remarques ont reçu l'approbation de nombre d'hommes d'affaires."

Quels hommes d'affaires ? Certainement pas ceux qui sont membres de la Chambre de Commerce du district de Montréal; peut-être ceux du Board of Trade et du Comité des Citoyens, deux corps éminemment respectables mais auxquels le bill des tramways semble être absolument inconnu.

Les hommes d'affaires de la Chambre de Commerce canadienne sont plus près du peuple que ceux de la Chambre de Commerce anglaise; ils sont plus en contact avec leur personnel; constatent plus fréquemment les souffrances des voyageurs des tramways; connaissent combien le mouillage des stocks est contraire au rendement des petites économies et favorable à la hausse du coût de l'existence; cela explique leur attitude.

Le "Canada," organe du gouvernement, aurait dû le premier protester contre le bill des tramways dont le but principal est de soustraire la compagnie aux effets de la loi que le gouvernement Gouin a fait voter l'an dernier.

En ne le faisant pas, en affirmant au contraire que ce bill peut être discuté, il admet que la loi Gouin est de celles qui pèsent injustement sur la province puisqu'il convient d'étudier s'il est utile d'y soustraire les intérêts qui y sont soumis.

C'est en cela surtout que la PATRIE diffère d'avec le "Canada."

La PATRIE veut l'application ferme, bienfaisante, absolue, sans exception de la loi Gouin créant la Commission des Services d'Utilité Publique, alors que le "Canada" met en doute la sagesse de cette loi en demandant, avec la Compagnie des Tramways, qu'on la discute.

Si la PATRIE ne s'était mise en travers de ces prétentions le bill des tramways, grâce au silence des autres journaux, aurait passé comme une lettre à la poste et la compagnie serait aujourd'hui maitresse de la ville et de l'île de Montréal avec une réserve de capital-eau capable en se répandant de vaincre tous les obstacles.

En dehors des grands intérêts publics qu'il attaque, ce bill des tramways touche à une question d'ordre général qu'il conviendrait de régler une fois pour toutes.

Il sollicite en faveur de la compagnie une législation d'exception en demandant de la soustraire à la loi s'appliquant à toutes les compagnies de services d'utilité publique, sans donner la moindre raison pouvant légitimer ce régime de faveur.

Cette faculté laissée à tous les intérêts que la loi commune gêne est responsable de tous les abus commis au détriment du bien être, de la prospérité des masses. Pareille procédure n'aurait jamais dû être tolérée; les régimes d'exception ne devraient être accordés qu'après une enquête sévère et ne devraient être présentés au Parlement qu'avec un avis pour ou contre des gouvernements.

Autrement, qu'arrive-t-il ? Ce qu'on voit en ce moment. Un bill dangéreux, très dangéreux, que de grands intérêts financiers poussent de l'avant, alors que personne ne se soucie de le combattre: les affaires de tous n'étant les affaires de personne.

Si la Compagnie des Tramways avait été obligée d'indiquer les raisons sur lesquelles elle appuyait son bill de 1912 on aurait pu alors, comme le demande le "Canada," discuter sobrement la valeur de ces raisons.

Le bill des tramways, la PATRIE le répète, n'est pas discutable tellement il est contraire aux intérêts publics.

S'il trouve des majorités aux comités des chemins de fer des deux chambres et dans les deux chambres, ces votes seront la condamnation de la politique adoptée l'an dernier par le gouvernement Gouin pour protéger le peuple contre les appétits et les manoeuvres des grandes compagnies.

Le Bill des Tramways pourrait être retiré

Telle est la rumeur qui circule à Québec.

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 6.— Une rumeur circule aujourd'hui au sujet du bill des tramways de Montréal. On sait que ce bill doit venir devant le comité des chemins de fer de l'assemblée demain avant-midi.

Le bill de Montréal doit revenir à la même heure devant le comité des bills privés. Or, ces deux bills ne peuvent être étudiés en même temps tous les deux. Certains personnages qui paraissent être au courant de ce qui se passe dans les coulisses disent que le bill des tramways pourrait bien ne pas venir du tout devant le comité des chemins de fer. On serait à la veille de le retirer.

Nous donnons cette rumeur pour ce qu'elle vaut, n'étant pas, on le conçoit bien, dans les secrets de la Compagnie des Tramways.

Le jury du coroner incrimine les frères de la victime

Ce matin, le coroner a tenu son enquête sur la mort de Margaret Bow, veuve de Geo.-Alex. Burney, morte des suites de violence samedi dernier, ruelle Coupal. Après avoir entendu les témoignages et les remarques du coroner, les jurés ont aussitôt rendu le verdict suivant: "que la défunte avait été tuée par Frédéric ou Harry Seybold, l'un des deux laissant faire l'autre."

Harry Seybold dit qu'il habitait avec la victime depuis 16 ans. Samedi il chercha du travail et à son retour à la maison il vit son frère en train de tuer à l'aide d'un mail-let Mme Burney, étendue sur son lit; après cette action, Frédéric s'est mis à balayer la maison.

Frédéric Seybold dit qu'après avoir travaillé samedi jusqu'à 4 heures, il a trouvé à son arrivée chez lui la victime étendue sur le plancher et qu'avec l'aide de son frère Harry, il l'a déposée sur un lit. Le coroner l'avertit que son frère Harry l'accuse d'avoir frappé la femme, mais il jure ne se rappeler de rien, car il était ivre.

Les témoins entendus avant ceux-ci sont Georges Burney, fils de la défunte; Mme Annie Wadsworth, M. et Mme Enos Lakowitzski, Mme Archibald Ferguson et les détectives Gratton et James Walsh.

Les deux accusés ont été traduits devant le juge Lafontaine et ont plaidé non-coupable. Enquête mardi prochain.

CONFERENCE A L'UNIVERSITE LAVAL

Ce soir, à huit heures et quart, à l'Université Laval, M. du Roure parlera de la prédication au 3ème siècle.

Le bill des Tramways

L'échevin Séguin, M.P.P., et le contrat de Montréal-Ouest. — Ajournement de la prise en considération du bill de 364 pages.—Entrevues et opinions de citoyens importants.

La discussion du bill des tramways devant le comité des chemins de fer de l'Assemblée Législative ne se fera qu'après que le Comité des Bills Privés en aura terminé avec le Bill de Montréal. Tant mieux, cela permettra aux échevins et aux citoyens de Montréal de prendre une part active à cette discussion.

La bataille sera dure et il faudra que les hommes qui luttent pour faire respecter les droits de Montréal ne négligent rien si la victoire doit leur rester.

L'escarmouche d'hier le prouve. Seul l'échevin Séguin, député de Sainte-Marie, a voté contre cette section du bill de Montréal-Ouest qui lui permet de passer un contrat de cinquante ans avec la Compagnie des Tramways.

Encore pouvait-on arguer que c'était à prendre ou à laisser et que Montréal-Ouest avait absolument besoin de ce contrat pour se développer. N'importe, l'échevin Séguin avait raison, il a bien compris et défendu les intérêts de Montréal, en votant contre ce bill; car avec un peu de résistance aux volontés de la Compagnie les législateurs auraient pu lui imposer un traité conforme à celui que la compagnie est autorisée de faire avec Montréal et Montréal-Ouest aurait encore eu quarante-deux ans pour se développer.

Le retard apporté à la discussion du bill 112 est heureux. Plus ce retard se prolongera, plus l'indignation populaire s'élèvera. Les députés de Montréal, disent les gens qui reviennent de Québec, voteront tous contre le bill 112; notre population leur en sera reconnaissante.

La PATRIE continue à recevoir de précieux encouragements qui ne peuvent que la persuader à redoubler d'énergie. Nous publions ci-dessous quelques unes des entrevues et des opinions que nous avons obtenues et reçues, regrettant, faute de place, de ne pouvoir les publier toutes.

L'ECHEVIN LARIVIERE

L'échevin Larivière fait remarquer que la ville n'a pas même reçu une copie officielle du bill des Tramways et les échevins doivent s'en rapporter à ce qu'en publient les journaux. Il estime que si la ville n'avait pas peur d'aller demander son autonomie et si elle insistait pour l'avoir, elle ne se verrait pas infliger l'humiliation de demander grâce devant les grandes compagnies. Il ne peut exprimer d'opinion sur la portée du bill qu'il ne connait pas.

L'ECHEVIN LETOURNEAU

D'après l'échevin Létourneau, l'attitude de la Compagnie des Tramways qui cherche à se soustraire à l'autorité de la ville est injustifiable et vexatoire. Il espère que la Législature sauvegardera les droits de la ville.

L'ECHEVIN MENARD

L'échevin Ménard félicite chaleureusement la PATRIE de la courageuse initiative qu'elle a prise et il est convaincu que cette initiative va entraver les plans de la compagnie. Il considère que la présentation de ce bill monstrueux est une manoeuvre habile de la part de la compagnie pour enlever à Montréal le contrôle de ses rues et une grosse part de son autonomie. Il n'y a pas de doute, dit-il, que si ce bill était adopté, les droits de la ville se trouveraient lésés et il compte que les autorités municipales sauront combattre cette tentative avec la dernière énergie. L'échevin Ménard descendra à Québec pour se joindre à la délégation municipale.

L'ECHEVIN BLUMENTHAL

Pour l'échevin Blumenthal, il n'y a qu'un seul et unique moyen de mettre la ville de Montréal à l'abri d'un coup de main aussi audacieux, c'est de lui donner le "Home Rule."

LE CONTROLEUR DUPUIS

Le contrôleur Dupuis dit qu'il n'a pas lu le bill et qu'il n'a pas d'opinion à exprimer à ce sujet.

L'ECHEVIN TETREAU

L'échevin Tétreau a refusé d'exprimer toute opinion. Il n'a pas lu le bill, mais il sera à Québec lorsque s'en fera la discussion.

—o—

Montréal, 5 mars 1912.

Monsieur le directeur du journal "La Patrie,"
Montréal.

Monsieur,

Votre journal, dans son édition d'hier, invite les personnes ayant à se plaindre du service des tramways à vous exposer leurs griefs. Les résidents du quartier de Lorimier

(SUITE A LA 4e PAGE)

LE VOTE

103 contre 65 — Majorité, 38.— 46 députés avaient paire.

(Spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 6. — Le vote donné hier à la Chambre des Communes sur l'amendement de Sir Wilfrid Laurier, au bill des frontières du Manitoba est certainement le plus important de la session par les développements qu'il a provoqués.

Les lecteurs de la PATRIE seront sans doute intéressés à savoir de quelle manière le vote se divise.

Voici le tableau:

Ceux qui ont voté

POUR L'AMENDEMENT

du chef de l'opposition sont MM. Béland, Bellemare, Boivin, Bourassa, Boyer, Brown, Buchanan, Cardin, Carvell, Cash, Champagne, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red Deer), Cruise, Delisle, Demers, Devlin, Douglas, Gauthier (St-Hyacinthe), Gauvreau, German, Guilbault, Guthrie, Hughes (I. P. E.), Kay, Knowles, Kyte, Lachance, Lamarche, Lanctôt, Lapointe (Kamourraska), Law, Lemieux, Laurier, Lovell, Macdonald, Maclean (Halifax), McCraney, McCoig, McCrea, McKenzie, Marcil (Bonaventure), Marcile (Bagot), Martin, (Montréal), Michaud, Molloy, Nesbitt, Neely, Oliver, Pacaud, Patineau, Paquet, Pardee, Proulx, Reid (Restigouche), Ross, Sévigny, Thomson (Qu'Appelle), Tobin, Turgeon, Turriff, Verville, Warnock, White (Victoria) — 65.

Tel qu'annoncé dans le rapport parlementaire les conservateurs qui

(SUITE A LA 4e PAGE)

L'ETUDE DU PROBLEME DES BONS CHEMINS

On discute à la Législature, l'amélioration de la voirie rurale. L'hon. M. Caron s'explique.

LE BILL DE LA REDISTRIBUTION

Des sièges électoraux est adopté avec quelques changements. — Deux amendements rejetés.

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 5. — Les bons chemins ont encore fait le sujet d'une longue étude, hier, à la Chambre. Le ministre de l'Agriculture a fait un exposé complet de la politique du gouvernement de la province sur cette question. Il ressort de cet exposé que le gouvernement est prêt à dépenser des commes considérables pour améliorer la voirie rurale, mais qu'il n'est pas prêt à forcer les municipalités à entrer dans le mouvement.

C'est, paraît-il, le résultat du dernier "caucus" tenu par les députés libéraux au sujet de la nouvelle loi. Ces députés ne sont pas favorables à la coercition exercée contre les municipalités récalcitrantes. Du moins, on ne veut pas de cela d'ici aux prochaines élections. Après, on verra.

LES BONS CHEMINS

La nouvelle loi proposée par le ministre de l'Agriculture au sujet de l'amélioration des chemins a été étudiée en comité général et c'est là que l'hon. M. J. E. Caron a pris l'occasion de l'expliquer à la députation.

Nos lecteurs connaissent déjà ce que contient ce projet: le gouvernement paiera la moitié de l'intérêt et l'amortissement nécessaire pour éteindre, dans un espace de quarante années, les emprunts faits par les municipalités pour l'amélioration de leurs chemins, d'ici à cinq ans.

Pour ceux que la chose intéresse plus particulièrement, voici le texte des résolutions proposées à ce sujet par le ministre de l'Agriculture:

"Attendu que les bonnes voies de communication contribuent au développement de la prospérité agricole, industrielle et commerciale;

"Attendu que des efforts ont été faits dans ce sens par les municipalités et par le gouvernement, en vertu des lois en vigueur et que de bons résultats ont déjà été obtenus;

"Attendu qu'il importe d'offrir de nouvelles facilités aux municipalités qui favorisent l'amélioration des chemins municipaux et, par suite, la construction de grandes routes régionales;

"Qu'il soit en conséquence:

"Résolu, 1.—Que la loi qui sera basée sur les présentes résolutions pourra être citée sous le titre de "Loi des bons chemins, 1912."

(SUITE A LA 7e PAGE)

Les tramways qui passent sans stopper



(Cliché du photographe de la "Patrie")

L'ILLUSTRATION DE L'INSUFFISANCE DES TRAMWAYS DE MONTREAL AUX HEURES QUE LES OUVRIERS SE RENDENT AU TRAVAIL OU EN REVIENNENT



INSTANTANES PROUVANT que ce dont la Compagnie a besoin pour remplir ses engagements vis-à-vis la population, ce n'est pas un bill de 364 pages, ni de l'eau lui permettant d'éleverson capital à un niveau de 95 [illegible] mais bien de nouvelles et nombreuses voitures. (Cliché du photographe de la PATRIE.)

LE PREMIER VOTE SUR LE PROJET DE LOI ANNEXANT LE KEEWATIN AU MANITOBA

Sir Wilfrid Laurier propose un amendement déclarant que les conditions de la mesure ne rendent justice ni au Manitoba ni aux autres provinces; et cinq conservateurs, MM. Lamarche, Bellemare, Guilbault, Sévigny et Paquet votent contre le gouvernement —Majorité ministérielle, 38.

L'Hon. L.-P. Pelletier prononce un grand discours pour établir que la minorité n'a pas de droits acquis au Keewatin.

L'Hon. M. Monk, l'hon. M. Rogers, M. P. E. Lamarche, M. Mondou, etc., prennent part au débat.

Correspondant particulier de la PATRIE.

OTTAWA, 6 — Le premier vote sur le bill des frontières du Manitoba, pris à l'improviste, hier après-midi, a donné naissance au troisième parti dont il était question depuis quelques jours, le parti des "Bolters" dont le chef est M. Paul Emile Lamarche, député de Nicolet. Le vote a causé une agréable surprise aux libéraux qui depuis quelques jours ne comptaient pas faire autant de nouvelles recrues avec le projet du gouvernement. On s'attend à plusieurs autres votes avant que la question des frontières soit terminée.

La séance d'hier fut certainement l'une des plus intéressantes depuis le commencement de la session, non seulement par le vote, mais aussi par les discours prononcés des deux côtés de la Chambre. Une attention spéciale a été portée par la députation au discours de M. Lamarche, qui fut le premier député à soulever la question des écoles en rapport avec le bill du Manitoba.

M. Lamarche a parlé en anglais, afin de bien se faire comprendre de toute la députation et a traité la question exclusivement au point de vue légal.

Les principaux orateurs ont été les honorables Pelletier, Monk, Rogers, sir Wilfrid Laurier et Mondou.

LES FRONTIERES DU MANITOBA

M. Bradbury, député conservateur de Selkirk, reprend la discussion sur le bill des frontières du Manitoba. Il appuie le gouvernement dans tous ses détails, qui donne, dit-il, au Manitoba la position et les avantages que cette province devrait posséder depuis plusieurs années.

SIR WILFRID LAURIER

Sir Wilfrid remarque que le bill du Manitoba, donne une idée de la manière dont le gouvernement actuel entend remplir ses promesses. Le territoire du Manitoba est agrandi au détriment des réclamations d'Ontario ; la province reçoit un traitement financier privilégié, qui sera payé par toute la population du Canada. L'ancien gouvernement a offert au Manitoba une extension de territoire, mais des conditions financières ne dépassant pas ce qui est accordé aux autres provinces. La condition territoriale a été acceptée, mais l'autre refusée, deux et trois fois et le Manitoba posa ses conditions. Le gouvernement refusa de négocier d'aussi fortes exigences.

D'une bonne mesure on en a fait une mauvaise, ni le Manitoba, ni Ontario n'étant satisfait. Le résultat général se résume dans cette expression, dit Sir Wilfrid Laurier: "A black eye for Manitoba, a gold brick for Ontario." Les représentants du Manitoba qui ont accepté les conditions actuelles sont-ils ceux qui refusaient ce que voulait leur donner l'ancien gouvernement. Il est possible d'en douter. Les auteurs du bill les honorables Rogers, Roche, M. Bradbury et autres députés de l'Ouest, n'avaient qu'un but en vue, faire une loi destinée à une interprétation politique.



SIR WILFRID LAURIER

Sir Wilfrid Laurier est en faveur de donner les terres au Manitoba, mais le gouvernement fédéral doit conserver la possession des terres des prairies. Le chef de l'opposition dit que M. Borden a souvent critiqué l'ancienne administration, mais il doit s'apercevoir aujourd'hui que la direction d'un pays n'est pas toujours facile. Il n'y a aucune différence entre le Manitoba et les autres provinces de l'Ouest, excepté dans le nombre de la population, et son traitement privilégié est sans précédent. Le gouvernement veut aider au Manitoba qui traverse une situation difficile, car il n'y a pas d'autre manière d'expliquer cette façon d'agir.

QUI PARLERA DES ECOLES ?

Sir Wilfrid Laurier dit que le bill a causé beaucoup d'agitation dans Québec; toutefois la proposition ne parle pas de chose dont il ne parlera pas lui-même, le gouvernement ne l'ayant pas touchée. L'opposition serait heureuse d'entendre le gouvernement à ce sujet, car il ne donne pas à la population du Manitoba la justice qu'elle entendait recevoir.

Certains journaux prétendent que des ministres ont préparé de longs discours sur ce sujet, mais aucun n'a encore parlé, et l'opposition attendra leurs déclarations.

UN AMENDEMENT

En terminant, Sir Wilfrid Laurier propose l'amendement suivant: "Que ce bill ne soit pas lu une seconde fois maintenant, mais qu'il soit résolu:

"Que tout en étant favorable à l'extension des frontières de la province du Manitoba, cette Chambre croit que les conditions sur lesquelles est basé ce projet d'extension, telles qu'énumérées dans ce bill et dans l'arrêté en conseil du 29 février 1912, ne sont pas équitables, et ne rendent justice ni à la population du Manitoba, ni à la population des autres provinces du Canada."

HONORABLE M. ROGERS

L'honorable Rogers, ministre de l'Intérieur, dit que Sir Wilfrid Laurier a oublié de mentionner jusqu'à quel point la province du Manitoba a été maltraitée par le gouvernement Laurier et combien de fois ses réclamations ont été laissées de côté. Le Manitoba a attendu patiemment, a refusé des règlements non satisfaisants et peut maintenant dire avec plaisir que l'administration Borden lui a donné l'égalité qu'elle désirait avec les autres provinces. Manitoba ne demandait aucun traitement spécial.

HON. R. ROGERS

Le ministre remarque que la campagne de Sir Wilfrid Laurier contre le bill n'a qu'un but : soulever l'Ontario contre le Manitoba, mais cela ne réussira pas, car Sir James Whitney est aussi satisfait de la nouvelle situation que l'honorable Roblin, tous deux premiers ministres provinciaux. M. Rogers parlant de la situation depuis 1908 dit que le gouvernement fédéral ne pourra jamais donner assez d'argent au Manitoba pour l'indemniser des dommages encourus par le traitement subi sous l'administration de Sir Wilfrid Laurier.

Il fait ensuite l'historique de la question de 1905 jusqu'à aujourd'hui.

LE GOUVERNEMENT OBTIENT UNE MAJORITE DE 38 SUR L'AMENDEMENT LAURIER.

Après les remarques du ministre de l'Intérieur, les députés sont appelés à voter sur l'amendement de Sir Wilfrid Laurier qui est rejeté par 65 à 103, donnant une majorité de 38 au gouvernement.

L'impression générale était qu'aucun vote ne serait pris avant la soirée ou même demain, et lorsque le vote a été appelé à six heures, plusieurs députés avaient quitté le Parlement.

CINQ MMINISTERIELS VOTENT AVEC L'OPPOSITION

Cinq conservateurs, MM. Lamarche, Sévigny, Dr Paquet, Bellemare et Guilbault, ont voté avec l'opposition.

M. Mondou présent, s'est abstenu de voter, en déclarant qu'il expliquera en comité ou à la 3e lecture du bill les raisons qui le font agir.

UNE OBJECTION

M. Carvell soulève un point d'ordre et demande si un député a le droit de rester à son siège sans voter, s'il n'est pas pairé, comme l'a fait M. Mondou, député de Yamaska. Il cite Bourinot à l'appui de son observation et croit que M. Mondou devrait dire s'il approuve ou non l'amendement de Sir Wilfrid Laurier.



HON. F.-D. MONK

Le président déclare qu'il n'a pas eu connaissance de l'attitude du député de Yamaska, lors du vote et maintenant il est trop tard pour soulever le sujet, la Chambre devant procéder au travail régulier.

M. LAMARCHE SOULEVE LA QUESTION DES ECOLES

A la séance du soir, M. Lamarche député de Nicolet, a donné les raisons qui l'ont fait voter contre le gouvernement et dans ses remarques il a soulevé la question des écoles catholiques de Keewatin.

HONORABLE M. MONK

L'honorable M. Monk dit que M. Lamarche a bien exposé sa cause et ceci doit être admis même par ceux qui ne partagent pas ses opinions. Il est également d'avis que le Premier Ministre doit être félicité pour l'œuvre qu'il accomplit en ce moment et qui termine le travail commencé à la Confédération. Québec et les autres provinces reçoivent le territoire qui leur est dû et par ce fait l'honorable M. Borden se montre le digne successeur de Sir John Macdonald et autres grands chefs conservateurs. M. Monk ne croit pas que l'opposition ait fait preuve d'une grande largeur de vue en critiquant le remaniement des frontières du Manitoba et d'Ontario apportant comme l'un des principaux arguments le terrain accordé à Ontario dans la province du Manitoba pour un chemin de fer provincial.

LA QUESTION DES ECOLES DU MANITOBA EST REGLEE

Quant à la critique au point de vue éducationnel, elle a été faite injustement. On a voulu y mêler la question des écoles du Manitoba, mais cette question a été définitivement réglée en 1897, le peuple dans le temps s'est opposé à une loi remédiatrice. On a aussi déclaré que ce n'était pas le moyen de régler le différend, mais qu'il fallait plutôt avoir recours à la conciliation. La province de Québec a partagé cette manière de voir, en approuvant la politique de Sir Wilfrid Laurier.

Le règlement Laurier dans la question des écoles a été ratifié par l'électorat et alors aujourd'hui il n'y a pas de pouvoir capable de changer la situation dans le Manitoba. M. Monk dit que l'on parle beaucoup du Statut de 1875 en rapport avec les écoles catholiques de Keewatin, mais ce statut n'a jamais été mis en vigueur dans le Keewatin créé par une loi spéciale. La loi de 1875 s'appliquait aux écoles du Manitoba et d'Ontario, mais nullement au territoire dont il est question aujourd'hui. A cette époque il n'existait aucun loi scolaire pour Keewatin, ni pour les catholiques, ni pour d'autres.

En 1905 la loi des nouvelles provinces spécifia encore une fois que le district de Keewatin, demeurait en dehors des Territoires du Nord-Ouest.

M. Guthrie est d'opinion qu'en 1876 une proclamation a placé Keewatin dans les Territoires.

M. Monk ne trouve aucun rappel de l'ancienne loi.

KEEWATIN N'A PAS LE DROIT D'AVOIR DES ECOLES SEPAREES.

Le ministre remarque que pour créer des écoles, dans les territoires il faut établir un conseil, lequel approuvera les lois du commissaire,



M. PAUL-E. LAMARCHE

conseil et commissaire étant nommés en vertu d'une loi fédérale. Cette formalité n'a jamais été remplie pour le Keewatin.

M. Monk ne croit pas que la population du Keewatin, dans les circonstances, ait des droits acquis, à un système spécial d'écoles.

En 1905, lorsque le Parlement a créé les provinces de l'Alberta et la Saskatchewan, il existait une loi sauvegardant les droits de la minorité catholique et le Parlement l'a observée, mais dans le cas actuel il n'y a aucune loi; le Parlement n'a pas le droit d'imposer une loi scolaire au Manitoba ni lui refuser le territoire auquel il a droit en le forçant à un système d'écoles confessionnelles. Ceci est une impossibilité, le système d'écoles du Manitoba ayant été déclaré légal. Le gouvernement peut toutefois demander aux autorités du Manitoba de traiter la minorité avec justice.

M. Macdonald.—Avez-vous quelques promesses.

M. Monk.—Aucune, mais il est impossible d'agir autrement. Le ministre dit que personnellement il approuve l'école qui sauvegarde la croyance religieuse de l'élève, car cette école est certainement la meilleure, pour l'avenir d'un pays. Il croit que dans les circonstances la meilleure politique à suivre, est de donner le Keewatin à la province du aManitoba sans aucune condition. Rien à l'effet contraire ne peut légalement être placé dans le bill maintenant à l'étude.

M. Ethier.—Alors pourquoi parlez-vous de la compagnie de la Baie d'Hudson, cette compagnie doit avoir des droits acquis?

M. Monk.—Il faut protéger la propriété mais dans le cas des écoles de Keewatin, il n'y a pas de droits acquis.

M. Monk répète encore une fois, qu'il est convaincu que le gouvernement du Manitoba saura traiter la minorité avec justice.

M. MACLEAN, DE YORK

M. Maclean, de York, dit que la question des écoles du Manitoba a été réglée une fois pour toujours en 1896 et il s'est même détaché de son parti sur cette question. Il approuve ce qui a été fait à cette époque et s'oppose au principe posé par le député de Nicolet.

Il se déclare fier de voter pour le bill tel que présenté par le gouvernement Borden.

HONORABLE L.-P. PELLETIER

L'honorable L. P. Pelletier a fait un splendide aperçu de la situation.

M. l'Orateur,

Le projet de loi que nous avons maintenant devant nous est en lui-même de la plus grande importance, mais cette importance est de beaucoup augmentée par le fait que le Parlement en prendra connaissance en même temps que de deux autres, projets de loi, l'un pour étendre les bornes de la Province d'Ontario et l'autre pour étendre celles de la Province de Québec.

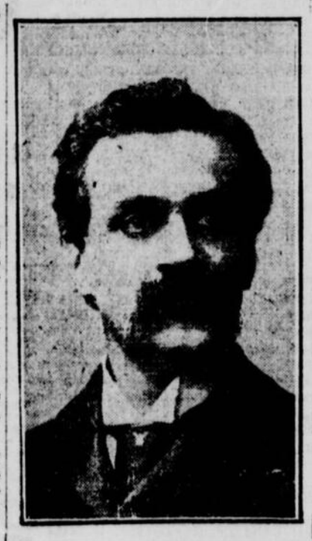
Ce pays grandit avec rapidité et sa population augmente en raison de son progrès.

En vertu de deux de ces trois projets de loi, la province d'Ontario, prendra à sa charge et administrera toute cette partie de territoire, s'étendant depuis ses présentes limites jusqu'à la Baie d'Hudson et les limites de la province de Québec seront élargies de manière à comprendre tout l'Ungava.

Par le présent projet de loi, il est aussi proposé d'étendre les limites

Le Remède de Shiloh

arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons, 25c.



HON. L.-P. PELLETIER

de la province du Manitoba, mais il faut remarquer que des conditions spéciales sont faites au sujet des terres publiques et des terrains pour écoles que ce gouvernement-ci garde.

Je comprends que les conditions financières sont tout-à-fait raisonnables et acceptables, et il ne semble y avoir aucun obstacle dans le chemin, sauf que cette question des écoles séparées vient de nouveau sur le tapis.

Comme elle a été dans le passé, une question difficile, nous devons d'abord regarder un peu en arrière, afin de voir où nous en sommes, pour le présent et pour l'avenir.

Si cette Chambre me donne quelques instants d'attention, je rappellerai brièvement les faits.

Le Statut créant la province du Manitoba contient les clauses suivantes:

33 Victoria, Chapitre 3, Section 22:—

"Dans la province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:

(1) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi ou par la coutume à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (dénominational schools).

(2) Il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation.

(3) "Dans le cas où il ne serait pas décrété telle loi provinciale que de temps à autre, le gouverneur général en conseil jugera nécessaire, pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, —ou dans le cas où quelque décision du gouverneur-général en conseil, sur appel interjeté en vertu de cette section, ne serait pas dûment mise à exécution par l'autorité provinciale compétente,—alors et en tout tel cas, et en tant seulement, que les circonstances de chaque cas l'exigeront, le parlement du Canada pourra décréter des lois propres à y remédier pour donner suite et exécution aux dispositions de la présente section, ainsi qu'à toute décision rendue par le gouverneur-général en conseil sous l'autorité de la même section.

Il est inutile de discuter sur l'interprétation à donner aux clauses que je viens de lire. Elles ont été interprétées par le plus haut tribunal judiciaire de l'Empire Britannique, le Conseil Privé d'Angleterre ; je reviendrai sur ce point dans un instant.

Permettez-moi seulement de dire en passant que ces clauses ne laissent aucun doute quelconque sur les droits aux écoles séparées que la minorité protestante ou catholique avait en vertu de ce statut.

En 1890, le gouvernement Greenway, au mépris de cet acte, soumit à la législature du Manitoba un projet de loi qui ignorait les droits acquis que possédait la minorité. C'était là une manœuvre politique adoptée pour obtenir indûment des avantages politiques. Cependant, ce projet devint la loi de la province et il l'est demeuré depuis avec quelques légers changements. Cette loi aurait pu être désavouée par le parlement fédéral. Si elle l'avait été, elle aurait probablement été passée et repassée d'année en année, et il y aurait eu ainsi une guerre continuelle entre la province et le gouvernement fédéral, de sorte qu'il en serait résulté une situation très peu satisfaisante.

Comme la loi créant le Manitoba contenait des stipulations pour pourvoir à un règlement plus complet, meilleur et final de cette question, d'une manière judiciaire ou quasi-judiciaire, l'on a pensé qu'il serait mieux si les parties intéressées y avaient recours.

Lorsque le gouvernement Greenway voulut mettre sa loi en opération, un certain nombre des parties intéressées soulevèrent la question de sa validité et de sa constitutionalité dans la cause connue sous le nom de la cause Barrett. Elle alla de cour en cour jusqu'au Conseil Privé en Angleterre et voici le jugement du Conseil Privé:

EN APPEL DE LA COUR SUPREME DU CANADA

La Ville de Winnipeg Appelante
Vs
Barrett Intimé.

"Jugé, que l'acte de 1890 abolissant le système dénominationnel d'éducation publique établi par la loi depuis l'Union, mais qui n'exigeait pas l'assistance de tout enfant à une école publique, ni ne conférait aucun autre avantage par l'assistance que celui de l'instruction gratuite, et qui, en même temps, laissait chaque dénomination libre d'établir, de maintenir et de régir ses propres écoles, n'était pas en contravention avec le proviso ci-dessus; et qu'en conséquence, certains règlements d'une corporation municipale autorisant des taxes en vertu de cet acte, étaient valides".

Je ne suis pas ici pour critiquer ce jugement, je dois le prendre tel qu'il est; il déclare que, tandis que le Statut "créant" la province du Manitoba stipulait que les écoles de la minorité ne lui seraient pas enlevées, l'acte des Ecoles du Manitoba, qui, lui, les enlevait pratiquement, était constitutionnel. Le point de vue auquel on se plaça était que l'Acte des Ecoles du Manitoba ne forçait pas la minorité catholique de fréquenter d'autres écoles que les leurs; que cette minorité était encore libre d'avoir ses propres écoles et d'y envoyer ses enfants. Cependant la question n'en resta pas là; la minorité catholique avait un autre remède qui lui était donné par la Constitution et ce moyen était l'appel au gouverneur-général en conseil. Cet appel eut lieu, mais il y avait à ce moment une grande agitation dans tout le pays au sujet de cette question; des clameurs disaient que cet appel ne pouvait et ne devait pas être entendu, que le gouvernement du Conseil Privé dans la cause de Barrett avait réglé la question et ainsi de suite.

Le gouvernement d'alors agit avec beaucoup de prudence, vu que leur compétence à entendre cet appel était mis en doute, ils décidèrent que cette question devait être référée aux tribunaux, de sorte que, comme la question du Ne Temere, elle serait décidée par la plus haute Cour de l'Empire. Ils s'attendaient et avaient raison de s'attendre à ce que tout le monde se soumettrait à la décision donnée au pied du trône lorsque le Conseil Privé aurait parlé. La question fut référée à la Cour Suprême du Canada et y fut décidée d'une certaine manière; ce jugement fut ensuite porté jusqu'au Conseil Privé qui renversa la décision de la Cour Suprême par le jugement suivant:

"Cause par laquelle la minorité "catholique romaine du Manitoba "en appela au gouverneur-général en "Conseil contre l'Acte du Manitoba "sur l'éducation, en 1890, se plai-"gnant que leurs droits et privilè-"ges, au point de vue de l'éduca-"tion, avaient été lésés par cet Ac-"te."

JUGE, renversant le jugement de la Cour Suprême dans une cause à elle soumise:

(A) "Que tel appel existait en "vertu de la Section 22, sous-sec-"tion 2 de l'Acte du Manitoba, "1870, lequel a trait aux droits et "privilèges, acquis par la législa-"tion dans la province après cette "date.

(B) "Que les catholiques romains "ayant acquis par cette législation "le droit de contrôler et de gérer "leurs écoles dénominationnelles, de "les soustraire à la taxe générale "de la province, de choisir les li-"vres à leur usage et de déterminer "le caractère de l'enseignement re-"ligieux dans ces écoles, ces droits "étaient affectés par l'Acte de 1890, "par lequel l'aide de l'Etat était "enlevé à leurs écoles, pendant "qu'eux-mêmes restaient soumis à "la taxe locale pour le support des "écoles neutres auxquelles la mino-"rité s'objectait consciencieusement.

(C) "Que le gouverneur-général "en conseil a le pouvoir de faire "des Ordres Réméditeurs en ces "cas, dans les limites de la sous-"section 3 de la section 22, 1. c. "par une législation supplémentaire "plutôt qu'en abrogeant la loi."

Je ne commente pas ce jugement, les catholiques de ce pays se sont soumis à la première décision dans la cause de Barrett et les protestants avaient le devoir de se soumettre à ce dernier jugement dans la cause de Brophy.

Les hommes qui étaient à la tête du gouvernement d'alors ont parfaitement compris cela, et ils décidèrent de s'en tenir aux droits constitutionnels, tels qu'interprétés par la Reine d'Angleterre en son Conseil Privé. Malheureusement, les hommes d'état qui prirent cette position avaient à faire face à des gens qui, pour des raisons politiques, crurent bon d'en faire une question de parti et de s'en servir pour leurs fins. Il n'y a pas de mots pour qualifier cette conduite, aussi n'essaverai-je pas d'en trouver... Cependant, permettez-moi de dire que c'était un gouvernement libéral du Manitoba à qui incombait la responsabilité de cette législation, en laissant mettre de côté des droits acquis et que c'était une opposition libérale dans le Parlement fédéral qui soutenait et encourageait la résistance au jugement du Conseil Privé.

Les libéraux de ce pays ne sont pas les Pères de la Confédération et ne semblent guère se préoccuper de

(SUITE A LA 3e PAGE)

"Je suis si heureux d'avoir recouvré ma santé que je dis ma joie à tout le monde."

"Je n'ai pas eu une heure de maladie depuis que j'ai pris les Pilules Moro."

Et des milliers d'hommes peuvent continuer ainsi parce que des milliers doivent leurs forces et leur santé aux bons effets des

PILULES MORO

" Depuis deux ans tout ce que je mangeais me donnait des crampes dans l'estomac. J'étais sujet à des étourdissements, à des maux de tête et à de très fréquentes insomnies. Il m'arrivait souvent, malgré toute ma bonne volonté, de ne pas me rendre à mon ouvrage, tant je me sentais souffrant et faible. Un parent me conseilla un jour de faire usage des Pilules Moro qui l'avaient lui-même guéri de la dyspepsie. Je suivis son conseil et après quelques semaines, je fus très heureux de me porter mieux. Mes forces revenaient graduellement, ma santé se rétablissait peu à peu et lorsque je cessai de prendre les Pilules Moro, il y a quelques mois, il y avait quelque temps que toutes les indispositions du passé n'existaient plus et j'étais sûr d'être parfaitement guéri. En effet je n'ai pas eu une heure de maladie depuis."—M. GEO. CHARRON, 587 rue Bridge, Holyoke, Mass.

" Il y a sept ans, j'avais eu une grave maladie et avais été condamné par le médecin qui me traitait. Un abcès qui avait abouti dans le côté, m'avait fait tant souffrir et m'avait pris tant de bon sang que pendant plusieurs mois ensuite je fus trop faible pour pouvoir travailler. Mon estomac se ressentait naturellement de cet état d'épuisement, puis je manquais d'appétit et avais bien mauvaise digestion. Douze boites de Pilules Moro ont en même temps rétabli mes forces et ma santé. Je garde toujours de ces pilules chez moi afin que, si je me sens menacé de quelques faiblesses ou fatigues de l'estomac, elles me préservent par les bons toniques qu'elles contiennent."— M. ISRAEL ANGER, 103 rue Saint-Bernard, Québec.

" A cause des changements de température auxquels m'exposait mon travail, qui était très rude, je me suis affaibli et ai contracté des douleurs rhumatismales dans les membres et les côtés, douleurs dont j'ai souffert environ un an. J'ai songé aux Pilules Moro dont j'avais entendu louer l'efficacité et dans lesquelles j'avais confiance. D'ailleurs, il fallait me traiter; je ne pouvais me laisser aller davantage, et comme je ne voulais pas m'adresser à un médecin, mieux valait commencer immédiatement par le remède le plus recommandé. Mon attente n'a pas été trompée; j'ai vite acquis des forces, et parce que tout mon être semblait se réchauffer sous l'effet du puissant tonique que sont les Pilules Moro, je devins plus résistant au travail et moins sensible au froid. Toutes mes douleurs sont donc disparues et je me sens maintenant si bien que je dis ma joie à tout le monde."— WILLIAM CRETE, Sorel, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal. Les hommes malades qui ne peuvent venir voir nos médecins, sont invités à leur écrire.

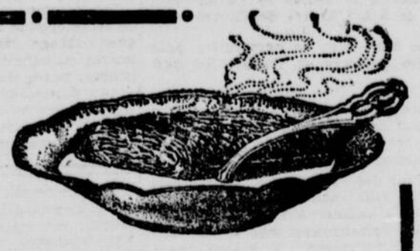
Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

UNE LIVRE DE BON CAFE est non seulement plus économique que les qualités ordinaires à bon marché, mais c'est un plaisir supplémentaire ajouté à chaque repas. Le **Seal Brand** est le meilleur que l'on puisse produire.

Empaqueté dans des canistres de 1 et 2 livres seulement.

CHASE & SANBORN MONTREAL

Déjeuner de Bonne Heure



Déjeuner de bonne heure sans se lever de bonne heure! Voilà un plaisir de l'hiver sans les ennuis de l'hiver. C'est une chose possible dans les maisons où

SHREDDED WHEAT

constitue le déjeûner quotidien. Etant tout cuit et prêt à servir, on n'est pas obligé d'attendre après les feux de la cuisine ou des servantes lentes pour avoir un déjeûner chaud, nourrissant et fortifiant.

Faites simplement chauffer le biscuit pendant quelques instants pour lui rendre son croustillant, ensuite versez du lait chaud dessus puis salez ou sucrez au goût. Délicieux avec des prunes à l'étuvée, des pommes cuites, des bananes en tranches, des pêches ou autres fruits en conserve. En vente chez les épiciers.

Fait du plus Beau Blé Canadien de Choix. Un Aliment Canadien pour les Canadiens.

Fabriqué par

The Canadian Shredded Wheat Company. Limited, Niagara Falls, Ont.

Bureau à Toronto: 49 rue Wellington Est.

VICHY PURETÉ et QUALITÉ **CELESTINS**

(PROPRIÉTÉ DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE)

Eau Naturelle Alcaline

Remède par excellence pour prévenir et guérir les maladies du Foie et de l'Estomac.

Consultez votre Médecin

Se méfier des Imitations. Pas véritable sans

CELESTINS

BOIVIN, WILSON & Cie.

HERPES PENDANT SIX ANS

Zam Buk l'a guéri

Pendant plus de six ans, M. William H. Birt, de Pisquid, I.P.E., a souffert de l'herpès. Il dit : "Le mal s'attaqua à mes bras et à mes mains, et c'était l'index de ma main droite qui était le pire.

"J'étais employé comme forgeron à la Bruce Stewart Co., de Charlottetown, et parfois à chaque coup de marteau le sang coulait. J'ai essayé divers traitements et j'ai consulté plusieurs médecins à Charlottetown et dans les alentours.

L'un d'eux, après m'avoir soigné pendant quelque temps, me dit qu'il ne croyait pas que je pouvais guérir. Un autre me mit le doigt dans un certain liquide qui brûlait terriblement, et me mit ensuite une "laquette droite" comme je l'appelais pendant deux jours. A force d'essayer ceci et cela, j'ai dépensé $50.00, et tout cela inutilement.

J'ai vu un rapport des grandes guérisons opérées par Zam Buk et j'ai décidé de l'essayer. La première boite me fit beaucoup de bien et mon doigt donnait des signes d'améliorations ; alors j'ai continué à me servir de Zam-Buk et quelques boites ont opéré ma guérison. La maladie n'est jamais reparue, d'où je conclus que ma guérison est permanente, et j'en suis si content que je vous laisse la liberté de vous servir de cette lettre comme vous l'entendrez".

Lecteurs, si vous avez quelque maladie de peau, coupure, brûlure, engelure, etc., essayez Zam-Buk. C'est un guérisseur absolument unique. En vente chez les pharmaciens de partout à 50c la boîte ou franco de la Zam-Buk Co., Toronto, sur réception du prix.

CHRONIQUE OUVRIERE

L'union locale No 667, des ouvriers barbiers, compte sur l'encouragement de tous les unionistes de Montréal à l'occasion de sa fête de dimanche prochain.

L'union locale No 667, des ouvriers barbiers qui naissait récemment dans la partie ouest de notre ville, a pris depuis peu des développements très notables, mais afin de lui permettre de continuer l'œuvre si bien commencée il faut des fonds et dans ce but, les officiers de l'union ont décidé d'organiser pour dimanche, le 10 mars courant, un grand euchre et bal, au bénéfice de leur syndicat.

Nous n'avons pas besoin de dire que ces unionistes comptent absolument sur l'encouragement de tous les camarades et il n'y a pas le moindre doute que chacun fera son devoir dans l'occasion.

Les organisateurs ont pensé à tout et rien ne fera défaut.

Voici une liste partielle des prix qui seront distribués aux vainqueurs des parties de cartes:

M. Jos. Ainey, contrôleur de la Cité ; E. Prévost, organisateur de l'Union des Barbiers, porte-bijoux ; H. Wilder & Co., rue Ste-Catherine Ouest, 1 table ; Jos. Robert et Cie coin St-Antoine et Greene, 4 lbs de Raisins; J. B. Vanier, 1029 St-Jacques ouest, bouteille de cognac, M. Brosseau, 1159 St-Jacques ouest, bouteille de Cognac; A. Duperron, 1061, St-Jacques ouest, 1 pipe ; H. Rose, 1557 Notre-Dame Ouest, 1 cravate ; J. Trudeau, 1665 Notre-Dame Ouest, bouteille de cognac ; M. Bédard, ex président, Local, 455, 719, Ave. Laval, boîte de cigares Straight Flush; A. Sabourin, 1261, Notre-Dame Ouest, 1 pipe ; J. O. Bernard, 1463 St-Jacques, bouteilles et cigares ; J. Délisle, 1253 Notre Dame Ouest, bouteille Scotch; M. Feldman, 1233 Notre-Dame Ouest, 1 parapluie; Bergeron et Sanscartier, 21 St-Georges, 1 Razoir ; Jones Bros, 75 Bleury, 1 razoir; S. Miller 712 Notre-Dame Ouest, 1 cravate , Art. Gendron, 658 St-Antoine, 1 pipe (écume) ; A. Lamy Ltée, Notre-Dame, St-Henri, 1 urne ; J. Clément, 1573 St-Jacques, 1 bouteille cognac; M. Miller, 878 Notre-Dame-Ouest, 1 paire portières ; Elp. Ethier, phar. 935 Notre-Dame Ouest 1 bouteille parfum ; Mme J.A.Brisebois, 931, Notre-Dame, ouest, 1 boîte cigares ; Alp. Brunet, 925, Notre-Dame Ouest, 1 paire de souliers ; Art. Bonin, 1907, Notre-Dame Ouest, 1 cravate ; Chs Lafaré, pompier, poste No 4, Square Chabeillez, 1 sacoche ; J. O. Pigeon, 895, Notre-Dame Ouest, 1 bouteille champagne ; Puravana Cigar Co., rue Logan, 1 boîte de cigares ; E. Cavanagh L'tée., 937 Notre-Dame Ouest, 1 cadran ; Un ami 1 boîte de cigares ; M. Leber, 893 Notre-Dame Ouest, 1 objet de fantaisie; H. Fortier & Cie rue St-Paul, 1 boîte de cigares; Ferd. Cypihot, 915 Notre-Dame Ouest, 1 pipe; J. O. Chartrand, 855 Notre-Dame ouest, 1 marinadier (argent).

—:o:—

Une belle assemblée chez les charpentiers en fer de l'union No 93.

L'union No 93, des charpentiers en fer, a tenu lundi soir une nombreuse assemblée dans sa nouvelle salle, sous la présidence de M. Alex Lanette.

M. O. Chrétien, le vice-président, ainsi que tous les autres officiers, étaient à leur poste.

On a discuté plusieurs questions d'intérêt particulier pour l'union. Le président a profité de l'occasion pour inviter tous les membres à se rendre à la prochaine réunion qui promet d'être l'une des plus intéressantes de l'année.

Chacun voudra bien se rappeler aussi que M. A. Coulombe, l'agent d'affaires temporaire de l'union, est au Temple du Travail tous les jours à la disposition des membres de 8 heures à 10 heures de l'avant-midi et de 5 à 6 heures de l'après-midi.

—:o:—

Une belle fête en perspective pour les peintres de l'union No 349.

L'union des peintres et décorateurs local 349 est à organiser un grand concert-tabagie qui aura lieu le 1er avril à la salle centrale, 204 Boulevard St-Laurent.

Tous les peintres et décorateurs de la ville sans exception, sont invités à assister à cette fête.

Des rafraîchissements seront servis gratuitement ; il y aura chant et musique par des artistes de talent et plusieurs orateurs ouvriers bien connus adresseront la parole.

Le comité d'organisation n'épargnera rien pour faire de cette soirée une des plus belles du genre durant la présente saison.

Il est bien entendu que tous les ouvriers peintres, unionistes comme non-unionistes, sont cordialement invités. L'entrée sera absolument gratuite.

—:o:—

De retour à la santé.

Il nous fait plaisir d'apprendre que M. Wilfrid Paquette, ancien président général de la Fédération des Ouvriers Textiles du Canada, qui a été retenu chez lui par une grave indisposition durant sept semaines, est maintenant rétabli.

M. Paquette a repris le travail hier et ses nombreux amis dans toute la province seront sans doute heureux d'apprendre cette bonne nouvelle.

—:o:—

Pour les machinistes de la loge Victoria, ce soir.

La loge Victoria No 111, des machinistes aura ce soir une assemblée spéciale de la plus haute importance pour l'étude de plusieurs questions très sérieuses.

M. Louis Beuloin,le vice-président général de l'union internationale qui est actuellement à Montréal assistera à la réunion.

Tous les membres se feront sans doute un devoir d'y assister.

—:o:—

Chez les débardeurs du port de Montréal.

L'union des débardeurs tiendra une grande assemblée spéciale ce soir, mercredi, à 8 hrs au No 201 rue des Commissaires. Les membres sont spécialement priés de s'y rendre pour affaires très importantes.

—:o:—

Réunions ce soir, 1er mercredi de mars 1913.

—Union No 399 des peintres, salle St Joseph.

—Union No 266 des travailleurs en chaussures de B. & S. W. U., salle Dionne.

—Loge Victoria des machinistes, Temple du Travail.

—Débardeurs du port de Montréal, 201 des Commissaires.

—Conseil du district, charpentiers menuisiers, Temple du Travail.

—Union No 58, des cigariers, Temple du Travail.

—Union No 21 des mouleurs en fer, salle Liggett.

—Union No 298 des forgerons du Grand-Tronc, salle White.

HENRI BOURDON.

Etes-vous Entraîné?

parmi les gens faibles, fatigués, découragés; ou êtes-vous plein d'énergie et de vitalité ?

La Santé est la fondation du succès

Il faut que les nerfs, le cerveau, tous les organes soient sains et solides.

L'Emulsion Scott

le meilleur des aliments toniques assure la santé.

Chez tous les pharmaciens.

LE PREMIER VOTE SUR LE PROJET DE LOI ANNEXANT LE KEEWATIN AU MANITOBA

(SUITE DE LA 2e PAGE)

savoir si la Confédération est sapée dans sa base ou non. Ils avaient à ce moment critique un devoir à accomplir; ils décidèrent de laisser cela de côté et de se servir de la situation pour promouvoir les intérêts de leur parti, et ceci personne en ce pays ne peut le nier.

Permettez-moi maintenant de vous indiquer la marche qui fut suivie:

Le Conseil Privé avait déclaré que la minorité catholique avait le droit d'en appeler au gouverneur-général en Conseil. L'appel fut entendu, la cause fut plaidée et le gouverneur-général en Conseil décida que l'appel était bien fondé et qu'il devait être maintenu; en conséquence, un Ordre Remédiateur fut passé ainsi que le pourvoyait la loi; cet Ordre Remédiateur fut communiqué au gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Manitoba jeta au panier cet Ordre émanant en quelque sorte de la Reine d'Angleterre... et il décida de persister dans son erreur.

Il incombait en conséquence au Parlement fédéral de passer une législation remédiatrice, et c'est alors que le fameux Bill Remédiateur fut introduit à la Chambre des Comunes. Tous savent que ce Bill Remédiateur était accepté par les parties intéressées comme représentant la juste mesure de justice qu'elles attendaient.

C'est alors, pour me servir d'une expression plutôt douce, que la page la plus extraordinaire fut écrite dans l'histoire du Canada. Les hommes alors au pouvoir, comprenant leur responsabilité, présentèrent cette mesure de justice pour qu'elle fut adoptée par le parlement; la plupart d'entre eux ne croyaient pas à l'opportunité des écoles séparées, mais ils décidèrent de s'en tenir à la Constitution de ce pays. A quoi eurent-ils alors à faire face? Le parti politique qui était alors dans l'opposition à Ottawa, les amis de ce même parti au Manitoba, qui avait, en violation de la constitution, enlevé ses écoles à la minorité, décidèrent de faire de l'obstruction au Bill Remédiateur; malheureusement, le temps qui restait avant la prorogation de ce parlement était court; ils l'employèrent tout entier à une discussion prolongée et empêchèrent ainsi, par cette obstruction, la passation de ce Bill.

Le chef de l'opposition était un catholique, c'est-à-dire un de ceux dont on aurait eu droit d'attendre qu'il appuierait cette législation. Cependant, il n'en fit rien. Je pourrais peut-être exprimer mon opinion sur ce point, mais comme je serais exposé à me servir d'un langage qui ne serait peut-être pas parlementaire, je m'en abstiendrai. Je dois dire cependant, en toute sincérité, qu'à ce moment-là, l'honorable député déclara qu'il n'avait guère confiance au Bill Remédiateur. Il était d'opinion, disait-il, que la minorité catholique au Manitoba avait tort d'en être satisfaite, et il substitua son propre jugement à celui des parties intéressées; son opinion était que quelque chose de mieux pouvait, devait et serait fait. Lui et ses amis politiques de la province de Québec répétèrent cela en Chambre, les uns après les autres et ses partisans des autres provinces déclarèrent de leur côté, que le Manitoba ne devait être sujet à aucune coercition; chacun se rappelle encore le cri de guerre : "Ne touchez pas au Manitoba." Ils répétèrent ce cri pendant quatre mois jusqu'à ce que les oreilles du peuple en furent remplies et le Parlement fut prorogé avant que le Bill Remédiateur ne fut adopté. A cette date, les journaux libéraux du pays avaient habilement réussi à convaincre un grand nombre de gens que le gouvernement conservateur était le persécuteur du Manitoba.

Les hommes d'Etat conservateurs de cette époque firent face à l'orage avec courage. Ils agirent comme des braves et mirent au jeu leur vie politique, parce qu'ils étaient les dignes successeurs de Sir John A. MacDonald, de Sir Georges-Etienne Cartier, et prenant une position ferme, ils remplirent leur devoir noblement. Qu'avons-nous vu alors ?

Permettez-moi de citer des extraits de deux discours faits par le même homme, qui vous montreront quels appels on a faits au peuple sur cette question des écoles du Manitoba, qui était le grand cheval de bataille en 1896.

Je vous citerai d'abord un extrait du discours fait à Québec par Sir Wilfrid Laurier et ensuite un autre discours prononcé par lui au Massey Hall à Toronto.

SALLE JACQUES-CARTIER,
Québec,
7 mai 1896.

"Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions, je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti qu'il faut respecter les droits de la minorité.

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir comme j'en ai la conviction, je règlerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement, sir Oliver Mowat qui a toujours été dans Ontario, au péril de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et, je vous affirme que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, "recours que j'exercerai complet et entier."

En résumé, voici ce que cela signifie : "Catholiques de Québec, moi, votre futur premier ministre, je vous promets et m'engage à donner aux catholiques du Manitoba, complète et entière justice... J'aurai avec moi, le grand sir Oliver Mowat. Il est un ami des catholiques, il l'a toujours été."

Ce discours souleva l'enthousiasme des catholiques à Québec, et le menu fretin, les parasites politiques parcoururent toute la province de Québec pour y répéter ces paroles, en y ajoutant leurs commentaires personnels que j'ai entendus moi-même à chaque assemblée pendant cette élection. Ils répétaient à l'envie :

"Vous voyez, Messieurs, ce que ce grand homme, Laurier, va faire pour ses amis catholiques de Québec... Ne pensez-vous pas que Laurier, le catholique, va mieux faire que Tupper, le protestant ?"

On nous dit, et avec raison, que nombre des nôtres abandonnèrent sir Charles Tupper et lui refusèrent leur appui avec ingratitude. Je ne suis pas ici pour approuver ce qu'ils ont fait. Pour ne pas dire plus, je pense qu'ils ont commis une grande erreur, mais elle est, jusqu'à un certain point, expliquée par le fait que lorsque des appels sont faits à la passion et à l'esprit de secte, il y a toujours des gens, soit catholiques soit protestants, qui se laissent aveuglément entraîner.

Laissons maintenant ce discours prononcé à Québec et venons-en à ce que ce même homme (Laurier) disait à Toronto :

MASSEY HALL,
Toronto,
12 juin 1896.

Publié par le "Globe", 13 juin 1896.

M. Laurier dit :

"Je désire m'assurer des sentiments non pas de ma propre province de Québec, mais de la population anglaise de l'Ontario. (Applaudissements). Je ne viens pas ici déclarer que je viendrai, dans une plus ou moins large mesure, au secours de la minorité, mais qu'avec l'aide de mon ami, sir Oliver Mowat, je règlerai cette question, non pas en faisant appel à un groupe quelconque de la population, Toronto qui rezsemblent à celui de mais on m'adressant aux sentiments de justice, que le Créateur a implanté dans chacun de nous. Je suis catholique romain ; je suis Canadien-français et à ce titre, susceptible d'éprouver de fortes sympathies pour la minorité. Mais, de même que je ne permettrais pas à personne d'user de "coercition" à mon égard, de même je ne saurais consentir à ce qu'on "use de coercition" envers qui que ce soit."

A première vue, il y a plusieurs mots dans ce discours prononcé à Québec, mais remarquez la fin...

Le cri de guerre dans Ontario avait été : "Pas de coercition pour le Manitoba", et voici que nous trouvons sur les lèvres du Monsieur Laurier de ce temps exactement les mêmes paroles qu'il ne disait sans doute pas à la légère. Le but qu'il avait, chaque enfant dans les écoles de notre pays le connaît. Il y avait assez dans ces paroles pour déchaîner la presse et les orateurs libéraux sur toute la province et leur permettre de dire : "Voyez le grand homme que nous avons comme notre futur premier ministre.... il n'exercera pas de coercition sur le Manitoba..."

Les candidats libéraux, le bill remédiateur en mains, disaient du haut des tribunes populaires :

"Si nous venons au pouvoir,nous déchirerons en morceaux ce bill remédiateur en criant : "Qu'on ne touche pas au Manitoba."

Quel a été le résultat de tout cela ? La province de Québec donna une majorité qui mit au pouvoir l'homme qui avait promis de donner une plus grande mesure de justice à la minorité catholique du Manitoba, et les protestants anglais donnèrent une majorité à l'homme qui avait promis de ne pas permettre de coercition sur le Manitoba. Pendant ce temps-là, la minorité du Manitoba est sur le bord du chemin, sachant bien ce qu'elle doit attendre de ceux sur qui le chef de l'opposition ne voulait exercer aucune coercition. Au lieu de la commission que l'on avait promise pour étudier et régler cette question, il y eut une conférence entre les libéraux du Manitoba et les libéraux d'Ottawa, qui nous promettaient d'arriver à des résultats satisfaisants par des chemins ensoleillés et des sourires pleins de promesses.

Je n'ai pas besoin de dire ce qu'ont été ces résultats : pendant 15 longues années, un grand nombre de catholiques romains du Manitoba ont été obligés de payer pour le maintien d'écoles que leurs enfants ne fréquentaient pas et ont eu à payer de nouveau de leurs propres deniers pour avoir des écoles où il leur serait possible de faire instruire leurs enfants suivant leur croyance.

Nous avons ensuite entendu des lèvres du représentant de Sa Majesté en ce pays, le gouverneur général, les paroles suivantes qui furent prononcées à l'ouverture du Parlement en 1897.

Voici ce qu'il disait :

"Immédiatement après la dernière "session, le gouvernement du Mani-"toba fut invité à prendre part à "une conférence avec mes ministres "sur la question des griefs prove-"nant de l'acte de cette province "relatif à l'éducation passé en l'an-"née 1890. En réponse à cette invi-"tation, trois membres de ce gou-"vernement vinrent à Ottawa, et "après des discussions nombreuses "et prolongées, les deux gouverne-"ments conclurent un arrangement, "le meilleur qu'il fut possible d'ob-"tenir dans l'état existant de cette "question irritante. J'ai beaucoup "d'espoir que ce règlement mettra "fin à l'agitation qui a longtemps "troublé et retardé le développe-"ment harmonieux de notre pays, "et marquera le commencement "d'une ère nouvelle où règneront "parmi tous les éléments de notre "population dans leurs rapports, un "esprit de générosité et de conces-"sions mutuelles et de bon vouloir "réciproque."

Plus tard, M. Lacrivière, qui était alors membre de la Chambre des Communes, posa une question à laquelle répondit le Premier Ministre d'alors, qui est maintenant le chef de l'opposition.

Permettez-moi de vous citer cela :

ECOLES DU MANITOBA

M. LARIVIERE :

"Par qui a été signé le règlement "de la question des écoles du Mani-"toba après qu'il a été adopté par "les gouvernements fédéral et pro-"vincial, et pourquoi les noms ne "sont-ils pas donnés dans la copie "qui a été produite ?"

LE PREMIER MINISTRE (M. Laurier) :

"J'ai déjà dit à l'honorable dé-"puté que les négociations qui ont "eu lieu entre le gouvernement du "Canada et celui du Manitoba "étaient "confidentielles." Quand "elles furent terminées, les condi-"tions de l'arrangement furent com-"muniquées à la presse et apportées "au Manitoba par les commissaires "du gouvernement de cette province, "et ensuite, insérées dans l'acte "adopté par cette législature."

Ce fameux arrangement était un document signé par M. Laurier d'un côté et M. Greenway de l'autre, et il a ensuite été mis sous forme de loi par la Législature du Manitoba. J'y ai référé déjà : il laissait les catholiques avec l'obligation de payer double taxe pour faire instruire leurs enfants.

Avant de terminer ce que j'appellerai la partie historique de mes humbles remarques, je désire consigner dans le Hansard de 1912 quelque chose qui fut dit dans ce Parlement lorsque le gouvernement libéral vint au pouvoir.

Sir Charles Tupper, l'homme qui se présenta aux élections avec son gouvernement pour faire soutenir la Constitution de ce pays et qui fut défait dans cette brave, courageuse et noble entreprise, se leva dans cette Chambre et dit :

"A l'avenir comme dans le passé, "le principe fondamental sur lequel "s'appuiera le grand parti auquel "j'ai l'honneur d'appartenir sera : "justice égale pour tous sans dis-"tinction de race ou de croyance. "Je suis heureux de voir que la tâ-"che de régler cette question — qui "est importante, bien qu'elle ne soit "pas aussi sérieuse que je l'aie cru "— je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette ques-"tion ne m'incombe plus, mais in-"combe à l'honorable monsieur qui "est maintenant le premier minis-"tre de la Couronne. Tout ce que "je puis dire, c'est que j'espère sin-"cèrement que cet honorable mon-"sieur réussira à régler la question "scolaire, de manière à rendre jus-"tice et à donner satisfaction à "toutes les parties intéressées. Je "puis assurer l'honorable chef de la "droite, que non seulement je lui "souhaite qu'il puisse heureusement "et promptement régler cette im-"portante question, mais que tout "ce que je pourrai faire pour la mê-"me fin, sera fait en tout temps "avec le plus grand plaisir."

Il n'y a pas dans l'histoire de ce pays, je dirai même dans l'histoire du monde entier, de geste plus noble et plus patriotique que celui là. Ces paroles furent prononcées au moment où le nouveau chef du nouveau gouvernement pouvait remplir seul ses promesses à la province de Québec ; mais craignant que le nouveau ministre ne fut empêché par quelqu'un de remplir ses promesses, le grand homme d'Etat qui venait de perdre le pouvoir dans l'accomplissement de son devoir, se tourne vers l'homme qui avait recueilli les dépouilles de la victoire et bénéficié de son sacrifice, et il lui dit : "Je "ne ferai pas comme vous, au con-"traire, je vais vous aider pour le "soution de cette cause."

J'espère que le très honorable chef de l'opposition ne sera pas offensé si je le mets à côté de Sir Charles Tupper et si je demande au pays de faire la comparaison entre les deux. Elle sera faite dans l'histoire de ce pays et il vaut autant la faire maintenant.

Ce sont là, M. l'Orateur, des faits du passé, il faut en parler pour bien montrer où nous en sommes maintenant. Ces faits sont si intimement unis avec le projet de loi qui est maintenant devant nous, qu'il faut les rappeler pour bien comprendre la position que je prends sur cette question.

L'on nous suggère de recommencer cette lutte au jusujet du diserict de Keewatin. Je dois d'abord dire et je dis clairement, avec respect et déférence qu'il y a deux choses qui sont certaines et au sujet desquelles je n'ai pas un moment d'hésitation. Avec mon expérience du passé, je n'ai pas l'intention de laisser à la merci du chef de l'opposition et de ses amis les droits d'aucune minorité qu'elle soit protestante ou catholique. Je les laisserais plutôt entre les mains du gouvernement Roblin.

Si l'avenir démontre qu'en agissant ainsi, je me suis trompé, j'en porterai les conséquences. J'y suis prêt, parce que je suis convaincu du plus profond de mon cœur que j'ai raison ; je reviendrai sur ce point tantôt.

L'autre point sur lequel je suis aussi sûr qu'il serait bien injuste de nous dire que nous ne ferons pas mieux que le chef de l'opposition si, par ce bill, nous ne donnons pas plus à la population du Keewatin qu'il n'a donné lui-même à celle du Manitoba. Il aurait été très facile de régler d'une manière juste et équitable la question du Manitoba en 1897. Le chef du gouvernement d'alors s'y était engagé et l'opposition non seulement s'y était obligée, mais elle offrit son appui et son aide au présent chef de l'opposition, qui refusa de faire quoi que ce soit de juste et de raisonnable. Il résolut de ne remplir aucune des promesses faites dans son discours de Québec, mais de s'en tenir à son programme de non-coercition, énoncé au Massey Hall, et de convaincre les habitants de ce pays qu'il avait raison.

Pendant 15 années, la population de ce pays trompée par le chef du gouvernement et son parti, a considéré cette politique comme bonne et raisonnable. Dans trois élections, la province catholique de Québec a ratifié, approuvé ce que M. Laurier avait fait et elle n'envoyait en Chambre qu'une douzaine de ceux qui, en 1896, avaient perdu le pouvoir parce qu'ils s'étaient fait les champions de la cause de la minorité. Pourtant la loi du pays avait

(SUIT. A LA 5e PAGE)



Le meilleur traitement pour la demangeaison du cuir chevelu et la chute des cheveux

Pour guérir la démangeaison et l'irritation du cuir chevelu, prévenir la sécheresse et la chute des cheveux, chasser les pellicules et promouvoir la croissance et la beauté de la chevelure, le traitement spécial suivant est le plus efficace, agréable et économique. En se couchant, peigner bien la chevelure, puis commencer sur le côté en séparant les cheveux, frottant doucement de l'onguent Cuticura dans la séparation avec un petit morceau de flanelle soupe posé sur le bout du doigt. Oindre d'autres séparations à environ ½ pouce de distance jusqu'à ce que tout le cuir chevelu ait été traité et afin que le cuir chevelu ait reçu de l'onguent Cuticura partout sur la peau plutôt que sur les cheveux. Il est bon de couvrir légèrement les cheveux afin de ne pas salir la taie d'oreiller. Le matin suivant, frictionnez avec du savon Cuticura et de l'eau chaude. Les frictions Shampoos seules peuvent être employées aussi souvent qu'on le trouve agréable, mais une onction faite par nuit est généralement suffisant pour ce traitement spécial de la chevelure féminine. Quoique le savon et l'onguent Cuticura soient vendus partout, ceux qui désirent essayer ce traitement peuvent le faire sans aucun frais en écrivant à Cuticura", Dept. 4M, Boston, E.U.A., qui leur enverra un échantillon gratuit de savon et d'onguent Cuticura, avec un livre de 32 pages sur le traitement de la chevelure et de la peau.

LES CALMANTS SONT DANGEREUX POUR LES ENFANTS

Les mixtures vendues sous le nom de "calmants" sont ordinairement dangereuses pour la vie des enfants qu'elles sont supposées devoir soulager. Ils renferment des opiats et des narcotiques et tout sommeil amené par leur usage est un pseudo-sommeil — pour être plus explicite, l'enfant est insensibilisé par une drogue quelconque. Le seul remède absolument garanti pour les enfants — le seul remède avec lequel est donné une garantie de l'analyste du gouvernement qu'il ne renferme ni opiats, ni narcotiques ou autres drogues dangereuses, ce sont les Tablettes Baby's Own. Elles ne peuvent faire de mal. — Elles font toujours du bien. Des milliers de mères ont appris à connaître leur valeur. Elles soulagent non seulement le nouveau-né mais l'enfant qui grandit. Affections de l'estomac et des intestins, vers, rhumes, fièvres simples, tout cela est enrayé par elles et elles provoquent un sommeil rafraîchissant qui fait beaucoup de bien aux enfants. Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la poste à 5 cents la boîte, par la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. 9-q-h



SI VOUS ETES GRANDE ET NI TRES FORTE NI TRES MINCE, DEMANDEZ A VOTRE CORSETIERE DE VOUS MONTRER LE *D & A* No 636

IL conviendra à la perfection à vos formes et vous donnera le style des corsets les plus coûteux. Le baleinage garanti incassable et la seconde doublure qui empêche les baleines de trouer, font de ce corset le plus durable que vous puissiez trouver.

Comme tous les corsets D & A et La Diva, le No 636 est absolument garanti par les fabricants.

Le prix, dans presque tous les magasins, n'est que de $1.50, tandis que les corsets semblables que l'on importe se vendent à un prix à peu près double. Autres modèles D & A — de $1.00 à $3.00.

DOMINION CORSET COMPANY, QUEBEC.
Fabricants des célèbres corsets La Diva. (2-12)

Les Portes du Magasin

Goodwins Limited

Propriétaires et administrateurs de la A. E. Rea & Co., Montreal, Ltd.
D. LORNE McGIBBON, Président.
J. W. McCONNELL, Vice-Président.
W. H. GOODWIN, Directeur-Gérant.

Ferment à 5.30 P.M.

Rugs Indiens d'Agra, bien au-dessous de leur valeur.
Dhurries, Rugs pour le cabinet, à moitié prix.
Carpettes carrées moins ¼ ou ½ de leur valeur.

Vous trouverez nos prix intéressants, demain, à notre rayon des tapis. Nous avons pris quelques-uns des tapis qui étaient destinés à ce rayon et nous les avons fait arranger en carpettes, ce qui dans bien des cas vous économisera la moitié du prix que vous auriez à payer ordinairement pour ces ornements.

Vous verrez que ces rugs indiens dureront des années et des années. Ils sont si solidement faits que vous pourriez vous attendre à les transmettre de main en main jusqu'à la deuxième génération.

VRAIS RUGS INDIENS D'AGRA, d'une qualité exceptionnellement forte, tissu très serré. Nous nous les sommes procurés à un prix au-dessous de leur valeur. Grandeur 36 x 72 pouces **$11.75**

DHURRIES INDIENS A MOITIE PRIX

DHURRIES INDIENS, utiles pour couvrir les planchers ou pour mettre sur les sofas. — C'est le vrai article pour bibliothèque.

Grandeur 3 pieds x 6 pieds. Val. régulière $3.00, pour **$1.50**

Grandeur 4 pieds x 7 pieds. Val. régulière $4.70, pour **$2.35**

Grandeur 6 pieds x 9 pieds. Val. régulière $9.00, pour **$4.50**

Grandeur 6.6 pieds x 10.6 pieds. Valeur régulière $13.50, pour **$6.75**

Grandeur 9 pieds x 12 pieds. Val. régulière $18.00, pour **$9.00**

CARPETTES CARREES TOUTES FAITES MOINS 25 ET 50 POUR CENT

CARPETTES TOUTES FAITES, en tapis Bruxelles et Axminster, bonnes grandeurs pratiques, de 6 pieds x 8 pieds jusqu'à 10.6 pieds x 12 pieds, avec bordures assorties. Ces carpettes sont faites sur des modèles que nous discontinuons.

Jeudi, 25 p.c. et 50 p.c. déduction sur les prix réguliers.

TAPIS CARRES DE BRUXELLES, une bonne qualité pour durée, sur fonds verts.

Grandeur 3 x 3½ verges. Régulier $15.40. Jeudi **$11.98**

Grandeur 3 x 4 verges. Régulier $17.60. Jeudi **$12.98**

DEUXIEME ETAGE.

Les Nouvelles Formes du Printemps

Chapeaux tailleur anglais des derniers et plus uniques modèles. Quelques-uns garnis de taffetas double ton, si en vogue cette année, et avec garnitures douces, moelles. Les autres sont garnis de soie et fleurs en soie. Chapeaux idéals pour le printemps, en tagal et paille fendue.

Les formes sont petites ou moyennes. Ce qu'il y a de mieux, jeudi, chacune **$8.50**

NOUVEAUX CHAPEAUX TAILLEUR.—Vrais chapeaux tailleur anglais, tagal et paille fendue. Quelques-uns garnis de taffetas double ton avec garnitures douces, d'autres en soie et fleurs en soie. Chapeaux idéals du printemps. Petites ou moyennes formes. Jeudi **$8.50**

REZ-DE-CHAUSSEE

Encore une Journée pour la Soie

Nous vendrons à 49c la verge de la soie de 65c à $1.50, encore demain. C'est une autre occasion de huit heures et demie, pour avoir de la soie à 1-3 de sa valeur.

REZ-DE-CHAUSSEE

FRANCHERE DENTISTE 144 ST-DENIS
239-1-m-v-jno.

LE GRAND OPERA
A FINI SA SAISON

Avant de donner congé aux artistes du Grand Opéra, M. Albert Clerk Jeannotte, l'heureux gérant, adressa une lettre de félicitations à Willis & Co., Limited, agents Canadiens du Pianoforte Knabe, et fabricants du piano Willis.

La lettre suivante a également été reçue :

Montréal, 7 février 1912

MM. Willis & Co., Limited, Montréal, Qué.

Chers messieurs—Avant de quitter Montréal j'aimerais à vous dire combien j'ai apprécié et goûté l'usage de votre piano Willis. Il possède une superbe et riche tonalité, et j'ai beaucoup aimé à chanter avec cet instrument, et j'espère avoir le plaisir de m'en servir encore lors de ma prochaine visite à Montréal.

Avec ma sincère considération et mes meilleurs souhaits pour votre succès. Je demeure,

Votre dévouée,
(Signé) ESTER FERRABINI

WILLIS & CO. Limited

580 rue Ste-Catherine Ouest.

(Angle Drummond)

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER

Donnez-nous Maintenant votre Commande de Printemps avant qu'il y ait Encombrement

NOS ROBES TAILLEUR DE $30

Font le Sujet de la conversation en ville; on ne parle que de la qualité des tissus et des doublures, de leur ajustement et de leur individualité comme style. On ne peut en trouver de semblables ailleurs à moins de payer $50. Robes en serge unie, $25.00 en montant. Si vous fournissez le tissu, $15.00.

Tout Ouvrage est Positivement Garanti

ALF. MULLER
TAILLEUR ET COUTURIER POUR DAMES
4 AVENUE DU COLLEGE McGILL.
5-3-11

STA-BRITE

Pour faire reluire vos Meubles et votre Piano. Rien de meilleur n'a été offert aux ménagères que

STA-BRITE

EN VENTE PARTOUT. ESSAYEZ-LE.

ELOGE DU BANDAGE LINDMAN

M. B. Lindman, Montréal.

Monsieur, — Pour vous dire que je trouve le bandage Lindman très aisé à porter et je suis heureux de le recommander à quiconque souffre de la hernie.

SAM'L GOLTMAN,
Montréal.

Venez ou écrivez pour renseignements Consultations gratuites.

B. LINDMAN Reg'd., 16 Avenue du Collège McGill. 2-1

R R R
RADWAY'S READY RELIEF
POUR LA GRIPPE

Saturez de Relief une flanelle épaisse et appliquez-la comme bandage sur la gorge. Donnez des frictions pour chasser les matières morbides des intestins et changer les conditions du système. Cette méthode demande à être traitée sans retard. Prenez une demi-cuillérée à thé de Relief dans un verre d'eau chaude, sucrée si vous le voulez, et de quatre à six pilules Radways. Au bout de quinze minutes vous transpirerez abondamment. Allez vous coucher et le lendemain matin, vous serez guéri. Suivez un régime au thé de bœuf, si la maladie persiste.

DEMANDEZ LE RADWAY ET REFUSEZ LES SUBSTITUTS.

La Patrie

Les frontières du Manitoba et les écoles séparées

Les délibérations de la Chambre des Communes, hier, montrent que le bill de l'annexion du Keewatin au Manitoba sera adopté sans la moindre dispositiou assurant aux catholiques le maintien de leurs écoles séparées.

Le gouvernement compte sur une forte majorité.

Lors de la troisième lecture, quelques autres conservateurs de notre province refuseront peut-être de suivre le cabinet. Mais il faut reconnaître que l'amendement que sir Wilfrid Laurier a présenté n'était guère alléchant pour les ministériels, sans doute désireux de protéger les droits de la minorité, mais peu anxieux de faire l'affaire du parti libéral auxquel ils n'ont cessé de reprocher son manque de sincérité et son mépris des intérêts scolaires de nos compatriotes de l'Ouest. Cet amendement était vague et sans vie; il n'établissait aucun principe ni aucune garantie.

Les discours remarquables que M. Monk et M. Pelletier ont prononcés au cours de la séance du soir fourniront à ceux qui se passionnent pour l'avenir de nos gens dans le Keewatin de sérieux sujets de méditation et de discussion.

Les deux représentants de la province de Québec ont étudié la question au point de vue légal et ils en sont venus à la conclusion que nos co-religionnaires n'ont aucun droit à la reconnaissance officielle des écoles séparées. Il n'y aurait pas de droits acquis!

A la lumière des événements du passé et en tenant compte des difficultés du présent, il faut s'avouer entre nous qu'aucun parti politique ne pourrait, à l'heure présente, imposer à la majorité anglaise et protestante du pays la reconnaissance d'autres droits que ceux que nous possédons aujourd'hui et dont l'exercice nous est publiquement reconnu.

En d'autres termes, la majorité ne paraît disposée à tolérer que ce à quoi nous avons un imprescriptible droit. C'est un fait brutal devant lequel on peut bien épiloguer, mais dont il faut se rendre compte.

Lors des difficultés scolaires du Manitoba, le gouvernement Laurier s'efforça sans doute d'obtenir plus qu'il n'a obtenu. Il dut se contenter de ce qui lui était accordé.

La même difficulté est survenue lors de la création des nouvelles provinces de l'Ouest. Cette fois encore, le gouvernement Laurier dut accepter les concessions que la majorité voulut bien faire.

La PATRIE, consciente des difficultés de la situation, ne crut pas alors qu'il fallait lancer la pierre à la tête des ministres chargés dans le gouvernement fédéral de représenter les intérêts de la minorité. Allons-nous aujourd'hui, lorsque des doutes sérieux quant aux droits acquis des catholiques au Keewatin existent, nous montrer plus sévères que nous ne l'avons été contre sir Wilfrid Laurier et ses collègues?

L'hon. L.-P. Pelletier a exprimé l'espoir que le gouvernement conservateur du Manitoba fera prochainement disparaître tout sujet de plainte de la part des catholiques de cette province agrandie.

M. Roblin peut, s'il le veut, traiter avec justice les catholiques du Manitoba et mettre fin aux griefs dont ils souffrent depuis l'abolition des écoles séparées.

Nous verrons bientôt si le ministre des postes et ses amis ont formulé de vains espoirs.

LETTRE PARLEMENTAIRE

Galerie de la presse, Ottawa, 5 mars.

La question des écoles a soudainement surgi dans le débat sur le bill des frontières du Manitoba. Et cela a commencé comme généralement finissent les controverses parlementaires: par un vote.

Le débat commencé hier se poursuivait monotone, se restreignant toujours aux clauses écrites du projet de loi Borden, dont la clause non écrite, relative aux écoles, représentait la difficulté véritable. L'amendement de sir Wilfrid Laurier, quoi que évasif en apparence, était évidemment destiné à faire évoluer la discussion sur le terrain dangereux qu'elle devait inévitablement prendre tôt ou tard, et l'effet ne s'est pas fait attendre.

Il était presque six heures lorsque le timbre a retenti, annonçant un vote.

Et tout de suite la Chambre a été mise en ébullition, lorsque, la première voix exprimée en faveur de l'amendement a été celle de M. P.-E. Lamarche, député de Nicolet. Le docteur Paquet, député de l'Islet, et M. Sévigny, de Dorchester, ont également rompu les rangs ministériels, aux applaudissements de la gauche. Après le vote oppositionniste, deux autres nationalistes, M. Bellemare, de Maskinongé et M. Guilbault, de Joliette, ont porté à cinq le nombre prévu des défections ministérielles.

M. Mondou, député d'Yamaska, s'est abstenu quoique étant à son siège.

M. Barrette, député de Berthier, était absent.

Dans un sens différent, la gauche et la droite ont également éclaté en applaudissements lorsqu'ont voté, en faveur du gouvernement, les hons. Monk, Pelletier et Nantel, M. Blondin, vice-président de la Chambre; MM. Lespérance, Chabot, Gauthier (Gaspé), Rainville, Lavallée, Boulay et Girard.

En définitive, le gouvernement a conservé 38 voix de majorité.

La Chambre a ajourné après ce vote, au milieu de l'effervescence générale.

—o—

De sorte que voici venue la crise depuis longtemps attendue. Elle n'a pas les proportions qu'elle promettait, à un certain moment, de prendre. La majorité du gouvernement sans doute lui permet de passer outre la perte de cinq voix. Mais les dissidents, ou tout au moins certains d'entre eux, croient qu'ils rallieraient de nouvelles adhésions si leurs revendications étaient nettement posées dans un amendement. MM. Mondou, Rainville, Lavallée, Boulay et Barrette disent-ils, auraient aussi voté pour un amendement impliquant une garantie des droits de la minorité catholique du Keewatin, quoiqu'ils n'aient pas jugé bon de se détacher de leur parti sur la proposition de sir Wilfrid Laurier.

Cela est possible, mais on pense bien que, depuis que les hons. Monk et Pelletier ont eu occasion de définir leur position et de l'appuyer sur des textes de loi, il ne faut plus attendre d'autres défections dans les rangs ministériels. M. Mondou l'a bien fait comprendre en se ralliant après son abstention, aux partisans du ministère. Tout indique maintenant que l'effectif de la faction dissidente est définitivement établi à cinq. Et cela tient beaucoup à ce que chacun de ceux qui différaient d'opinion avec le ministère ne s'est préoccupé que de tenir bon, pour son propre compte, contre les moyens de persuasion employés par le gouvernement et ses émissaires. Si les dissidents s'étaient groupés, s'il avait existé entre eux une sorte de pacte et s'ils avaient fait parmi les députés de la propagande, ils auraient réussi probablement à rallier ceux qui sont, jusqu'au dernier moment, restés indécis et qu'un simple mot d'ordre eut fait choir de leur côté plutôt que du côté du pouvoir.

—o—

Après le coup de théâtre qui a clos la séance de l'après-midi, la séance du soir a été la plus intéressante qu'il y ait eu, depuis le commencement de la session. Aussi les députés ont-ils tenu à n'en rien manquer, et, peu ponctuels d'ordinaire, ils étaient, à 8 heures sonnant, à leurs sièges.

Le député de Nicolet, qui avait la parole à la reprise du débat faisait son début, et jamais nouveau mandataire du peuple ne débuta à la Chambre fédérale dans des circonstances plus sensationnelles. Toutes les oreilles étaient tendues pour l'écouter.

Le discours de M. Lamarche était une revendication énergique—quoique dans le ton modéré—des droits de la minorité catholique du Keewatin. Il n'a pas cherché l'effet oratoire autant que la précision rigoureuse de sa démonstration. Ainsi, pour ne pas risquer de faire quelque confusion dans les textes nombreux qu'il y avait à citer, il a en grande partie lu son discours.

—o—

L'hon M. Monk a donné la réplique au député de Nicolet. Le Ministre des Travaux publics, qui fut longtemps professeur de droit à l'Université Laval, devait nécessairement présenter une solide argumentation légale pour justifier sa position en apparence tout au moins en contradiction avec des promesses solennelles faites à l'électorat de la Province de Québec. Au début, le discours de M. Monk a semblé produire tout l'effet qu'il désirait. La théorie du Ministre des Travaux publics est que la population du Keewatin ne peut invoquer aucun droit acquis, et sa démonstration a progressé sans anicroche jusqu'au moment où il s'est heurté aux Statuts Refondus de 1906, qui éliminent le Keewatin des étendues de pays exceptées de la juridiction des Territoires du Nord-Ouest.

La loi de 1905 tenait le Keewatin à l'écart, en réserve pour être annexé au Manitoba.

Les statuts refondus l'omettent et M. Monk a paru un peu interloqué devant cette omission qui est, dit-il, en contradiction flagrante avec la volonté exprimée du parlement.

Or, le point à élucider était essentiel, attendu que si le Keewatin est passé sous la juridiction des territoires au moment de la mise en vigueur des statuts refondus, il aurait Ipso Facto acquis des droits au régime scolaire appartenant aux territoires, tandis que si l'omission en question n'a pas été un acte voulu du parlement comme le représente M. Monk, le Keewatin n'aurait été jusqu'ici en puissance d'aucune législation scolaire.

Le discours de M. Lamarche avait toutefois indiqué le jalon qui semblait avoir échappé à l'attention du ministre des Travaux Publics. Le député de Nicolet a, en effet, rappelé que l'acte du Keewatin est tout entier rappelé par l'article 4 de 6-7 Edouard VII, intitulé "Acte concernant les statuts refondus de 1906".

Quoiqu'il en soit, l'hon. M. Monk a conclu son discours en protestant de son dévouement pour les minorités, mais en se déclarant impuissant à servir la minorité du Keewatin qui d'après lui n'a aucun droit acquis. Il croit que les catholiques du territoire annexé au Manitoba obtiendront justice du gouvernement de la province quoiqu'il reconnaisse n'avoir reçu sous ce rapport aucune promesse.

L'hon. M. Pelletier, sur ce point, différait d'avis avec soon collègue: il a déclaré avoir reçu un engagement d'honneur du gouvernement Manitobain à l'effet que la minorité catholique du Keewatin n'aurait peine à souffrir du régime scolaire qui lui serait appliqué.

Le discours du ministre des Postes concluait comme celui de l'hon. M. Monk, à l'inexistence légale des droits réclamés au nom de la minorité catholique du Keewatin.

Il était passé minuit, lorsque l'hon. M. Pelletier a terminé son discours.

Jusqu'au dernier moment, la députation toute entière a suivi le débat, de sort que pour une fois et pendant toute la soirée le café et la tabagie sont restés déserts. Les vives reparties du ministre des Postes aux nombreuses interruptions de la gauche ont eu un immense succès.

L'hon. M. Lemieux aura la parole demain, à la reprise du débat et nous allons connaître l'attitude de l'opposition sur la question des écoles.

Le ministère a été poussé de force sur ce terrain, mais il est bien possible que la gauche n'ait pas moins de répugnance à s'y aventurer. Jusqu'ici, depuis que la vraie question est présentée, tous les discours ont été du côté ministériel. Il sera infiniment intéressant d'entendre l'autre partie.

On sait bien que sir Wilfrid Laurier, tout comme M. Borden, doit montrer sur la question des écoles, beaucoup de circonspection. Dans son parti aussi, il y a des adversaires irréconciliables de l'école confessionnelle.

LES PENSIONS MUNICIPALES

On parle trop et depuis trop longtemps de cette question qui aurait dû être résolue il y a bien des années.

Chaque fois qu'on a cru être près du but, une difficulté est survenue soulevée tantôt par les échevins, d'autres fois par les employés ou une partie des employés.

De fait, il semble en être des pensions municipales, comme des pavages: les jeunes employés s'opposent à ce que les vieux employés qui n'ont rien versé jouissent d'une pension au fonds de laquelle, ils n'auront pas contribué.

Qu'est-ce que cela peut bien faire aux jeunes employés si, eux, les jeunes, reçoivent tous les bénéfices auxquels ils auront droit au jour de leur retraite?

Ils ne seront pas appelés à payer ou même à contribuer à la retraite des "vieux", cela regardera le trésor municipal.

Pour nous, la solution de la question est bien simple. Que la ville crée son fonds de pension sur des bases équitables, l'impose à tous les employés nouveaux. Mais comme nous vivons sur une terre de liberté, qu'on laisse aux employés actuels un an pour qu'ils adhèrent ou renoncent aux conditions de ce fonds. Avant un an, tous les employés municipaux auront joyeusement demandé leur admission à ce fonds de pension.

COMMUNICATION

Qu'ils parlent... Ou bien, taisons-nous!!!

Nos ministres Canadiens-français d'Ottawa reçoivent actuellement des avalanches de requêtes et de protestations inspirées, tant par l'élément laïque que par le clergé de cette province, leur demandant de maintenir les droits des minorités catholiques dans le Keewatin, au cas où l'on trouverait que les catholiques ont encore des privilèges dans ce territoire.

Et l'on promet à notre élément représentatif une chaude réception, s'il flanche sur cette question.

Depuis la découverte de ce pays jusqu'à nos jours; depuis le premier voyage de Cartier plantant sur nos bords la Croix du Christ à aujourd'hui où nous voyons encore le missionnaire français évangélisant les peuplades lointaines du Canada, et taillant à la religion de nouveaux domaines, c'est avec les sueurs, le sang et le courage français qu'ont été arrosées et fécondées les premières semences du christianisme. On les remplace quand l'abattage est fait, que le grain a levé.

Ceci veut-il dire que nous sommes maintenant seuls gardiens de la Foi Catholique en ce pays; et que les catholiques d'autre descendance n'ont rien à y voir?

Ne prétend-on pas en certains milieux, que autant il est vrai que le courage et le sang de notre race ont vaincu tous les obstacles, autant il est vrai qu'à l'avenir ce sera au génie anglais et à la langue anglaise à surveiller et à agrandir nos domaines.

Pourquoi ne pas leur laisser alors une part de nos revendications communes?

L'hon. M. Doherty, de Montréal, ministre de la Justice, et représentant attitré de l'élément irlandais catholique dans le cabinet, a-t-il, lui aussi, reçu de ces requêtes, tant de ses concitoyens irlandais catholiques que Canadiens-français? En quoi donc son devoir diffère-t-il de celui des MM. Monk, Nantel et Pelletier?

Pourquoi sommes-nous plus rigoureux pour les nôtres que pour les autres aussi responsables que nous?

N'y a-t-il pas en ce pays un grand nombre de diocèses où domine exclusivement l'élément anglais ou irlandais; n'y a-t-il pas des journaux catholiques de langue anglaise, des associations de langue anglaise; Ottawa, Halifax, Antigonish, Victoria, Sault Ste-Marie, Peterborough, Kingston, St-Jean, London, ont-ils protesté par la voie de leur ordinaire, de leurs journaux catholiques anglais ou irlandais, de leurs sociétés de Chevaliers de Colomb, de Forestiers Catholiques, de Société St-Patrick?

Le respect des minorités catholiques ne les touche-t-il pas autant que nous; notre cause n'est-elle pas leur cause?

NOUS SOMMES CEPENDANT SEULS A FAIRE TOUT CE BRUIT! Faut-il penser que les autres sont satisfaits et que nous avons tort; ou bien voulons-nous leur montrer que nous faisons notre devoir, tandis qu'eux...

Ne sommes-nous pas sans nécessité injustes envers les nôtres en leur demandant plus qu'aux autres?

Est-il avéré que chaque fois qu'il y aura des marrons à tirer du feu, ce sera Baptiste qui se brûlera les doigts pour nourrir les autres?

N'est-ce pas le moment où jamais de dire à nos concitoyens d'autres origines, mais catholiques comme nous; c'est votre bataille comme c'était la nôtre; et puisque vous voulez maintenant y mettre de votre énergie et de votre influence; allez, nous vous suivons, donnez l'exemple.

N'est-ce pas le moment de redire le mot qui peignait tout le caractère français d'antan: Tirez les premiers, messieurs les anglais.

HORACE-J. GAGNE.

STATISTIQUE

De la production minérale de la province de Québec en 1911.

Le bureau des mines de la province de Québec, qui est présidé par l'honorable C.-R. Devlin, vient de faire paraître un compte-rendu préliminaire de l'industrie minière dans la province de Québec en 1911.

Ce rapport mentionne que les chiffres de la statistique ne sont que provisoires, car tous les exploitants n'ont pas encore fait rapport. Cependant, les données sont approximativement exactes, et la statistique gagne beaucoup en intérêt à être publiée promptement.

La valeur globale des produits de nos mines et carrières a atteint, en 1911, le chiffre de $8,567,143. C'est la production annuelle la plus élevée enregistrée jusqu'ici. Elle est en augmentation de $1,243,862 par rapport à l'année précédente de 1910.

L'amiante, qui donne lieu à l'industrie minière la plus importante de la province, figure au tableau pour une valeur de $2,939,006. C'est une augmentation notable sur le chiffre de l'année précédente. Parmi les autres produits, on remarque: minerais de cuivre et de soufre, $230,097; mica, $76,433, graphite, $33,588.

En outre, la province de Québec a produit en 1911, des minerais de fer, du fer chromé, du phosphate, de l'or, de l'argent, ainsi que toutes sortes de matériaux de construction.

Un petit tableau frappant montre les progrès de notre industrie minérale depuis 1900. On voit qu'en onze ans, la valeur globale des produits de nos mines et carrières s'est élevée de $ 2,546,076 en 1909, à $8,567,143 en 1911.

Au Sénat hier, le sénateur Cloran et le sénateur Choquette ont cru remarquer une divergence entre les paroles du sénateur Lougheed et la déclaration du premier ministre à la Chambre des Communes au sujet de la loi navale.

Le sénateur Lougheed a engagé les deux sénateurs libéraux à se convaincre qu'ils étaient dans une profonde erreur.

ISSUE FATALE D'UN ACCIDENT

ST-EVARISTE, 6. — C'est avec chagrin que nous avons appris la mort de M. Vital Poulin, qui était allé à l'hôpital la semaine dernière, à la suite d'un accident de chasse. Il laisse sa femme et cinq enfants, dont l'aîné a 12 ans. Nos sympathies à sa famille.

Le Remède de Shiloh arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons, fait disparaître les douleurs et les maux de tête. Shiloh est vainqueur.

LE BILL DES TRAMWAYS

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

sont privés depuis la fin de janvier du seul service de chars qui leur était un peu avantageux.

A la réquisition des résidents de l'ouest de la ville, le service Guy et deLorimier a été discontinué. Ils ont mis tant d'insistance dans leurs demandes que le 19 janvier le Conseil de ville de Montréal a tenu une assemblée spéciale pour examiner les propositions de la toute puissante compagnie qui désirait procurer aux heureux résidents de Westmount et de l'ouest de Montréal le moyen de prendre place à bord de chars vides à la Place d'Armes et sur la rue St-Jacques, de façon à ce qu'ils n'aient pas à coudoyer les gens de la partie Est. Les résidents du quartier deLorimier, qui jusqu'ici avaient un service d'environ cinq minutes, doivent maintenant se contenter d'un service supposé être de six minutes et recourir à une ou deux correspondances pour se rendre au centre de la ville, et les chars qui composent ce service passent sur la rue des Commissaires en allant vers l'ouest.

Nous nous étions proposés de faire une assemblée de protestation, auriez-vous l'obligeance de donner la publicité voulue à cette assemblée pour nous permettre d'en faire connaître la date à tous ceux que la chose intéresse.

Bien à vous,

J. A. E. DION.

—:o:—

Montréal, 5 mars 1912.

"La Patrie,"

Re—Bill des Tramways.

A QUI DE DROIT

Je félicite sincèrement la noble entreprise du journal "La Patrie" de travailler contre ce fameux bill, et je viens ajouter mon nom à la liste de celles qui se plaignent du service de la Cie des Tramways.

Comme employée de bureau, je subis journellement maintes avanies de sa part. Quatre fois le jour, j'embarque dans les "petits chars" et quatre fois ce n'est que bousculades et encombrement. Et puis ils vont si bien, jamais arrêter, bien confortable, n'est-ce pas?... Il sort de ces voitures, je ne sais quelle senteur qui vous pique le nez et tourne le cœur.

Somme toute, je conclus qu'il ne faut pas y monter quand on est pressé, qu'on reçoive un coup d'air, une odeur un peu forte, qu'on porte un vêtement neuf, surtout les jours de pluie (ou à 6 h. p.m.).

A part tous ces riens, le Tramway est charmant, hein!.....

"UNE."

Membre de l'A. P. E. B.

LE VOTE

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

ont voté avec Sir Wilfrid Laurier, sont MM. Bellemare, Guilbault, Lamarche, Paquet et Sévigny.

POUR LE GOUVERNEMENT

Ceux qui ont voté avec le gouvernement sont MM. Aikins, Alguire, Ames, Armstrong (York O.), Arthurs, Baker, Ball, Barnard, Bennett (Calgary), Bennett (Simcoe), Best, Blain, Blondin, Borden, Boulay, Bowman, Brabazon, Bradbury, Broder, Burnham, Chabot, Clare, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Clements, Cochrane, Cockshutt, Crocket, Crothers, Currie, Davidson, Doherty, Donnelly, Edwards, Elson, Fisher, Foster (Kings. N.-E.), Foster (Toronto), Fripp, Gauthier (Gaspé), Girard, Goodeve, Hartt, Hazen, Henderson, Hughes (Victoria), Jameson, Kemp, Kidd, Lalor, Lancaster, Lavallée, Lennox, Lespérance, Macdonell, Maclean (York O.), McCurdy, McKay, Marshall, Meighen, Mercer, Middleboro, Monk, Morphy, Munson, Nantel, Nicholson, Nickle, Paul, Pelletier, Perley, Porter, Rainville, Reid (Grenville), Rhodes, Robidoux, Roche, Rogers, Schaffner, Sexsmith (Ontario), Shepherd, Smith, Stanfield, Staples, Steele, Stevens, Stewart (Hamilton), Stewart (Lunenburg), Sutherland, Taylor, Thompson (Yukon), Thornton, Walker, Wallace, Webster, Weichel, White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Wentworth) Wright, 103. Majorité ministérielle 38.

Voici les noms de ceux qui ont pairé:

Conservateurs: Hon. White, hon. Burrell, hon. Haggart, Sir Ed. Osler, Sir Rodolphe Forget, M. Northrup, M. Hepburn, M. Carrick, M. Fowler, M. Bristol, M. Thoburn, M. Smyth, M. Barker, Major Beattie, M. Boyce, M. Cromwell, M. Barrette, M. Achim, M. Lewis, M. Armstrong (Lambton), M. Tremain, M. McLean (I. P. E.), M. Ls. Coderre.

Libéraux: Hon. Emmerson, M. McNutt, M. Gordon, M. Lafortune, M. Brouillard, Hon. Bureau, M. McMillan, M. L. A. Lapointe, Hon. Pugsley, M. Charlton, M. Robb, M. Clark, d'Essex, M. Martin, Régina, M. Sinclair, M. Richards, M. C. A. Wilson, M. Séguin, M. Fortier, hon. Murphy, M. Richardson, M. Carroll, M. Power, M. Ethier.

L'analyse du vote donne 103 en faveur de la proposition du gouvernement, 65 contre, 46 députés ont pairé; le député de Renfrew-Sud, l'honorable Geo. P. Graham n'a pas encore pris son siège: Sir Wilfrid Laurier et Sir Rodolphe Forget représentent chacun deux comtés. Ceux qui se sont abstenus de voter sans pairer sont MM. Mondou et Loggie.

ON LEUR PREPARE UNE DEMONSTRATION

QUEBEC, 6. — Harry Fontaine, propriétaire du Victoria, donne ce soir un dîner aux joueurs et aux directeurs du Québec, à l'occasion de l'éclatante victoire qu'ils ont remporté samedi dernier sur les orgueilleux Sénateurs.

On s'attend bien ici que le "Wanderers" triomphera ce soir du club Ottawa, et son se prépare à faire une grande démonstration si notre club est vainqueur.

Moyen simple d'avoir la Beauté

Si l'on songe combien il est facile d'avoir la beauté, on s'étonne parfois, de ce que les poudres ou autres préparations se vendent si bien.

Les laideurs, c'est-à-dire les boutons à tête noire, proviennent tout simplement des saletés ou matières de rebut que la nature rejette constamment par les pores de la peau. Ce procédé naturel opère sans interruption, dans tout corps humain. Le meilleur moyen de faire disparaître ces laideurs est d'employer une préparation nettoyante et blanchissante qu'on peut faire à la maison, comme suit: On achète chez le pharmacien 2 oz. de glycérine, 2 oz. d'arnol, 4 oz. de witch hazel, que l'on mélange dans 10 oz. d'eau. Bien brasser, avant de s'en servir, puis appliquer sur la figure, tous les soirs, avant de se coucher. Bien se laver le lendemain matin. L'emploi de cette lotion, tel qu'indiqué, assouplit et blanchit la peau, enlevant ainsi boutons, taches, rousseurs, etc. Elle adoucit et blanchit tellement la peau, qu'on voit le sang circuler, ce qu'on admire tant chez les [illegible] et les jeunes personnes.

REVUE MONDAINE

Fiançailles

On annonce les fiançailles de Mademoiselle Bernadette Sinez avec M. Amédée Cousineau, de la Pointe-Claire. Le mariage aura lieu à la fin de mai.

—:o:—

Euchre

C'est jeudi soir prochain, qu'aura lieu, à l'Arsenal du 65ème, Avenue des Pins, le grand euchre de l'association Professionnelle des Employées de magasins, sous le distingué patronage de M. et Mme U.-H. Dandurand.

Les prix sont nombreux et magnifiques: plusieurs de nos maisons de commerce importantes ont tenu à donner une marque de sympathie à nos gentilles employées de magasin, en leur envoyant de superbes prix.

L'organisation de ce euchre est de tout premier ordre et la soirée promet d'être un succès.

L'on peut se procurer des billets en s'adressant à M. Ed. Archambault, marchand de musique, rue Ste-Catherine.

L'on pourra s'en procurer aussi le soir à la porte. L'entrée n'est que de 50 cents.

—:o:—

Dimanche le 25 à 3 heures de l'après-midi, Mademoiselle Marie-Antoinette Chêné, de la rue St-Denis, donnait un euchre de sept tables, en l'honneur de Melle Ida Gauvreau, d'Ottawa.

Les prix furent remportés par Mlles Godbout et Viau, MM. Baillargeon et Delfosse. Il y eut chant et piano.

—:o:—

En Voyage.

Monsieur et Madame H.-A. Beauregard, de Saint-Hyacinthe, sont partis pour Toronto et les environs, pour une huitaine de jours.

—Sir Rodolphe Forget, M.P., est parti hier soir, pour Toronto.

—Mlle Jeanne Larivière et Mlle Yvonne Rochon, de Montréal, sont à Ottawa, les invitées de Mme Arthur Owen.

—:o:—

De Retour.

Le Dr et Mme L.-P. Dorval sont revenus de leur voyage de noces en Floride et ont pris leurs appartements au Windsor.

—:o:—

Réceptions

Mesdemoiselles Bertha et Angéline Labelle, de St-Jean, recevaient dimanche dernier après-midi, pour une partie de cinq-cents et euchre, les jeunes filles qui se sont occupées de l'opérette "la Meunière du Moulin Joli", interprétée le 27 février dernier, à St-Jean, au profit des oeuvres paroissiales.

Cette opérette a été un succès tant artistique que financier. Le prix du cinq-cents a été gagné par Mlle Elizabeth Poulin et celui du euchre par Mlle Juliette Dubois. A cinq heures, un succulent goûter fut servi.

Un magnifique chapelet améthyste monté en or, don de M. l'abbé Boileau, fut ensuite tiré. Mlle Angéline Labelle a été l'heureuse gagnante.

Mlles Labelle ont reçu leurs amies d'une manière tout à fait charmante. Au nombre des invités: Mlles Rachel et Ernestine Archambault, Bernadette Bourassa, Aline et Jeannette L'Ecuyer, Elizabeth, Irène et Bernadette Poulin, Amelberge Beauchemin, Antoinette Chassé et Juliette Dubois.

—:o:—

Lundi le 19 février, à l'occasion du mariage de M. Théodore Raymond avec Mlle Albina Laurendeau, de [illegible] Messieurs Labrosse, d'Oka, oncles du marié, donnaient un très joli souper. Un grand nombre de parents et d'amis avaient répondu à leur invitation et ont offert leurs souhaits de bonheur à l'heureux couple.

Etaient présents: M. et Mme Labrosse, M. et Mme V. Dubreuil, M. et Mme A. Lavigne, M. et Mme N. Perrier, M. et Mme W. Ladouceur, M. et Mme E. Boileau, M. et Mme F. Lanthier, M. et Mme C. Monette, M. et Mme J. Labrosse, M. et Mme H. Dubreuil, Mme Ladouceur, Mlles M.-B. Dufresne, M. A. Ladouceur, L. Labrosse, B. Labrosse, E. Labrosse, A. Raymond, L. Raymond, C. Raymond, M. A. Perrier, G. Labrosse, Messieurs A. Labrosse, D. Labrosse, A. Lanthier [illegible]rosse, A. Lanthier, W. Boileau, A. Ladouceur H. Boileau, H. Ladouceur, N. Lévèvre, W. Lanthier, W. Perrier, E. Lanthier, W. Boileau, C. Labrosse, N. Labrosse et A. Labrosse.

LE SOURIRE DE TRISTESSE QUI DISSIMULE LA DOULEUR

Les femmes sont elles-mêmes responsables d'une grande partie de leurs souffrances.

Les femmes sont faibles, mais par un sourire elles essaieront parfois de dissimuler la douleur et la souffrance qu'aucun homme ne saurait endurer patiemment. Si les femmes voulaient simplement se rappeler que leurs fréquents malaises proviennent de la faiblesse ou de l'impureté de leur sang, elles couleraient une vie plus douce et conserveraient plus longtemps leurs charmes naturels.

Lorsque le sang fait défaut, commencent alors ces maux de dos et maux de tête torturants, le sommeil troublé produit des cercles noirs sous les yeux, le vertige, des accès d'abattement, la palpitation du coeur, les accès de chaleur et l'indigestion se mettent de la partie. Alors les joues deviennent pâles, les yeux ternes et le teint blême.

Les femmes devraient savoir que beaucoup de ces souffrances sont inutiles et qu'elles peuvent y remédier promptement. Purifiez et enrichissez le sang par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams et vos souffrances disparaîtront. Des milliers de femmes savent que les Pilules Roses du Dr Williams ont ensoleillé leur vie en formant un sang nouveau et sain et qu'ainsi elles ont rendu la santé et la vigueur à tous les organes vitaux. Voici un cas entre plusieurs. Mlle Cora A. Cornell, St. Catharines, Ont., dit: "Depuis l'âge de 14 ans, j'ai toujours affreusement souffert de douleurs dorsales et de graves maux de tête. J'étais aussi fort incommodée par l'indigestion et il me fallait apporter un soin extrême à mon régime. Je n'éprouvais parfois aucun désir de manger. Il y a deux ans, les maux de tête devinrent si terribles qu'il me fallut abandonner ma position de commis dans un magasin où, naturellement, j'étais constamment debout. Je me trouvai une position dans un bureau où, la plupart du temps, j'étais assise, mais même alors, je souffrais terriblement la plupart du temps. Comme le remède que je prenais ne me faisait aucun bien, je résolus enfin d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Je m'en procurai bientôt et constatai qu'elles me faisaient du bien. Je continuai à prendre les pilules durant plusieurs mois jusqu'à ce que je fusse parfaitement bien. Bien que mon médecin m'ait conseillé de ne pas retourner à mon ancienne position, je résolus d'y aller quand même et je n'ai ressenti, de ce fait, aucun effet funeste. Je ne souffre plus du dos maintenant, j'ai rarement mal à la tête et toutes traces de l'indigestion sont disparues. Je ne puis faire assez d'éloges des Pilules Roses du Dr Williams et j'espère que cette lettre aidera quelque personne qui souffre comme j'ai souffert."

Vendues par tous les marchands de remèdes ou par la poste à 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50 de la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. q-h

AU BON MARCHE

"A QUALITÉ ÉGALE, NOS PRIX SONT TOUJOURS LES PLUS BAS".

Sujet d'actualité:

La Toilette de Paques!

DEJA le beau soleil de mars fait miroiter les teintes les plus nouvelles qui caractérisent les étalages du printemps. Toutes nos importations sont faites et chaque jour des nouveautés s'ajoutent aux nouveautés.

Aimez-vous les Primeurs?

si oui, vous éprouverez un réel plaisir à visiter chacun de nos rayons.

Collets de Fantaisie

Dernière Création

Collets et manchettes pour appareiller et convenant pour n'importe quelle toilette, robe ou costume. En belle dentelle guipure très fine et de formes très attrayantes. Toutes les grandeurs, ronds, carrés ou en pointes. Choix exceptionnel à .. .59, .75, .90 et jusqu'à $2.50

Jabots

En linon garni de jolie dentelle ou tout en dentelle irlandaise. Prix de ..... .50 à $3.00

Collets et Jabots

Aussi en linon et dentelle. Les deux 25c

Gants

Fabrication spéciale pour le "Bon Marché" — Nos fournisseurs sont tous des experts tels que ALEXANDRE, PERRIN, ROUILLON et REYNIER — les meilleures marques du monde entier. Gants en chevreau français s'ajustant parfaitement, chaque paire est GARANTIE.—Existent en noir, blanc et toutes les nuances imaginables.

Prix $1.00, $1.25, $1.50

Attention!

Gants en bel agneau français, brodés de soie, deux boutons à pression, se trouvent tan, brun, gris, marine, blanc et noir. Pointure de 5¾ à 7½. Prix spécial 69c

ET NOUS LES RECOMMANDONS!

Petite

Bijouterie

Nouvelle

MEDAILLONS d'un genre tout à fait nouveau et très artistique; modèle français et américains. Depuis ... ... .98 à $7.00

Chaines *en or roulé*

Nouvelles mailles bien travaillées. Ces chaines sont garanties. Choix depuis ... . .50 à $2.00

Letendre, Fils & Cie.

567 rue Ste. Catherine Est.

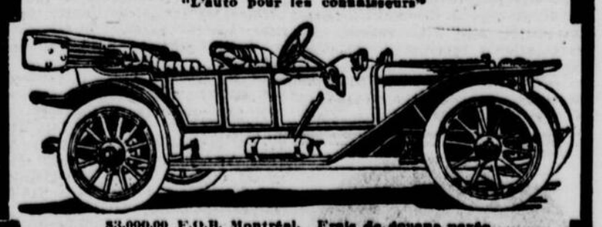
EDIFICE DETRUIT A WINNIPEG

WINNIPEG, 6 — L'édifice Gowans Kent, dans la rue principale, a été complètement détruit par le feu, hier. Les pertes s'élèvent à plus de $75,000. Une partie de l'édifice était occupée par la compagnie "Mason Rich Piano" dont le stock de $40,000 a été à peu près détruit. La cause du feu est inconnue.

"La voiture la plus sure au monde"

AMERICAN 'Underslung'

"L'auto pour les connaisseurs"



$3,000.00 F.O.B. Montréal. Frais de douane payés

SPECIFICATIONS:

Quatre passagers. Longueur d'essieu en essieu, 118 pouces; pneus 37 x 4 pouces avant et arrière, montés sur jantes "Quick Detachable".

Equipement régulier comprend capote avec son enveloppe; cinq lampes (lampes de côté électriques); réservoir "Prest-O-Lite"; Magneto Bosch et accumulateur; une jante de rechange; "shock absorbers"; support pour les pieds support pour manteau, etc.; support pour pneus de rechange; avertisseur; cric, outils, matériel de réparation pour pneus. Poids complet avec équipement régulier 2,550 livres.

Connaissez-vous les grands avantages de la construction "Underslung"?

Si non, écrivez aujourd'hui pour notre livret intitulé:

"The Advantages of Underslung Construction"

A. BEAUDRY, Distributeur, Province de Québec.

Adresse Temporaire: 609 rue St-Urbain. Téléphone Est 6086.
Résidence: 35 rue Sherbrooke Est. Téléphone Est 826.

Le premier vote sur le projet de loi annexant le Keewatin au Manitoba

(SUITE DES 2e ET 3e PAGES)

été mise de côté et la constitution elle-même foulée au pied. Un ordre remédiateur déclaré par le Conseil Privé lui-même comme valide et légal fut ignoré. Je ne suis pas ici pour vous dire que ceci doit se renouveler. Je vous dirai plutôt : "Mettons une fin à tout cela et revenons-en aux sains et solides principes du passé qui sont la sauvegarde des droits des citoyens de ce pays." Mais au nom de la plus élémentaire justice, je pose deux questions. S'il y a à notre portée aujourd'hui un moyen prompt et facile de régler cette malheureuse question, devons-nous le prendre plutôt que de recommencer une lutte qui s'est terminée en 1896 par un désastre, grâce au parti libéral; devrions-nous donner une chance à ce parti libéral de mettre de nouveau le pays en état d'ébullition par des appels différents dans Québec et dans Ontario? Prendrons-nous la responsabilité de demander à nos amis politiques de marcher à la défaite une fois de plus sans profit pour la minorité et pour l'avantage de ceux qui ont trahi cette cause, hier, et qui la trahiraient encore demain ? Je le répète de nouveau, ce serait un non-sens et un suicide d'agir ainsi si nous pouvons arriver à une solution d'une autre manière.

Je suis toujours prêt à combattre pour un principe, mais je me refuse à aider aux membres de la gauche à continuer leur politique de guerres de race et de religion dans ce pays. Où cela nous mènerait-il, M. l'Orateur? Oui, où cela nous mènerait-il? Je vous pose cette question comme un bon Canadien. On nous dit que nous devrions résigner avec éclat et faire une crise. Permettez-moi, M. l'Orateur, de répondre à ceux qui me parlent ainsi qu'il n'y a pas assez dans un portefeuille de ministre pour qu'un homme oublie son honneur et ses principes, si ce n'était du devoir sacré qu'il m'incombe d'accomplir, ni un ni dix portefeuilles ne pourraient m'induire à endurer les reproches immérités que je reçois parce que je reste au poste du devoir.

Il y a eu depuis 15 ans en ce pays une certaine mentalité de formée, grâce à une politique néfaste de l'abus de tous les droits. C'est ainsi qu'on a formé une partie de l'opinion publique depuis 15 ans, et cette opinion existe, ayons le courage de le dire. Depuis un mois la presse libérale d'Ontario dit que M. Borden va céder à M. Bourassa en imposant des écoles catholiques au Keewatin, et elle dit cela pour soulever les protestants. D'un autre côté, les journaux libéraux de Québec répètent que nous sommes des traîtres, parce qu'il n'y aura pas d'écoles catholiques au Keewatin. Ce sont là les appels que l'on fait au peuple pour le soulever! Maintenant on me somme de défaire en quelques mois, je dirai plutôt en quelques semaines, l'ouvrage de ces 15 années! A cause du sillon qu'on creuse ici depuis 15 ans, il nous faut refaire une autre mentalité au peuple de ce pays et recommencer la définition de ce qui est bien et de ce qui est mal. C'est là un des devoirs de ce gouvernement-ci, successeur des Pères de la Confédération!—Unir ensemble tous les habitants de cet immense pays, les faire s'aimer mieux les uns les autres, empêcher le puissant d'écraser le faible, et faire comprendre à tous que si vous êtes un chrétien, il ne faut pas oublier que la base même des principes chrétiens oblige à ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fasse à nous-mêmes. Je suis ici pour donner un coup d'épaule dans cette noble entreprise. Si je dois en souffrir, je suis prêt à souffrir, mais je ne perdrai pas la tête parce qu'on demande à grands cris que je fasse quelque chose que ma conscience et mon humble intelligence désapprouvent. Sûr de ma position, confiant en des jours meilleurs, lorsque les esprits seront calmés et lorsqu'on aura compris et qu'on aura vu, je marche mon chemin droit.

Bien des gens sont anxieux au sujet des habitants du Keewatin. Je le suis aussi, mais n'est-il pas vrai que toute la question au sujet du Keewatin en ce moment a rapport à une immense étendue de territoire presque sans population? Je suis plus anxieux au sujet des trois cent quarante mille catholiques qui sont vivants et qui luttent au Manitoba depuis 15 ans. Du reste, la solution d'une question réglera l'autre. Deux routes s'ouvrent devant moi. Je puis aller dire à la province du Manitoba:

"Vous serez toujours la plus petite province de ce pays, si vous ne consentez pas à ce que le Keewatin ait des écoles telles que je les veux."

Voilà une des voies qui s'ouvrent devant moi. Quelle est l'autre ? C'est de tâcher de s'arranger de manière à ce que le gouvernement du Manitoba n'oblige pas les catholiques de cette province, tant ceux du Manitoba que du Keewatin à payer une double taxe, s'ils veulent que leurs enfants reçoivent l'instruction que leur dicte leur conscience.

La première de ces deux routes fut suivie en 1896, mais elle mena à un résultat fatal, parce que la politique s'y immisça comme elle s'y immiscerait encore demain. A ce moment, comme je l'ai déjà dit; la bataille aurait pu être gagnée et gagnée facilement. Jusque-là, les grands hommes politiques des deux partis, avaient toujours respecté les droits des minorités, alors qu'ils faisaient leurs lois, et il était toujours facile d'obtenir dans les Statuts des clauses protégeant ces droits.

Les Pères de la Confédération ont mis ces clauses protectrices dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et un grand nombre de Statuts ont été passés avec les mêmes protections pour la minorité.

Le Statut de 1875 s'applique aux territoires, vous y trouvez des dispositions moins effectives, il est vrai, mais faites dans un bon esprit et elles y ont été mises par un gouvernement libéral, mais par un gouvernement qui avait dans son sein des hommes comme Edward Blake. Mais tout ceci devint inutile et fut sapé à sa base, lorsque l'on déclara au peuple de ce pays que le pacte de la Confédération pouvait être ignoré et sacrifié pour aider à l'avènement d'un certain parti politique au pouvoir. Les habitants de ce pays savent maintenant, on le leur dit avec succès depuis 15 ans, que le gouvernement d'une province peut, au mépris des termes les plus clairs de la Constitution, passer une loi qui viole cette constitution, et le peuple de ce pays sait aussi maintenant que cet attentat incroyable peut réussir s'il est possible d'y trouver un avantage politique.

Donc que faut-il faire? Permettre à la province du Manitoba de régler cette question elle-même. Les hommes qui sont au pouvoir au Manitoba sont les successeurs des Pères de la Confédération; ils ont été les amis de la minorité au Manitoba. Donnons-leur la chance et l'occasion de régler cette question chez eux, ainsi qu'ils ont le pouvoir de le faire. Du reste, pouvons-nous régler cela ici non par des clameurs et des résignations, mais par un texte positif, et surtout effectif? Pouvons-nous régler ici maintenant la question du Manitoba en même temps que celle du Keewatin? Permettez-moi de dire que j'ai étudié avec soin les différents problèmes qui se présentent ici, et le plus important, dans mon opinion, est celui de savoir si les droits des écoles de la minorité du Manitoba actuel, enlevés par l'ancien gouvernement, peuvent aujourd'hui être restitués par ce Parlement? Les organisateurs de la campagne du Keewatin ne pensent pas au Manitoba. Nous y songeons, nous.

Considérons les faits :

Des droits existaient pour la minorité manitobaine, il n'y a aucun doute sur ce point, le Conseil Privé l'a dit, et par conséquent, on ne peut en douter: on ne peut nier non plus que ces droits aient été mis de côté et qu'ils ne pouvaient être restitués que de la manière prévue par la Constitution. Ceci est indéniable, parce que, le Conseil Privé l'a aussi décrété. Le moyen de rendre ces droits au Manitoba était par un appel ainsi que cela a été fait.....L'appel eut lieu et c'est à ce moment-là que la question s'engagea dans une phase intéressante. L'appel au gouverneur-général en Conseil avait été pris par la minorité et était donc un litige entre deux parties bien connues: l'une d'elles, l'appelante, était cette même minorité, et l'autre, l'intimé, dans la cause, était le gouvernement provincial. Les juges étaient les ministres de la Couronne à Ottawa. Ils étaient pour ainsi dire constitués en cour de justice pour entendre cet appel. L'appel fut entendu et décidé d'une certaine manière et la Constitution ne permettait pas d'en appeler de cette décision qui était finale.

Les cours ordinaires de ce pays comme de tout autre, sont investies du droit de voir à ce que leurs jugements soient exécutés et obéis, mais dans ce cas spécial, la loi donnait au gouverneur-général en Conseil le droit de décider d'une certaine manière, et elle alla un peu plus loin en disant: " Quand vous aurez rendu votre décision vous émettrez un ordre à la province qui aura perdu sa cause et votre juridiction finira là."

Il est à présumer que les hommes qui ont passé cette loi s'attendaient avec confiance à ce que ce jugement ou cet ordre serait obéi et qu'ils avaient une certitude morale qu'il le serait ; considérant cette question avec un large esprit de justice, ils avaient probablement raison de s'attendre à ce que la province ne s'insurgeât pas contre le jugement rendu. Cependant, le gouvernement du Manitoba prit sur ses épaules cette lourde responsabilité.

Et après ?

Le pouvoir du gouverneur - général en Conseil n'était-il pas épuisé lorsque le jugement ou l'ordre fut rendu et signifié à la province du Manitoba ? S'il en est ainsi, cette cause où la minorité était la plaignante d'un côté contre le gouvernement provincial de l'autre, devint une chose du passé et le pouvoir du gouverneur-général en Conseil cessa dès lors.

Il y avait encore un autre remède, mais il n'était plus au seul pouvoir des ministres de la Couronne de l'appliquer ; il ne pouvait l'être que si la majorité des membres des deux Chambres du Parlement était en sa faveur ; c'était la législation remédiatrice et lorsqu'on en vint là, les parties en litige étaient d'un côté le gouvernement du Manitoba et de l'autre les membres du gouvernement de la Puissance ; agissant comme avizeurs du Roi dans ce pays, ils présentèrent un projet de loi pour suppléer à la législation que le Manitoba refusait de passer.

L'ordre remédiateur n'avait pas été écouté et cette législation remédiatrice n'avait pas encore été votée lorsque montait au pouvoir, en 1896, le nouveau gouvernement qui était, constitutionnellement parlant, la continuation du précédent. Ce nouveau gouvernement aurait pu faire l'une ou l'autre de ces deux choses: demander au Parlement de passer une législation rémédiatrice ou induire, par persuasion ou autrement, le gouvernement du Manitoba à se conformer à l'ordre rémédiateur ; c'était en leur pouvoir de le faire et ils étaient les seuls qui pouvaient le faire. Ils décidèrent que la législation rémédiatrice n'était pas ce qu'il fallait. Ils ont cru devoir régler tranquillement cette question en obtenant un acquiescement partiel du gouvernement du Manitoba à l'ordre rémédiateur et ils décidèrent d'accepter cela et d'abandonner l'autre partie de cet ordre en le jetant aux quatre vents du ciel.

Ce sont là des faits historiques, indéniables. Peut-on prétendre maintenant que ce règlement injuste et incomplet qu'il soit puisse être légalement et constitutionnellement mis de côté par le Parlement du Canada qui n'a pas juridiction en matière d'éducation excepté dans le cas d'un appel au peuple spécial tel que prévu ?

Considérons comment on en est venu à cet arrangement. Les membres du gouvernement fédéral appelèrent les membres du gouvernement provincial à Ottawa et nous avons là, face à face, ceux qui constitutionnellement émirent l'ordre rémédiateur et ceux qui n'avaient pas voulu s'y soumettre. C'est là que fut conclu à la hâte cet injuste marché que la législature du Manitoba incorpora dans un statut et dont ensuite le Gouverneur-général du Canada parlait en ces termes dans son discours du trône à l'ouverture du Parlement : "Cette question est maintenant réglée définitivement et pour toujours.Les deux Chambres du Parlement qui ont entendu cela y ont acquiescé.La question que je pose maintenant est celle-ci: ce règlement est-il final ou non"

Je ne dirai pas qu'il l'est ou qu'il ne l'est pas. Je n'admettrai pas qu'il est final, parce que je ne veux causer aucun préjudice à cette cause ni empêcher des revendications possibles dans un avenir dont les secrets n'appartiennent qu'à Dieu ; je suis un de ceux qui gouvernent ce ce pays en ce moment ; comme tout autre, je serai tôt ou tard appelé ailleurs, comme Dieu le voudra, et je ne dirai pas une parole qui puisse préjudicier à aucun droit futur.Mais il est de mon devoir d'aller jusqu'à dire que ce droit d'appel, cette législation rémédiatrice, qui était une chose facile en 1896, est maintenant devenu un moyen plus compliqué et beaucoup plus difficile. Quel est le résultat de tout ceci ? Il est clair que tout ce qui pourrait être fait ici pour le Keewatin ne s'appliquerait pas au Manitoba. Encore une fois pourquoi ne pas laisser cette question au gouvernement et à la législature du Manitoba, qui peut remédier à la situation du Keewatin et du Manitoba ? N'est-ce pas là le meilleur moyen à prendre, s'il y a quelque certitude morale qu'au moment où le Manitoba va devenir une grande province, le désir général de cette province sera que tous ses citoyens catholiques comme protestants y vivent heureux, contents,et qu'il y ait entre eux une union fraternelle, un respect mutuel et une profonde reconnaissance.

L'on me dira comme l'on m'a dit déjà, que ce ne sont là que des espoirs... En effet, il n'y a pas de marché en blanc et en noir. Le gouvernement du Manitoba n'a pas acheté le concours des membres catholiques romains de ce gouvernement pour l'extension des limites. Mais je sais que l'honorable R. P. Roblin est un Canadien juste, honnête, droit, patriote, d'un esprit large, qu'il s'est battu pour la minorité là-bas et tout cela est d'une plus grande valeur et importance à mes yeux que des garanties solennelles sur papier que l'expérience nous a démontré être de si peu de valeur, quand la majorité décide de fouler aux pieds toutes les garanties.

Bien que la loi du Manitoba soit injuste pour la minorité, le gouvernement, qui y a la confiance du peuple, a appliqué cette loi en autant qu'il était en son pouvoir de le faire, de manière à en adoucir les rigueurs et de faire comprendre à la minorité du Manitoba qu'il n'entendait pas la persécuter. L'hon. R. P. Roblin et ses collègues, sont tenus en haute estime par la minorité opprimée. Vous le voyez, mon espoir est grand, il est fort, il est sans limite, j'y mets ma confiance et ma destinée.

Cependant, je ne base pas ma cause sur ce seul espoir quelque grand qu'il soit. Il y a d'autres raisons qui, à mon point de vue, font que ce moyen est de beaucoup le meilleur.

D'après ce que je comprends, un certain nombre d'hommes publics et de journalistes importants de la province de Québec et d'ailleurs, sont d'opinion qu'il y a des droits acquis en faveur des écoles séparées au Keewatin et que ces droits seraient jetés au vent si ce Bill ne contenait pas une clause indiquant clairement que ces droits acquis continueront d'exister.

Regardons la situation bien en face et sans crainte. Y a-t-il maintenant de tels droits acquis au Keewatin?

Je me permettrai de dire que j'ai étudié cette question avec le plus grand soin; j'ai lu tout ce qui peut être lu sur ce point, et je dois admettre qu'à un moment donné j'ai trouvé les cartes bien mêlées.

L'acte des Territoires du Nord-Ouest, passé en 1875, pourvoit aux écoles séparées, mais il n'était pas fait pour le Keewatin. De plus, cette loi de 1875 n'est venue en force qu'en 1876, par proclamation du gouverneur-général en Conseil, et avant que cette loi de 1875 ne vienne en force, une autre loi fût passée par ce Parlement en 1876, contenant toutes les dispositions que le Parlement de ce temps jugea nécessaire pour le Keewatin. Alors que le Bill de 1875 contenait une clause au sujet des écoles séparées, celui du Keewatin n'en contenait aucune. Vous trouverez dans le Hansard de 1876 que l'honorable M. MacKenzie, alors premier ministre, déclara que ce n'était pas là un oubli. La question lui fut posée par l'honorable L. R. Masson, et sa réponse fut: "Il n'est pas nécessaire de pourvoir à l'éducation au Keewatin." Je ne discuterai pas si ses raisons étaient bonnes ou mauvaises, je cite seulement les paroles de l'honorable M. MacKenzie pour montrer que je ne fais pas erreur en disant que l'Acte du Keewatin ne contenait aucune disposition pour les écoles séparées. Il est inutile pour moi de m'attarder plus longtemps sur les conséquences de ce Statut, parce qu'il arriva alors autre chose. Ce Statut du Keewatin disparut à un moment donné de ce qui est la loi du pays maintenant. Ceci fut fait d'étrange manière. L'Acte du Keewatin ne fut jamais rappelé par aucun Statut spécial et il contenait une clause qui se lit comme suit:

ACTE DU KEEWATIN, 49 Victoria, Chapitre 35.

(Traduction)

"Pourvu toutefois que le gouverneur-général en Conseil puisse par "proclamation publiée dans la Gazette officielle, en tout temps, "alors qu'il sera considéré que cela "est dans l'intérêt public, détacher "une partie de ce district de son "autre partie et de la réannexer à "cette partie des territoires du "Nord-Ouest du Canada non comprise dans le dit district; et la "partie ainsi détachée sera alors "sujette au même gouvernement et "lois que cette partie des territoires du Nord-Ouest, à laquelle elle "sera annexée."

Il faut remarquer que cette clause donnait au gouverneur-général en Conseil le pouvoir, lorsque cela paraîtrait être dans l'intérêt public, de détacher UNE PARTIE du Keewatin de L'AUTRE PARTIE du Keewatin. Il est absolument clair que cette clause n'a jamais donné le pouvoir d'annexer le Keewatin TOUT ENTIER. En 1905, le gouvernement d'alors avait un projet de loi devant cette Chambre au sujet du Keewatin pour en faire une partie des territoires du Nord-Ouest. A cette époque, la dispute s'était élevée au sujet des bills de l'Alberta et de la Saskatchewan, et c'est un fait de notoriété publique que deux des membres du gouvernement d'alors en vinrent presque aux voies de fait au sujet de la fameuse clause 16. A un moment donné, le bill du Keewatin, qui aurait probablement soulevé les mêmes troubles, fut retiré, et quelques jours après la fin de la session, ce même gouvernement, qui avait retiré ce bill et avait déclaré à la Chambre qu'il n'était pas nécessaire de s'occuper de la question du Keewatin, passait un ordre en conseil dans lequel il disait formellement:

"Nous avons, d'après la loi, le "droit de détacher du Keewatin "une partie de ce territoire et en "vertu de ce pouvoir qui nous est "donné de diviser le Keewatin en "deux parties et d'en annexer une "aux territoires, nous, le gouvernement, déclarons que nous annexons "aux Territoires le Keewatin "tout "entier."

Voici le texte de l'ordre en Conseil, tel que publié dans la Gazette Officielle du Canada :

(Traduction)

"Attendu que par l'Acte, chapitre "53 des Statuts Révisés du Canada, "communément appelé l'Acte du "Keewatin, il est prévu entre autre "choses que le gouverneur-général "en Conseil peut, en tout temps, "lorsque cela paraît être dans l'in"térêt public de le faire, détacher "une partie du district de Keewa"tin de l'autre partie de ce district "et annexer cette partie ainsi déta"chée aux Territoires du Nord Ou"est du Canada non comprise dans "le dit district, et que cette portion "ainsi détachée deviendra sujette au "même gouvernement et lois que "cette partie des territoires du "Nord-Ouest du Canada à laquelle elle sera réannexée :

"Et attendu qu'il est devenu op"portun que le dit district du Kee"watin soit de nouveau annexé à et "devienne soumis au même gouver"nement et lois des territoires du "Nord-Ouest.

"Sachez, en conséquence, que par "et avec l'avis de notre Conseil Pri"vé du Canada, et d'après et en "vertu des pouvoirs du dit acte cité "en partie et en vertu de tous et "chaque pouvoirs et pouvoir à cet "effet à nous conférés en toute ma"nière, nous déclarons et procla"mons par les présentes que le, de"puis et après le 1er jour de sep"tembre, en l'an de Notre-Seigneur "dix neuf cent cinq, tout le dit dis"trict du Keewatin sera annexé à "cette partie des Territoires du "Nord-Ouest non comprise dans le "dit district.

"Nos loyaux sujets et tous les au"tres que les présentes peuvent con"cerner sont requis de prendre note "de ce que ci-dessus et de se con"duire en conséquence.

"En foi de quoi, etc....."

Je présume que cette Chambre comprend la situation parfaitement..... Voici un gouvernement qui se croit justifié de présenter un projet de loi au sujet du Keewatin et pourvoyant à son annexion aux Territoires : ce bill est retiré, et ce même gouvernement prétend annexer aux Territoires le Keewatin tout entier, alors qu'il n'avait le droit que d'en détacher une partie. Cependant, ceci n'eut pas pour effet de rappeler l'acte du Keewatin de 1876, qui était encore dans les statuts. Quand les statuts furent revisés, en 1906, ceux que le gouvernement avait chargés de ce travail, se trouvant en face de cette situation plutôt compliquée, n'allaient pas, je suppose, dire au gouvernement, dont ils dépendaient que leur ordre-en-conseil était absolument nul, et ils décidèrent, comme meilleur moyen d'en sortir, de mettre dans l'appendice des statuts quelques mots pour indiquer que l'acte du Keewatin était devenu sans effet. Il y eut un bon nombre de lois qui devinrent inutiles par la codification et elles furent toutes mises dans un coin spécial à la fin des statuts revisés. L'acte du Keewatin y fut relégué, et l'on fit alors une clause abolissant toutes les lois se trouvant dans ce coin-là. C'est ainsi que disparut l'acte du Keewatin, sans que le peuple ni le Parlement en eussent pratiquement connaissance.

Maintenant, des citoyens importants nous disent que les pionniers du Keewatin, quel que soit leur nombre, avaient le droit de s'attendre à être régis par la loi des Territoires du Nord-Ouest, et que cet engagement tacite et cette obligation morale envers les pionniers remontent jusqu'en 1875. Les faits nous montrent que ceci est une erreur absolue.

Si le Keewatin est jamais devenu une partie des Territoires du Nord-Ouest, ce n'est pas en vertu de la loi de 1875, mais en vertu des opérations que j'ai indiquées il y a un instant et qui ne remontent pas plus loin qu'à 1906. Tout ceci a créé, en autant que le Keewatin est concerné, une situation bien compliquée au sujet de laquelle les avocats et les hommes publics peuvent différer et différeront. Il n'y a jamais eu pour le Keewatin, à part du Statut de 1876, de lois ou d'ordonnances passées spécialement ni pour les écoles séparées ni pour autre chose, et une très sérieuse question qui se pose aujourd'hui est celle-ci : Y a-t-il des lois maintenant en force dans le Keewatin, à part celles comprises dans le bill du Keewatin de 1876 ? Cet acte du Keewatin est disparu, rien ne l'a remplacé. En théorie, le Keewatin ferait partie des Territoires depuis 1906, mais les lois du Keewatin ont-elles jamais été remplacées par les lois des Territoires, si ces lois existaient ? Je référerai dans un instant à la doctrine qui régit ces cas. Je ne crois pas devoir m'arrêter plus longtemps sur ce point, car je le considère comme d'aucun intérêt pratique pour le moment.

J'en suis venu à une autre conclusion qui me paraît claire et qui est celle-ci : Qu'il y ait ou non au Keewatin des droits acquis aux écoles séparées, cela ne fait aucune différence de mettre ou ne pas mettre de clause dans ce projet de loi à leur sujet ; ces droits existent ou n'existent pas ; s'ils n'existent pas, il serait inutile de crier sur tous les toits que quelqu'un a consenti à ce qu'ils disparaissent et a, par là même, manqué à son devoir ; si, au contraire, ces droits existent, il faut une loi pour les abolir, et il n'y a rien de tel dans ce bill-ci. C'est un principe reconnu en droit et admis par tous, que la loi d'un pays, d'un territoire ou d'une partie de pays conquis ou annexée demeure en force aussi longtemps qu'elle n'a pas été changée par l'autorité compétente.

Lord Mansfield dit :

"Les lois d'un pays conquis, demeurent en force aussi longtemps qu'elles n'ont pas été changées par le conquérant ; l'absurde exception en ce qui regarde les païens mentionnée dans la cause de Calvin, montre bien l'ancienneté et l'universalité de cette maxime."

Le juge en chef Marshall dit :

"En ce qui regarde le "transfert" d'un territoire, il n'a jamais été maintenu que les relations des habitants entre eux n'étaient pas changées ; leurs relations avec l'ancien souverain ont cessé et des relations nouvelles existent entre eux et le gouvernement dont relève maintenant ce territoire. Ce qu'on peut appeler la loi politique est nécessairement changé, bien que les règles qui gouvernent les relations et la conduite générale des indivi-

(SUITE A LA PAGE 8)



Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de rognons, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un [illegible] de la boîte.

CHASSE LES MAUX D'ESTOMAC

L'INDIGESTION, LES GAZ, LA CARDIALGIE ET LA DYSPEPSIE DISPARAISSENT EN CINQ MINUTES.

Pourquoi ne pas en avoir maintenant, immédiatement et vous débarrasser pour toujours des dérangements d'estomac et de l'indigestion? Un estomac à la diète donne les bleus et l'irritabilité. Donnez-lui un bon repas, puis prenez de la diapepsine de Pape pour faire commencer le travail des sucs digestifs. Il n'y aura pas de dyspepsie ou de gonflement de gaz, ou d'éructations de nourriture non digérée; vous éprouverez pas cette fatigue qui fait croire à l'existence d'un poids de plomb à l'estomac, plus de cardialgie, plus de maux de tête, nid de vertige, et vos aliments ne fermenteront pas et n'empoisonneront pas votre haleine d'odeurs nauséabondes.

La diapepsine de Pape coûte seulement 50 cents la grande boîte, chez tous les pharmaciens en ville, et guérira le cas le plus enraciné d'indigestion et d'estomac délabré en cinq minutes.

Il n'y a rien de meilleur pour chasser les gaz de l'estomac, pour nettoyer l'estomac et les intestins, et, en outre, une seule dose fera digérer et préparera à l'assimilation dans le sang tous les aliments de la même manière que le ferait un estomac sain et vigoureux.

Quand la diapepsine opère, votre estomac repose, se remet seul en bon état, se nettoie, — et alors vous vous sentirez l'envie de manger quand vous vous approchez de la table, et ce que vous mangerez vous fera du bien.

Une guérison absolue de tous les désordres d'estomac vous attend aussitôt que vous vous serez décidé de prendre une petite diapepsine. Dites à votre pharmacien que vous voulez la diapepsine de Pape, parce que cette fois vous voulez vous guérir radicalement.

Rappelez-vous que si votre estomac est actuellement dérangé et mal à l'aise, vous pouvez obtenir la guérison en cinq minutes. 9-1

REVUE IMMOBILIERE

VOL. II. MONTREAL, MERCREDI, 6 MARS 1912. No 57

Une Occasion comme Maison de Ville



Cette maison d'habitation est située rue St-Marc, un peu au-dessus de la rue Dorchester. Deux étages et sous-sol, bien bâtie et chaude—Terrain 2,500 pieds carrés—Possession en Mai—Le sous-sol contient une salle à manger, cuisine, garde-manger, chambre de bonne et grand corridor.

Rez-de-chaussée—Salon double, Bibliothèque et long vestibule.

1er étage—Quatre grandes chambres à coucher, Bain et grand passage.

Cette maison de style moderne est à bon marché à $8,000.

Conditions $2,000 comptant—Le reste en paiements faciles.

CETTE MAISON SE VENDRA PROMPTEMENT. N'ATTENDEZ PAS POUR DEMANDER DES RENSEIGNEMENTS.

TELEPHONE Main 300

Real Estate ARRICK LIMITED

155 RUE NOTRE-DAME OUEST

Ce tonique nutritif rétablit rapidement la force



Après une attaque de pneumonie, diphtérie, typhoïde ou autre maladie, on a habituellement besoin d'une source supplémentaire d'alimentation plus que la nourriture ordinaire.

NA-DRU-CO

Tous nos produits portent cette Marque de Commerce.

Le Composé d'Huile de Foie de Morue sans goût NA-DRU-CO

est ce qui convient le mieux. Bien que très agréable au goût, sans aucune trace des inconvénients nauséabonds de l'huile de foie de morue naturelle, elle en a toutes les propriétés nutritives bien connues ainsi que les éléments curatifs qui ont rendu fameuse l'huile de foie de morue. A ces vertus ont été ajoutés des Hypophosphites pour remonter le système nerveux—de l'extrait de Mérises qui agit sur les poumons et les bronches—ainsi que de l'extrait de Malt, qui en sus de ses propres qualités nutritives, aide aux organes digestifs affaiblis à assimiler d'autres aliments.

Procurez-vous une bouteille de 50c. ou $1.00 chez votre pharmacien.

National Drug and Chemical Co. OF CANADA, LIMITED. 104F

100 Spécifiques NA-DRU-CO Un pour chaque maladie.

LES PRODUITS BORDEN SONT préparés suivant un système de règles sanitaires si rigoureusement observées que leur pureté est assurée.



(La Vieille Marque)

La première des marques pour l'alimentation des enfants, depuis 1857.



(Non sucré)

Contient toute la crème de lait pur et riche.

BORDEN'S CONDENSED MILK CO. WM. H. DUNN, agent, Montréal.

Serait-ce la dernière ?

LES WANDERER VONT FAIRE L'IMPOSSIBLE, CE SOIR, POUR VAINCRE LES OTTAWA. — S'IL EN EST AINSI, QUEBEC SERA CHAMPION.

A L'ARENA CE SOIR

Les Wanderer vont faire l'impossible ce soir, pour enlever aux Ottawa tous les chances de concourir avec les Québec pour le championnat de la H.H.A. Du résultat de cette partie peut en effet dépendre le championnat.

Si les sénateurs sont vaincus ce Québec seront proclamés champion et devront défendre contre tous venants la fameuse coupe Stanley.

Il serait grandement à espérer que les joueurs de la vieille Capitale auraient cet honneur.

Ligue de Montréal

HIER SOIR, LES M.A.A.A. ONT DEFAIT LES ST-DENIS PAR UNE MAJORITE DE 1 POINT AU BILLARD. — LA POSITION DES CLUBS.

AU CLUB ST-DENIS

L'avant-dernière séance de la saison dans la Ligue de Billard Montréal a eu lieu hier soir au club St-Denis.

Ceux-ci reçurent les M.A.A.A. et jouèrent en présence d'une foule d'amateurs, de fort belles parties.

Les visiteurs luttèrent vaillamment et finirent par triompher par la plus petite majorité possible.

Demain soir, seront jouées au club DeLorimier, les dernières parties de ligue de la saison. DeLorimier recevra le Canadien.

CLUB M.A.A.A.

		Séries
Sanctuary ...	100 moy. 2	17—14—14
Shaw	200 moy. 3 1-3	21—19—17
Earl	200 moy. 2 3-4	14—13—11
Lovejoy	196 moy. 2 1-4	22—19—11
	696	

CLUB ST-DENIS

		Séries
Parent	200 moy. 4	20—19—17
Viau	177 moy. 3 1-4	21—19—19
De Haas ...	118 moy. 2 1-4	12—11— 9
Guertin	200 moy. 2 1-4	19—19—18
	695	

Majorité pour M.A.A.A., 1 point.

POSITION DES CLUBS

DeLorimier, M.A.A.A., St-Denis, Canadien.

Dimanche soir au Jubilee

DEUX BONNES ATTRACTIONS— HOCHELAGA VS SHAWINIGAN. — UNE PARTIE SERIO-COMIQUE.

Le club Hochelaga qui a loué le patinoire Jubilee pour les dimanches soirs, d'ici à la fin de la saison, a arrangé un attrayant programme pour dimanche prochain. La rapide et brillante équipe de Shawinigan Falls, qui a joué une partie sensationnelle contre Garnet, avant hier, sera l'adversaire des champions de l'Association de Montréal, à défaut de quoi, le club Viger, champion de la ligue Canadienne de l'Est, fera la lutte aux Hochelaga. Cette rencontre sera précédée d'une partie burlesque entre les "Sans Crainte" et les "Terreurs" deux équipes recrutées parmi les habitués du Mikado.

CE SOIR A VIAUVILLE

Les Mikado, qui ont joué une partie si intéressante, contre les St-Hyacinthe, dimanche dernier, au Jubilee, iront rencontrer, ce soir, les Canadas, au patinoire Tricolore, à Viauville. Ces derniers promettent une chaude réception à l'équipe d'Albert Millaire.

LIGUE CANADIENNE

Ce soir dans la partie qui sera jouée entre les Canada et les National au Club Athlétique Canadien, M. Alcide Golin, marchand-tailleur, 143 rue Amherst donnera une paire de pantalons au joueur du Canadien qui obtiendra le plus fort total en 3 parties.

Les dames sont cordialement invitées.

LES JOURNALISTES BENEFICIAIRES

Le président des Wanderers offre de donner $1,000 aux journalistes si Riley Hern est prêt à prouver ses avances. Cette "affaire" qu'une campagne de presse a beaucoup grossie se terminera très probablement comme toutes les autres du genre, c'est-à-dire qu'elle nuira considérablement à la cause du sport. Certains joueurs des Wanderers prennent fait et cause pour M. Lichtenhein en déclarant que Riley a mal choisi son temps pour formuler des plaintes qui ne reposent sur rien.

PROUVEZ-LE ! ! !

OTTAWA, 6. — Le club de hockey Ottawa protestera la partie de ce soir avec les Wanderers, s'il est prouvé qu'Ernie Russell a joué quelques parties sans contrat au cours de la saison.

Les Ottawa se prétendent bien informés et avancent que Russell a joué au moins une partie sans avoir signé de papiers officiels.

ALLEN EST BATTU

ROCHESTER, 6.—Billy Allen d'Ottawa a été défait hier, en cinq rondes, par Leach Cross, de New-York.



RILEY HEARN, du club Wanderer, le meilleur ami de Sam Lichtenhein.

LE CHAMPIONNAT CANADIEN

A une assemblée des membres de la Ligue de billard Montréal tenue hier soir dans les salons du club St-Denis, il a été décidé d'organiser le tournoi annuel pour le championnat canadien.

Cette année cet événement aura lieu au club St-Denis. Les quatre clubs de la Ligue seront représentés par M. C. Robillard du club DeLorimier, T. Viau, du club St-Denis, R. Ménard, du club Canadien, et M. Shaw, de la M. A. A. A.

La première joute aura lieu lundi soir prochain entre MM. Robillard et Viau. Le perdant jouera le lendemain soir contre M. Ménard. Toutes les parties seront de 250 points au cadre de 14.2 sur table de 5 x 10.

Chez les joueurs de quilles

LA SAISON TIRE A SA FIN DANS L'ASSOCIATION DE MONTREAL. — DEFAITE DES NATIONAL. — RESULTATS DES JOUTES D'HIER SOIR.

SUR LES ALLEES

Les joueurs de quilles de l'Association de Montréal, classe B, ont eu hier soir sur différentes allées, leurs concours hebdomadaires pour le championnat de la Ligue. Les parties furent satisfaisantes jusqu'à un certain point. La grosse surprise de la soirée, fut la défaite des National aux mains des R.R.Y.M.C.A. Blues. Cette défaite n'enlève pas encore la première position au National, mais donne au club St-Louis, plus d'assurance et d'encouragement. En effet les St-Louis n'ont que quelques parties en arrière du National et il lui suffirait d'un peu de chance pour se mettre sur un pied d'égalité. Voici les résultats des parties jouées hier soir :

Edens.

Duffy	115	160	117
Jones	143	137	123
Buchanan	201	153	178
Hawkins	126	130	134
Kennedy	179	187	161
	764	767	713
Moyenne—448.8.			

Colonials.

Poudrette	146	192	....
Perkins	196	172	160
Stevens	181	176	120
Bessner	123	179	179
Bean	145	165	112
Bruderer	....	....	148
	785	869	719
Moyenne—474.6.			

Standards.

Orr	206	189	185
Hart	115	141	133
Finnie	158	195	165
McGillvray	164	166	165
Solly	190	148	170
	833	839	758
Moyenne—486.			

Elks.

Moriarity	126	171	160
Wyness	117	124	142
George	125	140	177
Kerr	155	162	105
McCafferty	212	149	231
	735	746	815
Moyenne—459.2.			

Beaver Blues.

Finlayson	179	167	144
Pearcey	151	166	125
Clarabut	144	164	180
Mahoney	129	....	....
Sharp	170	160	152
Boyer	....	129	188
	773	726	792
Moyenne—458.2.			

St-Louis.

Guérard	144	143	143
Castonguay	174	223	160
Vachaud	205	211	164
Miron	167	163	164
Beauchamp	186	125	131
	876	871	762
Moyenne—501.8.			

Beaver Red.

Condlin	154	125	144
Joslin	162	142	124
Bogart	162	107	134
Stewart	143	143	143
Kelly	152	135	152
	773	652	697
Moyenne—424.4.			

Caledonia.

Roberts	158	157	146
Nevin	155	134	145
McAuley	131	155	127
Howard	131	188	132
Currie	143	126	147
	718	760	707
Moyenne—435.			

M.A.A.A. Cubs.

Meighan	156	131	137
Stenhouse	167	155	139
Gough	211	181	211
Jarvis	133	142	161
Perry	161	157	150
Totaux	825	786	798
Moyenne de l'équipe, 481.8.			

R.R.Y.M.C.A. Reds.

Simpson	146	131	148
Collins	143	152	103
Mann	204	120	190
McBrearty	185	125	157
Brown	157	161	146
Totaux	835	692	744
Moyenne de l'équipe, 454.2.			

National

Brodeur	204	147	174
Madgin	181	162	201
Gauthier	164	179	186
Laroche	190	189	170
St-Martin	166	167	171
Totaux	905	844	901
Moyenne de l'équipe, 530.			

R.R.Y.M.C.A. Blue

Cuthbert	201	191	200
Birtles	205	170	171
Chisholm	159	178	200
Carmichael	158	160	180
Creighton	162	158	217
Totaux	885	857	971
Moyenne de l'équipe, 542.6.			

POSITION DES CLUBS CLASSE "B"

	G.	P.	P.C.
National	42	9	.824
St-Louis	40	11	.784
R.R.Y.M.C.A. Blue ...	36	15	.706
Eden	31	20	.608
Beaver Red	26	25	.510
M.A.A.A. Cubs	26	25	.510
Elks	20	31	.392
Caledonia	20	31	.392
Colonial	19	32	.373
Standard	16	35	.314
Beaver Blue	15	36	.294
R.R.Y.M.C.A. Red. ...	15	36	.294

SPORT AU COLLEGE DE LONGUEUIL

Le 1er club du Collège Longueuil a défait dimanche passé le Club Aiglon par un score de 6 à 0. Les points furent enregistrés comme suit : Ph. Ledoux, J. O. Baillargeon, A. Mainville et Emile Roy.

La partie fut très intéressante, les pénalités ne furent pas si nombreuses comme on le vit quelquefois.

M. Max. Brissette et Art. Benoit, agissaient comme referees. M. Lachapelle et Rocheleau comme chronométreurs.

Depuis que le sport de hockey est commencé cette année le 1er club du collège Longueuil n'a subi qu'une seule défaite. Le 6 mars le 1er club du Collège recevra la visite du 1er club de Trois-Rivières.

Chemises de durée

Les chemises de TOOKE ont, surtout, cela de bon ; elles durent longtemps. Puis elles ont ce merveilleux fini qui leur donne le bien faire parfait. Le confortable et la durée sont les meilleures preuves de leur valeur. Chemises d'hommes 85c, $1.25, $1.75.

R. J. Tooke, Limited, Rues St-Jacques et Ste-Catherine

LA BALLE AU MUR

Il est fortement question ces jours-ci au club Athlétique Canadien de former une ligue de belle au mur (hand-ball) dont les membres seraient choisis pour cette année du moins parmi les abonnés au gymnase du club.

Depuis l'installation de ce gymnase, ce sport des anciens rois de France a conquis de nombreux et fervents adeptes, et certains d'entr'eux y sont déjà très habiles.

Tel avocat y fait aussi bonne figure que s'il s'agissait d'un Tel médecin n'administrerait vulgaire article de procédure, pas une dose de calomel avec plus d'adresse qu'il n'en déploie à "placer" la balle.

Pour exciter l'émulation et avoir des parties plus intéressantes, on a décidé de former une ligue.

Ceux des membres qui n'ont pas encore eu l'occasion de manifester leur intention d'en faire partie sont invités à le faire le plus tôt.

On règlera définitivement plusieurs points à l'assemblée qui aura lieu au gymnase du club samedi prochain, 9 mars à trois heures de l'après-midi, et à laquelle sont convoqués tous les intéressés.

On dit que la ligue comprendra une équipe Canadien, une équipe National : Le Champêt et le Laval seront probablement représentés aussi dans la ligue.

Nous donnerons prochainement de plus amples renseignements à nos lecteurs.

LE TURF

LES COURSIERS SOUS HARNAIS

GRAND RAPIDS, Mich., 6 — Le secrétaire Homer J. Kline, de la piste locale a annoncé aujourd'hui le programme de la réunion d'ouverture du Grand Circuit qui aura lieu en cette ville l'été prochain. Voici les noms des épreuves et les bourses dont elles seront dotées :

Furniture Manufacturers' Bourse classe 2.12, trot, $10,000.

Grand Rapids Railway Purse, classe 2.20, trot, $2,000.

The Alcryon Purse, classe 2.07, trot, $2,000.

The Comstock Purse, classe 2.11, amble, $5,000.

The D. W. Northrop Purse, classe 2.17, amble, $2,000.

The Giffline Purse, 2.05, classe 2.05.

SUR LA GLACE

C'est aujourd'hui que commencent les courses de chevaux à Lachine. Le meeting s'ouvrira à 2 heures et se continuera demain avec le programme suivant :

2ème JOUR, JEUDI LE 7 MARS 1912

2ème classe nommée des chevaux suivants : Bart Madden, Planet, King Gazette, Black Mary, Alex Neil, Paddy Swing, Nelly G., Elmond II, Trinket, Jack Watson, Nelly Stanford.—Bourse $50.00.

Match entre les chevaux de MM. Mitchel et Legault, pour un enjeu de $100.00.

Match entre les chevaux de MM. Miron et Corbo, pour un enjeu de $100.00.

UN DEFI DU ST-EUSTACHE

Le club de hockey St-Eustache attend toujours la réponse à son défi de la semaine dernière pour un enjeu de $25. Aux intéressés de ne pas attendre à cet été.

Dimanche dernier le club local a remporté une brillante victoire contre les Ste-Geneviève par le score de 10 à 2.

Le St-Eustache serait prêt à arranger une partie dimanche le 10 avec un bon club amateur de Montréal dans les 20 ans. Téléphoner ou écrire immédiatement à G.-P. Bélair, St-Eustache, P.Q.

NOTES EN QUELQUES LIGNES

UN CADEAU APPRECIABLE

La gentille épouse de notre ami M. Albert DeCelles, président de l'Union Canadienne des raquetteurs, a eu l'heureuse idée de lui faire cadeau ce matin d'une belle grosse fille. M. DeCelles tout heureux, nous a communiqué aussitôt la nouvelle. Nous l'en félicitons.

LE CHAMPIONNAT DE LA VILLE

Il est question d'organiser une série de parties de hockey que joueraient les clubs Canadien et Wanderer pour le championnat de la ville. Si le projet réussit nous en publierons plus tard les détails.

IL GAGNE LA PREMIERE

Alfred De Oro a joué et a gagné sur John Daly la première partie de pool d'une série de six. De Oro doit compter 600 billes contre 500 pour Daly. La première partie a donné le résultat suivant : De Oro 103 ; Daly 72.

UNE BELLE MASCARADE

Demain soir au patinoir Áquinas, il y aura une jolie mascarade à laquelle tous les amateurs du patin sont invités. De beaux prix seront décernés aux vainqueurs du concours.

COURSE ENTRE DAMES

Le club de raquetteurs Canadien de St-Henri, a fait une course pour dames avant-hier soir. Le premier prix a été remporté par Mme Martin ; le second par Mme Bearchmore ; le troisième par Mme Clouette et le quatrième par Mme D'Auray. Ce soir il y aura sortie du club avec dames.

HOGAN EST DECLASSE

Dans un assaut de boxe de 10 rondes qui eut lieu hier à New-York, Polky McFarland a déclassé "one round" Hogan en se portant constamment à l'attaque avec succès.

LA COUPE ALLEN

Les Calgary ont été déclassés par les Victoria de Winnipeg, par 11 pts à 0 dans la première partie de hockey pour la coupe Allen. La partie a été jouée à Winnipeg.

VICTIMES DU FEU

QUINCY, Mass., 6 — Trois hommes ont été brûlés à mort et deux autres grièvement blessés au cours de l'incendie d'une maison à appartements.

UN CANADIEN VICTIME DU CHEMIN DE FER

NORTH BAY, ONT., 6. — Charles Lamoureux, un jeune serrefrein, a succombé hier aux blessures qu'il avait reçues dans un accident de chemin de fer à Iroquois Falls. Il était le fils de P.-A. Lamoureux, de North Bay.

NOUVEAU PAS VERS LA PAIX UNIVERSELLE

WASHINGTON, D.-C., 6. — Le débat de quatre heures qui a eu lieu, hier, au sénat américain, semble indiquer que ce corps ratifiera les traités d'arbitrage entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France.

La ratification de ces traités sera le premier pas vers la paix universelle, au dire des hommes d'Etat.

On s'attend à ce que le vote soit pris aujourd'hui.

La principale clause qui a été discutée est la clause trois de l'article trois, dont on ne comprend pas la signification de la même manière.

NOUVELLES DE LA CAPITALE

Un truc pour avoir des pommes de terre. — Le Cie des Tramways. — Mort subite.

(Spécial à la PATRIE.)

OTTAWA, 6.— Un truc assez original vient d'être adopté par un marchand local pour obtenir des pommes de terre qu'il ne pouvait pas trouver sur le marché. Il annonça qu'il donnerait $10, $5 et $2 aux trois cultivateurs qui lui apporteraient la plus grosse charge de pommes de terre. Au moyen de ce concours il réussit à obtenir trente-cinq sacs de patates, quantité qu'aucun marchand n'a pu acheter en une seule fois depuis plusieurs mois.

— L'an dernier, la municipalité a acheté 16,400 billets de tramways pour ses employés au coût de $656, dont la moitié pour le département de l'ingénieur. Sur le total, le maire n'en a dépensé que pour $4.

— La compagnie des tramways d'Ottawa porte son capital à deux millions de dollars. Les actionnaires actuels auront le droit d'acheter au pair, $100, une part par deux actions qu'ils ont en leur possession. Le bénéfice à réaliser est joli, si l'on tient compte que les actions de cette compagnie valent $275.

— Une femme est entrée samedi à la confiserie Rogers, rue Rideau, et a demandé la permission de téléphoner. Au moment de se rendre à l'appareil elle s'affaissa et mourut avant l'arrivée du médecin. La défunte fut identifiée comme étant Lucy Cook, âgée de 35 ans, cuisinière à l'Institut Neal. Cette femme venait d'être nommée cuisinière du "Ottawa Hunt Club," et devait entrer en fonction cette semaine.

DESCENTE CHEZ LES SUFFRAGETTES

La police change de tactique et arrête les chefs comme conspirateurs contre l'ordre public.

LONDRES, 6. — Le gouvernement a adopté une autre tactique contre les suffragettes. La police, hier soir, a fait une descente aux bureaux de l'union sociale et politique des femmes, Clement's Inn, et y a opéré l'arrestation de M. et Mme Frederick Pethick Lawrence, rédacteurs du "Votes for Women."

M. et Mme Lawrence ont été conduits à la prison de Bow Street. Ils subiront leur procès sur l'accusation d'avoir conspiré pour troubler la paix publique et d'être les organisateurs des manifestations de vendredi et de lundi.

La police a apposé des scellés aux quartiers-généraux de l'union des suffragettes dont les fonds ont été séquestrés. Si les accusations de conspiration sont trouvées fondées, l'argent sera confisqué et servira à indemniser les gens qui ont souffert du vandalisme des suffragettes. Miss Pan hurst a été arrêtée, chez elle, plus tard dans la nuit.

La panique crée à Londres par les expéditions des brigueuses de vitres ne s'est pas encore apaisée et les boutiquiers tiennent leurs vitrines closes. Le British Museum a été fermé et tous les autres musées ou galeries d'objets d'art sont gardés par une armée d'agents de police.

Tout le monde est unanime à blâmer les excès des suffragettes militantes, même la ligue libertaire des femmes.

ECOLE STE-BRIGIDE

Tous les anciens élèves de la vieille école Ste-Brigide sont invités à faire parvenir leur adresse à J. B. RAOUL DAOUST, 858 rue Dorchester Est, afin d'être mis au courant de l'organisation d'un conventum.

DARROW MIS EN ACCUSATION SUR UN OUI

LOS ANGELES, 6. — Clarence S. Darrow, l'avocat des McNamara, sait enfin sur quel témoignage il a été accusé. On lui a remis une copie du témoignage donné devant le grand jury chargé de décider du bien fondé de l'accusation par Bert H. Franklin. Celui-ci a été condamné à une amende de $4,000 pour avoir tenté de corrompre les jurés dans l'affaire McNamara. On lui a demandé si l'argent dont il s'était servi pour cette tentative de corruption avait été fourni par Darrow. Il a simplement répondu "oui".

LES MINISTERIELS TIENNENT UN CAUCUS

Les partisans du cabinet du Parlement Modèle se réunissent pour discuter le programme de fin de session.

Les députés ministériels du Parlement Modèle ont eu une séance très intéressante, hier soir, à l'Université. Plusieurs ministres et députés ont adressé la parole, ils ont échangé des vues sur les questions du jour, parlé des devoirs et des droits parlementaires, énoncé le programme des dernières séances de la session.

Ce fut une séance très enthousiaste et la preuve évidente de la parfaite harmonie qui règne chez nos ministériels pour rire.

Pour donner aux courriéristes parlementaires toutes les facilités de travail, un comité de presse a été formé parmi les ministériels. Il se compose du secrétaire d'Etat, Léopold Houlé, du député Léon Trépanier et du député Nap. Lafortune. Les courriéristes pourront désormais prendre place près du greffier de la Chambre.

La prochaine séance du Parlement Modèle aura lieu demain soir, jeudi, à huit heures et quart précises, dans la salle du Monument National.

COLLISION ENTRE DEUX TRAMWAYS

TORONTO, 6.— Plusieurs personnes ont été blessées, dont sept grièvement, dans une collision de tramways, hier après-midi, à une heure, au coin de la rue Dundas et de l'avenue Lansdowne.

Le tramway de la rue Dundas en tournant le coin de l'avenue Lansdowne a frappé violemment un autre tramway en marche, et les voyageurs ont tous été blessés. Plusieurs sont à l'hôpital dans un état précaire. Voici les noms des personnes grièvement blessées :

Le surintendant, John-J. McWilliams, William Dacey, John Barnes, Ross Geddes, David McGraw, H.-C. Stapleton, et R. Henus.

LE SECRETAIRE KNOX AU NICARAGUA

CORINTO, Nicaragua, 6.—Le croiseur armé "Maryland," ayant à son bord le secrétaire des Etats-Unis Knox, est arrivé ici, à midi, hier, venant de Punta Arenas. M. Knox et sa suite ont été reçus cordialement par le ministère du Nicaragua et une foule de citoyens du pays. Ils sont partis pour Managua, où ils seront les hôtes de la légation américaine.

Le convoi qui portait M. Knox était précédé et suivi de convois portant des soldats et des mitrailleuses, pour assurer la sûreté des voyageurs.



CIRAGE A CHAUSSURES

DAY & MARTIN

Meilleure qualité anglaise. Noir et tan, 10c. Dans les magasins de chaussures.

CHAS. GYDE, Agent, Montreal.

La bière légère dans la bouteille claire

Ce sceau couronne toute bouteille authentique

O'Keefe's Pilsener Lager

La lager qui chasse du Canada toutes les bières importées.

Agent à Montréal: DENIS & ALLARD, 34 Rue St-Benoit. Tél. Main 632

Pourriez-vous importer un Tudhope pour $1625?



IMPORTES de la manufacture Everitt, de Detroit, les automobiles Tudhope coûteraient de $500 à $700 de plus suivant le modèle, mais c'est au Canada qu'ils sont construits d'après les dessins de l'Everitt. Comme ils sont fabriqués sur une grande échelle, dans la manufacture Tudhope, dont l'outillage est comparable à celui des fabriques les plus modernes des Etats-Unis, nous pouvons les vendre au Canada au même prix que s'ils étaient commandés sur les marchés américains.

Considérez ce que cela signifie dans l'achat d'un auto de tourisme Tudhope 30-36, quatre cylindres, à $1,625. Cette voiture est d'une construction supérieure à beaucoup de voitures importées qui se vendent $2,500.

Comparez et voyez.

Examinez le moteur à long coup fondu en bloc ; le matériel employé—acier nickel au chrome ; la monture à double rabattement ; les jantes démontables "Continental" et le système Bosch à double ignition. Les autres autos à $1,625 n'ont pas ces caractéristiques.

Et pourquoi ? Parce que les autos importés qui se vendent au Canada à $1,625 sont des automobiles de $1,000 aux Etats-Unis. Ils sont loin de valoir les Tudhope.

Maintenant voyez l'équipement.

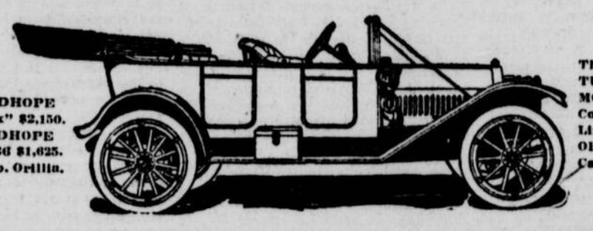
Pneu Supplémentaire avec chaque auto.

EQUIPEMENT SPECIAL DU TUDHOPE

Tout auto Tudhope est complètement équipé... C'est-à-dire qu'il a tout ce dont l'acheteur a besoin. Outre l'équipement habituel qui comprend la capote et le coupe-vent, il a un vélocimètre, une boîte à outils sur le marche-pied ainsi qu'un pneu et jante démontable supplémentaires. Chaque auto est muni de garnitures en nickel ainsi que de lampes noires et en nickel, outre l'équipement spécial des Tudhope.

Garantie de Deux Ans.

On peut avoir un Catalogue de Luxe sur demande.



TUDHOPE "Six" $2,150. TUDHOPE 30-36 $1,625. f.o.b. Orillia.

The TUDHOPE MOTOR Company Limited ORILLIA Can.

GAREAU MOTOR CAR CO., 928 RUE STE-CATHERINE O., MONTREAL.

BEAUCOUP POUR 10c



20 chansons populaires avec paroles et musique, 20 récits d'aventures, 25 portraits de jolies filles, 20 nouveaux jeux pour les jeunes, 25 portraits de Présidents, 50 manières de faire de l'argent, 1 grand livre de drôleries, 1 livre traitant de l'amour et de la fréquentation, 1 traité de magie, 1 traité d'art épistolaire, 1 livre de songes et de bonne aventure, 1 traité de cuisine, 1 livre de baseball donnant les règlements pour tous les jeux populaires, 100 rébus, 50 vers pour albums à autographes. Découpez cette annonce et envoyez-la-nous avec dix cents et nous vous enverrons tout ce qui précède par la poste sans tarder. EASTERN SUPPLY HOUSE, NEW-GLASGOW, QUE.

AMUSEMENTS

ARENA CE SOIR à 8.30 p.m.

Ottawa vs. Wanderer

Admission (Entrée avenue Wood) 50c. Entrée principale, (sièges réservés) $1.00. Sièges sur la promenade, $1.25. — Billets maintenant en vente à l'Arena.

Les sièges commandés et non payés d'avance seront laissés à la discrétion de la direction.

THE NICKEL

Réellement les Meilleures Vues Animées du genre.

JEUDI et VENDREDI, 7 et 8 MARS

THE DIAMOND "S" RANCH

Le plus émouvant spectacle d'exploits audacieux de Cowboys. Venez voir à l'œuvre la champion du lasso. Du Broncho, du Bulldogue au lasso, Chasse émouvante, etc., etc.

Vues d'une habilité et d'une excellence sans pareille.

His Majesty's Theatre

Soirées à 8.15. Mats. à 2.15 précises.

La troupe de Mlle Horniman.

Lun. mar. merc. mat. et soir : "CUPID AND THE STYX", précédé de "THE LITTLE STONE HOUSE".

Jeu. vend. sam. mat. et soir (sur demande) : "SHE STOOPS TO CONQUER".

Prix soirées 25c à $1.50. Mats. merc. et sam. 25c à $1.00. 7-3

Nationoscope Semaine du 4 mars 1912

TRIO D'APACHES, comédie en un acte de F. Bossuyt et F. Bouveret. LE COQ DE BLESIGNY, opéra comique en un acte de Gil—musique de L. Collin — Chansons par Mme Verteuil et M. Préville. 7-6

PRINCESS... CE SOIR, 25c à $1.50

"Une des plus séduisantes opérettes" La Patrie.

The Wedding Trip

Semaine prochaine — The Durbar.

ORPHEUM — Aujourd'hui à 2.16 et 8.16 p.m.

Paul CO CHAS HERCULE MILITAIRE

et 8—GRANDES ATTRACTIONS—8

PRIX HABITUELS

UP 74 — TELEPHONES — UP 6948 7-5

THEATRE NATIONAL

CETTE SEMAINE

LES RANTZAU

THEATRE PARISIANA

M. JULIEN DAOUST

Mme BELLA OUELLETTE

et leur troupe dans

"MLLE CANADA"

2-5

DOMINION MEDICAL INSTITUTE

SPECIALISTES POUR LES MALADIES VENERIENNES

206 Boul. Saint-Laurent Montréal.

Notre expérience nous permet de garantir la guérison de la SYPHILIS. Ecrivez pour un livret traitant des maladies vénériennes. Inclure 5 cents en timbres frais de poste. 181-4m

SANTAL CAPSULES MIDY

Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiats et les injections.

188-mer-fne

Ordre du Lt. Col. A. E. Labbie

Comm. du 65ème Régt. C. M. R.



1o Il y aura parade du régiment, mercredi soir, le 6, à 8 hrs.

2o Distribution des prix de tir pour l'année 1911.

3o Tous les officiers, sous-officiers, les soldats devront être présents en uniforme, petite tenue.

4o La fanfare et le corps des clairons devront prendre part à cette parade.

Par ordre,
H. E. ARCHAMBAULT, Capt.-Adj.
8-8

FEU Mme J. LABERGE

(Spécial à la PATRIE)

ATHELSTAN, 6. — Mme Martine Guérin, veuve de M. Jos. Laberge, est décédée le 25 février, à l'âge de 87 ans, et ses funérailles ont eu lieu le 27. Les porteurs étaient MM. Fred, et Francis Laberge, Omer, Fred et Arthur Bergevin. Les porteurs étaient les petits-fils de la défunte et son neveu, Josaphat Guérin. Le cortège funèbre était très nombreux.

Législature Provinciale

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

"Résolu, 2.—Qu'une municipalité rurale de village ou de comté désirant améliorer sa voirie et bénéficier de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, devra:

"a. Passer un règlement qui entrera en vigueur à la date y mentionnée, pour ordonner le macadamisage, l'empierrement ou le gravelage des chemins y décrits;

"b. Décréter ensuite, par résolution, l'emprunt des sommes nécessaires à la confection ou à l'amélioration des chemins décrits dans le règlement adopté en vertu du paragraphe a.

"Que la résolution devra pourvoir, au moyen d'une cotisation spéciale ou autrement, au paiement de la moitié de l'intérêt de chaque année par la municipalité.

"Résolu, 3.—Que les municipalités de ville, en certains cas exceptionnels laissés à la discrétion du lieutenant-gouverneur en conseil, pourront aussi bénéficier de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, en se conformant aux prescriptions qu'elle édictera.

"Résolu, 4.—Que, quand les prescriptions mentionnées dans la résolution 2 auront été remplies à sa satisfaction, le lieutenant-gouverneur en conseil devra approuver le règlement, ainsi que la résolution, et autoriser le trésorier de la province à s'engager à payer, et à payer lors de l'échéance, à même le fonds consolidé du revenu, la moitié de l'intérêt et tout l'amortissement payable sur les emprunts contractés conformément à la résolution 2, jusqu'à extinction complète desdits emprunts, pourvu que:

"a. L'intérêt annuel sur l'emprunt n'excède pas quatre pour cent;

"b. L'amortissement annuel soit suffisant pour éteindre l'emprunt dans un laps de temps n'excédant pas quarante et une années; et que

"c. La somme totale des emprunts contractés par les municipalités, avec l'engagement du gouvernement, en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, n'excède pas dix millions de piastres.

"Résolu, 5.— Que les lois générales ou spéciales qui gouvernent le pouvoir d'emprunt d'une municipalité ne s'appliqueront pas aux emprunts spéciaux contractés par une municipalité qui se prévaudra de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

"Résolu, 6.—Que les emprunts autorisés par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, pourront être effectués par émission d'obligations (debentures) signées par le maire et le secrétaire-trésorier ou le greffier de la municipalité, avec une clause à l'effet que le gouvernement de la province de Québec s'engage à payer la moitié de l'intérêt et tout l'amortissement de l'emprunt, et que cette clause devra être signée par le trésorier ou l'assistant-trésorier de la province quand le trésorier aura été dûment autorisé en vertu de la résolution 4.

"Résolu, 7.— Que la vente des obligations, (debentures), émises en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions sera négociée par le trésorier de la province, et qu'il en déposera le produit, aux conditions qu'il jugera convenables, dans toute banque légalement constituée qu'il choisira.

"Résolu, 8.— Que les sommes requises pour l'exécution des travaux ordonnés en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, seront payées par la banque qui aura reçu le dépôt du trésorier de la province, par chèques signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou le greffier de la municipalité qui aura décidé l'amélioration de sa voirie et l'emprunt, et contresignés par le ministre de l'agriculture et de la voirie, ou par le sous-ministre de la voirie.

"Résolu, 9. — Que les versements annuels destinés au fonds d'amortissement pour le rachat des emprunts autorisés par la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, devront ainsi que les intérêts accrus sur iceux, être placés ou déposés par le trésorier de la province sous la direction du lieutenant-gouverneur en conseil.

"Résolu, 10.— Que tout solde des revenus provenant de la mise à exécution de la section vingt et unième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules-moteurs, qui n'aura pas été employé de la manière y indiquée, devra être utilisé, jusqu'à concurrence des sommes échues, au paiement annuel de la moitié de l'intérêt exigible du gouvernement et de l'amortissement des emprunts contractés en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions.

"Résolu, 11.— Que, dès que les travaux seront commencés, la municipalité devra faire un rapport mensuel au ministre de l'agriculture et de la voirie; que ce rapport devra indiquer les travaux qui seront faits, le montant détaillé des deniers dépensés, le montant qui restera en caisse et les travaux qui ne seront pas encore complétés, et que le secrétaire-trésorier ou greffier devra attester sous serment l'exactitude de ce rapport qu'il transmettra au département de la voirie par lettre recommandée.

"Résolu, 12.— Que lorsque les travaux mentionnés dans le règlement et la résolution seront terminés, il sera du devoir du secrétaire-trésorier ou du greffier de la municipalité de dénoncer au ministre de l'agriculture et de la voirie toute balance de deniers non employée et en la possession de la municipalité, provenant d'un emprunt contracté en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, et que cette balance ne pourra être dépensée par la municipalité que pour la confection ou l'amélioration des chemins dans la municipalité, avec l'assentiment du ministre de l'agriculture et de la voirie.

"Résolu, 1o.— Qu'une municipalité se prévalant des dispositions de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions ne pourra être admise à bénéficier, en même temps, des subventions octroyées par la section quinzième du chapitre septième du titre quatrième des Statuts refondus, 1909, (1 George V 2ème session), chapitre 21, sections et et 2).

"Résolu, 14. — Que tous les travaux de confection, d'amélioration ou d'entretien des chemins faits ou améliorés en vertu de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, seront exécutés par la municipalité sous la surveillance et la direction de tout officier du département de la Voirie à ce autorisé par le ministre de ce département.

"Résolu, 15. — Que les municipalités qui se prévaudront de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions seront revêtues de tous les pouvoirs nécessaires pour la mettre à exécution, et que tous les règlements et résolutions passés en vertu d'icelle seront validés malgré toute irrégularité et toute illégalité dont ils pourront être entachés, dès qu'ils auront reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

"Résolu, 16. — Que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra faire, amender, remplacer et abroger des règlements pour déterminer le mode de paiement des intérêts exigibles des municipalités ou du gouvernement, et en général tous règlements ou formules de règlements ou de résolutions, de rapports, d'obligations ("debentures") ou autres formules qu'il croira nécessaires à la mise à exécution des dispositions de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, et que ces règlements entreront en vigueur à compter de leur publication dans la "Gazette officielle de Québec."

"Résolu, 17. — Que le ministre de l'agriculture et de la voirie sera chargé de la mise à exécution de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions."

EXPLICATIONS MINISTERIELLES

Le ministre de l'agriculture a longuement expliqué sa loi et expose les résultats qu'il en attend.

Répondant au chef de l'Opposition qui, dans un récent banquet à Montréal, a dit que le gouvernement manquait de plan d'ensemble et d'esprit de méthode dans cette question de la voirie rurale, et qu'il accordait des octrois pour les chemins pour des fins de politique, le ministre cite plusieurs cas pour établir que le gouvernement a fait du macadam dans des comtés représentés par des députés conservateurs.

Avec la somme de dix millions de piastres qui va être dépensée pour les bons chemins, on va pouvoir faire 1,650 milles de macadam qui coûteront cinq millions, et 16,000 milles de gravelage qui coûteront cinq autres millions. Cela fera donc près de 18,000 milles de chemins qui seront améliorés avec la présente loi, sur les 45,000 milles de chemins qu'il y a actuellement dans la province de Québec.

Avec ces dix millions, on pourra faire les routes nationales suivantes:

LES ROUTES PROJETEES

Deux routes de Montréal à Rouse's Point, l'une via Laprairie et l'autre via Chambly et St-Jean.

Deux routes de Montréal à Québec, l'une sur la rive droite et l'autre sur la rive gauche.

Une route de Québec à Rimouski.

Une route de Montréal à la frontière de la province d'Ontario.

Une route de Québec à Sherbrooke.

Une route de Québec à Richmond.

Une route de Trois-Rivières à Grandes-Piles, en passant par Shawinigan et Grand'Mère.

Une route de Montréal à Sherbrooke.

Une route de Sherbrooke à la frontière américaine.

Tel est le plan du gouvernement. Seulement, ce dernier ne veut pas, pour le moment exercer de coercition sur les municipalités récalcitrantes. Il comprend l'utilité des routes nationales, mais il entend laisser aux municipalités le libre exercice de la loi généreuse qu'il met à leur disposition. Plus tard, si une municipalité venait à bloquer la construction d'une de ces routes, on pourra en temps et lieu, passer une autre loi pour forcer cette municipalité à marcher. Pour le moment, le gouvernement ne veut exercer aucune coercition.

DES CHEMINS POUR TOUT LE MONDE

D'un autre côté, le ministre de l'Agriculture veut qu'il soit bien compris que le gouvernement n'entend pas seulement s'occuper des grandes routes nationales. Il attache un intérêt tout aussi grand aux chemins destinés à faire l'affaire des cultivateurs en particulier. Et il entend par là les chemins conduisant de l'église à la gare, du village au moulin, etc. C'est là aussi que le gouvernement entend porter ses efforts, sachant bien que, lorsqu'on aura connu et apprécié les avantages des bonnes routes dans ces villages, on ne tardera pas de continuer dans la bonne voie et que l'on fera le reste.

LE TRAVAIL DES PRISONNIERS

Parlant du projet de faire travailler les prisonniers à la construction de ces routes, le ministre dit que l'expérience va être tentée. Il rapporte qu'aux Etats-Unis, où la chose a été essayée, elle a donné les meilleurs résultats. Les évasions n'ont pas dépassé 2 pour cent et l'entretien de ces prisonniers travailleurs n'a coûté que 63 centins par jour. Les prisonniers pourraient être encouragés à travailler pour une diminution de leur peine proportionnée à leur travail et à leur conduite.

M. TELLIER

Le chef de l'Opposition a répondu au ministre de l'agriculture, à la séance du soir. M. Tellier soutient de nouveau que ce qu'il manque au gouvernement pour régler cette question des bons chemins et des grandes routes nationales, c'est un plan d'ensemble. Il fait une charge contre le résultat de l'œuvre accomplie par le gouvernement dans cette question.

M. Prévost, député de Terrebonne, a sévèrement critiqué le gouvernement pour le système qu'il suit dans sa politique des chemins. Il croit qu'avec le système actuel une municipalité pourra bloquer la construction des routes que l'on projette. Il suggère que les routes nationales soient laissées au gouvernement fédéral, les routes régionales au gouvernement provincial et les routes de comtés aux conseils de comté.

M. Francœur, député de Lotbinière, a continué le débat en défendant la politique du gouvernement sur cette question, et l'étude de ces résolutions a été remise à une autre séance.

REDISTRIBUTION DES SIEGES ELECTORAUX

Le premier ministre a enfin réussi à faire franchir à son bill redistribuant certains sièges électoraux la dernière étape de la procédure devant l'Assemblée.

L'Opposition a en vain tenté de faire adopter certains amendements. Celui de M. D'Auteuil, pour donner un député à Saguenay, a été rejeté par un vote de 13 à 37. MM. Langlois, de St-Sauveur, et de Montréal, ayant voté pour cet amendement.

M. Gault a proposé que le comté nouveau de St-Georges, qui est à peu près l'ancien comté de St-Antoine, gardât les mêmes limites que cet ancien comté de St-Antoine. Sa proposition a été rejetée par un vote de 12 à 39.

Enfin, M. Giard, député de Compton, n'est pas satisfait de voir que le nouveau comté que l'on vient de créer avec certains morceaux de son comté et de la Beauce va s'appeler Frontenac. Il veut que ce comté s'appelle Lac Mégantic, comme la chose avait d'abord été proposée. Mais le nom de Frontenac a prévalu.

M. Bourassa n'est pas tout à fait satisfait de la redistribution proposée par le gouvernement. Il trouve que l'on ne donne pas à la ville de Montréal la représentation à laquelle elle a droit. Il comprend que l'on ne doive pas nécessairement avoir à Montréal le même quotient de représentation que dans les divisions rurales. Mais il croit tout de même que l'on devrait lui donner plus de députés, eu égard à son importance toujours grandissante. Il aurait aussi voulu voir diviser en trois le comté d'Ottawa, au lieu d'en faire deux comtés. Il faudrait un autre comté dans le nord d'Ottawa.

Le premier ministre assure l'opposition que le gouvernement n'a jamais, en préparant cette loi, eu en vue les questions de parti. Il a tenu à ne pas toucher aux anciens comtés dont la population n'a pas augmenté en proportion de celle des autres comtés de la province et il a voulu en même temps rendre justice aux régions dont les progrès ont été tels qu'ils méritaient une représentation plus considérable.

Le bill a subi sa troisième lecture et pris le chemin du Conseil Législatif.

LEGISLATION PRIVEE

Les amendements faits la veille, en comité général, au bill incorporant la ville de Laval-des-Rapides ont subi leur seconde lecture et le bill a été finalement adopté. On a aussi voté la troisième lecture du bill concernant un acte de donation par L. A. Seers et al à Dame Berthe Sears et al.

Enfin, l'Assemblée a concouru dans les amendements faits par le Conseil Législatif au bill ratifiant le règlement passé par la ville de Salaberry de Valleyfield, au sujet d'une commutation de taxes en faveur de la "Montreal Cotton Co."

CONSEIL LEGISLATIF

Le Conseil Législatif s'est réuni hier après-midi et n'a siégé que très peu de temps, ayant à atterdre la besogne que doit lui tailler l'Assemblée Législative.

Deux bills venus de l'Assemblée ont été introduits au Conseil et y ont subi leur première lecture. Ce sont le bill augmentant les pensions des instituteurs et celui créant le département de la voirie.

LE SANG EST COMME DE L'EAU

Quand les lèvres sont pâles et que les gencives ont perdu leurs couleurs,

vous pouvez enrichir et rougir votre sang avec la

NOURRITURE DU Dr CHASE POUR LES NERFS

Si vous vous sentez fatigué, manquant de vigueur et d'énergie, incapable de digérer comme il faut la nourriture que vous prenez, en un mot, si vous êtes mal en train, regardez dans le miroir et examinez attentivement vos lèvres, vos gencives et vos paupières. Si elles manquent de couleurs, vous pouvez être sûr que vous êtes anémique, votre sang est pauvre, faible et aqueux.

Ce sera une erreur, dans de telles circonstances, que de prendre des médicaments purgatifs; ce dont vous avez besoin est du sang plus abondant et plus riche, et vous pouvez augmenter la quantité du sang riche et rouge que vous avez dans le corps en faisant usage de la Nourriture du Dr Chase pour les nerfs.

Ce traitement agit d'une manière non pas miraculeuse, mais tout à fait naturelle. Elle fournit au corps les éléments qui contribuent à la formation d'un nou eau sang riche. Ces éléments sont so s forme condensée et facilement assimilable dans la Nourriture du Dr Chase pour les nerfs, de sorte qu'ils n incommodent aucunement l'estomac, même le plus faible.

Il faudra un peu de patience et de persévérance pour restaurer complètement le système, mais en remarquant votre augmentation de poids et le retour des couleurs sur vos joues blêmes, vous vous convaincrez que la vigueur et la vitalité vous sont rendues.

Nourriture du Dr Chase pour les nerfs, 50c la boîte, 6 pour $2.50, chez tous les marchands ou d'Edmanson, Bates & Co., Limited, Toronto.



Abbey's Effer-vescent Salt

Un estomac libre et un cerveau lucide, telles sont les garanties de l'

ABBEY'S SALT

25c et 60c la bouteille

En vente partout.

"MON ESTOMAC EST BIEN PORTANT"

Depuis que je prends les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie"

Mde. J. Merkhuger, de Waterloo, Ont., recommande fortement les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie. L'expérience qu'elle en a faite comme elle nous l'écrit, explique pourquoi.

"Mon estomac était en désordre," écrit-elle. "J'avais pris tellement de remèdes que je pourrais dire, en prendre d'avantage n'aurait été que rendre mon mal plus grave. Mon estomac ne fonctionnait plus. Je lus les annonces des Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie et une dame, mon amie, me dit qu'elles étaient faciles à prendre, aussi je pensai à les essayer et réellement elles opérèrent des merveilles sur moi. Tous ceux dont l'estomac ne fonctionne pas devraient essayer les Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie, celles-ci feront le reste. Mon estomac est bien portant maintenant et je peux manger n'importe qu'elle nourriture."

Un des principaux traits des Tablettes Na-Dru-Co contre la Dyspepsie est qu'elles sont agréables et faciles à prendre. Le soulagement qu'elles donnent contre le brûlement d'estomac, la flatuosité, la bile et la dyspepsie est prompt et durable. Essayez-en une après chaque repas—elles vous rendront une toute autre personne.

50c. la boîte chez votre Pharmacien. National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, Montréal. 1437

COURRIER DE SHERBROOKE

Les licences d'hôtel. — La contestation de l'élection du maire Hébert. — Le marché aux immeubles.

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 6 — Malgré les protestations persistantes d'un groupe de partisans et affiliés de la "Dominion Alliance", les requêtes de Mulborn, Jamieson et A. M. Taylor, de Lennoxville, pour le renouvellement de leurs licences d'hôtellerie, ont été accordées lundi soir, par le conseil municipal, sur une division de contre 1. Les partisans de la prohibition en appelleront de ces résolutions au vote populaire.

—Wesley R. Wyman, de Fitch Bay, l'un des plus anciens habitants de la localité est décédé subitement, lundi matin, pendant qu'il s'occupait de menu travail aux environs de sa demeure.

—La cause en contestation de l'élection du Maire F. H. Hébert a été appelée hier matin devant le juge Globensky alors que le dépôt réglementaire de $100 a été versé par le requérant. M. Demers, M. Hébert devra produire son plaidoyer d'ici à samedi et l'audition de la cause a été elle-même fixée à mardi prochain.

—Transactions immobilières enregistrées à Sherbrooke, durant la semaine écoulée:

Ths. M. Cowan à J. A. Bouthillier et E. A. Bernard. Lots 1427 et 1428, et 1-2 O. lots 1426 et 1429, quartier Sud. Prix $12,500.

Le Shérif à Treffié Rouillard. Lot 13, rang 7, Compton et partie lots 142 et 143, village de Compton. Prix $3,825.

Mme Frédéric Lacroix à Wm. H. Gilbert. Lot 1444-258, quartier Sud. Prix $3,600.

François Audet à Philémon Valade. Partie lot 66, village de Compton. — Prix $2,400.

G. A. Darche à J. M. Nault. Moitié indivise des lots 68 et 69, quartier Centre. Prix $2,700.

Mme L. L. Couture à Pierre Fortin. Lot 12-1444, quartier Sud. Prix $1,528.33.

C. H. Lauders à J. J. Lauders. Partie lot 9a rang 6, Compton. Prix $1,500.

Chs. Chartrand à Ths. Acton. Lot 82-148, quartier Sud. Prix $1,950.

Sherbrooke Real Estate à C. O. Genest. Lots 95 et 99, quartier Sud. Prix $650.

Louis Auger à la Corporation de la Cité de Sherbrooke. Lot 16-1539, quartier Sud. Prix $500.

Herbert Clarke à Ephrem Beaucheane et L. O. Lacombe. Lot 899-94, quartier Est. Prix $250.

C. H. Fletcher à C. P. Nutter. — Droits sur partie des lots 20 x 21, rang 8, Orford. Prix $1.00.

MANGER LENTEMENT

est une bonne pratique, — quand vous avez le temps — et même quand vous ne l'avez pas.

L'homme affairé, qui n'a qu'une demi-heure pour déjeûner, (et qui cependant a besoin d'une grande energie), trouvera ce qu'il lui faut promptement et agréablement dans un plat de

GRAPE-NUTS

avec de la crème.

On peut prendre le temps de manger lentement cette nourriture croustillante, à goût de noix, car il ne faut qu'une petite quantité de cet aliment concentré pour soutenir un homme actif pendant une journée et pour fournir au cerveau la substance nécessaire pour ses travaux.

"Il y a une Raison"

Fabriqué par
CANADIAN POSTUM CEREAL CO., Ltd.
Manufacturiers d'aliments purs
Windsor, Ontario, Canada.

HOTELS! HOTELS!

The Famous
HOTEL CECIL
LONDON

ENTIEREMENT DECORE A NEUF
pour la
Saison de Londres 1912

L'ADMINISTRATION de l'Hôtel Cecil a le plaisir d'annoncer à ses clients CANADIENS que les travaux de renouvellement de la décoration et de l'ameublement de son établissement sont maintenant finis dans tous les détails; on remarquera surtout la

SUPERBE COUR des PALMIERS

construite sur l'emplacement de l'ancienne cour près du Strand et qui est maintenant en parfait état de recevoir le monde. Notre livre des prix, avec description complète et toutes sortes de renseignements utiles, la carte et le guide de Londres, sera envoyé par la poste, au reçu de 4 cents en timbres-poste, par Raymond L. Whitcomb Co., 225, 5ème avenue, New-York.

9-10f-mer.

La vie au dehors est des plus agréable durant ces Délicieuses Journées de Printemps à

Atlantic City
NEW JERSEY

Le plus fameux endroit de villégiature à l'année en Amérique.

Le terrain de Golf est en superbe condition et le joli chalet du club respire toujours la gaieté. Les chemins sont en splendide condition pour la voiture et l'automobile. Les promenades à cheval, sur l'immense banc de sable dur, sont aussi populaires chez les jeunes que chez les vieux.

Les principaux hôtels sont ouverts toute l'année, et offrent tout le confort et le luxe que l'on peut désirer.

LES PRINCIPALES MAISONS

sont ouvertes toute l'année; elles sont remarquables par les commodités et le confort qu'elles offrent et fournissent sur demande toutes informations, prix, etc.

GALEN HALL — Hôtel et Sanitorium. F.L. Young, gérant.
THE HOLMHURST — Henry Darnell
SEASIDE HOUSE — F. P. Cook's Sons
MARLBOROUGH - BLENHEIM — Plans Américain et Européen. Josiah White & Sons Company.
HOTEL STRAND, Plan Américain exclusivement. H. C. Edwards & Frank B. Off, gérants.
HOTEL DENNIS — Walter J. Buzby.
THE SHELBURNE — Plan Européen. Jacob Wetkel, gérant.
HOTEL ST. CHARLES — Newlin Haines Co.
THE PENNHURST — Wm. R. Hood.

On se rend à Atlantic City par le New York Central, le Rutland ou le G.T.R. jusqu'à New-York correspondant directement avec les convois du Central R.R., de N.J., ou du Pennsylvania R.R. Pour informations au complet et horaires s'adresser aux agents locaux pour les billets.

HOTEL
GREGORIAN
NEW-YORK CITY

55e RUE, 5e AVE., BROADWAY, 14 étages. Moderne. A l'épreuve du feu absolument. Luxueux. Confortable et domestique. Près des amusements, théâtres et gares. PAS DE MEILLEUR A AUCUN PRIX

300 chambres, chacune avec bain privé. Une bonne chambre et bain, $2.00 par jour. AUTRES CHAMBRES JUSQU'A $5.50. SALON, CHAMBRE A COUCHER ET BAIN, $4.00. Prix spéciaux par semaine ou par mois. Restaurant à la carte ou à table d'hôte.

D. P. RITCHEY, prop.
mer. et sam.

PARIS
HOTEL CONTINENTAL

Situation exceptionnelle

Face aux Jardins des Tuileries.

Salles de bains et eau chaude dans toutes les chambres.

PRIX MODERES.

3 rue de Castiglione,
PARIS — FRANCE.

26 mer. sam.

L'ATTENTAT CONTRE LOUIS COWAN

Le troisième individu arrêté comme complice est déclaré coupable. — Aveux complets de Jones.

Comme la "Patrie" l'annonçait exclusivement l'autre jour, un des trois agresseurs de Louis Cowan, le marchand de la rue St-Jacques, assailli dans un magasin, le 17 février dernier, a été témoin de la Couronne.

Albert Jones a raconté l'attentat commis par lui-même et ses deux complices, Charles Vega et Madanado. Le complot avait été préparé la veille. La lâcheté de Vega l'a fait échouer en partie.

Après l'audition des témoignages, le juge Bazin déclare Vega coupable. Les deux autres avaient avoué leur culpabilité. Tous trois recevront leur sentence jeudi.

MORT HORRIBLE D'UN AERONAUTE

BERLIN, 6. — Un manœuvre de l'équipe aéronautique du "Parseval" a rencontré une mort horrible hier soir. Le "Parseval" partit dans la soirée pour faire, au clair de lune, un voyage de quelques heures autour et dans la campagne de Berlin. Au moment où il prenait son essor, le manœuvre Robers fut enroulé par le guide-rope et balancé à trois cents mètres de hauteur. Les spectateurs laissèrent échapper un cri d'horreur, crièrent de toutes leurs forces, firent des signes, mais ce fut inutile. Les aéronautes prirent pour des acclamations les cris de la foule.

Robers fut étouffé rapidement et son cadavre fut ainsi suspendu au bout du câble pendant tout le voyage sur une distance d'environ quarante milles.

C'est quand le guide-rope a touché le sommet des arbres, en passant au-dessus d'un bois, que les aéronautes se sont rendus compte de l'horrible fardeau que portait le "Parseval."

PROCUREZ-VOUS DU PLAISIR

en faisant vous-même l'éducation musicale de vos enfants au moyen d'un pianola ou d'un piano-pianola. Le véritable pianola ne se trouve que dans les instruments suivants: Steinway, Weber, Steck, Wheelock et Stuyvesant. Les seuls pianos automatiques PARFAITS. Seuls agents: Layton Bros., 550 rue Ste-Catherine Ouest, (angle Stanley),

IL A VU LA MORT DE PRES

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 6. — François Blondeau, conducteur de voiture chez A. Toussaint & Cie., a vu la mort de près, hier après-midi, lorsqu'il fut projeté hors de la voiture qu'il conduisait et frappé par un tramway qui passait à ce moment-là. Heureusement, le wattman a pu arrêter son char à temps et éviter la mort de Blondeau.

La victime a été relevée sans connaissance et fut conduite au restaurant Déry, où le Dr. Potvin lui donna les premiers soins. Le blessé a été transporté chez lui et on croit qu'il en réchappera.

CLUB FEMININ EN FAVEUR DE TEDDY

SUNNY AIDE, Washington, 6.—Le premier club de femmes favorables à Roosevelt vient d'être formé ici et tous les officiers ont été élus. Le club commencera incessamment une campagne active en faveur du colonel.

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX

Exigez les marques suivantes de votre fournisseur

LIQUEURS FINES—P. Garnier, Enghein les Bains.
CLARETS ET SAUTERNES—A. Delor & Cie, Bordeaux.
VIN DE BOURGOGNE—Oeil de perdrix.
VIN SHERRY—Favorito, Diez Hermanos, Jerez.
VIN DE PORT—Braganza et Minerva.
CHAMPAGNE—Cardinal, Epernay.

LAPORTE MARTIN & CIE LIMITEE, AGENTS, MONTREAL.

Mer-jno

L'TRAVAIL DU "MONTCALM"

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 6.—Le brise-glace "Montcalm" continue toujours son travail pour percer un chenal au barrage du Cap Rouge. Il a fait du bon travail depuis une couple de jours et est rendu à 8,000 pieds en haut des piliers du pont de Québec. Le chenal percé a environ 1,800 pieds.

CHEMINS DE FER

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée entre Montréal, Toronto, Hamilton, Niagara Falls, Détroit et Chicago.

A TORONTO En 7½ HEURES Par "l'International Limité"

Le train le plus beau et le plus rapide du Canada, quitte MONTREAL à 9.00 a.m., tous les jours.

Quatre trains express par jour
MONTREAL TORONTO ET L'OUEST
9 a.m., 9.45 a.m., 7.30 p.m., 10.30 p.m. Wagons-buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour, wagons-lits Pullman éclairés à l'électricité, avec lampes pour lire dans les lits sur les trains de nuit.

Prix Réduits pour les Différents Points de la Côte du Pacifique

En force du 1er mars au 15 avril inclusivement.

Passage simple de seconde classe pour colons de Montréal via Chicago à

Nelson, Vancouver, Victoria, Westminster, B.C., Seattle, Spokane, Tacoma, Washington, Portland, Ore. } $47.70

San Francisco, Los Angeles, San Diego, Cal., Mexico City Mex. } $49.00

Prix réduits pour différents autres endroits.

WAGONS-LITS POUR TOURISTES

Laissent MONTREAL pour CHICAGO, Les lundis, mercredis et vendredis à 10.30 p.m. Lits disponibles pour l'accommodation des passagers ayant des billets de première ou deuxième classe sur paiement d'une somme nominale. Raccordements avec les trains ayant des chars de style semblable à CHICAGO.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE: 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, ou gare Bonaventure.

NAVIGATION

LIGNE FABRE POUR LA RIVIERA

Les AÇORES, LISBONNE, NAPLES, NICE, MARSEILLE. Départs toutes les semaines (à peu près). Voyages d'hiver spéciaux.

JAS. W. ELWELL & CO., A. G., 17 rue State, N.Y.; Hone & Rivet, 9 Boulevard St-Laurent, Montréal. 192-jno.



Cie Generale Transatlantique

Départs tous les jeudis à 10 a.m., de New-York au Havre, Paris, France.
La Savoie ... 7 mars | La Touraine, 28 mars
La Provence 14 mars | La Savoie ... 4 Avril
La Bretagne 21 mars | La Provence 11 avril
Départs supplémentaires le samedi: Niagara .. 16 mars—Chicago .. 23 mars
Les paquebots partant le samedi, ne transportent qu'une seule classe de passagers de cabine (seconde classe).

Pour tous renseignements, s'adresser à Genin, Trudeau & Cie. Limitée, Agents-généraux, 22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal. 1-2-4-5-6

CANADIEN-PACIFIQUE
EMPRESSES ET AUTRES PAQUEBOTS

St-Jean et Liverpool
EMPRESS OF BRITAIN .. 8 Mars
EMPRESS OF IRELAND.. 22 mars
LAKE MANITOBA ..... 28 Mars
EMPRESS OF BRITAIN .. 5 Avril

Prix—Empresses: hiver, 1ère classe, $55.00 et au-dessus. Seconde classe, $33.75 et au-dessus.

Prix: Paquebots genre "Lake"—cabines d'une seule classe (seconde) $50 en montant.

Pour billets et informations s'adresser à n'importe quel agent de navigation, ou à

WM. WEBBER, Agent des passagers
W. G. ANNABLE, Agent général des passagers
3 et 5 édifice Board of Trade

281-1-mer-v-jno

A VENDRE

A vendre, 1,000,000 pieds de courroies de toutes sortes, nouvelles et d'occasion; 500,000 pieds de tuyaux en fer, radiateurs, calorifères, poulies, arbres de couche, étaux, enclumes, tours, engins à gaz, réservoirs en cuivre, rails, fer en gueuse, plaques de chaudières. Le plus grand stock au Canada, de 25 à 75 pour cent de moins que les prix réguliers. Venez, écrivez ou téléphonez.

The Imperial Waste and Metal Co.,
7 Rue Queen. Main 4059-6587
8-6-9

LES BUREAUX DE VOTATION ROULANTS

Le projet d'établir des bureaux de votation portatifs à Montréal, à l'instar du système en vigueur à Boston, projet dont parlait la "Patrie" le mois dernier, a été mis à l'étude, hier après-midi, par les contrôleurs de la ville et il a été établi, à l'aide d'informations reçues de Boston, que chaque kiosque ou roulotte coûterait de $300 à $400.

Les dimensions du kiosque seraient de 25 pieds par 18 pieds. Il est fait entièrement de bois ou de fer et de bois.

CHEMINS DE FER

LE PACIFIQUE CANADIEN

Une nécessité du voyage c'est le "confort", lequel est assuré par la supériorité de l'équipement.

Outre les spacieux wagons-dortoirs éclairés à l'électricité il y a les wagons à compartiments entre

Montreal et Toronto

sur les trains qui partent de Montréal à 10.45 p.m. pour la gare Yonge.

La seule ligne qui possède cet équipement de haute classe.

Les trains pour la gare Union partent à 8.45 a.m., et 10.00 p.m.

CALEDONIA SPRINGS

POUR CONGES DE FIN DE SEMAINE, là où l'on obtient la célèbre eau Magi. Excursions de fin de semaine à PRIX REDUITS.

Train Special pour Empress

En vue du départ du R. M. S. Empress of Britain, de St-Jean, N. B., vendredi, le 8 mars, un train spécial, composé de chars à bagage, wagons de première classe, wagons restaurant et wagons-lits, laissera la gare Windsor, à Montréal, à 8.15 p.m., jeudi le 7 mars et se rendra directement à l'embarcadère du steamer, St-Jean Ouest, N. B.

PRIX REDUITS

Du 1er mars au 15 avril, inclus. Billets de seconde classe pour colons, de Montréal à

Nelson et Spokane, Vancouver, Victoria, Seattle et Portland $47.70
San Francisco, Los Angeles, San Diego $49.00
Mexico, Mex. .....

Prix réduits pour beaucoup d'autres endroits.

BUREAU DES BILLETS
218 rue St-Jacques. Téléphone Main 8732-3733 ou aux gares Viger et Windsor.

INTERCOLONIAL

GARE BONAVENTURE UNION

Horaire

7.40 a.m. — Dimanche excepté. Express pour Lévis, Québec avec raccordements pour Rivière du Loup et stations intermédiaires.

Express Maritime

12.05 p.m. — pour St-Hyacinthe, Lévis, Québec Rivière du Loup, Matapédia, Campbellton, Moncton, St-John, Halifax, Ile du Prince Edouard et Sydney, samedi excepté. Le samedi jusqu'à Ste-Flavie, seulement.

4.00 p.m. — Dimanche excepté. St.-Hyacinthe, Drummondville, Nicolet et stations intermédiaires.

BUREAU des BILLETS de la VILLE, 130 rue St-Jacques, Tél. Main 615

H. A. PRICE, Ass. Agt. Gen., GEO. STRUBBE, Pass. Agt. des Billets

NAVIGATION

HOLLAND-AMERICA LINE

NEW-YORK, PARIS - LONDRES - ROTTERDAM, TOUS LES DEPARTS: MARDI 10 HRS. DU MATIN

Nouveau paquebot géant à deux hélices.
*Noordam .... 5 Mars | †Rotterdam..19 Mars
*Ryndam .... 12 Mars | †Potsdam...26 Mars

* via Boulogne sur mer. † via Plymouth et Boulogne.

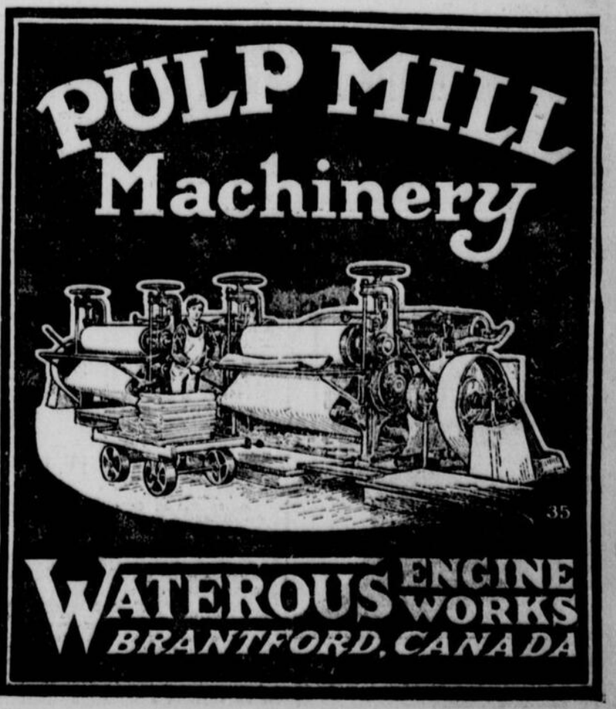
Pour tous les renseignements s'adresser à W. H. Henry, 286 rue St-Jacques, square Victoria; Hone & Rivet, 9 Boulevard St-Laurent.

ALLEZ AUX BERMUDES

Le vapeur rapide Bermudian à double hélice, qui a un déplacement de 10,812 tonnes, partira de New-York à 11 a.m. tous les mercredis.

ANTILLES

Le nouveau SS. "Guiana", 3,700 tonnes, le SS. "Parima", 3,000 tonnes, le SS. "Korona", 3,000 tonnes, de New-York à tous les deux samedis, à 2 hrs p.m. pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Christophe, Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Ste-Lucie, les Barbades et Demerara. Pour pamphlets illustrés, passagers et renseignements complets, s'adresser à Québec Steamship Co., Québec, ou W. H. Henry, 286 rue St-Jacques; W. H. Clancy, 120 rue St-Jacques, Thos Cook & Son, 530 rue Ste-Catherine Ouest, Hone & Rivet, 9 Boulevard St-Laurent ou J. G. Brock & Co., 211 rue des Commissaires, Montréal. A. E. Onterbridge & Co, 29 Broadway, New-York, Québec Steamship Co., Québec. 230-jno


PULP MILL
Machinery
35
WATEROUS ENGINE WORKS
BRANTFORD, CANADA

GILLETT'S LYE
CONSUME LA CRASSE
NETTOIE — DESINFECTE

CONFERENCE DU Dr J.-J. WALSH

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE DE L'UNIVERSITE FORDHAM TRAITE AVEC ELOQUENCE DE LA FOI ET DE LA SCIENCE.

Le Dr James J. Walsh, doyen de la faculté de médecine de l'université Fordham, de New-York, a fait, hier soir, dans la salle académique, du Collège Sainte-Marie une belle conférence sur la foi et la science.—Une nombreuse assistance avait répondu à l'appel des membres de l'Etude Sociale Catholique, et ne ménagea pas ses applaudissements à l'éminent conférencier.

Monseigneur Bruchési présidait la réunion, ayant à ses côtés Mgr. Carroll, le distingué prédicateur du carême à Saint-Patrice, le Dr Adami, de l'université McGill, et un bon nombre de prêtres et de laïques du diocèse.

Monseigneur l'archevêque lut d'abord une lettre de Mgr Merry del Val, secrétaire de Pie X, par laquelle Sa Sainteté accordait de tout cœur la bénédiction papale aux membres de l'Etude Sociale Catholique, et présenta le Dr J. J.Walsh.

Le conférencier se leva au milieu des applaudissements, et remercia Monseigneur de ses paroles bienveillantes. Il déclara que la Foi et la Science ne sont pas incompatibles,et à l'appui de sa thèse, il cita le fait que les plus grands savants furent les plus grands croyants, et il mentionna entre autres, dans le domaine de la médecine, Pasteur; dans le domaine de l'électricité, Volta, Coulomb, Ampère et l'abbé Nolet.

L'Eglise a toujours encouragé l'étude et la diffusion des sciences.

Albert Le Grand, Roger Bacon et Saint-Thomas d'Aquin en sont des exemples illustres.

Que penser de l'opposition que l'Eglise est supposée faire à l'étude des sciences. Seuls, les savants qui ont perdu la foi, fulminent contre la prétendue intolérance de l'Eglise.—Nos grands savants catholiques sans exception, ont attesté le contraire.

Il ne peut donc y avoir incompatibilité entre la foi et la science,car la science bien approfondie, est acquise sous une direction éclairée,rapproche de Dieu qui est le but suprême de tous les humains.

Le conférencier termina son entretien par la phrase de Pasteur: "Si le pouvais savoir tout ce qu'un homme est susceptible de connaître, l'aurais la foi d'un vrai Breton".

Le Dr Adami et l'ex-maire Guerin firent de courtes allocutions, et votèrent des remerciements à l'éminent conférencier qui sut traiter son sujet de main de maître.

Sirop du Dr Fred Demers

pour les enfants est un trésor pour tous les besoins des bébés et enfants, demandez-le toujours. Dépôt, 509a rue St-Denis, Montréal.

164 mer j n o

$125,000 EN FUMEE

EASTON, Pa., 6 — L'édifice Pomfert où se trouvaient les bureaux de la compagnie "Western Union Telegraph", plusieurs bureaux d'avocats, les bureaux du percepteur du revenu de l'intérieur des Etats-Unis, un théâtre de vues animées, les salles de plusieurs sociétés et autres bureaux a été détruit par le feu. L'édifice Knecht a si sérieusement endommagé et le maçonnique en partie détruit. Les dommages s'élèvent à $175,000 en grande partie couverts par les assurances.

Si vous songez à adopter une buanderie, essayez la TOILET, 425 Richmond. Tél. Up 3480. 87-1-me-v-jno.

DROITS LEGAUX DE LA FEMME

M. Charles M. Holt, C.R., a fait, hier soir, au Victoria College, une causerie très intéressante sur les lois qui ont trait aux femmes.

Cette causerie a été un commentaire agréable et pleins de remarques justes et profondes sur les articles du code civil de notre province qui déterminent les droits de la femme et de l'homme dans le mariage et les droits de la femme sur les enfants.

M. Holt croit que les femmes devraient avoir plus de droits qu'elles n'en ont et qu'elles devraient être sur un pied d'égalité avec les hommes. Il croit que de cette amélioration il résulterait une législation plus équitable pour l'enfance, en même temps qu'un relèvement de la condition sociale de la femme.

Bien, Bien!

Propre et simple a employer

Il est impossible d'employer la MAUVAISE teinture pour les marchandises que l'on a à teindre. Toutes les couleurs, de votre pharmacien ou de votre marchand. Livret et Carte Echantillon GRATIS (6). The Johnson-Richardson Co., Limited, Montreal.

Le premier vote sur le projet de loi annexant le Keewatin au Manitoba

(SUITE DE LA 5e PAGE)

dus entre eux demeurent jusqu'à ce qu'elles aient été changées par le nouveau pouvoir."

Pour mieux prouver cette règle, je vous citerai aussi Blackstone, dont l'autorité est reconnue en ces matières :

Ses paroles sont très caractéristiques :

(Traduction)

"Le souverain peut certes changer et modifier les lois d'un pays conquis ou cédé ayant déjà une législation propre ; mais les anciennes lois de ce pays demeurent en force jusqu'à ce que le souverain les change expressément, à moins toutefois qu'elles ne soient contre la nature divine...

"Nos plantations américaines tombent dans cette catégorie,ayant été acquises au siècle dernier par droit de conquête ou par "traités." En conséquence, la loi commune de l'Angleterre, comme telle, n'y a aucune autorité vu que ces territoires ne font pas partie de la mère-patrie, mais des puissances dépendantes et distinctes. Ces territoires sont sujets cependant au contrôle du Parlement, bien que nullement obligés par les actes du Parlement, à moins que ceci ne soit expressément indiqué.

"Ainsi, les lois de l'Espagne, de la Hollande, et de la France sont encore, en tout ou en partie, en force dans les colonies de qui on les a acquises. Il ne manque pas d'exemples non plus où les lois et les usages des territoires cédés ou conquis sont demeurées en force après leur annexion à l'Empire Britannique, bien que ces lois et ces usages fussent contraires à et incompatibles avec ceux de l'Etat maître. Ainsi, dans la fameuse cause du général Pictou, on discuta beaucoup la question, qui ne fut d'ailleurs pas décidée, de savoir si les aveux obtenus par la torture à Trinidad étaient valables ; la polygamie était tolérée à Ceylan ; les veuves sont encore brûlées vives aux Indes, et l'esclavage existe dans nos colonies américaines.

"C'est une des prérogatives de la couronne de reconnaître, remanier ou remplacer complètement les lois d'un pays conquis, et les mêmes pouvoirs appartiennent au souverain "en ce qui regarde les territoires cédés, à moins que ses droits ne soient restreints par des articles de l'acte de cession, lesquels sont, d'après la loi des nations, sacrés et inviolables jusqu'à ce qu'ils soient changés par la législature du pays lui-même."

La conclusion de tout ceci s'impose. S'il y a des lois s'appliquant maintenant au Keewatin, ce bill ne les fera certes pas disparaître, et ces lois ne peuvent être rappelées que par l'autorité compétente.Quelle est cette autorité ?

Si c'est le Parlement, il n'y touche pas. Si c'est l'autorité manitobaine, il a été créateur du Manitoba, que la loi de Greenway n'a pas aboli, sera applicable suivant l'interprétation que le Conseil Privé lui a donnée.

Quelles sont les écoles qui existent maintenant au Keewatin ? C'est un fait connu de tous qu'il y a quelques écoles, et que ce sont des écoles publiques. Il n'y eut jamais d'écoles séparées établies dans cette partie du pays et n'y a là qu'une école privée où vont quelques enfants catholiques et l'on nous a dit pourquoi il n'y en a pas eu. Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur une demande faite en 1909, a fait rapport que la chose était impossible.

Voici ce que dit à ce sujet ce rapport qui est en date du 18 novembre 1910 :

"Le vicaire apostolique du Keewatin, Monseigneur Charlebois, a fait des démarches dans le but d'établir, avec l'aide du gouvernement une Ecole séparée de mission à le Pas, pour les catholiques seulement et il s'est informé des avantages que le gouvernement accordait à ce genre d'écoles et aussi à quelles obligations il serait tenu de son côté.

"Sa Grandeur est évidemment sous l'impression que l'Ordonnance scolaire des anciens Territoires du Nord-Ouest est en force dans les nouveaux territoires. Cet acte qui comprend 232 articles, ainsi que des annexes et plusieurs formules, ne peut s'appliquer du tout aux conditions présentes du nouveau Nord-Ouest.

Respectueusement soumis,

(Signé) FRED WHITE,
Commissaire."

Pouvions-nous en face de ce rapport, établir ces écoles, qui n'auraient probablement eu aucune existence légale ? Il me semble que cela aurait été enfantin et peu digne d'hommes sérieux d'aller faire cela au moment même où tout le monde sait que Keewatin deviendra sous peu partie du Manitoba et où les journaux de cette Chambre contiennent depuis deux ans des résolutions adoptées à l'unanimité, déclarant que le Keewatin doit être annexé au Manitoba. Si une telle école séparée avait été créée en ce moment, son existence légale aurait raisonnablement pu être mise en doute, et je ne crois pas que c'eût été là une bonne politique. Il n'en serait résulté que des difficultés, de grandes difficultés, et je pense qu'il y a plus à gagner pour la minorité en n'agissant pas ainsi.

Je désire attirer l'attention de cette chambre sur le fait que, bien que l'on puisse trouver dans quelques-unes de nos lois des dispositions en vertu desquelles il existe un droit d'appel au Gouverneur-Général en Conseil, pour demander un ordre rémédiateur ou une législation rémédiatrice, (et ce sont là les clauses dont s'est prévalue la minorité en 96), il n'y a rien, dans l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, tel qu'il apparaît aujourd'hui dans les Statuts de 1906, qui accorde semblable remède ; la seule clause de cet Acte loi a rapport aux écoles séparées est la clause 10, et elle se lit comme suit:

(Traduction)

Le Commissaire en conseil, s'il est autorisé à faire des ordonnances au sujet de l'éducation passera toutes les ordonnances nécessaires à ce sujet ; pourvu, toutefois, qu'au sujet des lois ou ordonnances sur l'éducation, une majorité des contribuables du district ou portion du territoire, ou de toute partie moindre, ou sous-division d'iceux puisse établir de telles écoles dans ces parties comme ils le jugeront à propos de faire, prélever les taxes et faire les perceptions de taxes nécessaires à cette fin ; et pourvu aussi que la minorité de ces dits contribuables, qu'elle soit protestante ou catholique-romaine, puisse établir des écoles séparées, et au cas où les contribuables établiraient de telles écoles séparées, protestantes ou catholiques-romaines, ils ne seront tenus de payer que les taxes qu'ils se seront imposées eux-mêmes à ce sujet."

Il aurait donc fallu créer un conseil, et cela n'a pas été fait avant la résolution d'il y a deux ans déclarant que le Keewatin allait au Manitoba. Quant à nous, on nous a fait la même demande, dit-on, en décembre. Ceux qui nous ont fait cette demande n'étaient certainement pas assez désireux qu'elle fût accordée pour prendre la peine de venir dire quelques mots au moins à l'un des quatre ministres catholiques du Cabinet. Si ce conseil avait été nommé, il aurait fallu faire des ordonnances, et après les ordonnances établir des écoles séparées et dire au Manitoba : attendez que tout cela soit fait et ensuite nous annexerons le Keewatin. Je pose ici carrément la question: même s'il s'agissait d'une minorité protestante, y aurait-il moyen de trouver un gouvernement qui aurait consenti à accepter de semblables propositions ?

La clause 10 pourvoit à l'existence d'un administrateur et d'un conseil ; pouvons-nous raisonnablement demander que dans une partie du Manitoba agrandi les affaires publiques soient gérées par un administrateur et un conseil, comme dans les Territoires du Nord-Ouest, et que l'autre partie du Manitoba soit soumise à son propre gouvernement ? Non, n'est-ce pas ? Quand ce bill sera passé, il y aura là-bas une grande province. Pouvons-nous demander à ce Parlement qu'il y ait une loi pour le côté sud de la frontière, où se trouve maintenant la limite du Manitoba, et un autre système de loi pour l'autre côté de cette frontière, là où le Keewatin commence, une loi différente pour le sud et une autre pour le nord d'une même province ? Trouverions-nous, même dans la province de Québec, une majorité pour dire que ce serait une demande raisonnable ? Parmi les hommes distingués qui ont droit de parler et qui ont insisté auprès de moi pour protéger la minorité de l'avenir du Keewatin, pas un ne s'en est tenu à cela, excepté comme arme de combat, pour obtenir autre chose

Je suis convaincu d'une chose : c'est que, quand la Législature du Manitoba aura à faire des lois pour le Keewatin sous son gouvernement actuel, ces lois scolaires respecteront les droits de la minorité, et ces lois devront être les mêmes pour tout le Manitoba.

On nous dit qu'un autre gouvernement libéral peut venir au pouvoir et renverser tout cela ; mais n'est-il pas évident que si un gouvernement libéral recommence ce jeu-là, ses lois seront sujettes à l'appel afin d'avoir, en vertu de l'Acte créateur du Manitoba, un ordre rémédiateur et une législation remédiatrice. Ceci, c'est la protection générale prévue pour toutes les provinces par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et c'est la meilleure, d'abord parce qu'elle nous vient d'un statut impérial, en second lieu parce qu'elle a subi l'épreuve du Conseil Privé, et enfin parce que c'est celle qu'une majorité mal disposée aurait le plus de difficulté à ignorer ou à enfreindre. Personne ne voudra prétendre, je suppose, pour un seul instant, que la loi Greenway a aboli l'acte créateur du Manitoba, et quel est l'homme de bonne foi qui dira que si une nouvelle loi injuste était passée au Manitoba, le statut primitif ne pourrait être invoqué ; c'est la charte du Manitoba et elle reste en force tant que nous ne la changerons pas ici. Mais pour cela il faut qu'un gouvernement bien disposé au Manitoba y passe d'abord une loi juste. Et celle-là aura ainsi des garanties de durée sérieuses.

J'ai dit, Monsieur l'Orateur, que j'avais de grandes espérances. N'ai-je pas démontré maintenant que j'ai encore plus que cela ? Il me semble que la minorité sera mieux protégée si nous ne mettons pas dans ce projet de loi-ci des clauses nouvelles qui seraient inutiles, qui pourraient être inconstitutionnelles et qui pourraient surtout présenter ce danger qu'on pourrait nous dire plus tard que nous avons perdu au change. Après tout, la constitution de notre pays, malgré ses dangers, est encore la meilleure garantie des minorités.

Quelques-uns de nos électeurs, inspirés par des personnes probablement bien intentionnées, et par le journal dirigé par M. Henri Bourassa, le "Devoir," nous envoient des lettres et des requêtes nous informant que nous devons être très énergiques, que nous devons faire ceci et cela. J'ai pour l'opinion de M. Bourassa le plus grand respect. Il est un des principaux citoyens de la province de Québec, un homme d'une haute intelligence et doué d'un grand patriotisme. Je regrette beaucoup de ne pas voir cette question sous le même jour qu'il la voit; mais je suis tellement convaincu que j'ai raison, que je dois suivre la route que je me suis tracée. Attendons quelque temps encore, et l'avenir prouvera lequel de nous aura raison à la fin.

—:o:—

Cette question, il faut le remarquer, est absolument différente des questions de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui furent traitées en 1905. La loi est absolument différente quand vous créez une province nouvelle et quand vous annexez un territoire à une province déjà existante.

Dans le premier cas, ce Parlement a le droit de donner à la nouvelle province ainsi érigée la constitution qu'il juge à propos, pourvu qu'elle soit conforme à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

La province à ériger n'a rien à dire, sauf que ses habitants peuvent faire des représentations et des demandes qui seraient acceptées ou refusées. Mais dans le cas d'extension de territoire ou de limites, cette extension ne peut être faite que dans des termes et conditions acceptés par le Parlement du Canada et la législature de la province existante. En conséquence, nous ne pouvons imposer au Manitoba des termes et conditions qu'il n'accepterait pas ; et puisque nous n'imposons pas ces termes à l'extension des provinces de Québec et d'Ontario, peut-on le faire pour le Manitoba? On peut dire, et avec raison, qu'Ontario et Québec n'ont jamais refusé obéissance à la loi et à la constitution de ce pays, et que le Manitoba mal avisé à un certain moment, commit cette erreur. J'admets qu'il y a beaucoup dans cette réponse, mais devons-nous présumer que cela va se renouveler? Moi, je dis: non! pas avec un gouvernement conservateur au pouvoir! Ceux qui croient différemment ont peut être raison d'avoir leurs doutes et leurs craintes, mais moi, je n'en ai pas. Je le dis de nouveau, et je le répète, j'ai confiance en ceux qui gouvernent cette province; ils appartiennent au parti qui a fait notre pays ce qu'il est maintenant, et ce parti n'a rien dans son histoire qui justifie cette crainte. Les minorités ont confié aux grands hommes de ce parti toute leur vie nationale. Elles ont placé dans leurs mains avec confiance ce qui leur était le plus cher et n'ont pas été déçues.

Quand les minorités ont souffert, elles ont trouvé dans les successeurs de Sir John-A. MacDonald des champions de leur cause et des défenseurs de leurs droits légitimes. Vais-je leur dire maintenant que j'ai perdu confiance en eux, que j'ai pour eux de la défiance? vais-je les rendre responsables des erreurs de M. Greenway et de M. Laurier? Serait-ce là une juste récompense à leur donner pour tout ce qu'ils ont fait pour nous en 1896.

Non, Monsieur l'Orateur, ils n'ont pas craint alors de risquer leur existence politique. Je leur rends ce qu'ils ont fait pour une cause qui m'est chère, et je risque la mienne maintenant. Si j'agissais autrement ils auraient droit de me dire qu'il n'y a pas de place dans mon cœur pour le devoir sacré de la reconnaissance.

En agissant ainsi je ne crois pas courir un bien gros risque, et il me semble que je contribue à mettre quelque chose du côté "Sir George-Etienne Cartier," du grand livre McDonald-Cartier. Si je me trompe que Dieu prenne l'avenir sous sa garde..

En agissant ainsi aujourd'hui,il semble que j'aurai le droit, en aucun temps, de m'attendre à être traité de la même manière par nos amis de langue anglaise, ainsi qu'ils l'ont déjà fait aux heures de nécessité.

On dit bien des choses dans la province de Québec au sujet des mauvais tories de la province d'Ontario; il faut que ces préjugés disparaissent, agir pour qu'ils disparaissent, et que nos amis d'un bout à l'autre du pays s'unissent dans l'avenir comme par le passé, comme des citoyens imbus de justice et de patriotisme. Il est inutile de s'imaginer que la minorité,parce qu'elle est une minorité peut impunément être foulée aux pieds. Nous devons nous unir ensemble pour faire prospérer ce pays qui est nôtre et ce doit être notre but.

Je suis convaincu que les ultra-protestants et les ultra-catholiques n'en retireront qhe des bénéfices s'ils respectent mutuellement leurs convictions et leurs croyances religieuses. Une croyance semble juste pour les uns et elle est fausse dans l'esprit des autres. Mais que pouvons-nous y faire? Ces divergences d'opinion ont existé et existeront. Elles n'ont jamais été et ne seront jamais réglées à coups de bâtons. Nous pouvons différer dans notre manière d'adorer Dieu, mais, après tout, n'adorons-nous pas le même Dieu quand bien même notre culte élèverait des autels différents.

Monsieur l'Orateur, lorsque avant le travail de chaque jour, nous prions ensemble dans cette Chambre, que disons-nous? La tête inclinée, nous disons tous la même chose et nous répétons ensemble les paroles célestes qui sont tombées du sommet de la Montagne, des lèvres du Divin Maître.

Allons-nous après cela nous tourner les uns contre les autres, les poings fermés et dire: Mauvais protestants, misérables catholiques?

Je n'en vois pas l'a propos. Nous sommes ici pour autre chose. Nous sommes ici dans ce grand temple du travail pour agir de concert pour notre pays. Ouvrons toutes grandes les portes d'un avenir brillant et prospère. écrivons une grande page dans l'histoire de ce pays...une page de tolérance, de bonne volonté et de paix. Récrivons, s'il le faut, les uns pour les autres, le message de paix et de bonne volonté qui fut apporté aux hommes, il y a deux mille ans... Que chacun, protestant ou catholique, se donne la main et fasse une œuvre dont nous aurons droit d'être fiers. Que tous les hommes à l'esprit large, de toutes classes, religions ou nationalités,se forment en une imposante procession pour franchir les portes de l'avenir, et laissons de côté, s'il y en a, ceux qui préfèrent continuer leurs basses manœuvres de trouble et de discorde. Il nous faut la paix dans ce pays, la paix religieuse comme la paix civile, et nous l'aurons en suivant sans cesse et toujours les glorieuses traditions du parti conservateur.

Un mot et j'ai fini:

Pourquoi le Manitoba ne passerait-il pas la mesure de justice demandée et pourquoi n'est-ce pas là le meilleur moyen? On nous dit que si cette mesure est présentée sous la forme d'une loi du Manitoba, elle peut être changée n'importe quand plus tard. Il me semble que nous oublions un fait important. Quels étaient les désirs de la minorité alors qu'elle demandait l'ordre rémédiateur? Quels effets aurait-il eus? Tout simplement la passation d'une loi par la législature du Manitoba.

En passant une mesure remédiatrice, le Parlement du Manitoba donnerait généreusement la main à la minorité. Cette minorité croit que ses enfants doivent être instruits d'une certaine manière; c'est pour elle une question de conscience et personne ne doit intervenir là où la conscience parle, car la conscience est plus forte que la volonté des hommes. Ce grand pays qu'est l'Empire Britannique, a pour règle la justice envers les minorités. Lorsque ce pays passa du drapeau de la France au drapeau britannique, le roi d'Angleterre déclara à ses nouveaux sujets qu'ils auraient le libre exercice de leurs croyances et de leur religion. Pensez-vous, Monsieur l'Orateur, que la province du Manitoba se déshonorerait en faisant ce que le roi d'Angleterre lui-même a fait? Ne pensez-vous pas que la législature du Manitoba s'honorerait, si, après 15 années, elle décidait d'amender ses lois dans le sens indiqué par le Conseil Privé de Sa Majesté?

Mais, M. l'Orateur, tout citoyen britannique devrait désirer qu'une telle chose se fasse!

Si la législature du Manitoba faisait cela, elle réaliserait un désir qui fut manifesté dans une autre occasion par l'homme sur les épaules duquel repose aujourd'hui le manteau de Sir John A. MacDonald.

Voici ce que le chef de ce gouvernement disait le 29 août 1907 :

"Dans ma province natale, les droits de la minorité ont été préservés et sauvegardés sans qu'il fût besoin d'Acte du Parlement. Je n'ai aucune raison de croire et je ne crois pas que les habitants des nouvelles provinces soient moins généreux, moins justes et moins honorables que ceux de ma propre province".

Que trouvons-nous à chaque page de l'histoire d'Angleterre? A chaque période de cette grande épopée,alors que de nouveaux territoires s'ajoutaient de temps à autre, à cet immense Empire sur lequel le soleil ne se couche jamais, la Mère-patrie eut toujours soin de respecter les sentiments religieux et nationaux de ses nouveaux sujets.

C'est là la large et loyale politique qui nous a gardés fidèles à l'Angleterre et qui a amené jusqu'au Conseil de l'Empire, au pied même du trône, Louis Botha, un des généraux qui avaient combattu l'Angleterre dans la guerre des Boers.

Les races fortes et vigoureuses ne disparaissent pas, et il est inutile d'empiéter sur leurs droits.

"Vivez et laissez vivre", que ce soit là la devise de l'avenir et cet avenir sera grand.

DISCOURS LAMARCHE

M. Lamarche a débuté ainsi:

"La liberté pour le peuple de ce pays d'exprimer librement sa volonté par la voix de ses représentants,est un des privilèges les plus précieux qui aient été accordés par la Couronne Britannique, et il constitue le principe fondamental de nos institutions parlementaires.

"La volonté des électeurs de ma division clairement manifestée le 21 septembre dernier par leur généreuse acceptation des promesses que je leur avais faites au cours de la campagne électorale, me dicte aujourd'hui ma conduite et me force à me séparer sur cette importante question, de mes amis du gouvernement."

"Le projet de loi, en autant que je puis voir, ne contient rien de répréhensible. Je suis en accord avec chacune de ses clauses, mais, dans mon opinion, il est incomplet et je ne puis le supporter de mon vote, Pour la raison que j'y cherche en vain une clause protégeant les droits des minorités.

"La partie de territoire que l'on se propose d'annexer est libre de toutes redevances financières. Est-elle libre de toute obligation morale? Dans la négative, est-il en notre pouvoir et est-ce notre devoir de le consigner dans la présente législation? Voilà la question qui, depuis quelques semaines, a soulevé bien des commentaires et a attiré l'attention de beaucoup d'hommes de loi.

"Le problème de l'éducation, appelé vulgairement la question des écoles, a demandé à différents intervalles une solution. Les administration diverses qui se sont succédées dans le gouvernement de ce pays, ont essayé de solutionner ce problème. Plusieurs l'ont gâté et l'ont rendu plus difficile à résoudre d'une manière satisfaisante.

"Dans la province de Québec, mon très honorable ami, le chef de l'Opposition (Sir Wilfrid Laurier) a été défait dans plusieurs comtés aux dernières élections, un peu à cause d'un mouvement sérieux inauguré contre lui, en 1905, comme résultat de son attitude sur la question des écoles de l'Alberta et de la Saskatchewan.

"La question des écoles dans le Keewatin, quoique la même vieille question des écoles se présente cette fois-ci sous une forme nouvelle au point de vue légal."

Le député de Nicolet examine les textes de loi et cherche à démontrer que les catholiques ont raison de demander que leurs droits soient garantis par le pouvoir central. Il a terminé ainsi:

"Pourquoi ne pas respecter les engagements antérieurs contractés par le gouvernement de notre pays? Est-ce parce que l'autre partie à l'acte est faible et sans puissance. Je ne crois pas qu'une telle idée puisse trouver sa place dans l'esprit d'un peuple aux idées larges, et je ne crois pas qu'elle puisse être invoquée avec succès dans un pays britannique comme le nôtre.

"Est-ce parce que le respect des minorités est un principe qui a produit de mauvais résultats dans notre pays? Nous avons entendu proclamer plusieurs fois par les représentants les plus accrédités de la minorité anglaise de la province de Québec, que c'était au contraire un bon principe et que la majorité de cette province prenait les mesures nécessaires pour le sauvegarder et le respecter.

"Pourquoi alors ce même principe ne pourrait-il pas produire les mêmes résultats dans les autres parties du Canada?

"L'on nous dit bien souvent que dans notre pays si libre, toutes les religions sont sur un même pied, et nous savons de plus que l'exercice de la religion catholique a été garanti aux habitants de ce pays au temps de la capitulation.

"L'on sait que c'est le devoir des parents catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles dont l'enseignement est selon leur croyance religieuse, et je dis, M. l'Orateur, que nous limitons leur liberté sous ce rapport tant pour l'exercice de ce privilège nous leur faisons payer une double taxe.

"Dans la province du Manitoba, il y a eu une question des écoles qui a été incomplètement réglée.

"De plus, un jugement du plus haut tribunal de l'Empire a reconnu que la minorité catholique du Manitoba souffrait des griefs sérieux.

"Aujourd'hui, on nous demande de voter en faveur d'un bill qui comporte une concession au Manitoba. Ce bill n'est que la première partie d'un contrat, parce que la législature du Manitoba aura à accepter les conditions de l'arrangement tel les qu'elles apparaissent dans la présente mesure.

"A mon sens ce ne serait nullement une politique de coercition, mais plutôt une politique de conciliation que d'insérer dans ce bill une clause sauvegardant les droits des minorités dans le nouveau district qui va être annexé, clause qui serait semblable à celle qui pourvoit à la protection des droits de la compagnie de la Baie d'Hudson dans le présent bill.

"Je respecte, M. l'Orateur, ceux qui diffèrent d'opinion avec moi. Si on l'envisage au point de vue légal, la question est difficile et compliquée.

"J'admettrai même que j'ai considéré l'esprit de la justice et de l'équité plus fort que les solutions douteuses qui peuvent sortir des livres de loi.

"Les principes que j'ai énoncés ici ce soir, et qui, je crois, sont justes et équitables, je les ai prêchés également en politique pendant dix ans et dans la dernière campagne électorale, j'ai fait des déclarations non ambiguës en rapport avec cette question du Keewatin, et je les ai faites ces déclarations à la connaissance et en présence de ceux auxquels ma candidature paraissait agréable et utile.

"Je suis ici aujourd'hui pour faire honneur à ma parole et pour faire mon devoir. Ce sont là les raisons pour lesquelles j'ai voté en faveur de l'amendement proposé par mon très honorable ami le chef de l'Opposition, et ce sont aussi pour les mêmes raisons que je ne supporterai pas de mon vote le bill tel que présenté."

LA POSITION DE M. MONDOU

M. Mondou, député de Yamaska, dit qu'il n'a aucune objection à appuyer le bille d'extension des frontières du Manitoba, toutefois il aurait voté pour un amendement donnant justice entière à la minorité. L'amendement proposé par Sir Wilfrid Laurier n'atteint pas ce but, et c'est pour cette raison qu'il a refusé de voter.

M. Mondou dit qu'après les renseignements fournis sur la question, au point de vue légal, par les honorables Monk et Pelletier, il n'y a qu'une chose à faire, appuyer le gouvernement. C'est ce qu'il fera.

L'honorable M. Lemieux continuera le débat demain.

La Chambre s'ajourne à 12.50 heures.

Vous ne Pouvez Guérir le Catarrhe en Avalant des Remedes

Les sirops pour la toux, les tablettes et les vaporisations rendent l'estomac malade, mais n'atteignent pas les germes du catarrhe. — De là leur insuccès.

Si l'on veut guérir une maladie de la gorge ou de la poitrine, chasser le catarrhe ou l'asthme, il est essentiel que le remède atteigne directement les parties affectées. C'est pourquoi nul autre remède n'a remporté un succès si reconnu que le Catarrhozone, lequel peut seul être aspiré en une seconde dans toute cavité des organes respiratoires. Les vapeurs curatives du Catarrhozone se mêlent à la respiration et descendent par la gorge dans les tubes des bronches aux cavités les plus profondes des poumons—toutes les parties absorbent les riches essences du pin, qui soulagent cicatrisent et guérissent.

Le Catarrhozone a complètement remplacé les anciens remèdes, tels que les sirops pour la toux, les vaporisations, tablettes et sédatifs. Il ne contient aucun opium, chloral et narcotiques léthargiques qu'on trouve si souvent dans un remède liquide pour la toux et pour le catarrhe.

Ne pouvait respirer—"Catarrhozone l'a guéri:

"Personne ne souffrit jamais d'un catarrhe nasal plus obstiné que celui dont je souffris il y a un mois," écrit M. G.-E. Root, un résident bien connu de Bridgetown, W. I. "La tête me faisait mal horriblement, j'éternuais environ toutes les trois minutes, mais mes narines étaient cependant complètement bouchées et je ne pouvais respirer. Après avoir aspiré du Catarrhozone durant dix minutes, il s'en soulagea un peu, alors je continuai à en aspirer à toutes les heures, et avant la fin de la journée, j'étais mieux. Catarrhozone me guérit en peu de temps. Je suis bien aujourd'hui."

Il n'y a aucun remède si sûr et certain que le Catarrhozone, mais, étant un bon remède, il est imité. Prenez garde aux substituts. Un grand Catarrhozone dure deux mois, prix $1.00; dimension plus petite, 25c et 50c, chez tous les marchands responsables ou de la Catarrhozone Co., Buffalo, N.Y., et Kingston, Canada.

Le Remède de Shiloh

arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons, etc.

MARS EST UN TEMPS D'ACTIVITE POUR LA BONNE MENAGERE

Soit qu'on déménage, qu'on fasse le ménage du printemps, ou qu'on décore à nouveau l'appartement, l'arrivée du printemps donne de l'occupation à tout le monde, et les bonnes ménagères ne manqueront pas de profiter de l'occasion que nous leur offrons de venir visiter notre grand assortiment de

Rideaux et Draperies



Vous trouverez dans ce département les services de décorateurs experts et de commis polis et empressés pour vous conseiller et vous aider à faire des choix judicieux.

Nos Belles Reproductions de

CARPETTES ORIENTALES

qu'on peut à peine distinguer des originaux comprennent ce qu'il y a de plus recherché et de plus distingué comme couleurs et comme dessins; y compris Shervans, Kasaks, Serapes, etc., et cela vaut la peine de les examiner.

Ne manquez pas de regarder nos Etalages dans les Vitrines.

Pour compléter la décoration de la maison, nous tenons un

GRAND STOCK DE NOUVEAUX PAPIERS-TENTURES DE PRINTEMPS

qui s'harmonisent parfaitement avec nos autres lignes de décoration intérieure. En même temps que vous trouverez un grand choix dans nos assortiments, vous pourrez faire des achats économiques et satisfaisants.

H. P. LABELLE & CIE, LIMITEE
149 rue Ste-Catherine Est.

Quand vous achèterez votre piano, insistez pour avoir un piano au mécanisme
"OTTO HIGEL"
marque

MORT DE MADAME Vve F. PAQUETTE

Nous apprenons la mort survenue hier matin de Madame Veuve F. Paquette, née (Elisabeth) Lapierre, épouse de feu Ferdinand Paquette, autrefois agent de la compagnie "Montreal Brewery."

La défunte a succombé à la paralysie dont elle souffrait depuis cinq semaines. Elle était une femme de bien, très charitable.

Lui survivent : Wm Lapierre, son oncle ; Mlle Agnès McCutcheon, sa cousine ; Mlle Blanche Paquette, sa nièce, et Albert Lespérance, son neveu, gérant de la succession F. Paquette.



FEU MME VEUVE F. PAQUETTE.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 8, à 8.15 a.m., de la demeure mortuaire, 335 rue St-Denis.

Le service sera chanté en l'église St-Jacques.

Reconstituant Electrique pour Hommes

Phosphonol rend à tous les nerfs du corps leur vigueur naturelle : il leur rend le ressort et la vitalité. La décadence prématurée et toute faiblesse sexuelle arrêtées immédiatement. **Phosphonol** vous ressuscite. Prix $3 la boîte, ou 2 pour $5. Envoyé à toute adresse. The Scobell Drug Co., St. Catharines, Ont. En vente dans toutes les pharmacies.

Comment les Ivrognes sont Sauves



Ces dix huit images parlent d'elles-mêmes, un enfant même peut les comprendre.

ALCOOLISME GUERI EN 72 HEURES.

Je garantis absolument que tout ivrogne perdra complètement le désir effréné des boissons alcooliques qu'il ou elle prend volontairement mon Traitement domestique, et sur durant trois jours seulement, ou je rembourserai argent. Il est parfaitement inoffensif, triomphe de la passion des boissons fortes et améliore merveilleusement la santé. Par ma Méthode vous pouvez vous guérir vous même ou toute autre personne avec une garantie positive de succès en votre secret. Le changement commence à disparaître en quelques heures et la santé s'améliore à chaque minute. C'est une transformation étonnante et permanente! Je fournis aussi ma Méthode à part laquelle **l'ivrogne est guéri à son insu**, sûrement et promptement. La personne **COMMENCE BIENTOT A DETESTER L'ODEUR OU LE GOUT DES LIQUEURS ENIVRANTES**, elle les emporte et rien ne saurait l'induire à en boire. Toute épouse, mère ou ami peut administrer, secrètement, ces préparations, dans le café, le thé, le lait, le whisky, la bière, ou autre breuvage. Elles sont sans goût et d'une action vraiment merveilleuse. Ne les confondez pas avec les nombreuses préparations nouvelles et sans valeur, mais mon boule a guéri plusieurs personnes en France, et au Canada, qui en font des éloges enthousiastes.

Mon livre, "Confessions d'un ancien Esclave de l'Alcool" raconte comment le fut un ivrogne avéré qui en moins d'une semaine devint un gentleman parfaitement sobre et comment il peut arriver à tout autre ivrogne. Ma méthode est celle qui remporte le plus de succès au monde. C'est le **traitement absolument garanti** offert au plus bas prix. Il prouvé sauver dans une les autres est échoué. J'ai publié des centaines de témoignages de personnes de toutes les parties du monde, de tous rangs et conditions, qui m'écrivent leurs noms et adresses, en sorte, que vous pouvez aller les voir ou leur écrire. **J'envoie maintenant mon livre, sous enveloppe ordinaire, franco, absolument gratis.** Ecrivez pour l'avoir et donnez quelques détails du cas, et en spécifiant si le Traitement est désiré pour vous-même, votre mari, votre fils, votre ami, etc. Peu importe le temps depuis lequel une personne est adonnée à la boisson quantité qu'elle en prend. **Correspondance strictement confid

LE THE VERT
"SALADA"
N'est ni Teint, ni Coloré, ni Drogué.
IL EST PUR ET DELICIEUX . . . ESSAYEZ-LE !
Les Thés du Japon ne peuvent être comparés à d'autres.
En paquets de plomb cachetés seulement. Jamais vendu à la pesée.

POINT DE DROIT INTERESSANT

La ville de Montréal avait-elle le droit de réduire au rang de sergent, après l'annexion de la ville Saint-Louis, le lieutenant Basile Farmer, qui devait conserver son grade au service de la ville par l'acte d'annexion de la ville St-Louis? Telle est la question qu'aura à résoudre M. le juge Beaudin.

Il a entendu hier, la cause de Farmer contre la ville. Farmer prétend qu'il était justifiable de refuser de se laisser réduire à un grade inférieur, comportant aussi un salaire inférieur, et il demande $733,34 de dommages-intérêts. Il est représenté par Mtre F. J. Bisaillon, C. R.

COURRIER DE TROIS-RIVIERES

(Spécial à la PATRIE)

TROIS-RIVIERES, 6—Le chemin de la Croix, à 4 heures de l'après-midi, les mercredis et vendredis pendant le carême, sera prêché par les Pères de la retraite.

—La retraite des dames et des demoiselles s'est terminée dimanche après-midi, avec les cérémonies ordinaires et la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

A 7 heures du soir, la retraite des hommes mariés a commencé et elle se continuera jusqu'à dimanche prochain.

—Lundi matin à 10 heures a. m., était le temps fixé pour la vente de propriétés pour non-paiement de taxes ; mais une seule, consistant en un beau lot à bâtir, situé au coin des rues Alexandre et Hart, vis-à-vis l'église presbytérienne St-André, a été vendue et adjugée à M. Sévère de Lottinville, protonotaire.

— M. Benjamin Bourgeois, ingénieur de la Cité, a préparé un tracé du parcours du chemin de fer électrique projeté, en cette ville et dans les campagnes environnantes, qui se trouveraient à bénéficier de cette nouvelle voie de communication.

POUR BLESSURES CORPORELLES

M. le juge Archer a entendu, hier, la cause de M. J. Laporte, qui réclame des dommages-intérêts de M. James R. Starnes, parce que le chauffeur de celui-ci a renversé et blessé son épouse, le 25 août dernier.

Mtre Athanase David occupe pour le défendeur, et Mtre W. A. Baker occupe pour le demandeur.

UNE MACHINE A REPANDRE LE SABLE

Un industriel du nom de H. G. Kirkham, offre de vendre à la ville une machine perfectionnée pour répandre le sable sur les trottoirs, en hiver. M. Janin a accepté de faire l'expérience de la machine qui est déjà en usage à Westmount.

LE JUGE REDUIT LA CREANCE

Un débat de compte entre B. A. Aubry et R. Marien, deux commerçants de chevaux, a été tranché, hier, par M. le juge Davidson. Le demandeur Aubry réclamait $146, qu'il prétendait lui être dûs sur certaines ventes de chevaux. Le défendeur répondait que cette somme était exagérée. Finalement, le demandeur a obtenu $35.

LES SUITES D'UNE ACTION "QUI TAM"

Mtre Arthur Délisle a intenté, hier, une action en dommages - intérêts pour libelle diffamatoire contre la "McDonald and Wilson Company, Limited", au nom de Mtre Martin Honan, pour $5,000.

Mtre Honan se plaint de ce qu'au cours de son témoignage dans une action "qui tam" intentée par lui à la compagnie, le gérant de la compagnie est venu faire des déclarations qui étaient de nature à porter atteinte à sa réputation.

UNE DECOUVERTE TROP TARDIVE

Le "Bon Ton Art Company", de Boston, a obtenu jugement pour $135, hier, contre la "Cambridge Corporation, Limited", de Montréal, qui avait commandé une consignation de cartes et d'images de Noël et du jour de l'an de la compagnie défenderesse, et qu'elle refusait de payer. La compagnie défenderesse alléguait, pour motiver son refus, que la marchandises n'était pas celle qu'elle avait demandée.

Le tribunal a jugé qu'elle avait pris trop de temps à faire cette découverte et n'a pas maintenu sa défense.

LE PLUS GROS DES NAVIRES DE GUERRE

LONDRES, 6 — L'Amirauté a ordonné la construction d'un cuirassé qui sera le plus gros en même temps que le plus rapide au monde. Ce navire aura un déplacement de 30,000 tonnes et ses machines développeront 87000 chevaux-vapeurs.

Il sera armé des canons les plus puissants qui existent, des canons de quinze pouces, lançant des projectiles qui pèsent 200 livres.

UNE TRAVERSEE TRES ORAGEUSE

LONDRES, 6— Le gros paquebot "Lusitania", de la ligne Cunard, est arrivé à Fisguard douze heures en retard, après une traversée exceptionnellement orageuse. Le paquebot était parti de New-York à minuit, afin que les voyageurs arrivent à Londres à une heure raisonnable et puissent prendre le train de deux heures pour Paris. Ce n'est pas un début heureux.

COOK'S FRIEND
COOK'S FRIEND BAKING POWDER
BREAD, PANCAKES, PIE-CRUST & OTHER PASTRY
PREPARED ON CORRECT CHEMICAL PRINCIPLES.
COOK'S FRIEND
"La poudre à pâte qui a une généalogie"
est faite de pure crème de tartre au raisin et ne contient pas d'alun; elle rend sains et délicieux le pain, les gâteaux et autres pâtisseries.
Tous les épiciers la vendent
5

LES RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

L'opinion du président de la Chambre de Commerce française sur les meilleurs moyens de les développer.

CONFERENCE SUR LES ASSURANCES.

Le dîner-causerie de la Chambre de Commerce du district de Montréal eut lieu hier soir à l'arsenal du 65ème, et eut son habituel succès.

M. Armand Chaput, le dévoué président de la Chambre de Commerce de Montréal, avait à sa droite M. A. F. Revol, le distingué président de la Chambre de Commerce Française de Montréal, et à sa gauche M. le contrôleur Dupuis. Les autres convives étaient MM. D. Masson, de Bray, A. Fortier, lieut.-col. Labolle, Quintal, Duverger, J. Contant, J. O. Labrecque, A. Cinq-Mars, J. Filiatrault, A. W. Chamberland, L. J. Rivet, L. de Roode, de la PATRIE, L. Perron, E. Fauteux, J. A. C. Contant, A. Lemont, J. G. A. Fillon, Théo. Valiquette, J. Pelletier, I. D. Joubert, J. O. Gareau, J. A. U. Beaudry, E. Garlépy, G. A. Moncel, A. Prud'homme, F. Pauzé, J. Pellerin, J. A. Forest, J. A. Lamarre, J. Langlois, J. Monette, P. Gagnon, F. Monette, J. B. Lapointe, H. Viau, Ludger Gravel, W. U. Boivin.

LES ASSURANCES

M. Adélard Fortier, 2e vice-président, le conférencier de la soirée, traita des assurances. Nous donnons ci-après une partie de ce très intéressant travail, regrettant que l'espace nous manque pour le publier in extenso. D'ailleurs les Bulletins des Chambre de Commerce du district et Chambre de Commerce Française, ainsi que la Revue de l'Ecole des Hautes Etudes le publieront intégralement.

"Dans les contrats d'assurances contre le feu, il y a deux espèces de clauses.

"Il y a d'abord une série de clauses uniformes décrétées comme conditions statutaires dans notre province, à la suite d'une législation d'Ontario basée sur le rapport d'une Commission Royale instituée pour voir à la protection des intérêts des assurés, par exemple, la clause défendant l'assurance concurrente sans la permission de l'assureur. Il y a de plus des clauses modificatives qui doivent être inscrites à l'encre rouge en des caractères voyants, par exemple la clause de co-assurance de 80 p.c.

"A mon humble avis, plusieurs des conditions permises par la Législature aux assureurs auraient pu comporter une certaine restriction par équité pour les assurés. En passant, je vous soumets à titre d'exemples, les questions suivantes:

Premièrement: Ne serait-il pas opportun d'accorder un certain nombre de jours de grâce, lorsqu'un assuré transporte son magasin d'une place à une autre, ou bien encore quand les objets assurés sont cédés et vendus par une personne à une autre ?

Deuxièmement: Pourquoi un assuré ne pourrait-il pas prendre une assurance additionnelle sans rendre nulle sa ou ses polices antérieures, pourvu, naturellement que le montant total de l'assurance ne dépasse pas le montant de la valeur de la chose assurée ?

Troisièmement: Ne serait-il pas possible d'organiser en faveur des créanciers de l'assuré fréquemment devenu insolvable à la suite du feu, un bureau central d'informations de tous les incendies où les différentes compagnies d'assurances seraient obligées de déclarer le montant assuré et l'indication du bénéficiaire en faveur de qui les pertes étaient payables en cas de feu.

"Ce bureau pourrait être celui du Protonotaire de chaque district judiciaire, et de cette façon, les créanciers ordinaires pourraient se protéger en donnant un avis au Protonotaire de ne pas payer le montant qui devrait être consigné par l'assurance à l'expiration des soixante jours de grâce qui leur sont accordés après la preuve complète du montant de la perte.

Quatrièmement: Ne serait-il pas juste de plus, qu'une loi fut passée pour transporter les privilèges sur le produit de l'assurance contre le feu ? Je m'explique, par exemple, des fournisseurs de matériaux dans une construction ont inscrit une hypothèque légale sur le terrain qu'ils ont contribué à améliorer par leurs matériaux de bois, brique, etc., et jusqu'à l'incendie de la construction, ils avaient un droit de préférence sur ce terrain, du moins jusqu'à concurrence de la plus value fournie par les matériaux, mais, qu'il arrive un sinistre par le feu, lors même que le propriétaire a payé une prime d'assurance sur le feu pour un montant complètement suffisant pour payer tous les ouvriers, tous les entrepreneurs et tous les fournisseurs de matériaux, marchands et ouvriers, n'ont plus aucun privilège quelconque. Ils sont tous réduits comme des fournisseurs ordinaires à être payés à un dividende de tant dans la piastre.

"En France et en Allemagne on a adopté depuis plusieurs années, une législation déclarant que l'indemnité due par les assurances sur la vie doit rester suiette au privilège indiqué dans la loi, tout comme le produit de l'indemnité des expropriations pour l'utilité publique.

"Il n'est pas prudent de s'en rapporter au premier agent d'assurance venu pour le soin de la rédaction de nos polices.

DESCRIPTION DES BATIMENTS OU DES EFFETS ASSURES

1. Si une personne assure ses bâtiments ou effets, et en fait faire une description qui ne répond pas à ce qu'ils sont en réalité, au préjudice de la compagnie, ou représente faussement ou omet de déclarer toute circonstance qu'il est essentiel de faire connaître à la compagnie, afin de lui permettre de juger du risque qu'elle assume, cette assurance est de nul effet quant à la propriété à propos de laquelle a été faite la fausse représentation pour réticence, mais lorsque la demande de l'assuré a été préparée par l'agent de la Compagnie, cette demande doit être considérée comme étant l'acte de la compagnie.

2. La fausse représentation de l'objet assuré, invalide l'assurance.

3. Tout changement dans l'usage ou l'état de la chose assurée qui peut augmenter le risque est une cause de nullité de la police.

TRANSPORT DE PROPRIETE DE LA CHOSE ASSUREE.

Pour pouvoir retirer la perte d'assurance, il faut être resté propriétaire au moment de la perte. On peut très bien transporter les polices avec la chose vendue, mais un avis doit être donné comme dans le transport des créances ordinaires.

Un exemple très pratique de la sévérité de cette prohibition peut se présenter dans le commerce à l'occasion de la transformation d'une société commerciale en compagnie par action. La corporation ainsi créée est en vertu de la loi une personne complètement distincte de l'ancienne société bien que le nom sous lequel la corporation continue les affaires est absolument identique à l'ancienne raison sociale et lors même que les anciens associés contrôlent la presque totalité les actions de la compagnie érigée en lettres patentes octroyées par l'autorité fédérale ou le Gouvernement de Québec.

CAS DE NON RESPONSABILITE D'ASSURANCE.

"La section 10 de notre statut provincial d'assurance (Statuts refondus de Québec 1909 Article 7034) est de la plus haute importance. Elle indique en effet des circonstances qui peuvent justifier la compagnie d'assurance de ne pas payer : par exemple, l'incendie causé par une invasion, une insurrection, une émeute, un tremblement de terre, ou une éruption volcanique, le dommage causé à des effets détruits ou endommagés en subissant quelque réparation dans laquelle ou pour laquelle il faut les soumettre à la chaleur du feu ; le fait de mettre des cendres chaudes dans des récipients en bois, pour dommages causés à des bâtiments ou leur contenu, pendant que des ouvriers sont à y faire des réparations ; la seule attitude accordée à l'assuré est la liberté de faire des réparations casuelles dans des maisons d'habitation pour une période n'excédant pas quinze jours chaque année.

"La compagnie n'est pas responsable non plus pour pertes ou dommages par suite de la présence d'huile de charbon, de gazoline, ou autres inflammables, sauf dans la limite de dix cinq gallons d'huile de charbon pour fins d'éclairage.

PREUVES DE PERTES

"La preuve de la perte doit être faite par l'assuré, lors même que l'indemnité serait payable à un tiers.

"Un détail important à noter, c'est que l'avis de la perte doit être fait à la compagnie immédiatement après la perte, et ce par écrit.

"Avec l'avis doit être produite une déclaration assermentée, attestant que le feu n'a été causé par aucune négligence de la part de l'assuré et spécifiant le montant pour lequel d'autres assurances sont intéressées.

M. Fortier parle ensuite des clauses spéciales autres que les conditions générales ou statutaires et termine comme suit :

"Les renseignement additionnels dont cette modeste causerie peut être l'occasion en provoquant peut-être une mise en commun des informations des autres membres de notre chambre de Commerce, pourraient, j'aime à le croire, être l'objet d'une étude plus approfondie par le Conseil de la Chambre, ou quelqu'un de ses comités, et provoquer ensuite un rapport susceptible d'être mis à l'étude par nos autorités législatives!

"C'est grâce à la collaboration sérieuse des chambres de commerce du pays que nous avons obtenu de la commission des chemins de fer l'établissement d'une charte de contrat moins contraire à l'équité avec les nouvelles lettres de voitures (bills of lading) employées d'une manière uniforme maintenant par toute les compagnies de chemin de fer soumises à l'autorité fédérale et de plus par les chemins de fer de l'Etat. C'est aussi grâce à un autre travail de nos organisations commerciales que nous avons réussi à faire réformer par le parlement fédéral en 1910 les connaissements de nos compagnies de navigation soit océanique, soit intérieure. Si le conseil de notre chambre le juge opportun n'est-il pas permis de croire que si votre attention est accordée à cette matière l'expression de votre manière de voir et le résultat de vos délibérations seraient de nature à rendre un nouveau service signalé de la part de notre chambre à l'intérêt des classes commerciales et de plus à l'ensemble de nos concitoyens de cette province.

Après les applaudissements soulevés par la causerie de M. Fortier et les remerciements que lui adresse M. le Président Chaput, M. A. F. Revol, président de la Chambre de Commerce Française traita la question des RELATIONS ECONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA.

Cette question qui est de plus en plus à l'ordre du jour amène M. Revol à faire remarquer qu'il y a au moins cinq institutions qui ont ou qui devraient avoir pour mission de travailler au développement des relations économiques entre la France et le Canada, ce sont :

1o. Le Commissariat Canadien à Paris.

2o. Le Consulat Général de France au Canada.

3o. La Chambre de Commerce Française de Montréal.

4o. La Chambre de Commerce du District de Montréal.

5o. Le Groupe France Canada du Comité France-Amérique.

Quant aux relations commerciales déjà existantes entre les deux pays elles se présentent sous un aspect très différent selon que l'on envisage les exportations de la France ou au contraire celles du Canada.

Les exportations de la France au Canada se sont depuis quelques années développées dans de très réjouissantes proportions, grâce surtout (on nous permettra bien de le rappeler ici) à l'activité du Consulat Général de France et de notre Chambre de Commerce Française.

Quant aux exportations du Canada en France, il est certain qu'elles progressent lentement, sans que l'on puisse rendre personne responsable de cette lenteur. La raison fondamentale doit en être cherchée dans le petit nombre de produits canadiens qui jusqu'ici ont été susceptibles de trouver des débouchés en France.

En dehors du blé, du poisson, des fromages, du bétail, des pelleteries et fourrures, de la pulpe et du bois, il serait difficile d'énumérer beaucoup d'autres produits canadiens exportables en France.

Ce n'est pas une raison pour renoncer à travailler au développement de ces exportations. Au contraire. Mais, continue M. Revol, il importe de ne pas disséminer les efforts, mais bien de les coordonner. C'est pourquoi le Président de la Chambre de Commerce Française est d'avis que les exportateurs canadiens, pour donner à leurs exportations en France leur maximum de développement, devraient aider davantage à Paris même, la section Canadienne de la Chambre de Commerce Britannique de Paris. Cette section qui recruterait facilement des membres actifs canadiens résidant en France et quelques centaines de membres adhérents au Canada, collaborerait étroitement avec le Commissariat Canadien à Paris, la Chambre de Commerce du District de Montréal, les nombreux Boards of Trade du Canada et la section France-Canada du Comité France-Amérique.

C'est là, à son avis, qu'est la solution vraie du problème, beaucoup plus que dans la constitution à Montréal d'un nouveau groupement dont le besoin ne se fait guère sentir, puisqu'il fera double emploi avec les institutions déjà existantes.

M. Revol appuie son opinion sur des faits et se dit assuré que la Chambre de Commerce du district de Montréal et le Board of Trade, sauront parfaitement tirer parti de la situation.

M. JOS. CONTANT, Président provisoire du nouveau COMITE FRANCO-CANADIEN, dont M. Poindron est président pour la section Française à Paris, dit que son comité ne sait pas encore quelle marche il suivra, que le Comité France-Amérique ne paraît pas avoir rien fait de substantiel jusqu'ici. Qu'en toute occurrence, le Comité Franco-Canadien n'a en vue que les intérêts des relations commerciales Franco-Canadiennes et qu'il se pourrait qu'il ne forme pas une association à part, mais qu'il s'affilie au Comité France-Amérique. La question soulevée par M. Revol est d'un vif intérêt et le Président de la Chambre de Commerce Française a été très écouté.

Le Remède de Shiloh
arrête promptement les toux, guérit les rhumes fortifie la gorge et les poumons, 25c.

LA CATASTROPHE DE SASKATOON

IL N'Y A PAS DE CADAVRES AU FOND DE LA RIVIERE ET UN SEUL BLESSE SUCCOMBERA.

SASKATOON, Sask., 6. — L'accident arrivé ici lundi soir sur le Canadien-Nord n'est pas si terrible qu'on le croyait.

De bonne heure, lundi soir, les rapports disaient que douze personnes étaient dans le wagon-salon lorsqu'il quitta la voie ferrée et tomba du côté nord dans la rivière Saskatchewan, mais après enquête faite, hier matin, il a été trouvé qu'un seul passager succombera à ses blessures.

Ce passager a nom H. F. Ashbee, et est voyageur de commerce. Le Dr F. G. Sparling, de Saskatoon, a aussi été blessé grièvement.

Ashbee a été horriblement écrasé sous les débris du wagon et du pont. Il a le crâne fracturé et le visage mutilé à en être méconnaissable. Il est actuellement à l'hôpital entre la vie et la mort.

Le docteur Sparling a eu une épaule démise et plusieurs côtes enfoncées.

RAPPORTS DU GRAND JURY

DECLARATION DU JUGE LAVERGNE A PROPOS DE LA SINCERITE PRESUMEE DES TEMOIGNAGES.

Le grand jury des assises ne perd guère son temps, mais, comme les causes sont nombreuses et les témoins également et qu'il faut souvent se servir d'interprètes, il n'a pu encore terminer la liste des causes qu'on lui a soumises.

Il en reste encore six à étudier aujourd'hui. Dans son rapport d'hier après-midi il a rapporté un verdict d'accusations fondées dans neuf cas, savoir :

Antonio Liberi, tentative de meurtre ; Jacob Goldstein, recel ; Donalda Gauvreau, homicide involontaire ; Jan Seuink, tentative de meurtre ; Francesca Mediati, tentative de meurtre ; Viateur Ruscitti, accusé d'avoir causé une explosion ; Saville Garraway, triple accusation de faux. C'est la cause de Sawa Tahill qui s'est continuée hier après-midi, et ce dernier a été trouvé coupable d'assaut simple au lieu d'assaut indécent. Il recevra sa sentence cette semaine même. A la défense qui avait tenté d'invoquer l'infidélité conjugale de la plaignante en cette cause, dans le but d'infirmer la validité de son témoignage, le juge Lavergne répondit : "Je n'accepte pas comme cause de non "sincérité l'adultère antérieur d'un "témoin. S'il fallait en venir là, il "faudrait mettre de côté un grand "nombre de témoignages. Il est certain que l'adultère est une offense "contre la morale, mais malheureusement c'est un mal fréquent "dont nous n'avons pas à nous occuper au sujet de la sincérité des "témoins."

COURRIER DE SOREL

(Spécial à la PATRIE)

SOREL, 6. — M. X. Péloquin, l'un des bons citoyens de St-Joseph de Sorel, est décédé samedi, dans la matinée, il était âgé de 63 ans.

—Jeudi dernier, le 29 février, les parents et amis de M. Napoleon Latraverse lui ont fait une jolie fête à l'occasion du quarante-huitième anniversaire de sa naissance. Ils lui ont présenté une adresse, lue par M. Philippe Tremblay, de la maison Beauchemin & Fils, ainsi qu'un superbe médaillon portant ses initiales et une pipe de grande valeur. M. Latraverse répondit par un joli petit discours, puis il invita les manifestants à prendre part à un délicieux banquet. Les vastes salles de son hôtel étaient superbement décorées et les cent cinquante convives s'y rendirent et prirent place autour de tables chargées de mets recherchés et de liqueurs de choix. Le banquet fut présidé par M. le Dr J. E. H. Latraverse, qui avait à ses côtés le héros de la fête, plusieurs citoyens des plus intiguts de la ville : MM. U. P. Boucher, de Montréal ; H. C. Lalonde, de Longueuil ; P. Lefebvre, C.V. ; David Roberge, président du club ouvrier de Sorel ; Alfred Beauchemin, trésorier et M. Philippe Tremblay, secrétaire du comité d'organisation. Au dessert, M. le Dr Latraverse présenta plusieurs santés qui donnèrent lieu à des discours pétillants d'humour et fort intéressants.

—L'assemblée annuelle des directeurs de la fromagerie-beurrerie de Bellevue-Jonction a eu lieu il y a quelques jours. On a soumis le rapport des opérations pour l'année écoulée. Il a été apporté à la fabrique, 109,989 livres de lait ; 553,673 livres ont été converties en fromage et 155,416 livres en beurre. La moyenne payée pour le fromage a été $10.05 92-100 et $1.07 90-100 pour le beurre par cent livres de lait. La moyenne payée pour la saison a été $1.06 35-100 par 100 livres de lait.

Le bureau de direction n'a pas été changé.

PARESSEUX ET SANS-COEUR

Joseph Turcotte, 196 Fullum, a été traduit devant le recorder pour vagabondage et refus de pourvoir. Il a été condamné à 6 mois de prison aux travaux forcés.

ILS FONT BIEN
ceux qui se maintiennent toujours en bon état physique. La régularité des intestins, l'activité des reins et du foie, de bonnes digestions et une plus grande vigueur générale, voilà les effets d'un usage régulier des excellentes
BEECHAM'S PILLS
En vente partout. En boîtes de 10c, 25c.

Quelque chose de nouveau et de meilleur.


Dans ce paquet scellé de 5 livres, Parlez-en a votre épicier
CANADA SUGAR REFINING CO., LIMITED, MONTREAL
28-Fev—2-6-Mars

BABY'S OWN SOAP
Le Meilleur pour Bébé

Le Meilleur pour Vous
LES particules d'huile végétale pure qui pénètrent dans les pores de la peau avec la mousse crêmeuse et parfumée du Savon Baby's Own renouvellent la vie de la peau et aident la nature. Son usage donne une peau douce, blanche, saine et fait les délices des jeunes et des vieux. Le Savon Baby's Own est en vente presque partout. 1-12
ALBERT SOAPS LIMITED, FABRICANTS, MONTREAL.

LE TAROL
LE SIROP A BASE DE GOUDRON ET D'EXTRAITS MEDICINAUX
du Dr Ed. Morin, combine les principes actifs du Goudron, et des meilleurs Extraits Médicinaux pour la guérison des MALADIES de la GORGE, des BRONCHES et des POUMONS.
Madame Joseph Lagacé, 25, rue St Sauveur, Québec, souffrait depuis plusieurs semaines d'une bronchite grave ; une seule bouteille de Tarol l'a guérie complètement.
En vente partout
MEFIEZ-VOUS DES CONTREFACONS.
Dr Ed. Morin & Cie, Québec, P.Q.
Agents distributeurs pour les Etats-Unis, GEO. MORTIMER & CO. Inc., 212, rue Milk, Boston.

FEUILLETON DE "LA PATRIE"

Jean Bon-Cœur

Par Léon Sazi et Georges Grison

Reproduction et adaptation autorisées par la Société de Gens de Lettres

84 (Suite)

Jean, avec cet homme loyal comme un militaire et plein de cœur, qu'il connaissait déjà, put parler franchement, l'insuccès de sa démarche à l'hôtel de Vaubray, la ruine de ses espérances et les charges que le hasard lui avait créées en mettant sur son chemin Lucie et Mirette.

—Je me croyais—dit-il—le fils du comte de Vaubray, les papiers que je mets sous vos yeux semblent le prouver... Cependant je ne le suis pas... Le vrai fils Jean du comte de Vaubray existe... je n'ai rien à revendiquer de ce côté... Je suis le fils de Madeline Vernon... seulement, fils naturel... semble-t-il... Et ma mère séparée du comte de Vaubray a disparu... Je n'ai pas même l'espoir de la rencontrer un jour!... Je suis donc sans famille, sans personne au monde... Que faire de mon existence? Me donner à cette jeune femme, ma sœur, à Mirette, la petite démente... mon dévouement n'aurait servi de rien... Je sais trop pauvre!...

"Alors j'ai pensé qu'il me restait une famille... une famille où j'ai ma place marquée... mon numéro inscrit... une famille qui m'accueillerait encore avec plaisir, car j'ai été pour elle, je le crois, un bon fils... Cette famille, c'est l'armée!... ..

"Je viens vous prier de me reprendre... Je viens vous demander de me rendre ma place dans le rang des zouaves...

—Mon ami... dit alors le commandant de Baheg quand Jean eut fini de parler... l'armée, notre famille, est heureuse de recevoir un fils brave comme vous, un de ses plus glorieux enfants...

Il lui serra affectueusement les mains.

—Vous savez... ajouta-t-il, le règlement ne permet de vous recevoir que comme simple soldat.

—Je le sais, et j'en suis même aise... cela facilitera la constitution du nouvel état civil que vous allez me faire.

—Comment cela?

—Je ne puis porter désormais un nom que je sais pertinemment ne pas m'appartenir...

—C'est juste!

—Depuis le soir où j'ai appris qu'un vrai Jean de Vaubray existait... je ne porte plus ce nom... qui n'est pas mien.

—Comment vous appelle-t-on?

—On m'a appelé Jean Bon-Cœur.

—On a eu raison... interrompit le commandant.

Jean le remercia et reprit:

—Mais je crains que ce nom ne semble être sobriquet... Je désire prendre le nom de ma mère, auquel j'ai droit... Je m'appellerai donc désormais Jean Vernon... et c'est sous ce nom que je vous prie de bien vouloir me faire entrer au 2e zouaves.

Le commandant de Baheg promit de faire le nécessaire. Il se chargeait de toutes les démarches pour la régularisation des pièces de l'état civil et des divers papiers nécessaires.

Quelques jours plus tard, en effet, Jean, convoqué par le commandant, recevait son livret mis à jour, et avec le commandant de Baheg se rendait chez le général Bédrie qui avait manifesté le désir de le voir.

Le commandant avait donné au général les explications nécessaires sur la situation de Jean.

Le général, qui connaissait ses hommes et savait les apprécier, se rappelait la conduite de son ancien sergent.

— Vous revoilà! lui dit-il avec sa brusquerie cordiale. C'est bien!... Je suis content de vous revoir... Vous êtes un brave... mon garçon ... un bon soldat... un grand cœur... Vous allez recommencer votre carrière.. mais vous avez trop bien gagné vos galons, la première fois...pour qu'il vous soit nécessaire de les gagner encore... Je vais tâcher de vous les faire avoir rapidement...Comptez sur mon appui! Allons, mon garçon, du courage!... Soyez l'homme... le soldat que vous étiez... J'espère pouvoir bientôt vous appeler de nouveau: sergent!...

Jean se retira tout ému des paroles que venait de lui faire entendre son général.

Il remercia aussi le commandant de Baheg qui lui dit:

— Vous avez bien pensé, en venant chercher une famille dans l'armée... Vous voyez que l'armée est véritablement la grande famille pour ceux qui font, comme vous, leur devoir.

Le lendemain, le soldat Jean Vernon quittait le Château-Neuf, où il était caserné, et venait, en son costume de zouave, prendre des nouvelles de Lucie.

II

L'AMI DE GIUSEPPE.

Giuseppe Santaflor ne fit pas une rentrée triomphale à l'hôtel de Vaubray.

Il faisait un nez, — c'est le cas de se servir de cette locution! — un nez... qui s'allongeait et pendait désespérément jusque sur son menton. Il ne soufflait mot.

Mal assis sur la petite banquette destinée dans les fiacres exigus de Paris, au voyageur pris par dessus le marché, il était cahoté, secoué par la trépidation des roues sur le pavé, et ballotté, en son for intérieur, entre la déception de son coup manqué et la terreur que lui inspirait, malgré tout, le cocher qui les menait.

Ah! ce cocher... avec sa figure ronde, son nez rouge, son gros ventre, ses petits yeux malicieux, c'était... ce ne pouvait être que son persécuteur.

Et Giuseppe Santaflor tout le long du chemin se répétait:

— Le brigadier Jérôme... le petit bougie... et le cocher... tout ça, ça ne fait qu'une seule et même personne.

Il se demandait alors pourquoi ces travestissements? C'était uniquement pour le surveiller... le surveiller à toute heure, à tout instant... l'empêcher de fuir...

Malheureux Giuseppe.

Il se sentait perdu!

—Absolument perdu!... comme il disait.

Giovanna, elle, après avoir repris connaissance sous les soins empressés de son mari, avait nettement envisagé la situation, et pour y faire face, son plan était déjà bien calculé et bien arrêté.

Elle ne répondait aux paroles pleines de tendresse du comte que par monosyllabes. Cela ne pouvait la compromettre. Elle était, du reste certaine d'une chose, c'est que l'affection du vieillard, au lieu d'être ébranlée, modifiée par cette tentative de fuite, avait au contraire, acquis comme une nouvelle force. Elle se sentait aimée plus grandement, plus sincèrement.

Quant à l'explication, à la raison de ce départ, le comte, qu'il la demandât ou non, la trouverait sur son bureau, en rentrant, entièrement écrite de la main même de Giovanna.

Le fiacre, après cette longue course dans Paris, de la gare de Lyon, à l'avenue du Bois de Boulogne, vint s'arrêter, enfin devant la porte de l'hôtel du comte de Vaubray.

Lestement, le gros cocher sauta de son siège pour ouvrir la porte aux voyageurs.

—C'est-il bien là que vous demeurez?... mon bourgeois? demanda-t-il, en soulevant son chapeau ciré.

—Parfaitement!... répondit le comte. Mais je ne vous avais pas donné mon adresse. Comment la savez-vous?...

Le cocher ne répondit pas, mais après avoir aidé le chevalier qui, à demi anéanti, ne parvenait pas à tirer ses longues jambes de la voiture, il demanda à Giuseppe:

—Faut-il, maintenant conduire monsieur le chevalier à son entresol du boulevard Malherbes?...

Santaflor, sous cette question se redressa et plus fortement encore, s'ancra chez lui la conviction que ce cocher extraordinaire était son sauchemar, le petit bougie, le brigadier Gérôme.

Comme un condamné, lentement, la tête basse, il franchit la porte de l'hôtel de Vaubray, croyant passer celle de l'auberge du Monte-à-Regret, là-bas, à la Roquette.

Mais le comte, qui tendait deux pièces d'or au cocher, lui demanda encore avec étonnement:

—Comment, vous connaissez aussi la demeure de mon beau-frère?

—Mais, oui, mon bourgeois!... reprit le cocher, toujours avec son sourire énorme, j'ai eu l'occasion de ramener souvent le chevalier chez lui... ou ici... chez vous... C'est comme cela que je suis si bien renseigné.

L'explication était toute naturelle le comte s'en trouva satisfait, et tandis que le gros cocher grimpé sur son siège fouettait son cheval, il entra à son tour dans l'hôtel.

La comtesse avait gagné ses appartements, le chevalier s'était fait conduire aux siens, il était en proie à une fièvre violente.

Par discrétion, le comte se retira dans son cabinet de travail, attendant que la comtesse fût remise de la course et disposée à le recevoir.

Ce que Giovanna avait prévu arriva.

Le comte de Vaubray aperçut immédiatement sur son bureau, placée bien en vue, au-dessus de tous ses papiers, une lettre à son adresse.

—L'écriture de ma femme... fit-il.

Et tout ému, il la prit et l'ouvrit.

—Ce sont les adieux qu'elle me faisait... peut-être me donne-t-elle la raison de ce départ qui me surprend si fort.

Le vieillard se mit à lire la lettre avec une grande attention.

Elle contenait ceci :

"Mon cher ami,

"Quand vous ouvrirez cette lettre, je serai bien loin de vous.

"Je pleure en pensant à la douleur qu'elle va vous causer, mais mon départ depuis longtemps arrêté est devenu absolument nécessaire.

"En me décidant enfin à vous quitter, autant que la vôtre mon âme est brisée ; c'est l'écroulement de tout mon bonheur, la ruine de toute ma vie !

"Cependant, il faut partir... il le faut.

"Vous ne m'aimez plus !

"Vous ne m'aimez plus... Je m'en suis aperçue à bien des détails de notre vie courante, et j'en ai acquis la preuve dans votre conduite envers moi... à la suite de faits qu'il est inutile de rappeler ici.

"Cependant, vous aimant, moi, toujours avec la même force, j'aurais continué de vivre à vos côtés, faisant violence à ma douleur... mais le dernier coup que vous m'avez porté a été trop cruel.

"Vous avez pu me dire que vous soupçonniez tout le monde, moi-même !... que vous n'aviez plus confiance en moi ! ... que vous doutiez de moi !...

"En seriez-vous jamais arrivé là... mon ami... si le moindre amour pour moi vous restait encore au cœur.

"Douter de moi !... me soupçonner !

"Vos paroles m'ont accablée... et je vous quitte désolée, mourante ... Je m'en vais loin de vous qui ne m'aimez plus, finir dans la douleur les quelques jours qui me restent encore... Je vais attendre la mort, en me rappelant mon bonheur passé.

"Adieu, mon ami... Je vous pardonne de tout mon cœur.

"GIOVANNA."

(A suivre.)

Les enfants pleurent pour avoir le CASTORIA DE FLETCHER

PETITES ANNONCES

TARIF

PETITES ANNONCES CLASSIFIEES DE

La Patrie

INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE

CLASSE A.

Chambres à louer. Elèves demandés. Emploi demandé. Pension de table. Pension d'enfants. Pension d'Eté. Trouvé.

20 mots ou moins 10c, ½c par mot de plus chaque insertion : 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées ; 1 mois, 26 insertions pour le prix de 16 payées.

CLASSE B.

Vendre, à Louer, Situations Vacantes, Chambres demandées, Informations demandées, Personnel, Avis de responsabilités et toutes les annonces pour rubriques non mentionnées dans la CLASSE A.

20 mots ou moins, 10c, 1c par mot de plus chaque insertion, 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées avec privilège de 5 insertions à l'édition quotidienne et 1 insertion à l'édition hebdomadaire, 1 mois 26 insertions, pour le prix de 16 insertions avec privilège de 22 insertions à l'édition quotidienne et 4 insertions à l'édition hebdomadaire

CLASSE C.

Naissances, Mariages, Décès, Services Anniversaires, Messes de Requiem.

25c par fois ou trois insertions pour 50c, (suivant la formule).

AVIS SPECIAL

Le tarif ci-dessus est au comptant avec la commande. Quand ces sortes d'annonces ne sont pas payées d'avance, il faut faire de nombreuses entrées et le taux est, en conséquence beaucoup plus élevé.

Nous n'entrons dans nos livres aucune annonce classifiée de moins de 5 lignes.

EMPLOIS DEMANDES

ASSISTANT comptable possédant trois ans d'exdérience demande position immédiatement. S'adresser C. O. Rousseau, St-Hyacinthe ou au Bureau de Placement de la PATRIE. (7582). 8-3

BON TENEUR de livres demande emploi, treize ans d'expérience, douze ans de service pour le même établissement, les deux langues, porteur des meilleurs certificats. S'adresser I. Thivierge, Queens' Hotel, Québec ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7558). 7-6

CALLIGRAPHISTE — Jeune homme demande ouvrage de bureau pour le soir. S'adresser à 39 Boyer, Tél. E. 4182 ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 9-3

CELIBATAIRE, âgé de 35 ans, demande position de "time-keeper", pour entreprise en dehors de la ville, ou comme voyageur. Parle les deux langues. S'adresser à M. Ed. Bernard, Vaudreuil Station, ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7557). 8-3

CHARRETIER demande position ou comme commis épicier. S'adresser à 317 Champlain ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 8-3

CHARRETIER — Jeune homme, âgé de 20 ans, demande position de charretier. S'adresser à 140 Beaudoin ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 8-3

CHAUFFEUR mécanicien français, 24 ans, dont 6 ans de pratique, fait toutes les réparations, bonnes recommandations, demande emploi chez particulier ou dans un garage. S'adresser à André Faure, 819 Demontigny Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7663). 9-6

COMMIS de bureau demande position immédiatement. S'adresser à 77 Dufresne ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 8-2

COMMIS DE BUREAU demande ouvrage. S'adresser à 3 Craig Est ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 8-3

COMMIS DE BUREAU demande position immédiatement. S'adresser à 169 rue St-Denis ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7569). 7-3

COMMIS épicier ayant trois ans d'expérience demande position immédiatement. S'adresser à 133 St-Zotique ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 7-3

COMMIS — Jeune homme de 20 ans demande position dans la ferronnerie. S'adresser à 1119C Papineau ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7626). 9-1

COMMIS DE DUREAU — Jeune fille demande position dans un bureau, connait la clavigraphie. S'adresser à 1348 Hôtel de Ville ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

COMMIS EPICIER — Jeune homme intelligent, parlant les deux langues, désire position dans épicerie. S'adresser à 38 Pare Lafontaine ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 9-3

COMMIS EPICIER possédant 2 ans d'expérience et de bonnes recommandations demande position immédiatement. S'adresser à Henri Gendron, Ste-Barbe, Co. Huntington ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7619). 9-3

COMMIS DE BUREAU — Jeune homme âgé de 19 ans demande position dans un bureau, connait la clavigraphie et la sténographie. S'adresser à 28 rue Desjardins, Pointe St-Charles ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

COMPTABLE âgé de 24 ans, pouvant disposer de ses soirées, demande ouvrage le soir, soit pour tenir le livres pour marchands, correspondance ou autres, etc. Ecrire à Casier 1009-A la PATRIE. 222-jno

COMPTABLE — Homme de 24 ans, parlant les deux langues, ayant 5 ans d'expérience et de bonnes références, demande position de comptable. S'adresser à A. H., 37 Labelle ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7617). 9-6

CONTREMAITRE — Un jeune homme sérieux, possédant de bonnes recommandations demande position de contremaitre, gérant dans une manufacture. S'adresser à 133 St-Zotique ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 7-3

CREOLES — Deux créoles demandent position, une comme cuisinière, l'autre comme fille de chambre. Peut parler l'anglais. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE (7526). 8-3

CUISINIER d'expérience demande ouvrage immédiatement. S'adresser à 414 Mackay ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7556). 7-3

CUISINIER demande position. S'adresser immédiatement à 23 Marie-Louise ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 8-3

HORLOGER — Homme parlant les deux langues, demande position d'horloger. A 9 ans d'expérience et de bonnes références. S'adresser à Lucien Lafontaine, ch. 29, Riendeau, ou à Trois Rivières, ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7610). 9-3

EMPLOIS DEMANDES

DELIVREUR demande position immédiatement. S'adresser à 628 Ontario Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 7-3

ELECTRICIEN—Jeune homme parlant les deux langues, ayant 6 ans d'expérience, possédant bonnes références, demande position d'électricien. — S'adresser à 2060A Labelle ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7626). 9-3

FEMME DE journée demande ouvrage. S'adresser à 630 St-Christophe ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

FEMME de journée demande ouvrage. S'adresser à 10 Avenue Brien ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

FEMME de journée demande ouvrage. S'adresser à 487 Cadieux ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 8-3

FILLE de chambre demande position dans famille privée—désire aller coucher chez elle. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 7-3

GARCON demande ouvrage immédiatement. S'adresser à 388 Poupart ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

GARDIEN — Homme parlant trois langues, demande position de gardien. S'adresser à 345 St-Dominique ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 9-2

HOMME marié, âgé de 35 ans, demande ouvrage général. S'adresser à 3625 Notre-Dame Ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 8-3

JARDINIER d'expérience demande ouvrage. S'adresser à 282 Aqueduc ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 9-3

JEUNE FILLE âgée de 18 ans demande position de clavigraphiste. S'adresser à 14 Chenneville ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

JEUNE garçon, âgé de 15 ans, demande ouvrage dans un magasin. S'adresser à 39 Marie-Louise ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 9-3

JEUNE HOMME âgé de 20 ans, demande ouvrage dans un magasin. S'adresser à 135 Aylmer ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 8-3

JEUNE HOMME demande position dans un garage d'automobile. S'adresser à 175 St-Timothée ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 7-3

JEUNE HOMME ayant de l'expérience dans le commerce, possédant éducation française, anglaise, calligraphie, demande une position comme commis voyageur pour la ville, ou assistant teneur de livres. B. B. 265 la "Patrie"

MACHINISTE demande ouvrage immédiatement. S'adresser à 2112 Ontario Est ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

MONSIEUR, 35 ans, ayant eu une instruction supérieure en France, connaissant bien quatre langues, ainsi que toute l'Europe au point de vue économique, commercial et financier, voudrait trouver une bonne position comme agent ou correspondant, dans une importante compagnie commerciale ou financière. Adresse: Jacques Grommer, 36, Temple Street, Boston, Mass., U. S. A., ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7551). 7-6

OUVRAGE GENERAL — Jeune homme demande ouvrage général de bureau pour le soir. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7586). 8-3

PEINTRE demande ouvrage. S'adresser à 398 Craig Est ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 8-3

PEINTRE demande ouvrage immédiatement. S'adresser à 55 rue Lafontaine ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

PEINTRE blanchisseur ayant 4 ans d'expérience, demande ouvrage immédiatement. S'adresser à 384 Adam ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 9-3

PEINTRE tapissier possédant 11 ans d'expérience demande ouvrage immédiatement. S'adresser à Napoléon-Smith, Drummondville ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7583). 8-3

TYPOGRAPHE français de première classe, demande position au Canada. Connait la machine "Monotype" — S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE (7627). 9-3

VOYAGEUR — Jeune homme âgé de 23 ans, parlant les deux langues, demande position de voyageur. S'adresser à 470 Panet ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 8-3

VOYAGEUR - COMPTABLE demande position immédiatement, a 20 ans d'expérience dans le commerce, — S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE. 9-3

AGENTS DEMANDES

AGENTS — On demande des agents pour vendre des terrains au Parc Terminal. S'adresser immédiatement à 1855 Notre-Dame O. 8-6

AGENTS — Voici votre chance. Une position permanente comme vendeurs de plants vigoureux provenant des pépinières de Québec. On vous fournit gratuitement tout l'équipement nécessaire pour faire des ventes. Ecrivez-nous aujourd'hui pour avoir des détails ; Canadian Nursery Co., Ltd., Montréal 1-mr-s-jno

AGENTS—On demande des hommes responsables capables de vendre aux cultivateurs dans leurs districts les meubles et des étoffes, comptant ou à crédit. Affaire sérieuse et des plus payante connue sur le marché. Occasion unique de vous créer un commerce pour votre propre compte sans avoir à déplacer votre capital, pas besoin d'argent, mais inutile de répondre si on n'est pas en état de fournir des garanties raisonnables.— S'adresser à A. F. Vanasse, agent, 252 rue Lemoine ou au bureau de Placement de la PATRIE (7623). 9-6

ELEVES DEMANDES

LEÇONS DE VIOLON—Instrument fourni gratuitement, ainsi que leçons gratuites pour jeunes commençants. S'adresser 629A Sanguinet. (Henri Julien). 8-6

L'INTERNATIONAL BUSINESS COLLEGE, fondé en 1895, est sans contredit, l'installation la plus avantageusement connue du genre. Depuis nombre d'années, on y prépare et l'on place de 250 à 300 élèves annuellement. Pour renseignements, visiter, écrire ou téléphoner, Main 309. Adresse, 198 Sainte-Catherine Ouest. Augus Cass, principal. 8-26

STENOGRAPHIE FRANÇAISE ET ANGLAISE. — Cours individuels et par correspondance. 28 ans d'expérience. Système supérieur à tous, adopté par la plupart des collèges. Superbes diplômes octroyés. Denis R. Perrault, professeur de sténographie au collège Ste-Marie, au Couvent du Sacré-Cœur, au Monument National, etc. 497 Saint-Urbain, Montréal. 297-Mer-S-24-fs.

HOMMES GARCONS DEMANDES

INSTITUTEUR—On demande un instituteur diplômé modèle pouvant enseigner le français et l'anglais. — tions gages. S'adresser à Joseph Martin, sec.-très. St-Polycarpe Jutuel, ou au bureau de Placement de la PATRIE (7612). 9-3

HOMMES GARCONS DEMANDES

APPRENTI — On demande un apprenti menuisier. S'adresser à 451 Berthelet ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7591). 9-3

BISCUITS

On demande un homme d'expérience pour faire les biscuits, ainsi qu'un "feeder" de première classe, devra se rendre généralement utile. S'adresser à Ramsay Limited, 330 Nicolet ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7530). 5-9

BOULANGER — On demande un bon boulanger. Pour informations, s'adresser à Philéas Raymond, Sarsfield, Ont. ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7594). 8-6

CONTREMAITRE dans le département du cuir à semelles demandé chez Dupont et Frère, 501 Avenue Aird. 8-3

CORDONNIERS — On demande deux bons cordonniers pour réparations et ouvrage neuf, ouvrage permanent, bons gages. S'adresser à Aug. Michaud, Sudbury, Ont. 6-6

CORDONNIER — On demande un bon cordonnier, parlant les deux langues, pouvant servir au magasin, bons gages, de l'ouvrage à l'année. S'adresser 1852 Boul. St-Laurent. 9-3

COUPEUR

Coupeur d'expérience demandé pour le département de la reliure. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 9-3

EATON DEMANDE

Tailleurs demandés sur costumes et manteaux de dames. Une bonne chance pour quelqu'un pouvant conduire un moulin électrique pour apprendre un métier payant. T. Eaton & Co., Edifice Jacob, coin Ste-Catherine et St-Alexandre (7604). 8-4

ETAGER — On demande un étager. 540 St-Denis. 9-1

FORGERON — On demande un aide forgeron habitué dans les voitures ainsi qu'un apprenti forgeron. S'adresser O. Taillefer, carrossier, 685 Notre-Dame Ouest. 9-2

GARCON demandé pour une épicerie. 317 St-George. 7-3

GARCON demandé pour faire les messages à la pharmacie Archambault, 78 Notre-Dame Est. 7-3

GARCON bien recommandé demandé pour ouvrage général dans un magasin de tapisserie chez E. A. Martineau, 414 rue St-Laurent, autrefois E. O. Cauchon & Cie, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7565). 7-3

GARCON demandé, parlant des deux langues et désirerait apprendre la ligne de mercerie, garçon actif, honnête seulement devra se présenter. S'adresser E. Joubert, 881 Mont-Royal Est. 9-4

GARCON — Une bonne famille, sans enfants, désire avoir un jeune garçon intelligent de 14 à 16 ans, pour aider à un commençant. Un salaire sera payé. S'adresser immédiatement au Bureau de Placement de la PATRIE (7603). 8-3

HOMMES — Deux hommes demandés comme réfectoriers et deux autres pour ouvrage général dans collège. S'adresser au Collège de Longueuil, Longueuil ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7507). 8-5

HOMME demandé pour voir à l'arrière des pianos—devra avoir de l'expérience et de bonnes recommandations. S'adresser à Chamberland et frères, 18 Avenue Robillard, 207 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 7-4

JEUNE HOMME demandé immédiatement, comme commis dans une épicerie. 897 St-Hubert. 9-2

JEUNE HOMME demandé comme commis dans un magasin de tapisserie. S'adresser E. A. Martineau, autrefois E. O. Cauchon & Cie, 414 rue St-Laurent ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7565). 7-3

MACHINISTE — On demande machiniste mécanicien pour faire des "dies et des formes", références. S'adresser par lettre à Keyless Lock, Co. Ltd., Charette Mills, P.Q. 9-6

MENUISIER demandé immédiatement. S'adresser à 100 Ste-Catherine Est ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7566). 7-3

MENUISIER charpentier demandé immédiatement. S'adresser à 30 rue Visitation ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7564). 7-3

ON DEMANDE un commis dans un magasin de ferronnerie pour voir à préparer les commandes et à la livraison. Donnez références et l'âge, écrire Bte 266 "La Patrie". 9-1

ON DEMANDE un commis d'expérience dans la ferronnerie, pour un magasin de détail, pouvant fournir de bonnes références, spécifiez l'âge écrire Bte 266 "La Patrie". 9-1

OPERATEUR tailleur demandé immédiatement, pour travailler dans les costumes de dames à ordre. Bonne position pour opérateur qui connait son affaire. S'adresser à 268 St-André, 1er étage ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7621). 9-3

PEINTRES demandés immédiatement. S'adresser à 2546 Avenue du Parc ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7555). 7-3

PHARMACIE — On demande un commis expérimenté parlant les deux langues, bons gages. S'adresser coin Henri Julien et Beaubien. St-Louis 605. 9-12

PREEZEURS dans les chaussures demandés chez Dupont et frères, 501 Avenue Aird, Maisonneuve ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7577). 7-3

PRESSIER — Homme d'expérience demandé. S'adresser à 9 Champagne, coin Poupart ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7595). 8-3

REPARAGE de patent — Personne compétente demandée pour réparer chaussures cuir verni. Plus haut salaire payé. S'adresser à B. Vaillancourt, 49 rue Grothé ou au bureau de Placement de la PATRIE (7611). 9-3

TAILLEURS — On demande des Tailleurs de chaussures immédiatement. S'adresser à M. D. Teasier, Acme Glove Works, 181 Vitré Est. 6-6

VOITURIERS — On demande des bons hommes à bois pour les corps de voitures et les réparations.— S'adresser chez Ledoux Carriage Co Limitée, 93 Osborne ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7579). 7-3

VOYAGEURS — Hommes et femmes demandés comme voyageurs. Devront parler les deux langues. Salaire de $2 par jour garanti pour une période de 60 jours. S'adresser à 457 Champlain ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7605). 8-3

AUTOMOBILES A LOUER

Automobile à louer, jour et nuit, prix réduits pour mariages, baptêmes, 8 chars, Montreal Auto Livery Co., A. Goudron, prop., bureau et garage 184 Berri. Est 4363. 7-186

AUTOMOBILE à louer pour baptêmes, mariages et promenades, etc. Max Lapointe, maître charretier, 537 Visitation. Tél Est 930. 8-166

LE SECRET DE LA FORTUNE

pour un homme d'affaires, c'est la publicité bien faite. Si vos annonces sont lues par des personnes qui sont en mesure de comprendre et d'apprécier ce que vous leur offrez vos chances de succès auprès de ces personnes sont par le fait même réalisées.

"LA PATRIE"

vous garantit ce succès,— comme elle le prouve d'ailleurs chaque jour, car elle pénètre dans les meilleures familles canadiennes-françaises, et c'est le journal favori des hommes d'affaires comme des ouvriers. Une agréable surprise vous attend si vous annoncez dès demain dans

"LA PATRIE"

FEMMES FILLES DEMANDEES

APPRENTIE modiste demandée immédiatement. S'adresser au No 511 Lagauchetière Est. 8-3

ARTISTE

On demande une jeune fille, comme artiste dessinateur. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 2-jno

BUNCHEUSES d'œillets, ainsi qu posseuses d'empeignes, piqueuses de tour, appareilleuses dans les chaussures demandées. S'adresser chez Dupont & frères, 501 Avenue Aird, Maisonneuve ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7576). 7-3

CHEMISIERES

Opératrices d'expérience, ainsi que des apprenties demandées. Ouvrage à l'année. Bon salaire. Heures courtes. Fermé à 12 a.m. le samedi. Situation Fermé à 12 a.m. le samedi. Situation plaisante, salle à dîner et bons traitements. S'adresser à T. Eaton Co., Edifice Jacob, coin Ste-Catherine et St-Alexandre (7628). 9-4

COMMIS DE BUREAU

On demande une jeune fille connaissant l'anglais et le français et surtout la comptabilité. S'adresser à la PATRIE, bureau de Placement. 2-jno

COUTURIERES — On demande des filles capables comme finisseuses et apprenties. Bons salaires. S'adresser 1180A Ste-Catherine Ouest. 7-6

COUTURIERES — On demande des couturières d'expérience pour travailler dans auvents et tentes. S'adresser 45 St-Gabriel. 9-4

COUTURIERES demandées chez tailleur, ouvrage de pratique. S'adresser à 28 Mance ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7568). 7-3

COUTURIERE — Bonne fille demandée pour les habits d'hommes avec un compagnon, bon salaire, 244 Ste-Catherine Est le jour, et le soir, 795 St-Hubert, P. Goulet. 9-3

EATON DEMANDE

Femmes tailleurs pour manteaux et costumes de dames. Nous garantissons un salaire à la semaine, dans ce département, à n'importe quelle jeune fille, ayant de l'expérience sur un moulin électrique. S'adresser à T. Eaton Co., Edifice Jacob, coin Ste-Catherine et St-Alexandre (7604). 8-4

FILLES de moulin demandées ainsi que garçons comme apprentis dans la fourrure. S'adresser à 501 St-Paul ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7614). 9-6

FILLES d'expérience demandées pour travailler dans les robes et les jupes. S'adresser immédiatement à 108 Dorchester Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7560). 7-3

FILLES demandées pour travailler au moulin sur robes d'enfants. S'adresser à M. Lecker, 693 St-Laurent ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7594). 8-3

OPERATRICES d'expérience demandées dans les jupes. S'adresser immédiatement à 450 St-Laurent ou au Bureau de Placement de la Patrie. (7642). 9-3

FEMMES FILLES DEMANDEES

MANTEAUX DOUBLES EN MOUTON

Opératrices d'expérience sur manteaux doubles en mouton, "Mackinaw" et corderoys, ainsi que des apprenties. Ce département a de l'ouvrage permanent à l'année. Bon salaire et heures courtes—fermé à midi le samedi. Situation agréable, salle à dîner dans l'établissement et bons traitements. S'adresser immédiatement à T. Eaton Co., Limited, Edifice Jacob, coin Ste-Catherine et St-Alexandre. 9-4

MODISTES et opératrices demandées sur robes et blouses. Bon salaire et ouvrage permanent. S'adresser Queen Dress Waist Co., 149 Notre-Dame O., ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7615). 9-6

OPERATRICES sur jupes demandées — Bon salaire et ouvrage permanent. S'adresser Queen Dress Waist Co. 149 Notre-Dame Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7615). 9-6

OPERATRICES POUR BLOUSES ET JUPES — On demande des opératrices d'expérience seulement. Emploi permanent. Bon salaire garanti. S'adresser à M. Hayes, 100 rue Latour. 191-jno

OPERATRICES — 100 opératrices dans les blouses et robes de lingerie demandées. Bons gages ouvrage à l'année. Samedi on ferme à 1 hr. S'adresser à Mlle Gariépy, Kuaner Bros., Edifice Blumenthal, 205 Ste-Catherine Ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7491). 305-26

OPERATRICES — On demande 60 opératrices d'expérience sur robes et blouses ainsi que sur collets et poignets, ouvrage permanent et meilleur prix. Pas de charge pour le fil. S'adresser à M. Barry, Hampton Mfg. Co. Colonial et Elmire ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7574). 7-6

PANTALONS DE GARCONNETS

Opératrices d'expérience, ainsi que des apprenties demandées. Ouvrage à l'année. Bon salaire. Heures courtes, agréable. Salle à dîner dans l'établissement. Bons traitements. S'adresser immédiatement à T. Eaton & Co., Limited, Edifice Jacob, coin Ste-Catherine et St-Alexandre. 9-4

PRESSEUSES demandées pour les manteaux et les jupes. S'adresser à Queen Skirt Co., 340 St-Laurent ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7572). 7-3

REPASSEUSES fantaisie demandées immédiatement. Ouvrage permanent et plus haut salaire payé. S'adresser à la Crown Laundry, 4218 Ste-Catherine Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7529). 8-6

SALOPETTES

Opératrices d'expérience ainsi qde des apurenties demandées. Ouvrage permanent à l'année. Bon salaire. Heures courtes, fermé à 12 a.m. le samedi. Situation plaisante, salle à dîner et bons traitements. S'adresser à T. Eaton Co Edifice Jacob, coin Ste-Catherine et Ste-Alexandre ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7628). 9-4

STENOGRAPHE dactylographe demandé, connaissant les deux langues parfaitement. Références exigées devra mentionner expérience et salaire désiré. S'adresser Casier 262 "La Patrie" 7-3

STENOGRAPHE — Jeune fille demandée comme sténographe et clavigraphiste dans un établissement de gros, doit avoir de l'expérience et connaitre parfaitement les deux langues. S'adresser à boîte 268 la PATRIE. 9-2

STENOGRAPHE

Jeune fille commençante, demandée, connaissant la sténographie Tançaise et anglaise. S'adresser au Département des Petites Annonces de LA PATRIE. 7-3

STENOGRAPHE

Jeune fille demandée comme sténographe, dans les deux langues. Devra avoir un peu d'expérience. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE. 9-3

100 CHEMISIERES

On demande 100 chemisières. Ouvrage permanent. Très haut salaire payé. S'adresser Hudson Bay Knitting Co., 79 rue William ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 1-15

100 OPERATRICES

On demande 100 bonnes opératrices pour travailler dans la lingerie, ainsi que des apprenties. Beaucoup d'ouvrage et les plus hauts gages payés. S'adresser à Mademoiselle Lapierre, John P. Black & Co. Ltd., 123 Vitré Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7628). 8-9

SERVANTES DEMANDEES

BONNE d'enfants demandée, expérimentée, bons gages, références exigées. S'adresser à 1375 Notre-Dame Est. Tél. Bell LaSalle 783. 8-5

BONNE D'ENFANTS demandée immédiatement, devra connaitre la couture et posséder bonnes recommandations. S'adresser à 461 Chemin Ste-Catherine ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7567). 7-3

CUISINIERE demandée immédiatement. S'adresser le matin et le soir à 461 Chemin Ste-Catherine ou au Bureau de Placement de la PATRIE. (7567). 7-3

CUISINIERE — Cuisinière demandée pour famille de quatre personnes. Salaire $22 par mois. S'adresser à 314 Stanley ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7587). 9-3

CUISINIERE demandée, pour hôtel de campagne, bon chez soi. Personne âgée préférée. S'adresser à Hôtel Robidoux, St-Césaire, P.Q., ou au Bureau de Placement de la PATRIE. (7388) 05-6

CUISINIERE demandée pour une maison de pension, saison d'été. Salaire de $25.00 à $30.00 par mois, pour aller à la Rivière du Loup. S'adresser à Y. B., Bureau de Placement de la PATRIE. 7-3

JEUNE FILLE demandée pour aider au ménage ; bonne maison. Il faut parler un peu l'anglais. S'adresser 1563 Avenue du Parc. 7-6

JEUNE FILLE comme servante demandée, instruite, pour famille privée. S'adresser 760 Sherbrooke Est. 9-1

JEUNE FILLE pour ménage général confort du chez soi. Bons gages payés, références exigées, chars payés. Tél. West 2221, 311 Colbrooke, Notre-Dame de Graces. 8-6

SERVANTE — Servante générale demandée, pas d'enfants ni lavage. S'adresser à 252 Sherbrooke Est. 7-3

SERVANTE GENERALE pour famille de deux, plain-pied. S'adresser 123 Ave Union. 8-3

SERVANTE demandée pour petite famille. Une personne d'un certain âge serait préférée. S'adresser à 213A Mentana, ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7562). 8-6

SERVANTES DEMANDEES

SERVANTE GENERALE, famille de deux personnes, pas de lavage ni repassage, bons gages, 364 Sherbrooke Est. 6-3

SERVANTE demandée immédiatement. S'adresser à 150 Drolet ou au Bureau de Placement de la PATRIE. 4-6

SERVANTE générale demandée immédiatement. S'adresser à 629 Dorchester Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 7-3

SERVANTE demandée pour petite famille, pas de lavage. S'adresser 625 Wolfe ou au Bureau de Placemen de LA PATRIE (7598). 8-3

SERVANTE générale demandée immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE. 8-3

SERVANTE GENERALE demandée, pas de lavage, pas de repassage. S'adresser à 124 rue Roy Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE. (7600) 8-6

SERVANTE GENERALE demandée. Pour petite famille. S'adresser à 1185 Mont-Royal. Tél. St-Louis 2706 ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7601) 8-3

SERVANTE — Servante générale demandée, pour l'Hôtel Tessier. Bon chez-soi. S'adresser à 519 Ave. Décarie ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7596). 2-3

SERVANTE générale demandée pour aider au ménage, deux personnes. S'adresser à chambre 1224 Hôtel Windsor, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7608). 2-3

SERVANTE générale demandée pour petite famille. S'adresser immédiatement à 3 Grand-Tronc ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7620). 9-3

SERVANTE générale demandée pour petite famille, bon chez soi. S'adresser immédiatement à 1569 Ave. du Parc ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7622). 9-3

SERVANTE générale demandée immédiatement. Références exigées. S'adresser à 281 Rachel Est ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7580). 8-3

SERVANTE générale demandée immédiatement pour petite famille Bon chez soi. S'adresser à 1761 Hutchison ou au Bureau de Placement LA PATRIE (7573). 7-3

SERVANTE—Servante générale, connaissant la cuisine demandée pour famille privée. S'adresser à 83 Ste-Famille ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7588). 8-3

SERVANTE générale sachant faire la cuisine demandée immédiatement. S'adresser à 110 Beaubien ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. 7-3

SERVANTE demandée immédiatement, excellent chez-soi. S'adresser à 435 Mance. Tél. St-Louis 331 ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7570). 7-3

SERVANTE générale demandée immédiatement. S'adresser au Dr Gatien, 188 rue Notre-Dame 156 Ave. Lachine ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7539). 7-3

SERVANTE générale demandée pour la campagne. Salaire $20.00 par mois. S'adresser immédiatement à 148 Laval ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7594) 8-3

SERVANTE — Servante générale demandée immédiatement, famille de trois personnes, pas de lavage, pas d'enfants. S'adresser à 820 St-Hubert ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7585). 8-3

SERVANTE GENERALE demandée, connaissant la cuisine. Salaire $15. S'adresser le matin ou le soir à 30 Summerhill Ave. près de la rue Guy ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7581) 8-3

SERVANTE générale demandée pour famille de deux personnes. Devra être honnête et recommandée. S'adresser à 224 Edouard Charles ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7590) 8-3

SERVANTE générale demandée, devra connaitre la cuisine, famille de trois personnes. Devra parler un peu d'anglais. S'adresser à 216 Avenue Prud'homme ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7592). 8-3

SERVANTE connaissant la cuisine demandée pour famille de deux personnes. On garde une autre bonne. S'adresser à 20 carré St-Louis ou au bureau de Placement de la PATRIE (7609). 9-3

SERVANTE générale demandée pour famille de deux. Plain-pied. Pas de gros lavage. Bon chez soi. S'adresser à 50 Bagg, près Dufresne, ou au Bureau de Placement de la PATRIE. (7613) 9-3

SERVANTE DEMANDEE — Une servante générale, connaissant la cuisine, petite famille, pas de lavage, $15 par mois, 87 McCulloch. Phone St-Louis 1864 ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7602). 8-6

SERVANTE — On demande une servante générale sachant faire la cuisine, pour petite famille, pas de lavage ni repassage. S'adresser à 1052 rue Rachel ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7625). 9-3

SERVANTE — On demande une servante générale, connaissant la cuisine, pour petite famille. S'adresser à 150 Boul. St-Joseph Ouest. Tél. St-Louis 2148 ou au Bureau de Placement de la PATRIE (7575). 7-3

SERVANTE générale, connaissant la cuisine demandée pour petite famille. S'adresser à 602 Huntley, près de la rue Bellechasse, autrefois Comte ou au Bureau de Placement de LA PATRIE (7578). 7-3

SERVANTE — On demande une bonne servante. Pas de lavage ni repassage. Pas de cuisine, pas d'enfant. Bon salaire à une personne compétente. S'adresser à 112 St-Denis ou au Bureau de Placement de LA PATRIE. (7630) 9-1

A LOUER

A LOUER — Bon garage, situé rue Sanguinet 226. Pour renseignements, s'adresser O. Jutras, 1239 St-Hubert, près Rachel. 6-6

A LOUER, grande écurie, 2 étages, contenant 12 places, avec hangar, pour emmagasinage. Grandeur de bâtisse, 80 pieds de front, située entre 2 ruelles, 225 Ste-Elizabeth. 7-5

FONDERIE à louer ou à vendre avec des bonnes conditions. S'adresser à Léon Robillard, Berthierville. 8-3

A LOUER PROPRIETES COMMERCIALES

STE-CATHERINE, coin sud-est Berri, premier plancher, au-dessus magasin de modes avec ou sans divisions vitrées et avec ou sans ameublement de bureau, pour bureaux, salle d'échantillons, salles publiques, ateliers, studios, etc., possession 1er mai, grandeur 26 x 70. Prix $100 par mois. 6-6

BERRI, 233, pour magasins, fureaux, ateliers, etc., à louer, à 70 pieds du coin Ste-Catherine, 70 pieds de front avec sortie sur ruelle, possession en mai. 6-6

LABELLE, Nos 50-A 52A, situés à 60 pieds de la rue Ste-Catherine, sera transformée en magasins ou salles ou garage d'automobiles, à 2 étages avec élévateur et usage de la ruelle, pour convenir à bon locataire. Masta Pagnuelo, 97 St-Jacques. Main 279. 9-6

CHAMBRES A LOUER

BOULEVARD St-Laurent 1796 — On trouvera chambre meublée, bonne pension, prix modéré. Beau site. 9-26

ST-DENIS 168, en face de l'Université Laval. Chambres à louer, une simple et une double, bain, gaz, téléphone, etc. 7-6

ST-DENIS 293—Belles chambres meublées à neuf et ayant toutes les accommodations, tel que téléphone, garde-robe, eau chaude, maison tranquille, monsieur seulement. 9-6

ST-HUBERT 434, chambre simple, sur étage d'entrée, améliorations modernes, système eau chaude, lumière Auer, Monsieur préféré ; chez personne seule âgée. 9-12

STE-JULIE 1 — Chambre meublée à louer, chez famille privée, sans enfant. Prix raisonnable, coin St-Denis et Ste-Julie. 7-6

MAGASINS A LOUER

LAURIER, coin St-Urbain, magasin neuf à louer, 25 x 60, belle cave pour marchandise sèche ; aussi cottage neuf à Parc Laval, bâti d'hiver et d'été, bord de l'eau, grand terrain, neuf pièces, loués longs termes, plusieurs logis neufs à louer. S'adresser propriétaire Raymond, 244 Clarke. 6-6

MAGASINS — Deux beaux grands à louer, 538 et 540 St-Denis. S'adresser chez L. H. Goulet, fleuriste, 482 St-Denis. 9-6

MAGASIN avec logement à louer rue Archambault. S'adresser à Pierre Chartié, Marché Bonsecours, office. 8-6

MAGASIN à louer, 25 x 15, avec logements de 5 appartements, près de l'église. S'adresser sur les lieux, 884 rue Iacordaire, Parc Terminal, Montréal. 8-6

MAGASIN à louer rue Mont-Royal, coin Parthenais, 20 x 50, cave cimentée, près pour occupation le ou vers le 1er avril prochain, bonne localité commerciale. S'adresser à Latour & Guindon, 1202 Mont-Royal Est. 5-6

MAGNIFIQUE magasin de ferronneries à louer,

MEUBLES A VENDRE

AMEUBLEMENT de maison à vendre, au complet. S'adresser 213 St-Hubert. 8-6

A VENDRE lit meuble noyer noir, grande glace, set de chambre érable piano 2 machines à coudre, pupitre en hêne ou sofa. 17 Sherbrooke Est. 4-6

MAISON DE PENSION à vendre, meublée, de 15 appartements, chauffée à l'eau chaude, gaz. Loyer $36.00 par mois. Vend pour cause de maladie. S'adresser 22 Sherbrooke Est 4-6

MEUBLES A VENDRE — Beau set de chambre en chêne solide et gazelier en cuivre et autres effets de ménage à bonne condition. S'adresser à 452 Demontigny Est 4-6

SET DE SALON à vendre, 2 tapis pour piano à bon marché. S'adresser 8 Boul. St-Joseph Ouest. 9-6

UN secrétaire en chêne et un set de salon en acajou nouveau style à vendre à de très bonnes conditions. S'adresser 1305 St-André. 5-6

OCCASIONS D'AFFAIRES

A VENDRE — Magasin de marchandises sèches, faisant de bonnes affaires, vendra à bonnes conditions, loyer bas. S'adresser 602 Parc Lafontaine. Prop., 11 Delanaudière, St-Louis 5483. 7-6

BIJOUTIER vendra petit magasin, accessoires, fixtures. Place d'affaires. Loyer bas. Possession immédiate. Qui veut la chance? 1945 Boulevard St-Laurent. 9-6

MAGASINS d'épiceries et ferronneries à vendre, ainsi que magasin à louer dans la banlieue de Montréal. S'adresser à H. Bougie, 245 Chemin du Haut de Lachine, ville St-Pierre 6-6

RESTAURANT à vendre, bonbons, tabac, bière. Un vrai bonheur. Loyer bas, logis compris, 425A Rivard. 7-6

RESTAURANT à vendre de suite, cause de départ, $125, centre d'affaires, bien installé, 137 de La Roche. 4-6

RESTAURANT à vendre, bonne clientèle, voisin d'un théâtre, à sacrifice, cause maladie. S'adresser au propriétaire, E. DeBelleville, 187 Gauthier. Tél. St-Louis 839. 5-6

T. GIRARD
860 Ste-Catherine Est.

3 Magnifiques logements, situés rue Dumont, un vrai bargain pour un prompt acheteur $500 comptant, balance facile

12000 pieds de terrains rue Delorimier, près Craig, conditions faciles.

300000 pieds de terrain à vendre à Outremont.

AUTOMOBILES à vendre ou à échanger contre terrains ou propriété

TERRE à vendre à Joliette toute en culture, 125 arpents, un vrai bargain.

On demande à acheter tout genre d'automobiles neufs et seconde main

S[illegible] Ste-Catherine Est. Tél. Est 4219. 6-6

PIANOS ET ORGUES

MAGNIFIQUE PIANO neuf à vendre. Par personne en grand besoin d'argent, une aubaine. Style Louis XV, caisse en acajou, touches d'ivoire, trois pédales, 388 Petit Lafontaine. 304-26

PIANO LAYTON BROS., Cabinet Grand, superbe instrument presque neuf, 7 1-3 octaves, son très riche, réduit à $265, payable $15 comptant et $7 par mois. Layton Bros., 550 rue Ste-Catherine Ouest, angle Stanley.

PIANO CHICKERING carré, petit format, riche caisse en acajou, monture en fer, 7 octaves, beau son. Occasion à $160, payable $5 comptant et $4 par mois. Layton Bros., 550 rue Ste-Catherine Ouest, angle Stanley. 9-1

TERRES A VENDRE

A VENDRE les deux plus belles terres pour subdiviser en lots, situées à la côte Saint-Luc, paroisse de Notre-Dame-de-Grâces. Pour renseignements, voyez O. Jutras, 1239 St-Hubert, près Rachel. 6-6

FERME à 1 1-2 mille de Strathmore, 3 arpents de largeur par 31 en profondeur, doublera de valeur d'ici à 3 mois.

UNE ferme au Côteau du Lac, de 88 arpents sur le bord du fleuve, très bien bâtie, bonne terre pour culture, à vendre au prix de $6,000. — J. F. Senecal, 435 Mont-Royal Est. Tél St-Louis 2602. 6-6

TERRE à vendre, 64 acres, tout près d'une ville, place d'avenir, pour jardinier ou garder des vaches à lait. Prix $2,500.00, argent comptant. — A. Valois boîte 54 Mattawa, Ont. 9-6

$8700 — Chambly Bassin. Terrain élevé, fertile, uniforme, bonne terre à foin, grain et légumes, 2 1-2 arpents de front sur Rivière Montréal et Richelieu, 8a de Bassin deux maisons une sur le bord de l'eau, idéal pour yacht, beau site, $1,000 comptant, balance dans 3 ans, taux 5 p.c., 229 avenue Mont-Royal Ouest. 9-6

ACCORDEURS DE PIANOS

M. Dionne, accordeur de piano autrefois de Nazareth, maintenant au No 10 Dechenbrook, Tél. Est 5442 300-26

AUX ENTREPRENEURS

Vous trouverez un procédé au Gaz Levy pour couper toutes grosses pièces en fer, comme poutres, "boiler", beam, etc., dans très peu de temps. Téléphonez et nous irons les couper à très bas prix, aussi soudage au même procédé et réparation d'automobile, outillage pour faire toutes pièces d'autos. St-Louis Automobile Garage, S. Gagnon, propriétaire, 1924 Boulevard St-Laurent. Tél. St-Louis 872, agent exclusif pour le "Cutting Car". 5-26

AVIS

Le Comptoir Mosaïque [illegible] Canada moyennant une commission très raisonnable, de tous articles, marchandises, effets mobiliers ou fonds de commerce qui lui sont confiés pour cette fin, 117 Craig Ouest. 241-merc-1-an

BASSE-COUR

MANUEL PRATIQUE sur l'élevage des animaux de Basse-cour, Poules, Canards, Oies, Dindons et Pigeons. Nouvelle édition, nombreuses gravures. Prix 15 cents par [illegible]. O. Rolland, Boîte 2363, Montréal. 246-156

BOUTONS SUR COMMANDE

AUX MODISTES. — Boutons faits avec votre drap, à la douzaine ou à la grosse. Spécialité élégants Dominion Button Works, 728 Visitation, près Rachel. 5-26

CARTES POSTALES

100 [illegible] canadiennes différentes et vues par mail port payé dans le boîte surprise [illegible] International Post Card Co. 20 [illegible] Montréal. 291-2

CHEVAUX TONDUS

ALLEZ faire clipper vos chevaux à l'électricité en 30 minutes, chez J. L. Gaudet, 540 rue Amherst, coin Ontario. Ouvrage garanti. Tél. Est 1306. 217-156

GARAGE D'AUTOMOBILES

GARAGE D'AUTOMOBILES — Garreau Motor Car Co., 659 [illegible] Visitation, là où vous pourrez faire réparer votre automobile rapidement avec ouvrage garanti, par hommes compétents, aussi garage à l'épreuve du feu. Tél. Est 5868. 164-156

GAZELIERS

GAZELIERS — Un centre, 4 branches, deux passages, sept murs de côté à vendre en bloc ou séparément. S'adresser 54 Mitchesan. 8-6

GAZELIERS électroliers en cuivre poli pour 7 pièces $7.00. Lampes Tungstène, appareils électriques et à gaz de toutes sortes. Chamberlain Electric 239 Craig Ouest. 220-1 an

GAZELIERS A VENDRE — Beaux gazeliers et brûleurs presque neufs ayant eu très peu d'usage. On vend à bon compte le tout complet ou séparément. S'adresser à [illegible] Labelle, 702 St-Hubert ou Tél. Est 5900. 5-6

GAZELIERS une branche 50c, de 2 branches $1.00, trois branches $1.40, électriques fixtures d'tout à un grand choix, [illegible] de 50 à 60%. J. L. Boudreau, 3-2 Mont-Royal Est, coin Rivard. Tél. St-Louis 1019. 5-26

KODAKS

CAMERAS—Si vous voulez un bon camera, voyez ceux de Hattie, munis des lentilles Goerz. Développement et impression. F. E. Smith 116 Notre-Dame Ouest, Montréal. 6-26

MANICURE ET COIFFURE

Veuillez remarquer l'adresse 988 Parc Lafontaine, où vous trouverez une manicure parfaite et où mesdames, vos cheveux seront arrangés dans les plus nouveaux styles par un [illegible] seulement. Tél. Saint-Louis 3101. Patronage sollicité. 303-26

MEDECINE

INSTITUT MEDICAL FRANCO BELGE [illegible] Amherst 180 — Traitement et guérison des maladies des poumons, toux, bronchite, maux de gorges, épuisement, consomption, aussi expulsion garantie du ver solitaire. 279-merc-v- -13

PATRONS SUR MESURE

Faites tailler vos patrons pour votre costume, jupe, etc., sur mesure. Nous avons toujours les plus nouveaux modèles de Paris, Berlin, New-York. Satisfaction garantie. Oscar Loiselle & Cie, tailleurs experts, 128 rue Saint-Denis. 9-26

PLANCHER

PLANCHERS de cave en blocs de ciment, satisfaction garantie. Prix spéciaux pour l'hiver. Blais et Frigon, coin Bordeaux et St-Jérôme, Montréal. St-Louis 3496. 299-26

POELES ET RANGES

ACIER et fonte, neufs et de seconde main, dans tous les prix; le défie toute concurrence. Spécialité, réparage de toute sortes dans les poêles, machines à laver, tordeuses et je suis le seul qui répare les fameuses machines (Godin). D. Robillard, 1092 St-Laurent. Phone Est 619 247-78

REPARATIONS

REPARATIONS générales de toutes sortes faites promptement, chez Alf. Bouchard, contracteur, 1420 Notre-Dame de Lourdes. Tél. Est 5474, privé St-Louis 4597 299-26

REPARATIONS de meubles de tous genres, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00, plumes désinfectées. Charles Turcot, 435 Visitation. Tél. Bell Est 2075. 9-26

SHOW-CASES

SHOW-CASES, vitrines, fixtures en tout genre, faits sur commande. Arsène Legault, manufacturier, 2901 Saint-Urbain. Tél. St-Louis 4216. 3-156

VOLAILLES ET ŒUFS

NOUS AVONS tout dans le [illegible] des volailles. Est-ce vous venu nous voir? Si non, pourquoi ne [illegible] pas. Nous défions la concurrence quant aux prix et à la qualité. The Poultry Supplies and Sale Co., 109 Place Youville. 302-21

DIVERS

AMUSEZ-VOUS! AMUSEZ-VOUS! Les trois tours de physique les plus extraordinaires dévoilés et expliqués clairement. Apprenez-les, amusez-vous et faites de l'argent en les apprenant à d'autres à votre tour, 25 cents seulement (pas de timbre). A. Mendon, Bureau de poste St-Denis, Montréal. Ecrivez de suite. 9-1

BONS DE PANAMA

Si vous êtes fatigué de votre Bon de Panama, qui, loin de vous avoir donné un tout quelconque, ne vous paie pas même d'intérêt, écrivez-moi et je tâcherai de le revendre pour vous. De plus vous faire des prêts temporaires avec ces bons comme garanties. Ecrire à "Albert", Boîte Postale No. 727, Montréal. 5-6

Pour tout ce qui concerne le charroyage, s'adresser à l'ingénieur de l'édifice de la "Patrie", dans l'avant-midi, excepté le samedi. [illegible]

PATRONS SUR MESURES— Faites tailler vos patrons pour votre costume, jupe, etc., sur mesure. Nous avons toujours les plus nouveaux modèles de Paris, Berlin, New-York. Satisfaction garantie. Oscar Loiselle & Cie, tailleurs experts, 128 rue Saint-Denis. 7-6

SOUMISSIONS—Des soumissions seront reçues pour le peinturage et décorations de l'intérieur de l'église de St-Bernard de Lacolle. On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune autre soumission. Pour renseignements s'adresser au Rev. J. Harbour, Ptre, curé, St-Bernard de Lacolle. 5-9

[illegible] POSTE. — [illegible] rapidement un joli Paquet de timbres à tous les collectionneurs qui demanderont mon "Prix Courant" 236 "La Patrie". 5-6

PRETS SUR HYPOTHEQUES

ARGENT A PRETER sur 1ère 2ème et 3ème hypothèque, aux plus bas taux. H. N. Gaudry & Trust Co., 43 St-Gabriel, Main 5761. 9-26

ARGENT A PRETER sur propriétés en construction ou terminées, 6 p.c. Achat, balance, prix de vente. Voir notaire Meunier, 99 St-Jacques. [illegible] 128-1an

[illegible] sur hypothèque, conditions à la convenance [illegible] Montreal Loan and Mortgage Co., 141 rue Notre-Dame Ouest, coin St-Jean 209-156

[illegible] sur hypothèque à bonnes conditions et achats de créances. S'adresser au Notaire L. [illegible], 43 St-Jacques. Tél. Main 1859 ou résidence, 240 Visitation. 128-1an

PRET SUR HYPOTHEQUE—Argent à prêter sur hypothèque, achat de comptes, créances hypothécaires et de terrains vacants, transactions commerciales négociées. H. Lemire, notaire 72 Notre-Dame Est. Tél. Main 2. 312-312

PERDU

PERDU Bracelet en or, monté de gros diamant, Récompense 715 St-Hubert. 9-2

ARGENT A PRETER

ARGENT à prêter aux possesseurs de terrains à 4 p.c., pour bâtir lots vacants ou acheter propriétés. S'adresser Société Hypothécaire, 71A St-Jacques. 7-26

A VENDRE OU ECHANGER

A ECHANGER 30 lots vacants, situés au Parc Fletcher, Longue-Pointe, pour propriété d'une valeur de $5,000 à $35,000. Ecrire casier 266 la "Patrie". 9-6

A VENDRE ou à échanger, un bon magasin de ferronneries, situé No 103 Ste-Catherine Est. Pour faire un bon marché, voyez immédiatement O. Jutras, 1239 St-Hubert, près Rachel. 6-6

A VENDRE ou à échanger pour lots à bâtir dans Notre-Dame de Grâces, ou dans d'autres parties de la ville, un moulin à scie à vapeur et 5 maisons érigés sur 4 arpents de terre. Le tout de construction récente. Aussi une terre de 125 acres avec bâtisses et 40 arpents en culture, la balance en beau bois. De plus 2 maisons situées au village d'Huberdeau. S'adresser à F. Brosseau, Huberdeau, Qué. 8-8

A VENDRE OU A LOUER

A LOUER ou à vendre, magasin de marchandises sèches, le seul dans la place, faisant de bonnes affaires, bonne place pour modiste de chapeaux louerait une partie du magasin avec vitrine. S'adresser 3146 St-Laurent.

DEMANDE D'EMPRUNTS

ON A BESOIN de dix mille dollars, intérêt pas plus de six, première hypothèque, sur cinquante par cent de valeur pour bâtir. Adresser Casier 267 la PATRIE. 9-6

ON DEMANDE à emprunter par montants de $1,000 et plus, à 6, 7 et 8 p.c sur hypothèque. S'adresser à A. H. Hébert, notaire, chambre 29, Crédit Foncier M[illegible] 3862. 224-312

ON DEMANDE A ACHETER

ON DEMANDE à acheter des terrains au Boulevard St-Denis pour construction, paiera argent comptant. Albert Jarry, 2184 St-Denis, Tél. St-Louis 3128. 6-6

ON DEMANDE à acheter une terre de 200 à 250 arpents, située sur le bord de l'eau, de 15 à 25 milles de Montréal, avec maison en pierre de préférence. S'adresser à P. G. Brown, 97 St-Jacques. 5-6

ON DEMANDE à acheter un ou plusieurs exemplaires du Directory Lowell pour Montréal 1912, actuellement en usage. Mentionner le plus bas prix en écrivant à Boîte de Poste 624, Montréal, Qué. 9-6-9

ON DEMANDE à acheter terre d'environ 1500 à 3000. Mentionnez prix, grandeur, où située, comptant requis conditions. Pas d'argent, si on accepterait propriété en échange. Ecrire 240 "La Patrie". 6-21

ON DEMANDE à acheter des propriétés dans toutes les parties de la ville de $2,500 à $100,000 propriétés commerciales et de rapport, nous sommes autorisés de placer des [illegible] S'adresser Petit & Petit 10 Christophe Colomb. Tél. St-Louis 2968. 300-26

POOL OU BILLARD—On demande à acheter une table de pool ou de billard d'occasion. Adresse: Casier postal 1033, Marieville, P.Q. 7-8

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

A. LAFRENIERE
Courtier d'immeubles.

$45000 Ste-Catherine Est, près St-Denis. Beau coin centre d'affaires. Comptant $16,000. Rapportant $5,500.

$28000 — Hutchison, près Mont-Royal, 6 logements de 8 pièces finis bois franc, caves cimentées de 7 pieds, cour cimentée, ruelle appartenant au propriétaire, fournaises, fixtures électriques et gaz, neuf et moderne. Comptant $9,000.

$14500 Christophe-Colomb, près du Parc Lafontaine, pierre et brique solide. Comptant $4500. Balance $500 par année.

$12000 — St-Denis, près Mont-Royal, 2 logements et 1 garage d'automobile. Pierre et brique bâtie depuis 2 ans. Comptant $3,000.

$7000 — Notre-Dame Est, au terminus des chars. A côté de l'hôtel Dupéré. Un beau cottage et terrain à côté de 139 pieds par 112 de profondeur. Peu de comptant.

$6650 — Delorimier, près Mont-Royal, pierre et brique. Propriété toute neuve. Comptant $2650.

97 TERRAINS, dans Montréal-Est, conditions faciles, à vendre ou échanger.

Toujours en mains, terrains à échanger contre propriété, etc.

S'adresser par lettre ou personnellement A. A. LAFRENIERE, 575 Marie-Anne Est. 7-6

A VENDRE belle propriété, magasin et logement au-dessus, dans meilleur poste de Montréal, rue Papineau, près Mont-Royal, $9,000. S'adresser 263 "La Patrie". 7-6

A VENDRE—Propriétés, lots, hôtels, épiceries, clos de bois et charbon, maisons meublées, magasins de cigares et bonbons, vues animées, etc. S'adresser à Jean Castelli et Cie., 117 Ste-Catherine Est, en face "La Patrie". 6-6

A VENDRE plusieurs propriétés commerciales rue Mont-Royal: aux spéculateurs qui cherchent des bargains dans Notre-Dame de Grâce, j'ai plusieurs terrains à vendre à bon marché. J. F. Senecal, 435 Mont-Royal Est — Tél. St-Louis 2602. 6-6

CHRISTOPHE COLOMB, près église, collège, couvent, confortable maison, 3 étages, 7 pièces, moderne, dépendances, $2,000 comptant. Alp. Coallier, 2121 Châteaubriand. 6-6

CHURCH, Verdun, 3 étages, 6 logements, bois et briques, fini de première classe, chances pour prompt acheteur, $10,000.00. Main 1392. S'adresser, Church, 246-250. 9-6

DULUTH, coin Rivard, 75 pieds de front rue Duluth, par 100 pieds rue Rivard, 5 maisons, bon revenu, conditions très faciles.

GARNIER, près du Parc Lafontaine, 9 logements, prix $13,500; aussi en vente séparément 3 ou 6, conditions très faciles.

SIMARD, 6 logements, revenu $720 par année, prix $6500, conditions faciles. S'adresser Jos. Beau, 1065 Mont-Royal Est, Tél. St-Louis 1702. 4-6

GILFORD, près église, 2 côtés modernes, 2 logements de 6 pièces chacun, grande cour, $6,000, loyer $600, 166 Amherst. Est 2458. 6-6

MAGNIFIQUE propriété, façade en pierre, 2 étages, 2 logements, magasin, boutique de 2 étages, écurie, à vendre d'ici à 30 jours. S'adresser 3204 St-Hubert, le propriétaire. 7-6

$27000 — Rue Ste-Catherine, côté nord, près Delorimier, 2 maisons, 3 étages, 2 magasins, 2 logements. Occasion exceptionnelle. — Alp. Coallier, 2121 Châteaubriand, St-Louis 3477.

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

NORBERT FONTAINE
30 St-Jacques, chambre 52. Tél. Main 5016

$5000—Nicolet, près de Ste-Catherine, maison 3 logements, modernes, avec écurie. Conditions raisonnables.

$19000—Huntly, coin Comte, 70 x 92, 7 logements, 5 magasins. Revenu 10 p.c. Belle place d'affaires.

$3600—Chambord, près de Mont-Royal, 1 maison 2 logements. Revenu 10 p.c. très avantageux.

$2800—Rue Hochelaga, 1 maison 3 logements, vrai bargain.

$6500—Esplanade, près de St-Viateur, 1 maison 3 logements. Bon placement.

$5000—Hôtel-Dieu, 1 maison façade en pierre, 2 logements de 7 chambres avec $1500 de comptant.

$5000—Rue Parthenais, 1 maison 3 logements, bois et brique, près de Mont-Royal. Revenu 10 pour cent. Vrai bargain.

$35000—St-Denis, près de Ste-Catherine. 1 belle occasion pour médecin d'ouvrir 1 hôpital privé.

NORBERT FONTAINE, 30 rue St-Jacques. Tel. Main 5016. 6-6

PROPRIETES A VENDRE PAR

L. CHARPENTIER

$2500—Suzanne, 33 et 35, 3 logements, revenus $276.00. $1,000 comptant.

$4000—Suzanne, 27 à 31, 4 logements neufs, bains émaillés, $2,000 comptant.

$7000—Boyer, 1173c à 1173e, près Beaubien, 4 logements neufs, bien finis, $2,800 comptant. — Peut vendre séparé.

$7000—Christophe Colomb, 1945 à 3 logements, devant en pierre, extension, améliorations modernes, bon air, comme campagne, chars à la porte. Conditions faciles

4 TERRAINS 100 par 104, coin de ruelle, Rockland, Outremont. — Pour plus amples informations, s'adresser à L. Charpentier, propriétaire, 5[illegible] St-Laurent. Tél. St-Louis 3473 306-6

PROPRIETES A VENDRE PAR

A. ST-ONGE
Courtier d'immeubles, 602 [illegible] près Com[illegible] Tél. St-Louis 1826.

$850 — Rue Berri, propriété de 4 appartements, bien finie, la 2ème du coin Hughes, $400 à $500 comptant pour 8 jours, après le prix sera de $1100. Voilà un bargain.

$3300 — Rue Cowan, près Beaubien, 2 logements de 6 grands appartements modernes, murs mitoyens, brique solide, revenu $234, comptant $1,000, balance facile pour 5 jours, après le prix sera de $3,500, une chance pour acheter bon marché.

$4000 — Christophe Colomb, près Beaubien, 2 étages, 2 logis, un magasin très moderne, comptant $500 à $1,000, balance facile.

$7500 — Rue St-Denis, près Beaubien, 3 étages, 3 plain-pieds des plus modernes, électrolier compris, revenu 10 p.c., comptant $2,000, balance facile, $1,000 à gagner, un vrai bargain.

$7500 — 3 maisons à Westmount, rue St-Antoine, pierre et brique solide très moderne, 7 appartements, chaque logis $7,500, $8,000, $9,100, à bonnes conditions.

TERRAINS

15 Terrains, Christophe Colomb compris un coin, on peut vendre séparément, conditions avantageuses et bien bon marché.

3 Terrains, rue St-Denis, entre Comte et Beaubien, terme facile, bon marché.

11 Terrains, Kings Georges Park, 9 rue Gonthier, entre Sherbrooke et Cherrier, 2 coins, Gonthier et Notre-Dame, avec ruelle, bon marché pour acheteur sérieux.

7 Terrains, Boulevard Bilodeau, des coins des mieux situés, bon marché, peu de comptant.

On demande à acheter une petite propriété, aussi un ou deux terrains bien situé dans le boulevard St-Denis, paierait comptant.

S'adresser A. ST-ONGE, 602 Huntley, près Bellechasse (Comte). Heures de bureau, 9 à 2 hrs; soir, 7 à 9 hrs. Tél. St-Louis 1826. 9-6-8-9

MONT-ROYAL près St-Hubert, maison pierre et brique solide centre commercial, 3 logements modernes. Peu comptant. Alp. Coallier. Tél. St-Louis 3477. 6-6

PARC AVENUE, 2231, à vendre, 3 jolis plain-pieds, belle localité, nouveau système à eau chaude, plancher en bois dur, amélioration moderne. T. Lefebvre, 1302 St-Denis 1-6

PROPRIETE, clos de bois et charbon, 3 terrains à vendre sur la rue St-Hubert, 3364 à 3368 avec tout le roulant, chevaux, voitures; bonne clientèle. S'adresser à J. Lalleur, sur les lieux. 5-6

ROSE BOWER, Cottage à vendre, demi-détaché, sept chambres, bain, w. c., baignoires fixes dans le sous-sol, gaz, électricité. Pour les conditions, s'adresser 2154 rue Waverley. 7-6

$1950 Rue Dufferin près de Fleurimont, [illegible] de l'église, 3 terrains 75 x 110, valant $800 chaque. Prix de vente, total $1950, [illegible] comptant. Tél. Est 1013. 6-6

$2200—Rue St-Hubert, No. 2106-2108, 2 logements. Revenu $240 par année, 25 x 110 terrain, $700 comptant, balance $100 par année. S'adresser 928M Hôtel-de-Ville. Tél. Est 6086. 6-7

$2800 — Rue Rivard, 146-146A, près avenue Duluth, maison bois et brique, deux étages, deux logements, solage en pierre, quatre pièces chacun, en bon ordre, bien éclairée, très chaude: gaz, etc. Terrain 20 x 70 pieds; hangars, grande cour, balcon, sur le devant, galerie et plateforme en arrière; belle localité très centrale. Revenu $276. Comptant $1,000, balance facile. H. A. Bernier, 52 boul. Saint-Laurent. 9-6

$7400 — Rue Messier, près Mont-Royal, propriété neuve de 3 étages, bois et brique romaine, 6 logements, comptant $3,400. Rapport annuel $792. Pour conditions, téléphonez à Est 1013 ou 78 St-Denis. 4-6

Café à Vendre

Le plus beau café non licencié du district commercial du haut de la ville de Montréal, $6,000 d'affaires par mois actuellement, avec augmentation certaine dans l'avenir. Une fortune pour l'acquereur.

JAS. BIRCHENOUGH,
409 Bâtisse de la Banque des Marchands.
Rue St-Jacques Tél. Main 7979
2-4-5-6

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

J. B. DUPRE
1649 Avenue du Parc

A MAISONNEUVE

$40000 — Rue Notre-Dame coin Desjardins nord-est, 9 logements, 6 magasins, 104 pieds de front par 85. Comptant $10,000, balance facile.

$35000 — Rue William-David 24 logements. Comptant M $10,000, prendra des terrains pour la balance.

$17000 Rue Bourbonnière, 12 logements, 1 magasin. 1 coin près du futur boulevard de la rue Ontario. Comptant $5,000. Balance, on prendra des terrains.

$6000 — Rue Orléans, près Ste-Catherine, 3 étages, 3 logements, 6 et 7 pièces comptant $1500. Balance facile. On prendrait terrain.

A L'ANNEXE

$16500 — Avenue du Parc, 3 logements, construction moderne.

$14000—Rue Garnier, près Laurier, 2 maisons, 3 étages, 6 logements. Comptant $3000 prendrait des terrains pour la balance.

$6500 Rue Simard, entre Marie-Anne et Mont-Royal, 2 maisons, 2 étages, 4 logements. Comptant $1500. Balance facile.

$6000 — Cottage à Pointe aux Trembles rue Desmarteau, près du fleuve, près des chars électriques, 9 appartements. Comptant $2500 Balance conditions faciles.

$40000 — coin Ste-Catherine et Parthenais. Comptant $20,000. Balance Conditions faciles.

S'adresser pour informations à J.-B. DUPRE, 1649 Avenue du Parc, tél. St-Louis 173. 304-26

MAISON à vendre contenant magasin et logement rue Garnier $2000. Un vrai bargain. S'adresser Tourangeau et Courchesne, 319 Mont-Royal St-Louis 3094. 7-6

$3300—Avenue Châteaubriand, jolie maison brique, 2 étages, 7 pièces, salle de bain, gaz, etc., partie comptant. Alp. Coallier, 2121 Châteaubriand. 6-6

A VENDRE
PROPRIETES DE CAMPAGNE

MAISON A VENDRE à Contrecœur, contenant 9 pièces et bâtiments, près de l'église et des chars. S'adresser au No 364 Ste-Catherine, Maisonneuve. 293-26

SAULT-AU-RECOLLET — Maison à vendre de 10 chambres, système eau chaude, chambre de bain, écurie, électricité, terrain 50 x 192, jardin, arbres fruitiers. S'adresser à A. Bourdon, 1135 St-Jacques 302-26

VILLAGE ST-LAURENT, sur Boulevard St-Germain, près église, collège, couvent, 5 pièces, bain, w.c., grande galerie, terrain 9,000 pieds, $10.00 par mois. H. St-Amant, Phone St-Louis 1163. 8-6

TERRAINS A VENDRE

AVENUE OUTREMONT, 8 lots, 50 x 105, entre St-Viateur et Bernard, côté est, vendra à partement $10.00 le pied, conditions faciles. S'adresser B. Damiens, 898 Mont-Royal Est. St-Louis 1991. 5-6

AVENUE DECARY

Magnifiques terrains à vendre la plus belle rue de Notre-Dame de Grâces près Sherbrooke. Avis aux [illegible] le prix augmente au 1er mars de 10c le pied. S'adresser 641 Colonial ou Tél. St-Louis 5276 après 6 heures. 6-6

LOTS à vendre, rue Sherbrooke, 2 à 56c, un coin à 60c; 1 lot [illegible] Rosedale près Sherbrooke à 35c; lots Ave. des Pins à 31c; aussi 1 lot rue Wilson près Sherbrooke à 40c; lot à Old Orchard, 25 x 90 à $675. Plusieurs autres lots à Notre-Dame de Grâce à bonnes conditions. S'adresser Nap. Bonhomme, Main 4814. 6-6

RUE SHEFFORD près de la rue Amherst, à vendre, 4 lots 25 x 100, près [illegible] Musée, couvent, collège, vendra bon marché. Ecrire casier 250 LA PATRIE. 3-6

RUE ROSEDALE, Notre-Dame de Grâce, 7 lots, plus haut que Sherbrooke, bon marché pour du comptant. S'adresser 1041 Marie-Anne. St-Louis 4745. 6-6

TERRAINS à vendre, près du Parc Western, bon marché. S'adresser 641 Colonial. St-Louis 5276. 7-12

TERRAINS à vendre, rue Boyer, près Beaubien, 25 x 114, prix $700. S'adresser 356 Plessis. 6-6

VILLERAY

2 terrains à vendre, rue de Châteaubriand, près de l'Avenue Jarry, Villeray, conditions très faciles. S'adresser 641 Colonial. St-Louis 52.6. 6-26

1 Terrain, rue Dufferin, près Beaubien où les terrains valent $800, vendrait pour $600. Conditions faciles. S'adresser Albert Jarry, 2184 St-Denis. Tél. St-Louis 3128. 6-6

2 Magnifiques coins et 2 ou 3 terrains suivants à vendre à Outremont, pour 75c et 80c, valeur au 1er mai $1.25, vendra à bonnes conditions. S'adresser 641 Colonial. St-Louis 5276. 7-12

2 BEAUX COINS à Outremont, [illegible] cottage, à bon marché pour prompt acheteur, le propriétaire doit vendre dans 5 jours. A ses autres désirent un bon marché, ses plusieurs autres terrains à Notre-Dame de Grâces et Outremont. S'adresser J. A Morin, 2446 Waverley, St-Louis 4359. 6-6

3 Terrains à vendre, rue Christophe Colomb, Boulevard St-Denis $1250. Conditions faciles. S'adresser Albert Jarry, 2184 St-Denis. Tél. St-Louis 3128. 6-6

N'OUBLIEZ PAS DE LIRE LES PAGES DES PETITES ANNONCES DE LA PATRIE.

DANS LE MONDE DES IMMEUBLES

LES ENVIRONS DE MONTREAL, — MAISONNEUVE. — LE COLLEGE DE NOTRE-DAME DE GRANBY. — UNE NOUVELLE ECOLE. — LES DERNIERES VENTES. — ETC.

Messieurs les commissaires d'écoles de Notre-Dame de Granby viennent d'accorder à MM. Boileau & Frères, de l'île Bizarre, le contrat pour la construction d'un nouveau collège qui remplacera celui incendié il y a environ un an. La nouvelle construction, dont nous reproduisons ici un plan de façade, coûtera $88,000. Elle sera faite solide en briques, et munie de toutes les améliorations modernes. Le système de chauffage sera combiné avec celui de la ventilation. La plomberie sera de tout premier ordre, et les planchers des chambres de toilette seront faits de tuile.

La commission scolaire actuelle de Notre-Dame de Granby se compose de MM. le Dr L.-A. Lessard, président; Hector Paré, Emmanuel Daigle, Arthur Desrochers et Arthur Mactel. Le secrétaire-trésorier est M. J.-L. Dozois, N.P.

Les travaux de construction du nouvel édifice seront commencés en mai prochain, et devront être terminés en mars 1913. Le collège, nous dit-on, sera confié aux Révérends Frères du Sacré-Cœur, qui succéderaient aux anciens professeurs les Frères Maristes.

—:o:—

COURTIER EN VOGUE

Le bureau de M. Aimé Bergeron, courtier en immeuble, 97 rue Saint-Jacques, est l'un des plus achalandés du bas de la ville. M. Bergeron est un jeune homme très actif, d'une bonne expérience et qui compte déjà à son crédit des transactions de la plus grande importance. Parmi celles-ci, il convient de noter particulièrement celle effectuée la semaine dernière et que nous avons d'ailleurs rapportée samedi. Il s'agit de la vente de Westmount An-



M. AIME BERGERON, courtier en immeubles de Montréal.

nex à MM. J.-C. Mackay et J.-B. Baillargeon, par M. Bergeron, pour la somme de $334,593.

La propriété en question, dont la superficie est de 729,727 pieds, est bornée au nord par le chemin St-Antoine; au sud par la rue Sherbrooke; à l'ouest par l'avenue Décarie et, à l'est, par la rue Vendôme. A $18,000, l'arpent, cette vente constitue un record. C'est une nouvelle preuve de l'augmentation de la valeur de la propriété dans toutes les parties de l'île de Montréal et, en même temps, de l'importance du bureau dirigé par M. Aimé Bergeron.

—:o:—

LES MAGASINS SCROGGIE

On y fera des modifications considérables.

Beaucoup de rumeurs ont pris cours, hier, lorsqu'on a enlevé les grandes enseignes rouges annonçant le déménagement des magasins Scroggie.

On savait généralement que la maison devait prendre possession de ses nouveaux quartiers en mai coin sud-ouest de Ste-Catherine et Peel. Mais on a appris aussi que la Compagnie Scroggie avait un bail à long terme sur la propriété qui s'étend à l'est de l'hôtel projeté au bloc Bellevue, angle Metcalfe. Cette propriété mesure 120 pieds de front sur la rue Ste-Catherine et 171 de profondeur sur le Carré Dominion.

Au cours de l'été, c'est l'intention de la compagnie de changer entièrement la façade de l'édifice et de faire de grandes modifications à l'intérieur.

Avec le nouvel édifice en voie de construction, la capacité des magasins actuels, et une nouvelle direction composée de plusieurs américains, le public peut s'attendre à de grandes choses, lorsque les projets actuels seront exécutés.

—:o:—

La ville de Maisonneuve a progressé merveilleusement, depuis six ans, grâce à ses avantages naturels, comme centre manufacturier et d'exportation, à son site, étant bornée sur trois faces par la ville de Montréal.

Mais, avant tout, ce progrès est dû à l'énergie et à la prévoyance de sa population qui, reconnaissant les avantages que possède la municipalité, a commencé il y a six ans, par l'entremise de ses officiers municipaux une campagne énergique afin de s'assurer de nouvelles industries. Le résultat est que, actuellement, la ville compte 20 grands établissements manufacturiers et un grand nombre de plus petits. Elle commande la fabrication de la chaussure, possédant sept grandes manufactures dans ses limites; et la United Shoe Machinery Co., la plus grande du continent, est à y construire une immense usine qui, en vue de la prospérité à venir du Canada, représente plusieurs millions de dollars.

Il y a six ans, la population de Maisonneuve était de 8,000 habitants; elle est aujourd'hui de 25,60. De $5,300,000, le rôle d'évaluation est monté à $18,000,000 et il augmente rapidement.

Ce qui n'était qu'un village il y a quelques années, est devenu une ruche industrielle, une ville aux rues larges, aux habitations magnifiques, possédant tous les avantages de la civilisation moderne.

Le port de Montréal borne la ville en front sur toute sa largeur et au-delà de la limite est où le gouvernement doit construire une cale-sèche qui coûtera quelque $5,000,000 et des usines, pour la réparation des navires, qui coûteront $20,000,000.

Voilà autant d'avantages qui contribuent à faire de Maisonneuve une ville progressive, vers laquelle se dirigent les diverses industries, attirées par les perspectives brillantes d'avenir.

Les courtiers en immeubles trouvent à Maisonneuve un grand champ d'activité et, vendeurs et acheteurs y trouvent chacun leurs profits.

—:o:—

LES VENTES ENREGISTREES

—James Morgan, Marchand à Crown Trust Company, partie du lot No 7 village Hochelaga, rue Ontario. Terrain 18x60 pour $1.00 et bonnes considérations et $45,000.

—Joseph P. Despanier, notaire à Albert Labelle, notaire, lots 53-5, 53-7, 53-9, 53-10 à 37 ville Notre-Dame de Grâces sans édifices, Avenue Décarie, Avenue St-Charles et Chemin Côte St-Luc. Terrain 77,457 pieds, pour 31c du pied,

TIZ m'a rendu mes Pieds de Quinze Ans

'Je ne sens jamais de fatigue, ni d'enflures, ni d'échauffement des pieds, maintenant que j'emploie Tiz".

"TIZ me fait me sentir jeune. Rien quand j'étais petit garçon ne pouvait me faire mal aux pieds, même quand j'avais couru pieds nus sur les rochers avec Rover.



N'avoir jamais mal aux pieds, ne jamais les sentir fatigués, enflés, échauffés, avec ampoules : ne plus savoir ce que c'est que les cors, les oignons, les durillons, cela compense pour tous les autres maux dont on souffre quand on vieillit. Tiz rend les pieds jeunes, et avec des pieds jeunes, on est jeune partout.

J'ai essayé bien des choses pour la sensibilité des pieds, pour ces oignons que je porte depuis 20 ans, pour ces cors qui ont ajouté plusieurs rides à mon visage. J'ai essayé des emplâtres, des poudres, des baumes, mais rien ne m'a fait le même bien que TIZ. Mes pieds maintenant sont forts et vigoureux, ils ne deviennent plus fatigués et enflés ; je n'ai plus de cors, durillons, ni oignons ; j'ai des pieds de quinze ans sous mon vieux corps !"

TIZ produit un soulagement immédiat et guérit tous les maux des pieds. Il opère d'après un principe nouveau, attire toutes les exsudations empoisonnées qui produisent tous les inconvénients.

N'acceptez rien autre. Un homme âgé, particulièrement, a de la volonté ; assurez-vous qu'on vous donne TIZ.

TIZ, 25 cents la boîte, est vendu partout, ou envoyé directement, au reçu du prix, par Walter Luther Dodge & Co., Chicago, Ill. Recommandé par toutes les pharmacies, les magasins généraux et à rayons.

UNE TEMPETE DE VINGT-NEUF HEURES

NEW-YORK, 6 — Le "Caledonia" qui vient d'arriver de Glasgow, a éprouvé une tempête d'une violence extraordinaire, et qui a duré 29 heures. Une énorme vague s'abattit sur le pont, et écrasa le capitaine contre le bastingage.

LA MORT APRES LES LIBATIONS

SUSSEX, N.-B., 6.—James Gallagher, un fermier de White's Mountain, a été trouvé hier gelé à mort, près de Newton. Il avait quitté Sussex la veille au soir, pour retourner chez lui, après avoir pris de copieuses libations. On a retrouvé, tout près, son cheval, ainsi que son traîneau renversé sur la route.

Rhume Négligé—Regrets de toute une Vie.

Ce sera peut-être votre faute si le rhume de votre enfant se termine par une maladie fatale.

Votre devoir est évident. Utilisez le meilleur remède connu dès les premiers signes de danger.

Le Sirop Mathieu de Goudron et d'Huile de Foie de Morue est connu comme absolument sûr et efficace. Il chasse le rhume et répare les tissus en même temps qu'il restaure le corps pour que de nouvelles attaques soient impossibles. La grande bouteille, 35 cents.

En vente chez tous les pharmaciens. Quand le mal de tête et la fièvre se joignent au rhume, prenez les Poudres Nervines de Mathieu. Elles diminuent la fièvre et calment la douleur. Ces deux préparations sont en vente partout. La Cie. J. L. MATHIEU, Prop., Sherbrooke, Qué. (G)

L. CHAPUT, FILS & CIE., Ltée.
DEPOSITAIRES EN GROS, MONTREAL.

PATRONS DE LA PATRIE



No. 39—Robe de fillette, 4 âges, 6-8-10-12 ans. Matériaux 3 verges 1-2 en 36 pour 8 ans.

COUPON

Patron No. 39

Nom .....

Rue .....

Ville .....

Province ou Etat .....

Mesure du buste .....

De taille .....

Remplissez le coupon, écrivez très lisiblement et adressez avec 10c, Département des patrons à la PATRIE, Montréal.

En demandant un patron, pour fillette ou enfant, ne mentionnez jamais la mesure mentionnez seulement l'âge.

LA VIE PLAISANTE

LE DUEL est une chose idiote, tout le monde en convient. Plus idiot encore est le procès verbal que rédigent les seconds des combattants quand la rencontre a été jugée inévitable.

Après avoir donné les raisons de la rencontre, les seconds en préparent les conditions. Voici la fin d'un procès-verbal rédigé dernièrement à Paris pour duel :

Epée de combat (coquilles de 13 c.m. 5, lame 0 m. 88, poignée 0 m. 22.0. — Chacun se sert de ses propres armes. — Terrain: 15 mètres derrière chaque combattant rendu une fois. — Reprises de 2 minutes et 2 minutes de repos. — Le combat cessera sur l'avis des médecins.— Gant de ville (pas de crispins). — Chaussures à volonté. — Chemise molle (pas en soie) .— Pas de plancies.

Pourquoi ne pas fixer aussi la couleur du caleçon que devront porter les combattants.

—:o:—

IL PARAIT que le Parlement Modèle va s'occuper du suffrage féminin. On va donner le vote aux femmes et l'enlever aux hommes.

—:o:—

POUR QUE LES DEPUTES du Parlement Modèle aient droit de vote, il faudrait aussi le donner aux enfants, dit un malin.

LES ELECTIONS A McGILL

John McNaughton, étudiant en droit, est élu président du conseil des étudiants.

John McNaughton, étudiant en droit de seconde année, a été, hier, élu président du conseil des étu-



JOHN McNAUGHTON, élu hier président du conseil des étudiants de l'université McGill.

diants de l'université McGill par 220 voix de majorité sur son concurrent, Bert Sargent, de la faculté des sciences appliquées.

M. McNaughton, le nouveau président du conseil des étudiants, est né à Chatham, N.-B., et est bachelier-ès-arts de l'université du Nouveau-Brunswick. Avant d'aborder l'étude du droit, il fit du journalisme pendant deux ans, au Nouveau-Brunswick et à Montréal.

Le président McNaughton cumule ses nouvelles fonctions avec beaucoup d'autres. Il est vice-président de McGill Union, vice-président du Canadian Club de McGill, secrétaire du club des étudiants des provinces maritimes et rédacteur du "McGill Daily".

Orateur disert, M. McNaughton fut choisi pour représenter McGill dans le concours d'éloquence entre les universités canadiennes et il eut la gloire avec ses collègues de remporter la victoire sur les orateurs de l'université de Toronto.

M. McNaughton succèdera à M. Stewart Ramsay, qui finit son cours de médecine, cette année.

IL FLETRIT LES SEPARATISTES

WINNIPEG, Man., 6 — L'hon. H. Colin Campbell, ministre des travaux publics du Manitoba, qui a clos le débat sur le discours du trône à la législature, hier soir, a flétri les séparatistes qui veulent la séparation entre l'est et l'ouest. Il a dénoncé les paroles de M. Molloy comme autoritaires, antipatriotiques et indignes d'un membre de la législature du Manitoba.

Des membres de l'opposition ayant prétendu que l'industrie de l'élevage et l'immigration avaient diminué au Manitoba, au cours des dernières années, le ministre de l'agriculture a contredit ces déclarations en produisant des statistiques qui établissent le contraire.

AU LIEU D'ALLER A L'HOPITAL

J'AI PRIS DES GIN PILLS (Pilules de Genièvre)

"J'ai souffert terriblement, même après m'être mis au traitement des meilleurs médecins, pendant plus de dix mois ; rien ne paraissait me faire de bien, ni améliorer mon état. Mon mal était une inflammation des reins et de la vessie. Finalement, j'avais décidé de me faire soigner à l'Hôpital Victoria, à Halifax. Mais deux jours avant la date fixée pour mon départ,



un de mes voisins vint me voir et comme il avait une GIN PILL dans sa poche, il insista pour que je la prisse. C'est ce que je fis, et au bout de six heures, l'effet que j'en éprouvai, fut presque miraculeux. Au lieu d'aller à l'hôpital, j'envoyai chercher aussitôt une boîte de GIN PILLS, et le résultat fut que je suis complètement guéri."

LEWIS MACPHERSON.

Souvenez-vous que vous achetez les GIN PILLS avec notre garantie permanente qu'elles vous guériront ou que nous vous rendrons votre argent. 50c la boîte, 6 pour $2.50, envoyées au reçu du prix, si vous n'en trouvez pas chez les marchands. Boîte échantillon gratis, en écrivant à National Drug & Chemical Co. of Canada, Limited, Dépt. Z. D., Toronto.

MENACE DE GREVE AUX ETATS-UNIS

LES PROPRIETAIRES DE MINES AMERICAINES REFUSENT DE FAIRE DROIT AUX DEMANDES DES MINEURS.

NEW-YORK, 6.—Les propriétaires de mines d'anthracie ont refusé de faire droit aux demandes des mineurs, à la convention de l'association des patrons, qui a eu lieu ici, hier après-midi. La convention s'est ajournée après avoir nommé un comité pour faire part aux mineurs syndiqués d'Amérique de la décision de la convention.

Les mineurs demandaient une augmentation de salaire, la reconnaissance de l'union, la réduction des heures de travail et d'autres avantages moins importants.

Vu le refus des patrons de se rendre à ces demandes, il est probable que la grève générale éclatera, le 1er avril, dans les houillères américaines. Car le contrat des mineurs avec les patrons expire le 31 mars. On tentera cependant d'en venir à un compromis dans l'intervalle.

Les patrons sont bien décidés à ne pas accorder l'augmentation de salaire de 20 pour cent que les mineurs demandent et être forcés en conséquence d'augmenter le prix du charbon.

Déjà, à la nouvelle que la grève était probable, le prix du charbon a monté, à New-York et dans les environs ; les marchands de charbon ont été assaillis de commandes de la part de gens désireux de se faire une provision de réserve pour passer le temps de la grève.

"Sirop de Gomme de Sapin Composé" du Dr Fred. Demers.

Guérison des plus gros rhumes en 48 heures. Il est infaillible. Essayez-le et vous en serez des plus satisfaits.

En vente partout à 25 cts la bouteille et au dépôt, 309a rue St-Denis, Montréal.

186-l-mer-s

LES TURCS FERMENT LES DARDANELLES

CONSTANTINOPLE, 6.—La Porte a donné avis aux Puissances que les Dardanelles seront désormais fermées durant la nuit.

TRAIN SPECIAL POUR EMPRESS

En vue du départ du R.M.S. "Empress of Britain" de St-Jean, N.B., vendredi, le 8 mars un train spécial composé de chars à bagage, wagons de première classe, wagons de première classe, wagons-restaurant et wagons-lits, laissera la gare Windsor à Montréal à 8.15 p.m., jeudi, le 7 mars, et se rendra directement à l'embarcadère à Saint-Jean-Ouest N.B. 8-3

LE DEFENDEUR A GAIN DE CAUSE

M. le juge Davidson a renvoyé la poursuite de M. W. Daoust contre R. J. Demers, hier. Le demandeur avait acheté une créance de M. J. A. Perrault, huissier, contre le défendeur et il en réclamait le paiement. M. Demers a établi qu'il ne devait rien à Perrault, que la créance n'existait pas et que, par conséquent, l'action du demandeur n'était pas fondée.

CROISIERE DU "VICTORIA-LOUISE"

BERLIN, 6— Le dernier dirigeable du comte Zeppelin, le "Victoria-Louise", portant trente passagers, s'est rendu de Friedrichshafen à Francfort sur-Mein, hier. Il a fait le voyage en huit heures.

ELLES PRENNENT LE SAINT HABIT

JOLIETTE, 6. — Une cérémonie de vêture vient d'avoir lieu au noviciat des Sœurs de la Providence. Mgr Archambault présidait et il a fait le sermon de circonstance. Ont pris le saint habit : Mlles Eva St-Georges et Rose Anna Rivest, de Joliette ; Rose de Lima Beaudoin, de St-Thomas ; Aldéa Laberge, de St-Paul ; Eveline Perreault, de St-Gabriel de Brandon ; Hélène Durand, de Ste-Emilie de l'Energie ; Eva Dugas, de Joliette ; Flore Sansregret, de St-Jacques de l'Achigan ; Albertine Landreville, de Montréal ; Florentine Beaupré, de St-Paul ; Marie-Louise Joly, de Ste-Elisabeth ; Léona Comtois, de St-Gabriel de Brandon ; Marie Berthe Loranger, de St-Paul ; Parmélia Landry, de l'Assomption ; Augustine Lippé, le Lanoraie ; Liana Lefebvre, de Ste-Elisabeth, Marie Anne Champagne, de St-Gabriel de Brandon ; Léontine Magnan, de Berthier ; Marie Gadoury, de Ste-Elizabeth ; Joséphine Savignac, de Berthier ; Elmira Tessier, de Ste-Elisabeth ; Yvonne Guilbault, de Ste-Elisabeth ; Blondine Lacallier, de Ste-Elisabeth.

RECEPTIONS AUX DELEGUES DE CAMROSE

Le parti, comprenant MM. Geo. P. Smith, M.P.P., éditeur du "Canadian", de Camrose; Jabez Harris, président du Board of Trade; l'échevin Frank L. Farley, Frank F. Layton, maire; Dennis Twomey, ex-maire; ancien échevin J. Watson Young; ingénieur de la ville, H. A. Maxwell; Canthill David, marchand de Camrose, et J. Sherman, cultivateur du district, arriveront à Montréal, jeudi prochain, à 7.20 p. m., et partiront pour leurs demeures, samedi, le 9 mars à 8.20 a.m. Ils voyageront sur le Grand-Tronc exclusivement et sont accompagnés par M. G. E. Jenney, l'agent des voyageurs de la compagnie, qui voit au confort et dirige les arrangements du transport en général. Les principaux endroits que l'on visitera à Ontario, seront: St-Thomas, London, Woodstock, Brantford, Hamilton, Toronto, Ottawa, Belleville, Peterboro, Lindsay, Guelph et Stratford.

Des réceptions officielles ajoutées à celles de Montréal, seront faites par les Boards of Trades de London, Hamilton, St-Thomas et Toronto.

UN NOIR RECLAME DES DOMMAGES

D'UN HOTELIER QUI LUI A REFUSE L'ENTREE DE SON ETABLISSEMENT. CE DERNIER ETAIT-IL DANS SON DROIT ?

Les hôteliers de Montréal feront-ils comme ceux de New-York, à l'avenir, et feront-ils une différence entre les gens de couleur et entre les blancs? Et, dans l'affirmative, demeureront-ils dans les limites de la légalité?

Voilà les questions que fait surgir la cause de M. Fisher First, un noir, contre John-Thomas Parker, le propriétaire du Café Parisien. First se plaint de ce que M. Parker lui ait refusé l'entrée de son hôtel, parce qu'il était un nègre, et il lui réclame $150 de dommages-intérêts.

Parker, interrogé "on discovery," hier, n'a pas nié les faits.

Reste donc à savoir s'il était dans les limites de la légalité, en agissant ainsi. C'est ce que les tribunaux décideront prochainement, car la cause est inscrite.

UN ACTE DE BANDITISME

A Ottawa. — Le coupable est arrêté avant d'avoir pu accomplir son crime.

OTTAWA, 6.— Hier après-midi, un homme entrait dans le bureau de M. Donald Fraser, agent d'immeubles, rue O'Connor, et, un revolver à la main, il demanda au garçon de bureau l'argent qui était dans le coffre-fort.

Le même individu était entré chez M. Fraser, hier matin, pour emprunter $50.

Le garçon ouvrit le coffre-fort et parvint à sortir du bureau. Il appela au secours, et la police arriva à temps pour se saisir du bandit qui prétendit se nommer Watson et venir de Montréal.

Quelques instants avant cette audacieuse tentative de vol, M. Fraser avait enlevé du coffre-fort une somme de $250 qu'il avait placée dans son portefeuille avant de sortir pour son lunch.

MONTPELIER VOTE POUR LA PROHIBITION

BURLINGTON, 6. — Montpelier, la capitale du Vermont, s'est prononcée, hier, pour la suppression des licences. Six autres villes ont imité son exemple. Il ne reste que 22 villes sur 246 dans le Vermont qui aient obtenu l'autorisation légale d'avoir des hôtels licenciés pour l'année courante. St-Albans, Burlington, Vergennes et Rutland, ont voté en faveur du maintien des licences, et Barre s'est prononcée pour leur suppression.

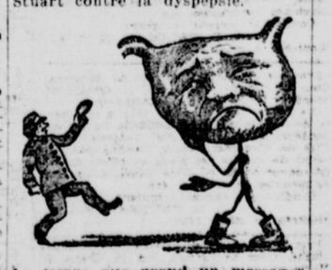
L'élection n'a pu avoir lieu à St-Johnsbury et à Hyde Park à cause de la mise en quarantaine de ces deux endroits. La petite vérole y exerce ses ravages et nécessite les plus grandes précautions de la part des autorités du Bureau de Santé.

TOUTES LES MINUTES COMPTENT QUAND ON SOUFFRE

Soulagement instantané de l'indigestion et des maux d'estomac dans les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie.

Paquet d'essai gratis.

L'on n'a pas de raison de souffrir même cinq minutes de l'indigestion ou de tout autre mal d'estomac quand l'on peut si facilement se procurer les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie.



Le temps que prend un messager pour aller quérir des Tablettes de Stuart contre la dyspepsie semble un siècle à un estomac malade.

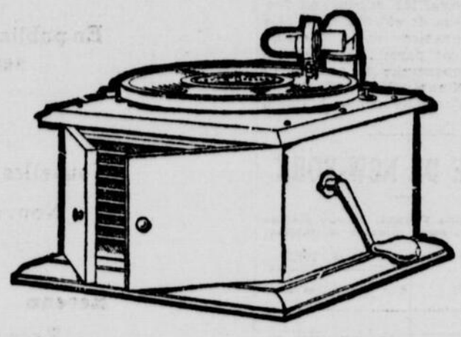
...ors qu'il s'en vend des millions tous les ans, alors que tout homme ou femme que vous rencontrez vous recommande les Tablettes de Stuart, pourquoi continuer à souffrir du mal d'estomac? Que voulez-vous de plus ? Faites donc venir le paquet échantillon gratuit, et alors vous serez convaincu.

Les raisons pour lesquelles les Tablettes de Stuart obtiennent de si beaux résultats sont faciles à comprendre. Ces tablettes contiennent presque les mêmes éléments que les sucs gastriques de l'estomac. Et quand votre estomac est malade et fonctionne mal, il ne produit pas assez de sucs pour digérer les aliments que vous prenez. Donc, donnez un peu d'aide à votre estomac en prenant les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie et vous le soulagerez de sa principale fonction, vous lui permettrez de prendre le repos dont il a besoin pour récupérer ses forces. Un grain du principe actif des Tablettes de Stuart contre la dyspepsie digère 3,000 grains de nourriture, que vous la mettiez dans une jarre en verre ou dans votre estomac.

Tous les pharmaciens vendent ces tablettes à 50c la boîte. Si vous préférez les essayer d'abord, écrivez à la F. A. Stuart Co., 150 Stuart Bldg., Marshall, Mich., et un paquet échantillon vous sera envoyé gratis.

"His Master's Voice" TRADE MARK REG'D IN DEPT. OF AGRICULTURE

..Victor.. Victrola



Ce véritable VICTOR VICTROLA avec
30 SELECTIONS
(15 registres à double face) sera vendu pendant un temps limité pour **$39.50** seulement, à la condition facile de
$1.00 Par Semaine

Venez à notre magasin aujourd'hui et nous vous montrerons le VICTROLA.

BERLINER GRAM-O-PHONE CO., LIMITED.
488 RUE STE-CATHERINE EST, Près St-André

287-jno

LE VIN QUI GUÉRIT



CE qui fait la vogue, et ce qui assure, par conséquent, la vente énorme du **VIN ST-MICHEL**, ce sont ses merveilleuses propriétés médicinales qui, dès le début, l'ont placé au premier rang des Vins Toniques. La preuve en est qu'il se vend plus de **VIN ST-MICHEL** que de tous les autres vins médicinaux réunis—en dépit de la concurrence, en dépit de la contrefaçon.

LE VIN ST-MICHEL

possède le montant et la légèreté des vins fins il est supporté par les estomacs délicats ou fatigués ; il stimule les fonctions digestives et, par ses propriétés reconstituantes, relève les forces, ramène la santé.

Le **Vin St-Michel** se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & Cie
MONTREAL
Distributeurs pour le Canada et les Etats-Unis

Eastern Drug Company
14 Fulton St., Boston, Mass.
Dépositaires pour les Etats Unis



COUR SUPREME

Masson contre Masson et Pacaud contre Pacaud.

OTTAWA, 6.— On a terminé, hier, en Cour Suprême, l'audition de la cause Masson contre Masson. Jugement plus tard.

La cause suivante a été celle de Pacaud contre Pacaud. Le procès vient d'un arrangement fait par contrat, en 1901, par lequel Abraham L. Pacaud s'engageait pour une avance de $23,000 qu'on lui avait faites, à payer une rente annuelle de $2,500 à plusieurs héritiers et bénéficiaires de la succession de Jérémie Pacaud, de Stanfold, Qué. La poursuite est intentée par George W. Pacaud, qui réclame dix-huit mille dollars. La défense prétend avoir fait des paiements partiels et une exemption péremptoire a été prise.

ELLE MOURRA DANS LA CHAISE FATALE

PLYMOUTH, Mass., 6. — Pour la première fois dans les annales des assises criminelles du Massachusetts, une femme, Lena Cusumano, de Hull, a été condamnée par le juge J. G. Quinn, de la Cour Supérieure de Plymouth, à mourir dans la chaise électrique.

Enrico Mascioli, convaincu d'avoir aidé Lena Cusumano à tuer son mari, en septembre 1910 a également été condamné à la chaise électrique.

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER

Marché inactif. Laurentide à la hausse

LA MATINEE A LA BOURSE

Le marché était plongé dans le marasme encore plus ce matin que d'habitude; le seul fait qui ait excité queque intérêt a été la hausse du cours du stock de la Laurentide Pulp ans Paper Co. Cette valeur qui cotait 173 à l'ouverture, a atteint un peu avant midi, le cours de 175.

Il y a eu plus de transactions sur les obl gations et les valeurs de banques que ces jours derniers.

La Steel Corporation a été un peu plus faible de 5/8 18 à 59. Ventes, 50 parts. Cours de clôture 59 à 58 3-4.

Le Shawinigan inactif de 126 à 125.

Le Pacifique Canadien s'est maintenu à 228 1-2. Ventes, 45 parts à ce cours. En clôture, 228 3-4 à 228 5-8.

Le Power a été assez fort, mais presque inactif. Ventes, 2 parts à 190; 10 parts à 191. Cours de clôture, 191 à 190 1-2.

Le Détroit s'est vendu à 56 1-2 (75 parts). En clôture il cotait 56 1-2 à 56 1-4.

Le Ciment ordinaire tout à fait inactif de 28 1-2 à 28 1-8.

Le Ciment privilégié, 50 parts à 89. En clôture 89 à 88 1-2.

Le Richelieu négligé de 120 à 119 1-4.

Le Toronto Railway; ventes 125 parts à 133. Cours de clôture, 133 1-4 à 133.

Le Dominion Canners a été inactif de 63 à 61 1-2; le Soo de 135 à 134 3-4.

Le Crown Reserve a été comme d'habitude assez active: 300 parts se sont vendues à 305 1-2 au début de la séance, 400 se sont vendues vers la clôture à 3.06. Cours de midi 30, 3.10 à 3.05.

La Steel Co. of Canada, inactive: 32 demandes.

Le Rio: 100 parts à 115 14. Cours de clôture 115 1-2 à 115 1-4.

Le Textile ordinaire négligé de 68 1-2 à 66 1-2.

L'Ottawa Railway, 10 parts à 147, 15 à 149. Cours de clôture 149 à 147.

Le Penman ordinaire, 40 parts à 57.

Le Woods ordinaire: 3 parts à 133. Cours de clôture, 135 x 133 1-2. Le stock privilégié: 3 à 122.

Le Winnipeg Ry inactif à 255 offert.

Le Québec Ry, 52 1-2 à 49 1-2. Pas de ventes.

Le Waygamack inactif, de 35 à 34 1-2. Obligations: 3,500 à 72.

La Spanish River, pas de ventes. Cours 41 1-4 à 41 1-2.

Le Scotia 95 à 94.

Le Laurentide a été actif et fort de 173 à 175. Ventes: 100 parts à 173, 75 à 174, 25 à 174 1-2, 75 à 175. Cours de clôture: 174 3-4 à 175.

Le Mackay privilégié: 7 parts à 70 1-2.

Le Montreal Cottons privilégié, 35 parts à 100 1-4.

Le Iron privilégié a été remarquablement actif. Ventes, 165 parts à 103.

Dans les banques:

Nouvelle-Ecosse, 2 parts à 276 1-2, 18 parts à 277; Marchands, 1 part à 197 1-2; Hochelaga, 5 parts à 163 1-2.

Obligations:

Can. Cottons 5 000 à 99 3-4. Steel of Canada, 3,000 à 99 3-4. Québec, 8 000 à 77; Textile C., 250 à 98; Street Ry, 50 à 99.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change, 104, rue St-François Xavier, nous fournissent le rapport suivant:

Montréal, 6 mars 1912.

STOCKS	Vend	Ach	STOCKS	Ach	Vend
Am Asbsto	...		Mack Com		82
" pfd			" pfd		70
Bell Tel Co	147½	146½	Mex L & P	82	81
B C Pk Cm		68	" pfd		
" " P A			M & St P	135	134½
" " B			M L H & P	191	190½
B Lake Asb	.....	.....	Mon Co Co		
" pfd			M Cot Ltd		
Burt C P N			" pfd	100½	100
Can Car	65	62	do Bds		
" pfd	105½	105	Mt L & M	.....	.....
Can Cemt	29½	28½	Mt St Ry	.....	230
" pfd	88½	88	Mt St'l Wk		
Can Cot Ltd		15	" pfd		
" pfd	70	30	Mt Tel Co	147	146½
Ca Converc	.....	37½	Nipissing	.....	.....
Can C Kub	.....	86	Nor Ohio	.....	.....
" pfd	.....		Nor Ws Ltd	.....	.....
Can G Elec	.....	.....	Nor St'l & C	95	94
Can Loco	22½	20½	" pfd		
C Locos Co	.....	30	Ogilv M Co	129	126
" pfd			" pfd		
Crowe Res	3.10	3.05	Otta L & P	149	147
Dec Elc Ry	36½	35½	Paton Mfg	75	32½
Dia F Glass		55	Penm's Ltd	57	50½
Do Can Co	63	61½	" pfd		
" pfd			Porto Rico	76	73½
D Coal pfd			Quebec Ry	52½	49½
D Iron pfd	103½	103	R & O Nav	120	119½
Do S Corp	30	28½	Rio de Jan	115½	115½
Dom Park			Rus Ca C	.....	
D Tex Com	68½	66½	Sao Paulo		
" pfd			Sav Nas C		
Dul S & A	.....	.....	Smt Bag C	.....	.....
" pfd	.....	.....	" pfd	.....	.....
Duluthsup	..	..	Shawinig	125	125
E C Pa Co	.....	.....	Sherw Wil	38	37
G Mig C	.....	100	" pfd		
" pfd	101½	99	Steel C of C	32	
Gal Elec R	160	150	" pfd		
Havana E	.....	.....	Toledo Ry	.....	.....
" pfd			Toronto Ry		133
Hillcrest	95	90	Tooke Bro	38	
Int Coal Co	.....	.....	" pfd	88	.....
" pfd	.....	.....	Tr City pfd	.....	.....
Int C & C	.....	.....	Twin City	.....	.....
Kaministi	.....	.....	" pfd	.....	.....
Laur Com	175	174½	West India	.....	.....
L of W Co	135	132½	Winpg Ry		235
" pfd	122	.....	Winnifot	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Rio—100 à 115 1-4

L. Woods—5 à 133

C.P.R.—25 à 228 0-2, 20 à 228 1-2

Cem. Pfd—5 à 89, 5 à 89, 5 à 89, 25 à 89

Toronto—25 à 133, 25 à 133, 50 à 133

M. Cott P. P.—25 à 100 1-4

Crown Reserve—300 à 305 1-2

Lauren Pfd—20 à 100, 5 à 100, 21 à 103, 1 à 103, 5 à 103, 5 à 103, 5 à 103, 10 à 103, 25 à 103

Detroit—10 à 56 1-2, 5 à 56 1-2, 5 à 56 1-2, 25 à 56 1-2, 25 à 56 1-2

Steel Bds—3000 à 99 3-4

Penman's—20 à 57, 10 à 57, 5 à 57,

VENTES DE L'APRES-MIDI

Iron—40 à 59, 250 à 58 3-4, 50 à 58 3-8

Rio—75 à 115 1-4, 330 à 115 1-2, 6 à 115 3-8, 25 à 116

N. Paper Co.—101 à 175

Hoch Bds—5 à 163 1-2

Det—50 à 56 1-2

R. & O.—75 à 119 1-4

Twins City—25 à 107

Toronto—100 à 133

Union Bk—25 à 162 1-4

Can Gen Elec—5 à 113.

S. W.—40 à 37.

Tex. Bds—1000 à 92.

A LA BOURSE DE NEW-YORK

Les valeurs en vue étaient plus faibles à l'ouverture aujourd'hui. Les transactions furent peu actives sur l'United States Steel, l'Union Pacific et le Reading, et les cours de quelques spécialités étaient au-dessous du niveau de clôture d'hier. Le Pacifique Canadien et le Missouri Pacific étaient parmi les quelques stocks qui gagnèrent du terrain au début. Le Minneapolis St-Paul and Sault Ste-Marie Ry gagna 1 1-2 à l'ouverture.

BOURSE DE NEW-YORK

Sir Rodolphe Forget, 33 rue Notre-Dame Ouest, nous fournit le rapport suivant:

Montréal, 6 mars 1912.

ACTIONS	Ouv.	Haut	Bas	Clot
Am Cot Oil	68¾	68¾	68¾	68¾
Copper	.....	.....	.....	.....
Car Fdy	.....	.....	.....	.....
A. Loco	34	34¾	34	34¾
Atchison	105¾	105¾	105	105
Am Smelt	74¾	74¾	74¾	74¾
A B Sugar	57¾	.....	.....	.....
B & O	103¾	.....	.....	.....
B R T	80¾	.....	.....	.....
C P R	228¾	228¾	228¾	228¾
Erie	33	33¼	32¾	33¼
Gt Nor	131¼	.....	.....	.....
Nat Lead	54¾	.....	.....	.....
L & Nash	.....	.....	.....	.....
Mo Pac	40¾	.....	.....	.....
Norfolk	109¾	109¾	109	109¾
Nor Pac	119	119	118¾	118¾
N Y Cent	111¾	112¾	111¾	112¾
N Y Gas	139¾	140	139	139¾
Penn	123¾	123¾	123¼	123¾
Reading	155¾	155¾	155	155¾
Rubber	47¾	.....	.....	.....
So Ry	29¾	.....	.....	.....
So Pac	108¾	108¾	108¾	108¾
St Paul	107¾	107¾	107¾	107¾
U Pacific	163¾	163¾	163¾	163¾
U Steel	63¾	63¾	63¾	63¾
Utid	.....	.....	.....	.....
Soo Common	135	.....	.....	.....

LE CURB

Brit Col Copper 4 14-4 à 1-2, Dobie 1-2 à 3-4, Dom Ext. 46 à 48, Foley, 5-16 à 3-8, Greene 7 7-8 à 8, Giroux 4 3-16 à 1-4, Hollinger 11 à 1-4, Inspn. 19 1-4 à 1-2, Int Can. Rubber 13 1-2 à 14 1-2, Kerr Lake, 2 7-8 à 15-16, La Rose 3 3-4 à 7-8, McKinley 1 3-4 à 7-8, Mays Oil 18 à 22 Nip. 7 1-2 à 5-8, Nev. Utah 1-32 à 3-32, Ohio 1 1-16 à 1-8, Per Cent 3 5-8 à 7-8, Gold 45 à 46, Por Northern 15-16 à 1, Preston 9 à 11, Ray Cent, 3-16 à 1-4, Rea 15-16 à 1, United Copper 1 1-4 à 3-4, Yukon 3 7-16 à 9-16. Crown Chartered 18 à 20.

BOURSE DE BERLIN

Ton meilleur ; clôture en hausse. Change sur Londres 20 marcs 46 1-2 pfennigs pour chèques. Argent 4 1-2 p. c. Taux d'escompte privé 4 1-2 p. c.

BOURSE DE LONDRES

Les valeurs américaines ont été un peu plus faibles pendant la matinée. A midi, les cours étaient de 1-8 au-dessus à 1-2 au-dessous du niveau de clôture à New-York, hier.

BOURSE DE PARIS

Les cours ont été soutenus aujourd'hui. Le 3 p. c. a clôturé à 94 francs 52 1-2 centimes à terme. Change sur Londres 25 francs 15 centimes pour chèques. Taux d'escompte privé, 3 1-8 p. c.

HORS LISTE

	Offre	Dem.
Belding-Paul Com.	30	31
do Pfd.	89	91
Breweries Pfd.	92	94
do Bds	102 1-2	103 1-2
Canadian Poer	48	50
do Bds	78	78 1-2
Hilcrest Com.	20	26
do Pfd.	75	80 1-2
Hollinger	11.10	11.25
Lachine 5 p.c. Bds	103	103 1-2
Mex. North. Power	19 7-8	20
do Bds	61	63
Price Bros., Bds	85	85 1-2
Spanish River	41 1-4	41 1-2
Tramways Stock	50	52
Wayagamack Com.	34 5-8	35
do Bds	72 3-8	72 5-8
Western Can. Power	57 3-4	58 1-2
do Bds	89	89 1-4
Tramway Debentures	82 3-4	85
National Brick	38 1-2	39 1-2
Tramway & Power	32 1-2	33

VENTES:—

La Rose—50 à 3.90.

Hillcrest Pfd—50 à 78.

Mex. North. Power—10 à 20

National Brick Bds—2,000 à 79.

Tramway—15 à 50, 3-5 à 50 1-2.

West Can. Power—1 à 58 1-2, 40 à 58, 5 à 58 1-2.

Wayagamack Bds—2,500 à 72.

BOURSE AUX MINES DE MONTREAL

MM. Fisher & DesRosiers, agents de change, 91 rue St-François-Xavier, nous font le rapport suivant:

Apex Porc	5	8
Bailey	2	2 1-4
Beaver	46	47
Buffalo Ferland	12	13
Cobalt Lake	24	demandé
Crown Chartered	19	demandé
Dome Ext.	48	48 1-2
Foley	35	demandé
Great North.	12	demandé
Hollinger	11.00	11.25
Jupiter	43	44 1-2
La Rose	380	390
McKinley	182	183
Moneta	16	18
Pearl Lake	15	18
Peterson Lake	7	7 1-2
Porc. Central	375	380
" Gold	45 3-4	46
" Imperial	5	6
" Tisdale	3	demandé
Preston East Dome	9 1-2	10
Porc. North	98	100
" Southern	137	140
Rea Cons.	90	95
Right of Way	10 1-2	seller
Silver Leaf	6 1-2	8
Standard Gold	19 1-1	demande
Swastika	24 3-4	26
Tes Saming	35	Buyer
West Dome	55	63

5 à 57

Bk Ns—1 à 276 1-2, 1 à 276, 15 à 277, 3 à 277

Rico Bds—1000 à 91 1-4

Iron—25 à 59 1-8, 25 à 59

Que Bds—3000 à 77, 3000 à 77, 2000 à 77, 1000 à 77

Mark Bds—1000 à 91 1-4

Coal Pfd—5 à 112, 15 à 112

Mt Power—1 à 190

L. Paper Co.—50 à 173, 30 à 173, 75 à 174, 25 à 174 1-2, 25 à 175, 25 à 175, 25 à 175

Ottawa L. P. D & Co.—10 à 147, 15 à 149

St Bds—500 à 92

Sun Life Assurance Company of Canada

En publiant les faits saillants du rapport de la compagnie pour 1911, les directeurs sentent que les preuves de progrès et de force sont si évidentes que tout commentaire devient inutile.

Nouvelles Assurances

Nouvelles assurances émises et payées comptant en 1911 . **$26,436,781.19**

Augmentation sur 1910 . **$2,924,403.38.**

Revenu

Revenu comptant sur primes, intérêt, ventes, etc., en 1911 . **10,557,335.52**

Augmentation sur 1910 . **$981,881.58**

Actif

Actif au 31 décembre 1911 . . . . . **43,900,885.98**

Augmentation sur 1910 . **$5,736,095.61**

Surplus

Surplus distribué aux détenteurs de polices en 1911 . . . **479,126-83**

Ajouté au surplus durant 1911 . . . . . **764,636.19**

Surplus acquis en 1911 . . . . . **$1.243,763.02**

Surplus total le 31 décembre 1911, sur passif et capital suivant l'échelle de la compagnie, savoir: pour assurances, la Table (5) Om., avec 3½ et 3 pour cent d'intérêt, et pour les annuités les tables B. O. Select Annuity, avec 3½ pour cent d'intérêt **$4,717,073.73**

Paiements aux Détenteurs de Polices

Réclamations pour mortalité, dotations à maturité, profits, etc., durant 1911 . . . . . **3,403,641.36**

Affaires en Force

Assurances sur la vie en force au 31 décembre 1911 . . . **164,572,073.00**

Augmentation sur 1910 . **$21,022,797.00.**

Un rapport détaillé sera envoyé sur demande.

Bureau-chef, Montréal. **ROBERTSON MACAULAY, Président.**

J. C. STANTON Jr., Gérant de la Succursale de la Ville de Montréal,

EDIFICE GUARDIAN — 1er ETAGE

160 rue St-Jacques - - - - - - - - Montréal.

LA CIRCULAIRE DE L.-G. BEAUBIEN & CIE

En dépit de l'habileté et de l'esprit de conciliation avec lesquels M. Asquith a mené ses négociations, la grève des ouvriers du sous-sol anglais a éclaté vendredi. La Grande-Bretagne se trouve en face d'une situation dont la gravité rappelle les plus sombres jours de son histoire. Si le prolétariat et le patronat de la mine n'entent, et le conflit se prolonge, ce sera d'ici quinze jours l'arrêt complet de la vie économique dans le Royaume-Uni. Chaque jour de grève creuse plus profondément, élargit un gouffre béant dans lequel peut s'effondrer l'industrie dont le développement a fait le plus grand empire qui fut jamais.

Ce sont là des perspectives dont la gravité terrible n'échappe pas aux partis en présence et au chef du gouvernement moins qu'à tout autre. Leur gravité même rappellera aux intéressés, avant que le désastre ne devienne irréparable, qu'au-dessus de leurs intérêts propres doivent planer les intérêts supérieurs de la patrie britannique. Aussi est-ce avec le souci des graves responsabilités qui leur incombent que M. Asquith et M. Lloyd George poursuivent avec une patience, une énergie inlassables, les négociations qui doivent amener les partis sur un terrain d'entente.

Cette grève du sous-sol qui menace si elle se prolonge de tarir à sa source même l'énergie de l'industrie anglaise, a eu pour conséquence d'arrêter pour ainsi dire complètement l'absorption de nos valeurs sur la place de Londres.

C'est là une cause de plus à l'inactivité de notre Bourse, qui n'a vu se produire au cours de la semaine aucun événement, aucun mouvement ayant fait agir dans un sens ou dans l'autre le pendule dont les oscillations marquent les fluctuations des cours.

A cette cause s'en ajoute une autre, dont l'importance est énorme et à laquelle on n'a pas jusqu'ici accordé l'attention que pourtant elle mérite. Nous voulons parler de la spéculation sur les terrains et les immeubles qui en ces derniers temps a absorbé des sommes énormes. Ces opérations, il faut le reconnaître, ont jusqu'ici donné à ceux qui les ont faites de gros bénéfices. Certains que chacun peut montrer du doigt, ont fait rapidement fortune. A l'accroissement de la spéculation immobilière qui résulte de la spéculation immobilière qui s'est rapidement développée a succédé une véritable fièvre du jeu.

MARCHE DE CHICAGO

Ce tableau nous est fourni par J. S. Bache & Cie, 29 rue Hôpital.

Ouv.	Hausse	Baisse	Midi
BLE — Mai:			
103 3-8	103 3-8	103	103 1-8 1-4
BLE — Juillet:			
97 5-8 3-4	97 3-4	97 1-2	97 5-8
MAIS — Mai:			
70 5-8 3-4	70 5-8 3-4	70 3-8	70 5-8
MAIS — Juillet:			
70 7-8	70 7-8	70 1-2 5-8	70 1-2 5-8
AVOINE—Mai:			
52 3-4	52 3-4	52 1-2 5-8	52 1-2 5-8
AVOINE—Juillet			
48 7-8	48 7-8	48 3-4	48 3-4 7-8
PORC —			
Mai	.....	1575	1575	1575	1575
Juil.	.....	1617	1622	1612	1612
LARD—					
Mai	.....	942	942	940	940
Juil	.....	957	960	957	960
COTELETTES—					
Mai	.....	885	885	885	885
Juil	.....	865	895	895	892

LEGERE PANIQUE A NEW-YORK

Hier, six banques exploitées par Moritz et Max Rosett ont fermé leurs portes, à la suite d'une déclaration involontaire de faillite; deux de ces banques sont situées à New-York, une à Jersey-City, une autre à Perth Amboy, N. Y., les deux dernières à Wilkes Barre, Pennsylvanie et à Youngtown, Ohio.

Les déposants se sont massés devant les banques et ont menacé d'enfoncer les portes. La police est arrivée à temps pour empêcher des désordres graves.

La fermeture a été causée par une panique qui s'est produite à la banque de Perth Amboy; les déposants ont cru que le caissier avait pris la fuite avec leurs dépôts et ont retiré $100,000 en quelques jours.

DIVIDENDE SUPPLEMENTAIRE

NEW-YORK, 6.— Les directeurs de la Lake Shore and Michigan Railway Company ont déclaré, aujourd'hui, un dividende supplémentaire de 6 p. c. Un dividende supplémentaire de 12 p. c. a été aussi déclaré sur le stock de la Pittsburgh and Lake Erie Railroad Company.

LES APPORTS DU CAPITAL ANGLAIS

L'opinion du gérant de la Cie de navigation Elder-Dempster.

De retour d'un voyage en Angleterre, M. D. W. Campbell, gérant de la Cie de navigation Elder Dempster, a déclaré que les financiers de la Grande-Bretagne se montrent quelque peu mécontents au sujet des gros capitaux anglais qui se placent continuellement au Canada. M. D. W. Campbell conseil avant tout d'éviter la surcapitalisation qui provoque un malaise et une appréhension sur les marchés étrangers, et surtout chez les anglais qui sont très prudents dans le placement de leurs capitaux. Il y a en Europe, dit-il, énormement de capitaux, mais les financiers veulent être assurés de profits certains avant de se lancer dans de nouvelles entreprises.

Tout le monde a les yeux tournés vers le Canada et d'après M. Campbell l'immigration cette année, sera plus forte que jamais. Les Canadiens qui visitent l'Angleterre et les Anglais qui, après un séjour assez prolongé ici au pays, retournent chez eux, font une excellente propagande pour amener ici de bons nouveaux citoyens du Dominion et de nombreux capitaux.

A LA DOMINION CANNERS CO.

L'assemblée annuelle de la Dominion Canners Co. a lieu aujourd'hui à Hamilton, Ont.

AVIS LEGAUX

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 3984, Jacques Brosseau, demandeur vs George T. Maskell, défendeur.

Le 14ème jour de mars 1912, à une heures de l'après-midi, au No 2281 rue Notre-Dame Ouest en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, machines électriques, etc.

Conditions: argent comptant.

J. B. TRUDEAU, H. C. S.

Montréal, 5 mars 1912.

Province de Québec, district de Montréal, Cour de Circuit. No. 11150, L. Gouin, demandeur vs M. Seidman, défendeur.

Le 15ème jour de mars 1912 à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1138 rue Cadieux, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: argent comptant.

J. B. TRUDEAU, H.C.S.

Montréal, 6 mars 1912.

Province de Québec, district de St-Hyacinthe, Cour de Circuit, No. 29, Dame P. Morin et vir, demanderesse vs H. Angers, défendeur.

Le 16ème jour de mars 1912, dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 322 rue Poupart, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions: argent comptant.

BISSONNETTE, H. C. S.

Montréal, 6 Mars 1912.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 3278, The E. Cavanagh Coy. Ltd., demandeurs vs Louis Trudeau, défendeur.

Le 16ème jour de mars 1912, à dix heures de l'avant-midi, à la place d'affaires du dit défendeur, au No 860 Boulevard St-Laurent, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en pupitre, bains, bassins, etc.

Conditions: argent comptant.

JOSEPH ROY, H. C. S.

Montréal,

LE PROCES DES PACKERS

On mande de Chicago que les avocats du gouvernement espèrent terminer aujourd'hui l'exposé des faits dans le procès des "packers" accusés d'avoir violé la loi Sherman contre les trusts. Ce procès dure depuis le 6 décembre dernier.

PRODUIT DE LA FERME

Oeufs canadiens frais, 35c à 40c la douz.
Oeufs américains, 35 la douz.

VOLAILLES

Dindes, la livre, 19c à 20c.
Poulets, la livre, 16c à 20c.
Canards, la livre, 17c à 17½c.
Oies, la livre, 12c à 14c.

MIEL

Blanc, 10 3-4c à 11 1-4c.
Brun, 9c à 10c.
Blanc, extrait, 7c à 8c.
Sirop d'érable, 6c à 7 1-2c la livre ; en boîtes 70c à 75c
Sucre d'érable, 8c à 9c la livre.
Pommes de terre Green Mountains, lots de wagons, $1.70 le sac de 90 livres; pommes de terre anglaises $1.70 ; autres variétés $1.50.

CARTES D'AFFAIRES

Avocat

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. G. Lamothe, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B. 2-156

Médecin

DR. J. M. MALCHELOSSE, spécialiste des maladies spécifiques et des voies urinaires, aussi tumeur, 412 Dorchester Est. 305-26

Notaire

BELANGER & BELANGER, notaires, (Léandre et Adrien), 30 St-Jacques. Tél Main 1859, résidence, 240 Visitation, argent à prêter et achat de créances à bonnes conditions. 291-78.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No. 297, Armand Brunet, demandeur vs William Miller, défendeur.

Le 15ème jour de mars 1912, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 5760 rue Sherbrooke Ouest en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en chevaux, voitures et harnais.

Conditions : argent comptant.

BISSONNETTE, H. C. S.

Montréal, 6 mars 1912.

N'OUBLIEZ PAS DE LIRE LES PAGES DES PETITES ANNONCES DE "LA PATRIE".

Placements d'une sécurité absolue

Quelque événement qui se produise sur les marchés financiers, l'argent placé en obligations de bonne nature est autant en sûreté qu'un navire dans le port.

Bien des spéculateurs ont été sauvés de la ruine, quand un grand nombre de valeurs étaient affectées, simplement par les obligations qu'ils détenaient et qui agissaient comme une ancre.

Nous conseillons pardessus tout au petit capitaliste d'éviter la spéculation; ce qu'il lui faut c'est un **placement sûr**, rapportant 5 ou 6 pour cent et présentant une **garantie absolue pour son capital.**

Nous vous enverrons avec plaisir sur demande, notre petit livre qui vous donnera une foule de renseignements sur des placements de cette nature.

Royal Securities Corporation Limited

164 rue St-Jacques, Montréal

Toronto Québec Halifax

Ottawa Londres, Ang.

4-5-6-7-8-9

EMILE FORET, C. E.

INGENIEUR CIVIL ET CONSULTANT.

Acier et Béton armé.

Constructions Industrielles, Edifices, Ponts, Examens, Estimés, Plans et Rapports.

30 RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Téléphone Main 6566. 1-jno.

MONUMENT NATIONAL

Assemblée des Actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires et fondateurs du Monument National aura lieu au MONUMENT NATIONAL, salle No. 6, JEUDI, le 14 courant, à 8 heures P.M. précises, pour recevoir le rapport de la Commission Financière, faire les élections des directeurs et en général procéder aux affaires du Monument National.

Par ordre,
ARTHUR GAGNON,
9-2 Administrateur.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL

L'assemblée générale annuelle des membres actifs de L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL aura lieu, jeudi, le 14 courant, à 8 heures du soir, au Monument National, salle No. 6, pour prendre en considération le rapport annuel, amender les règlements s'il y a lieu, procéder aux élections des directeurs sortant de charge et à toutes autres affaires de l'Association.

Par ordre,
G. A. MARSAN,
9-2 Sec.-Gén.

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars par action sur le capital de cette institution a été déclaré et sera payable à son bureau-chef, à Montréal, le et après lundi, le 1er avril prochain, aux actionnaires enregistrés à la clôture des affaires le 15 mars prochain.

Par ordre du Bureau de Direction,
A. P. LESPERANCE,
Gérant.
Montréal, le 28 février 1912. 6-20

A PROPOS DE TELEGRAPHIE

Une nouvelle méthode pour l'enseignement de cette science vient d'être inaugurée par l'**Ecole Commerciale Pratique Lalime Ltée. de St-Hyacinthe.** Le cours consiste en l'étude de l'alphabet Morse, manipulation des ordres, direction des trains et administration pratique des gares. Les élèves gradués à cette école sont qualifiés pour la gérance complète de n'importe quelle station. Ce cours, quoique très étendu, est très rapide, parce qu'il est essentiellement pratique.

S'adresser pour plus amples informations à

L'Ecole Commerciale Pratique Lalime Limitée

ST-HYACINTHE, P.Q.

282-mer. sam jno.

LA PATRIE est publiée et imprimée par la Compagnie de Publication de la PATRIE, Limitée, au No 120 rue Ste-Catherine Est, coin de la rue Hôtel-de-Ville, Montréal. L.-J. TARTE, président et directeur-gérant, résident au No 716 rue St-Hubert. Tél. Est 860.

Province de Québec, district de Montréal, Cour de Circuit, No 15763, J. M. Aird, vs George Payne.

Le 18ème jour de mars 1912, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 261 ave. Woodland, Verdun, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.

Conditions : argent comptant.

ANTOINE LAPIERRE, H.C.S.

Montréal, 4 mars 1912.

Avis de Faillite

Dans l'affaire de

C. O. LUSSIER,

Marchand de nouveautés,

No. 668 Av. Mont-Royal Est, Montréal Failli.

Les soussignés, vendront par encan public au No. 69 rue St-Jacques, Montréal.

MERCREDI, le 13 MARS, 1912, à 11 heures a.m., l'actif mobilier du susdit, comme suit:—

Fonds de commerce de marchandises sèches	$6,454.79
Fonds de commerce de merceries	1,245.50
Fonds de commerce de modes	340.56
Fixtures et garnitures du magasin	160.10
	$8,200.95
Les dettes de livres suivant liste seront vendues séparément	131.39
	$8,332.34

Le magasin sera ouvert pour inspection, mardi le 12 mars, 1912.

Pour autres informations, s'adresser à

ALEXANDRE DESMARTEAU,
Cessionnaire.
No. 60 rue Notre-Dame Est, Montréal

MARCOTTE FRERES,
6-9 Encanteurs.

AVIS DE FAILLITE

In re

Nap. Massé,

1677 rue Ste-Catherine Est.
Montréal.

Vente par encan aux salles Marcotte, 69 rue St-Jacques, Montréal, jeudi, le 7 mars 1912, à 11 heures.

Stock de nouveautés	$13,180.94
Merlerie	2,666.99
Hardes faites	1,182.64
Chapeaux et casquettes	810.64
Articles de fantaisie	192.48
Mobilier	121.85
	$18,155.54
Créances suivant liste	308.48

Le magasin sera ouvert mardi et mercredi, 5 et 6 mars.

VINET & DUFRESNE,
Cessionnaires.
Bâtisse Banque Nationale,
99 St-Jacques.
MARCOTTE FRERES,
Encanteurs. 4-5-6

BANQUE DES CANTONS DE L'EST

DIVIDENDE No 117

AVIS est donné par le présent qu'un dividende au taux de neuf pour cent (9 p.c.) par année, sur le capital-actions payé de cette banque, a été déclaré pour les deux mois finissant le 29 février 1912, et que ce dividende sera payable au siège central et aux succursales de la Canadian Bank of Commerce, — à laquelle est jointe la Banque des Cantons de l'Est, — à partir de lundi, 25 mars prochain, aux actionnaires enregistrés le 29 février 1912, qui est la date à laquelle entre en effet la promesse de vente entre la Banque des Cantons de l'Est et la Canadian Bank of Commerce.

Par ordre des Directeurs,
J. MACKINNON,
Gérant-général.
Sherbrooke, 20 février 1912.
21-28 F. 6-13 M.

THE GOVERNMENT OF THE PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA

AUX ARCHITECTES CANADIENS

Concours pour les bâtisses de la nouvelle université qui sera érigée à Point Grey, près de Vancouver, Colombie Anglaise.

Le gouvernement de la Colombie Anglaise institue un concours dans lequel il invite les architectes canadiens à envoyer des plans généraux pour la nouvelle université projetée, ainsi que des plans détaillés pour les édifices qui seront érigés les premiers au coût de $1,500,000.

Des prix de $10,000 seront donnés aux meilleurs dessins soumis.

On peut obtenir des renseignements sur le concours et un plan du site en s'adressant au soussigné.

Les dessins devront être envoyés avant le 31 juillet 1912, adressés au

MINISTRE de L'EDUCATION,
Bâtisses du Parlement,
Victoria, Colombie Anglaise.
8-36

En VERTU de L'ACTE des LIQUIDATIONS

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 50, — The Canadian Breweries, Limited, incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, en liquidation.

Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contributaires de la dite compagnie est par les présentes convoquée pour le 12ème jour de mars courant (1912) à dix heures de l'avant-midi dans la salle d'audience pour les affaires de faillite, au Palais de Justice en la cité de Montréal, pour nommer un liquidateur définitif de la dite Compagnie.

Montréal, 4 mars 1912.

N. Z. CORDEAU,
Député Protonotaire, C.S.
8-2

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neu

TEMPÉRATURE



TORONTO, 6 — Aujourd'hui et demain, beau et froid

PRONOSTICS et TEMPERATURES — Victoria, manquant ; Calgary, clair, 32-4 ; Winnipeg, clair, 26-0 ; Port-Arthur, beau, 22-0 ; Parry-Sound clair, 20- -18 ; Toronto, clair, 20-4 ; Ottawa, clair, 14- -24 ; Montréal, clair, 10- -10 ; Québec, clair, 12- -10 ; Pointe-au-Père, clair, 10-4.

Les chiffres de la température pour Montréal nous sont fournis par M. R. de Mesle, gérant de Hearn & Harrison, 10 et 12 Notre-Dame Est.

Maximum aujourd'hui 9
Minimum aujourd'hui, 9 sous zéro.
Maximum l'an dernier 14
Minimum l'an dernier 4

PRESSION BAROMETRIQUE 30.64.

LE TEMPS QU'IL FAIT AU CANADA — Il fait beau et froid, ce matin, dans tout le Canada.

CALENDRIER — Demain 7 mars, 1912, fête du jour, saint Thomas d'Aquin, confesseur et docteur. Lever du soleil, 6 h. 31 minutes. Coucher du soleil 5 h. 54 minutes.

EPHEMERIDES — Le 6 mars 1911, mort à Québec, de lady Caseault ; les Etats-Unis mobilisent des troupes sur la frontière mexicaine.

LE MASSACRE CONTINUE

Encore un Canadien-français occupant une haute position qu'on vient de sacrifier au profit d'un protégé des politiciens.

M. Cauchon, chef du département de la douane à la gare du Grand-Tronc, fonctionnaire impeccable, a été destitué; on dit que son successeur sera un Monsieur Patterson.

Si cette rumeur se confirme, on devra en conclure qu'on juge que les Canadiens-français ne sont bons qu'à porter les gens au pinacle et qu'on peut impunément les maltraiter une fois qu'on a atteint les gras paturages du pouvoir.

Que font à Ottawa nos ministres et nos députés Canadiens? Attendent-ils qu'on ait renvoyé les nôtres de tous les emplois importants pour exercer non pas leur patronage, mais leurs droits, nos droits et nous faire obtenir alors des emplois de balayeurs et de portefaix?

KEEWATIN

Sir Rodolphe Forget et M. Barrette étaient absents de la Chambre et n'ont pu, par conséquent voter sur la motion Laurier; quant à M. Mondou, il a, pour excuser son abstention, dit que cette motion ne donnait rien à la minorité.

EUCHRE DEMAIN A L'ARSENAL DU 65E

C'est demain soir, à l'arsenal du 65e qu'aura lieu le euchre organisé au profit de l'association professionnelle des employées de magasins. Cette soirée ne pourra manquer d'avoir du succès.

L'ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE ET LE KEEWATIN

Les membres du bureau de direction de l'Association St-Jean-Baptiste n'ont pu ratifier le rapport de la commission d'étude, relativement aux droits et privilèges de la minorité au Keewatin, à la réunion d'hier soir, parce qu'ils n'étaient pas au complet. Ils prendront une décision à la prochaine séance.

Le comité déclare dans son rapport que les Canadiens-français du Keewatin ont pleinement le droit de conserver leurs écoles séparées et qu'il est du devoir de l'Association de veiller à ce que ce droit soit respecté par le gouvernement dans l'annexion du Keewatin à la province du Manitoba.

L'HON. M. GRAHAM

(Dépêche spéciale à la PATRIE.)
OTTAWA, 6.— L'hon. M. Geo.-P. Graham, député de Renfrew-Sud, prendra son siège mardi prochain.

LE VANCOUVER VICTORIEUX

(Service spécial de la Patrie)
VANCOUVER, 6— Le club de hockey, de Vancouver, a défait celui de New-Westminster, hier soir, par un score de 10 à 6.

PLUS DE 250 PERSONNES

Ont visité hier notre Bureau de Placement

Ce fut une journée bien employée et bien occupée; nous avons reçu des demandes d'emploi dans tous les métiers. Nous sommes entrés en rapport de 8 heures du matin à 6 heures du soir avec des servantes, des femmes de chambre, des couturières, des cuisinières, des bonnes d'enfants, des employés de bureau, des demoiselles de magasin, des lingères, — etc., etc.

Nous avons inscrit les demandes d'emploi d'un grand nombre de garçons de table, commis-livreurs, journaliers, mécaniciens, cochers, bouchers, commis de bureau, etc., etc.

D'autre part, beaucoup de dames et de patrons sont venues hier à notre Bureau de Placement pour avoir des employés.

Nous avons la satisfaction très grande de dire que nous avons trouvé des positions à la plupart des personnes qui se sont présentées hier et que nous avons répondu de suite à presque toutes les demandes pour servantes ou employés que nous avions reçues au cours de la journée.

C'est dire que le Bureau de Placement de la PATRIE a fait hier des heureux et bien des heureuses.

Ce n'était pas la première, et ce ne sera pas la dernière fois.

LE BILL DU PARC KING EDWARD

ADOPTE PAR LE COMITE DES BILLS PRIVES. — UNE LICENCE POUR LA VENTE DE L'ALCOOL.

(Dépêche spéciale à La Patrie)
QUEBEC, 6—Le bill du parc King Edward, de l'Ile Gros Bois, a été le premier à paraître ce matin, devant le comité des bills privés. Une longue discussion s'est faite sur la clause par laquelle la compagnie du parc King Edward, demande le pouvoir d'obtenir une licence pour la vente des liqueurs enivrantes.

M. de Boucherville, avocat de la paroisse de Boucherville, et l'abbé Lafortune, curé de Boucherville, s'opposent à ce qu'une licence pour vente d'alcool soit accordée à la compagnie.

Le Dr Désaulniers propose, en amendement, que la licence qui sera obtenue soit limitée à l'Ile Gros-Bois et que l'on n'ait pas le droit de tenir une buvette.

MM. de Boucherville et Lafortune tout en se déclarant opposés à toute licence, se déclarent prêts à accepter cet amendement comme pis-aller. M. Gérin-Lajoie défend le bill.

Sir Lomer Gouin demande: Désirez vous que nous vous fassions violence?"

"Exactement", répond M. de Boucherville.

L'amendement Désaulniers a alors été adopté et le reste du bill a passé sans encombre.

Un autre amendement des adversaires du bill a l'effet de prohiber les représentations théâtrales le dimanche a été rejeté, la loi générale y pourvoyant.

LE CONSEIL VA SIEGER LUNDI

Une assemblée du conseil de ville a été convoquée pour lundi prochain, alors qu'il sera pris action sur la nomination du successeur de M. Wanklyn au Bureau de Contrôle, mais les contrôleurs n'ont encore fait aucun rapport concernant l'acceptation de la démission de l'ex-contrôleur et l'élection de son successeur.

ASSISES DE TROIS-RIVIERES

(Spécial à la PATRIE,)
TROIS-RIVIERES, 6. — Onéida Gélinas, Willie Michaud, Nap. Biron et Pierre Boisvert ont comparu devant le juge Cook, hier.

Tous ont plaidé "non coupable."

Comme il n'y avait pas d'interprète en cour, Dominico n'a pu être mis en accusation.

Le grand jury a été libéré définitivement, hier après-midi, après avoir déclaré qu'il y avait matière à procès dans les causes de A. Ayotte, Noé Hamelin et L. Duchesneau.

Le juge J.-S. Cook, après avoir remercié les grands jurés pour leur travail, a ajourné la cour.

TROIS HOMMES BRULES A MORT

(Service spécial de la PATRIE)
QUINCY, Mass., 6. — Au cours de l'incendie d'une maison de pension, trois hommes, Daniel Graham, Daniel Leary et Patrick McDonald, employés aux chantiers maritimes, ont perdu la vie.

Le feu fut allumé dans la chambre de Leary et de McDonald par l'explosion d'une lampe à pétrole.

Les autres pensionnaires de la maison s'enfuirent dans la rue sans prendre le temps de se vêtir.

CREDITS POUR LE NETTOYAGE DES RUES

L'ingénieur de la ville demande au Bureau de Contrôle les crédits suivants, en rapport avec l'entretien des rues, l'été prochain.

Arrosage, 27,636; nettoyage des rues pavées $59,925; arrosage des rues non pavées, $26,604.

LE MORT GARDE SON SECRET

L'identité du cambrioleur de Montréal-Ouest, tué samedi matin, reste toujours un mystère à la morgue. Le coroner dit que l'on gardera le cadavre encore une quinzaine de jours, afin de permettre aux visiteurs de le reconnaître.

M. N.-H. Lamoureux, successeur de M. Pierre Huot comme gardien de la morgue, dit que samedi 150 personnes sont venues voir le corps du défunt ; six cents sont venues dimanche, 200 lundi, 75 mardi et 33 ce matin. Malgré cela, aucun indice sérieux pour résoudre le mystère.

LA GREVE AU WINDSOR

La situation est toujours la même au sujet de la grève des garçons de table de l'hôtel Windsor.

Aucun grébiste n'est retourné au travail.

D'un autre côté, nous apprenons des autorités du Windsor, que la grève n'affecte plus du tout le service et que par conséquent aucun gréviste ne sera réengagé.

Les grévistes ont toujours confiance dans leur cause et espèrent pouvoir en arriver à une entente avec leurs anciens patrons, puis reprendre le service tous ensemble.

LES COURS DE L'APRES-MIDI

La maison R. Forget nous fournit les renseignements suivants :

Ventes — 25 Steel Corp. à 57, 50 Steel Corp. à 58 3-4, 100 Laurentide à 175, 40 Sherwin Ord. à 37, 75 Rio à 115 1-4, 125 Rio à 115 1-2.

ON ETUDIE LE BILL DE MONTREAL

AU COMITE DES BILLS PRIVES DE LA LEGISLATURE. — LES LIGNES D'AUTOBUS. — LES PENSIONS AUX EMPLOYES MUNICIPAUX.

(Dépêche spéciale à la PATRIE.)
QUEBEC, 6.— Ce matin, au comité des bills privés, on a continué l'étude du bill de Montréal, et l'on est revenu aux clauses qui ont été suspendues.

La première clause étudiée est celle par laquelle on veut donner à la cité le pouvoir de défendre l'établissement et l'exploitation de lignes d'autobus.

M. Gustave Lamothe, au nom des propriétaires d'autobus de la campagne, aboutissant à Montréal, demande que cette défense ne s'applique qu'aux lignes circulant d'un point à un autre dans la cité de Montréal. D'un autre côté, M. D. McAvoy, au nom de la compagnie d'autobus de Montréal, s'oppose à ce que l'on donne à la cité le droit de prohiber ces lignes d'autobus. Il dit que ce serait empiéter sur les droits du Trésor, qui accorde des licences à ces voitures. De plus, la ligne qu'il représente est une entreprise de progrès qui ne doit pas être laissée à la merci du conseil.

La clause a été défendue vigoureusement par les délégués civiques qui veulent non seulement le pouvoir de réglementer, mais aussi celui de prohiber les lignes d'autobus quand cela sera nécessaire à l'ordre public.

Le trésorier fait ajouter un amendement pour protéger les droits du Trésor et M. Prévost en fait ajouter un autre pour, simplement décréter que la cité aura le droit de réglementer le maintien de ces lignes et d'imposer toutes les restrictions qu'elle jugera nécessaires.

LES PENSIONS

On arrive ensuite à la clause relative aux pensions à certains employés municipaux, qui n'est pas demandée par la cité. Il s'agit de faire compter dans la computation des années pour établir le chiffre de la pension des recorders les années durant lesquelles ceux-ci ont servi comme tels dans les municipalités ensuite annexées à Montréal.

M. Mousseau demande qu'avant de légiférer sur des pensions individuelles on s'occupe de créer un fonds général de pension pour les employés municipaux de Montréal.

M. Lapointe fait remarquer que les recorders ne sont pas des employés municipaux. Il dit que la ville ne peut d'elle-même accepter cet amendement, mais admet qu'elle se laissera violenter.

L'amendement est finalement adopté, puis M. Mousseau soumet au comité son projet de fonds de pension dont nous avons déjà parlé. Cette proposition a été suspendue, afin de permettre à la délégation civique d'en prendre connaissance. M. Lapointe demande à M. Mousseau s'il entend imposer cela à la ville, comme une obligation, ou simplement le laisser à sa discrétion. M. Mousseau répond qu'il entend rendre obligatoire l'établissement de ce fonds de pension, car la ville a, depuis douze ans, le pouvoir de créer un fonds de pension et ne s'en sert pas.

M. Lapointe admet lui-même que, si l'on ne force pas la ville à faire quelque chose en ce sens, rien ne sera fait.

On a ensuite commencé l'étude de la longue clause relative à la commission des services électriques de Montréal, mais 1 hr sonnant, on a ajourné à demain avant-midi, à 10 heures 30.

LA REINE EST DANS UN ETAT PRECAIRE

(Service spécial de la PATRIE)
LONDRES, 6. — La convalescence de la reine douairière Alexandra ne fait pas d'aussi rapides progrès que ses médecins l'espéraient. Il court mille rumeurs contradictoires sur l'état de la reine. Les uns disent qu'elle est en danger. La reine souffre d'influenza depuis plusieurs semaines.

DESAPPOINTEMENT DES MINEURS

(Service spécial de la PATRIE.)
NEW-YORK, 6.— Le rejet catégorique des demandes des mineurs d'anthracite par les patrons n'amènera pas la grève générale, pas tout de suite du moins, et les mineurs modifieront leurs propositions.

Les mineurs sont désappointés.

Si une entente n'est pas conclue avant le 31 mars, jour où expire le contrat des mineurs avec leurs patrons, la grève générale éclatera.

UN ARENA POUR LA VIEILLE CAPITALE

(Dépêche spéciale à La Patrie)
QUEBEC, 6 — La construction d'un "Arena" pour la prochaine saison de hockey, à Québec, est chose décidée. L'échevin Lockwell, un des directeurs du club Québec, a pris l'affaire en mains et a l'appui financier des principaux hommes d'affaires de Québec. Le terrain est choisi, mais les directeurs ne désirent pas dire encore où sera construit le nouvel "Aréna". La construction commencera sous peu.

LA PARADE DU 65EME

Les corps de musique, clairons et tambours doivent être à l'Arsenal ce soir, à huit heures.

Par ordre,
J.-J. GOULET,
Chef de musique.

LES ELECTIONS EN SASKATCHEWAN

REGINA, Sask., 6—Le gouvernement a annoncé, hier soir, que les élections générales en Saskatchewan n'auront pas lieu avant que les listes électorales soient revisées.

LE DRAME DE LA BAIE ST-PAUL

MONTIZANO ET SA FEMME AURAIENT FAIT ET SIGNE DES AVEUX, A LEWISTON. — LE RECIT DU CRIME.

S'il faut en croire un confrère de Lewiston (Maine), le "Messager," Montizano et sa femme, dont le nom serait Sadie Mary Crossman, arrêtés l'autre jour là-bas parce qu'ils sont soupçonnés d'avoir tué un inconnu à la Baie St-Pauli auraient fait et signé des aveux.

Voici, toujours d'après le confrère, fait par la femme et corroboré par Montizano :

LE RECIT DU CRIME

"Nous étions à jouer aux cartes, mon mari, moi et un ami du nom de Jimmy Smart, lorsqu'un inconnu frappa à la porte et demanda qu'on lui ouvrit. Nous refusâmes. Alors il enfonça la porte. Il vint à moi, me saisit et me jeta sur le lit; mais mon mari s'élança sur lui et le terrassa d'un coup de poing. Une terrible bataille s'en suivit. Je vis mon mari un stylet à la main, et un couteau avec une hachette aux mains de Jimmy Smart. Je ne les vis pas s'en servir mais la lutte terminée, l'inconnu était étendu mort. Celui-ci fut fouillé et dans ses poches nous trouvâmes $10."

Mme Montizano aurait ajouté qu'elle ne connaissait pas la victime, mais que ce devait être un Ecossais.

Sadie Mary Crossman serait une Américaine du Maine, bien connue à Rumford où elle aurait demeuré. Comme Montizano ne parle guère l'anglais c'est elle qui, paraît-il, a donné tous les détails du crime à la police.

Qu'est devenu le témoin Jimmy Smart ?

OUVERTURE DES ASSISES DE HULL

(Dépêche spéciale à la PATRIE.)
HULL, 6.— Un terme spécial de la cour criminelle s'est ouvert, cet avant-midi, à dix heures, au palais de justice, sous la présidence du juge McDougall. Dix-huit causes sont inscrites pour ce terme, et la plus importante est celle d'Alfred Cossette, du canton Marchand, prévenu d'avoir causé la mort de sa fillette Marielle.

Toute la séance de cet avant-midi a été employée à l'appel et à l'assermentation des jurés. Il est probable que, cet après-midi, la cour procédera à l'audition de la première cause.

GRAVE MALADIE D'UN MINISTRE

TORONTO, 6. — L'hon. J. A. Mathewson, trésorier provincial, est, paraît-il, plus sérieusement indisposé qu'on ne l'avait cru d'abord.

Il ne sera probablement pas capable de se remettre au travail avant trois ou quatre semaines, si même il peut s'y remettre cette session.

LA CHARTE DE MAGOG

QUEBEC, 6 — Le comité des bills privés a adopté sans amendement le bill amendant la charte de la ville de Magog.

ELECTIONS DU CLUB CHAPLEAU

M. S.-J.-B. ROLLAND EST ELU PRESIDENT. — LES AUTRES OFFICIERS. — RAPPORTS ANNUELS TRES SATISFAISANTS.

Les membres du Club Chapleau se sont réunis en assemblée annuelle, hier après-midi, dans les salons du St-Lawrence Hall. Tout l'intérêt de cette séance a porté sur les rapports de la direction et sur l'élection du nouveau bureau.

Les rapports, jugés très satisfaisants, ont été adoptés à l'unanimité par les membres. Il résulte de la mise à l'étude de ces rapports que le Club est en pleine prospérité et



M. S. J. B. ROLLAND, élu président du Club Chapleau,

qu'il est devenu le foyer à la mode de tous ceux qui se passionnent pour les exploits cynégitiques.

A cette séance, on a fait l'élection des nouveaux officiers qui sont MM. S.J.B. Rolland, président ; R. C. Smith, vice-président, le col. F.-S. Mackay, le Dr F.-H. Pitcher, Armand Chaput, le Dr Warren, Eugène Tarte, le juge Bazin et J.-T. Marchand, directeurs.

Le président honoraire du club est M. F. A. Hammon. M. Eugène Tarte devient secrétaire-trésorier, et M. H.-T. Chrétien-Zaugg, secrétaire.

Tous les anciens présidents, comme M. le colonel Labelle, M. Charles-A. Godfrey, l'hon. M. Aldéric Ouimet, sont membres du bureau de direction "ex-officio."

MORT DU CONTRE-AMIRAL AUBRY

(Service spécial de la PATRIE)
TARANTE (Italie), 6. — Le contre-amiral Aubry, qui commandait l'escadre italienne qui, au commencement de la guerre italo-turque, bombarda Tripoli, Tobruk et Benghazi, est mort ici lundi, à bord du croiseur "Victor-Emmanuel III."

Le contre-amiral Aubry était malade depuis quelques jours d'une péritonite.

C'était le plus jeune des contre-amiraux italiens. Il était né en 1849. Son père était cordonnier.

En 1866, il prit part à la guerre contre l'Autriche. Par deux fois, il avait été sous-secrétaire à la marine.

On dit que le contre-amiral Faravalli lui succédera.

On annonce que le capitaine Scott a découvert le pole sud

(Service spécial de la PATRIE.)
LONDRES, 6. — La rumeur veut que le capitaine Robert-F. Scott, parti depuis plusieurs mois sur le "Terra Nova" pour les régions antarctiques, ait découvert le pôle sud.

Un journal du soir publie la nouvelle.

Mme Scott déclare qu'elle n'a pas de nouvelles de son mari, et il est impossible de faire confirmer la rumeur.

L'expédition norvégienne Amundsen se trouve aussi actuellement dans la région du pôle sud, et l'histoire de Cook et de Peary pourrait bien se répéter.

Un service de navigation entre le Nord-Ouest et l'Angleterre

(Service spécial de la PATRIE)
GRAND FORKS, N.D., 6. — A une assemblée de tous les maires de la vallée de la rivière Rouge, hier, on a tracé les grandes lignes d'un projet pour établir un service de navigation direct entre les villes du Minnesota, du Dakota-Nord et du Manitoba et Liverpool, par voie de la rivière Rouge et de la Baie d'Hudson.

Le maire R. D. Waugh, de Winnipeg, a été le principal orateur. Il a déclaré que le temps n'était pas loin où le Grand-Nord établirait une voie ferrée entre Winnipeg et Port Nelson, ce qui réduirait de 1,600 milles le trajet entre le Nord-Ouest et l'Angleterre. Il a été décidé de tenir un congrès de navigation à Winnipeg, en juin prochain.

Près de vingt mille de plus sur les listes électorales

Les noms de 19,786 électeurs seront ajoutés aux listes électorales municipales de cette année, en vertu du décret de la Législature, supprimant la déqualification des contribuables pour cause de non-paiement des taxes d'eau et d'affaires.

Un rapport à cet effet a été déposé devant le Bureau de Contrôle, indiquant que le nombre total des électeurs inscrits sera de 113,850, et et indiquant le nombre des nouveaux électeurs inscrits par quartier, comme suit : Est, 149 ; Centre 290 ; Ouest, 259 ; Ste-Anne, 1,497 ; St-Joseph, 1,757 ; St-André, 558 St-Georges, 675 ; St-Laurent, 1,466 ; St-Louis, 1,671 ; St-Jacques, 766 ; LaFontaine, 729 ; Papineau, 2,399 ; Ste-Marie, 1,640 ; Hochelaga, 1,280 ; St-Jean-Baptiste, 1,057 ; Duvernay, 584 ; St-Gabriel, 1,320 ; St-Denis, 322 ; St-Henri, 22 ; Ste-Cunégonde, 23 ; Mont-Royal, 3 ; Delorimier, 566 ; Laurier, 192 ; Notre-Dame de Grâce, 142 ; Emard, 237 ; Longue-Pointe, 55 ; St-Paul, 24 ; Bordeaux, 47 ; Rosemont, 3 ; Côte des Neiges, 10 ; Ahuntsic, 23.

Mettra-t-on le grappin sur les autres pilleurs de banques?

Des développements imminents et sensationnels sont attendus d'un moment à l'autre en rapport avec l'arrestation d'un ou des cambrioleurs qui ont pillé la Banque Royale, à Montréal-Ouest, samedi dernier. On affirme qu'une dépêche importante de la part du bureau-chef des Pinkerton, à New-York, qui sont les détectives chargés par l'association des banquiers des Etats-Unis et du Canada, de protéger les banques et d'arrêter les bandits qui [illegible] à ses institutions, est parvenue aux autorités locales.

Sur réception de cette communication, le détective Harry Cowan, du bureau du chef Carpenter, s'est présenté devant le juge Lafontaine et a demandé que David Watson, l'individu suspect arrêté près de Lachine le soir du cambriolage, et qui devait être libéré ce matin, soit détenu pour huit jours encore.

Aussitôt cette requête accordée, Watson a été ramené au bureau de la Sûreté, évidemment pour être photographié pour les fins du bureau d'identification.

LE MARTYRE D'UNE ENFANT

LE JURY DU CORONER ORDONNE L'ARRESTATION DES PARENTS ADOPTIFS DE LA PETITE CATHERINE SAINT-PIERRE.

(Service spécial de la PATRIE)
WINCHESTER, Ont., 6. — A sept heures et quarante-cinq minutes, ce matin, le jury qui a fait enquête sur la mort de Catherine Saint-Pierre a rendu un verdict d'homicide contre M. et Mme Claytor Bickford, de cette ville, chez qui la petite fille demeurait.

Plusieurs témoins ont déclaré que l'enfant était traitée de la plus inhumaine façon par ses parents adoptifs et qu'elle est morte des mauvais traitements qu'elle a reçus.

Une sœur de Mme Bickford a déclaré qu'on envoyait l'enfant pieds-nus chercher de l'eau au puits et que Bickford l'avait menacée de la tuer.

John Cook a déclaré que l'enfant dormait dans un appenti tellement froid qu'elle s'était gelé deux orteils. Le docteur McLaughlin raconte qu'en faisant l'examen du cadavre de la petite Saint-Pierre, il l'a trouvé couvert de cicatrices, de blessures provenant probablement de coups de pieds.

ON COUPE L'EAU A PLUS DE 800

Un rapport du trésorier de la ville adresse, ce matin, au Bureau de Contrôle, indique que le service d'eau a été interrompu, pour non paiement de la taxe, dans 800 familles au cours de l'année 1911.

LES TISSERANDS VONT CEDER

LAWRENCE, Mass., 6 — Tous les tisserands des filatures de Lawrence doivent retourner à l'ouvrage aujourd'hui ; ils ont pris cette décision hier soir à une assemblée de leur union. Cette union n'est pas affiliée à la Fédération Américaine du Travail.

William D. Haywood, l'organisateur de l'Industrial Workers of the World, est parti hier pour Washington dans le but d'aller dissiper l'impression fâcheuse créée par John Golden et Samuel Gompers.

Quatre cents partisans de cette association, après avoir traversé le Broadway, hier soir, ont envahi la salle où étaient réunis les tisseurs de laine et de coton. La police a dû intervenir. Personne n'a été blessé.

ON SE DISPUTE LE CONTRAT

Les compagnies du Pacifique Canadien et du Canadien-Nord se disputent actuellement le contrat du gouvernement pour l'établissement d'une ligne rapide entre Halifax et Liverpool.

Les deux compagnies sont prêtes à dépenser trente millions pour la construction de six paquebots de ce service rapide.

MORT TRAGIQUE DE DEUX CANADIENS

(Service spécial de la PATRIE)
OAK HARBOR, Ohio, 6 — Charles R. Reau, âgé de 30 ans, et son oncle, Louis Robidoux, âgé de 35 ans, ont été instantanément tués par un train du Lake Shore qui a frappé leur voiture au passage à niveau de Rocky Ridge, vers minuit, la nuit dernière.

LA SENTENCE DE INTERNOSCIA

Michel Internoscia, 422 Hôtel de Ville, a été condamné, ce matin, par le recorder Weir à $100 d'amende ou 6 mois de prison pour avoir tenu et vendu des liqueurs enivrantes ; à $200 et à 6 mois de détention pour avoir tenu et vendu des drogues, entre autres de la cocaïne. Il devra, en outre, payer les frais de la cause qui s'élèvent à $650.

Une autre accusation pèse sur Internoscia, celle d'avoir vendu des photographies indécentes. Procès vendredi en cour de police.

LES PILLAGES SE CONTINUENT

PEKIN, 6 — Une autre ville à ajouter à la liste de celles qui ont été saccagées par les soldats chinois en révolte, c'est Cheng-Ting-Fou, une ville importante, située sur le chemin de fer, à 160 milles au sud-ouest de Pékin. On n'a pas encore de détails, mais on ne croit pas que les étrangers aient été molestés.

Des groupes de mutins sont revenus à Pékin, hier soir, pour faire le pillage, mais ils ont été attaqués par les gendarmes et décapités.

Une dépêche privée dit que 2,000 soldats se sont mutinés à Kieu-Kiang, dans la vallée du Yang-Tse-Kiang.

Plusieurs régiments japonais sont en route pour Tien-Tsin.

MORT DE M. L. GAUTHIER

(Dépêche spéciale à La Patrie)
QUEBEC, 6—M. Louis Gauthier, manufacturier de chaussures bien connu à Québec, est décédé subitement en son domicile ce matin.

LES TEMOINS RECALCITRANTS

LE JUGE LAVERGNE DECLARE QU'ILS SERONT EMPRISONNES S'ILS REFUSENT DE SE RENDRE EN COUR, ETC.

A la séance des assises criminelles, ce matin, le juge Lavergne s'est plaint amèrement de l'insouciance des témoins qui ne se rendent pas au tribunal au jour et à l'heure indiqués. Il ajouta que les absents seront à l'avenir appréhendés et emprisonnés ; il y va de la dignité du tribunal, du reste.

—Jacob Goldstein, accusé de recel, n'a pas répondu à l'appel de son nom. On le croit absent de la ville, et son cautionnement de $4,000 dont $2,000 personnellement, est forfait. La police le recherche.

Francesco Mediati, accusé de tentative de meurtre sur J. Gunanati, a été trouvé coupable, mais le jury l'a recommandé à la clémence du tribunal. L'accusé n'avait pas de défenseur.

On a commencé vers midi le procès de Jan Senin't, accusé de complicité dans l'affaire de Michael Schalin, trouvé le 26 octobre dernier, attaché sous un wagon de chemin de fer. Chose extraordinaire, la victime en cette cause, a quitté le pays.

TREMBLEMENT DE TERRE APRES UN ORAGE ELECTRIQUE

Etranges phénomènes qui viennent de se produire dans la région de Labelle. — La population en est effrayée.

M. Omer Bruneau, gérant du club Chapleau, qui est de passage à Montréal, nous a raconté que dans la nuit de jeudi dernier, toute la région de Labelle a été secouée par un tremblement de terre d'une assez grande violence. Les habitants de la Minerve, où se trouve le club Chapleau, ont été effrayés par la secousse de même que tous ceux du Nominingue et des régions environnantes.

Suivant M. Bruneau, la secousse a duré environ six secondes.

Comme le pays est très montagneux, d'aucuns s'étaient imaginés que cette secousse sismique était l'indice précurseur de quelque éruption volcanique.

L'inquiétude était d'autant plus grande que la nuit précédante, — mercredi, — il a éclairé et tonné comme en été. Et, cependant, il faisait une température de 6 degrés sous zéro, à la Minerve. C'est la première fois, de l'avis des plus vieux habitants du Nord, qu'un pareil phénomène se produit dans le Nord.

La Minerve est très connue de ceux qui visitent le Nord. C'est là que se trouvent les quartiers généraux du club Chapleau, le rendez-vous, l'été et l'automne, des sportsmen.

LE VAPEUR "EMERALD" EST SOUS SAISIE

M. W. S. Walker, régistraire de la cour d'Amirauté, a émis, aujourd'hui, à la demande de MM. Meredith et Cie., avocats du gouvernement fédéral, une saisie contre le vapeur "Emerald", anciennement appelé le "Garnet", actuellement en hivernage à Carillon.

L'"Emerald" alias "Garnet", est hypothéqué pour $2,589 en faveur du gouvernement, comme compensation des dommages qu'il a causés à certains quais, et c'est pour satisfaire à cette hypothèque, non payée, qu'il a été saisi.

L'EX-ECHEVIN BUMBRAY SERA-T-IL CANDIDAT ?

Une délégation composée de plusieurs électeurs représentant les divers quartiers de la ville a offert, hier, à l'ex-échevin Bumbray la candidature au poste de contrôleur de la ville, en remplacement de M. F.-L. Wanklyn. M. Bumbray a promis de donner sa réponse, demain.

D'autre part, la rumeur circulait à l'hôtel de ville, ce matin, à l'effet que l'ex-maire Payette avait l'intention de se porter candidat, mais, à notre représentant, l'ex-maire Payette a déclaré qu'il avait été invité à poser sa candidature et qu'il avait catégoriquement refusé.

EST-CE UN FOU ?

Portant dans ses mains un chiffon de papier qu'il disait être une dépêche chiffrée adressée au Czar de Russie, Max Polinowski, demeurant au No 25 rue Sainte-Agathe, est entré au greffe de police ce matin pour porter plainte contre un voleur imaginaire qui lui aurait enlevé sa montre et son livret de banque.

Le commis McLean, auquel Polinowski s'adressa, voulut obtenir au moins le nom de l'accusé. "Il est en Russie, répondit le sujet de Nicolas II, mais je suis le cousin du Czar et en voici la preuve." En disant cela Polinowski brandit de nouveau sa prétendue dépêche.

Il était évident que le pseudo-plaignant avait l'esprit malade, et on lui conseilla d'aller trouver un médecin et de revenir plus tard.

QUEBEC VEUT UNE CALE-SECHE

(Dépêche spéciale à La Patrie)
QUEBEC, 6—A la suggestion de l'échevin Verret, le maire Drouin va convoquer, la semaine prochaine, une réunion de citoyens pour discuter les moyens d'obtenir pour Québec la construction d'une cale-sèche.

LES FRONTIERES DU MANITOBA

LA DISCUSSION SUR CE SUJET A OTTAWA, DURERA ENCORE DEUX OU TROIS JOURS.

(Dépêche spéciale à la PATRIE.)
OTTAWA, 6.— L'hon. M. Lemieux sera le dernier député libéral à parler sur la deuxième lecture du bill des frontières du Manitoba, mais lorsque le bill sera rendu au stage du comité ce qui arrivera, cet après-midi ou ce soir, de nombreux discours sont attendus, entre autres des hons. MM. Nantel, Béland Burrell et autres. On croit que la discussion sur ce sujet durera encore deux ou trois jours.

PRO-MAIRE DE QUEBEC

(Dépêche spéciale à La Patrie)
QUEBEC, 6—Le Dr Jos. Gosselin, échevin du quartier St-Sauveur, a été unanimement élu pro-maire pour le prochain trimestre.

NAISSANCES

BOUCHER—A Montréal le 1er courant, au No 117 rue Visitation, l'épouse de M. Willie Boucher un fils, baptisé Joseph Dolard Louis Alphège. Parrain et marraine, M. Louis Gauvin et Mlle Anna Bella Boucher.

MAYNARD—A Natick, Rhode Island, E.U.A., rue Prospect Hill, l'épouse de M. J.-E. Maynard, commis un fils, baptisé des noms de Frank Xavier.

Parrain et marraine, M. et Mme Stanislas Lachance.

AVIS DE DECES

BEAUCHAMP—Au presbytère de St-Martin, Co. Laval, le 5 courant, à l'âge de 71 ans, est décédé Marguerite Beauchamp.

Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant à 9 heures à l'église paroissiale.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 8-2

FALCON—A St-Jacques, Nominingue, mardi le 5 mars, est décédé à l'âge de 76 ans 4 mois, Abraham Falcon.

Le service aura lieu jeudi à 9 heures.

Le convoi funèbre partira de sa résidence, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église paroissiale, et de là au lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LONGTIN.—A Montréal le 5 mars 1912, à l'âge de 65 ans 1 mois et 28 jours, est décédée Sophie Gagné, épouse de François Longtin, ex-hôtelier de St-Henri.

Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure mortuaire, No 125 rue du Couvent, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église de St-Henri de Montréal, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 9-2

PAQUETTE.—En cette ville le 5 courant, à l'âge de 50 ans, est décédée Dame Elizabeth Laplerre, épouse de feu Ferdinand Paquette.

Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 335 rue St-Denis, à 8.15 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 8-2

RENAUD—En cette ville le 5 courant, à l'âge de 80 ans, est décédée Dame Marie-Anna Hupée, épouse de feu Stanislas Renaud.

Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, No 121 rue Panet, à 7.15 heures, pour se rendre à l'église St-Pierre et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 9-2

ROBITAILLE—A ville St-Laurent, le 6 courant, à l'âge de 22 ans, est décédé Hector Robitaille, fils de Joseph Robitaille, entrepreneur menuisier.

Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SARRAZIN.—En cette ville le 5 courant, à l'âge de 68 ans 4 mois, est décédée Dame Rose de Lima Vaillancourt, épouse de feu Lambert Sarrazin et en seconde noce d'Olivier Champagne, de St-Eustache.

Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son gendre, No 21 rue Grothé, à 7.15 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 8-2

ST-GERMAIN—En cette ville le 3 courant, à l'âge de 20 ans, est décédé Armand St-Germain.

Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 166 rue Champlain, à 8 heures, pour se rendre à l'église Ste-Brigide et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES A MONTREAL

ARBOUR, Pierre, 71 ans, journalier, rue Shannon 85.

BEAULAC, Joseph, 52 ans, tailleur, Place d'Israeli, 11.

BOLDUC, Gilberte, 1 an, enf. de Louis Bolduc, tanneur, rue Champlain, 451.

CORNELLIER, Jean, 7 mois, enf. de Charles Cornellier, marchand, rue Chapleau 1791.

CREEGAN, John, 48 ans, journalier, rue Champlain 427.

DESATIE M'se, 70 ans, journalier, rue Dorion 226.

**DODDR